

Framework Contract Beneficiaries Lot 9 – Culture, Education, Employment and Social. EUROPEAID/127054/C/SER/MULTI – LOT 9

Lettre de marché EUROPEAID Réf. : 2011/276415 du Contrat-Cadre BENEFCIAIRE 2009

Étude de faisabilité de six projets pilotes pour la valorisation du patrimoine culturel et leur intégration dans le développement local pour la création d'emplois

TUNISIE

Rapport 1 : Analyse de l'existant

et

Rapport 2 : Projets Pilotes

Date de soumission: 18/07/2012

Expert: AMIN Naguib



This project is funded by
The European Union

Validée pour diffusion au public : 23 juin 2020

A project implemented by
Cambridge Education Consortium

Demeter House, Station Road, Cambridge CB1 2RS - Tel: +44 (0) 1223 463812 Fax: + 44 (0) 1223 463905
Email: lot9@camb-ed.com www.camb-ed.com

Important

Accord relatif à l'utilisation de l'étude entre le Ministère des Affaires Culturelles et l'utilisateur:

L'utilisation de la présente étude implique l'adhésion aux clauses et conditions suivantes :

Le ministère des Affaires Culturelles souhaite accroître l'accès du public aux informations sur ses activités et il gère la présente étude ainsi que les informations, documents qui y sont présentés, à des fins d'information exclusivement.

Tous les contenus de la présente étude ou document sont protégés par le droit d'auteur (copyright). Le Ministère des Affaires Culturelles permet aimablement à ceux qui peuvent choisir d'accéder à l'étude d'en télécharger ou copier les contenus à leur usage **personnel et non-commercial**.

Toute copie du contenu doit reprendre toutes les indications et instructions relatives au droit d'auteur sous la même forme et de la même manière que sur l'original. Toute utilisation des informations textuelles (texte, images, etc.) de l'étude doit être accompagnée d'une mention de la source, citant l'adresse URL de la page (Titre de l'étude, ministère des affaires culturelles, URL).

Aucune autre utilisation du contenu n'est autorisée sans autorisation préalable du Ministère des Affaires Culturelles.

Avis de non- Responsabilité

Ce document vise à promouvoir l'intérêt pour le sujet de l'étude et à sa diffusion auprès les différentes parties concernées.

Toutes les opinions, les orientations, les recommandations, la méthodologie appliquée, exprimées dans ce document ne reflètent pas en aucun cas des opinions ou des positions du Ministère des Affaires Culturelles ou celles du bailleur de fonds.

TABLE DES MATIERES

PREMIERE PARTIE :	8
PREAMBULE	8
1. CONTEXTE TERRITORIAL, INSTITUTIONNEL ET LEGAL	9
1.1 Zones d'intervention	9
1.2 Disparités territoriales	9
1.3 Cadre Institutionnel et Légal	10
1.3.1 Le Ministère de la Culture et la Sauvegarde du Patrimoine	11
1.3.2 Bases juridiques de l'action culturelle en Tunisie	13
1.3.3 L'Institut National du Patrimoine (INP) http://www.inp.rnrt.tn/	14
1.3.4 L'Agence de Mise en Valeur du Patrimoine et de Promotion Culturelle (AMVPPC) www.patrimoinedetunisie.com.tn/	16
1.3.5 Le Ministère du Tourisme	17
1.3.6 Le Ministère de l'Equipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire (MEHAT)	18
1.3.7 Le ministère de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources Hydrauliques	18
1.3.8 L'Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE) La Direction Générale des Forêts	19
1.4 Exemples d'actions précédentes et/ou en cours	19
1.4.1 L'Etude Stratégique Tourisme 2016	19
1.4.2 Le Projet de la Banque Mondiale pour la Gestion et la Valorisation du Patrimoine Culturel en Tunisie	19
1.4.3 Cité de la culture	21
2. LES PRINCIPALES PROBLEMATIQUES	22
2.1 Statut et usage des inventaires du patrimoine: une étape préalable au classement, et valorisation des ressources culturelles	22
2.2 Protection juridique des sites et des monuments et son efficacité	22
2.3 Gestion du patrimoine: système de conservation et de valorisation à développer	23
2.4 Associer la mise en valeur du patrimoine urbain au Développement Intégré	24
2.5 Décentraliser les activités culturelles et patrimoniales et développer les centres locaux	25
2.6 Formation des compétences et renforcement des capacités	25
2.7 Musées Tunisiens : problèmes actuels et besoins et restructuration	25
2.8 Potentiels et défis de l'Artisanat	27
2.9 Patrimoine immatériel	28
2.10 Tourisme culturel: expectation de la demande et des opportunités	28
2.11 Ecotourisme et valorisation des espaces naturelles et du paysage	29

2.12	Nouveaux sites du Patrimoine Mondial	30
2.13	Création d'une nouvelle image de marque culturelle	30
2.14	Application d'un développement culturel et de tourisme durable	30
3.	APPROCHE OPERATIONNELLE	33
3.1	Rappel des approches proposées dans la Note Méthodologique qui seront suivies dans la préparation et conduite des Projets Pilotes	33
3.2	Flexibilité dans le choix des sites pour les Projets Pilotes	33
3.3	Assurer la conformité et la complémentarité aux plans et documents supérieurs	34
3.4	Formation, Manuel de Préparation, Intégration dans le système et pérennité des résultats du PP	34
3.5	Unité de mise en œuvre et de Pérennité des Projets Pilotes (UPP)	34
4.	L'ETAT DE LA CULTURE EN TUNISIE: ENJEUX ET ORIENTATIONS	37
4.1	Activer le rôle de l'acteur principal : l'Etat	37
4.2	Des industries culturelles	37
4.2.1	L'industrie du livre :	37
4.2.2	Le secteur du Cinéma :	39
4.2.3	L'audiovisuel et la publicité	40
4.2.4	L'industrie musicale	41
4.2.5	Le cas du théâtre	43
5.	PROFILE DES SITES DES PROJETS PILOTES	45
5.1	Gafsa – Sened	45
5.2	El Kef – El Kef	48
5.3	Kasserine – Haidra	51
5.4	Sidi Bouzid – Sidi Bouzid	54
5.5	Kairouan – Oueslatia	57
5.6	Siliana - Makthar	62
6.	REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUE	66
7.	ANNEXES	69
	DEUXIEME PARTIE: LES PROJETS PILOTES	70
	ABREVIATIONS	71
	PREAMBULE	73

1. PROJET PILOTE 1 : SYSTEME D'INFORMATION INTEGRE DU PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE, ARCHITECTURAL ET URBAIN DE TUNISIE : SI-ARC	77
1.1. Fiche Résumé du Projet Pilote	78
1.2. Situation actuelle	79
1.3. Objectifs	80
1.3.1 Objectif général	80
1.3.2 Objectifs spécifiques	80
1.4. Résultats attendus	80
1.5. Activités	81
1.6. Hypothèses	81
1.7. Partenaires et Bénéficiaires	82
1.8. Cadre Logique de l'action	84
1.9. Plan d'Action PP1	87
1.10. Budget	88
1.11. Organisation	90
2. PROJET PILOTE 2: SYSTEME D'INFORMATION INTEGRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL DE TUNISIE « SI-IMA »	91
2.1 Fiche Résumé du Projet Pilote	92
2.2 Situation actuelle	93
2.3 Objectifs	94
2.3.1 Objectif général	94
2.3.2 Objectifs spécifiques	94
2.4 Résultats attendus	94
2.5 Activités	95
2.6 Hypothèses	96
2.7 Partenaires et Bénéficiaires	96
2.8 Cadre Logique de l'action	98
2.9 Plan d'action PP2	101
2.10 Budget	102
2.11 Organisation	104
3. PROJET PILOTE 3 : SYSTEME DE GESTION DES SITES ARCHEOLOGIQUES DE TUNISIE « GS-ARC »	106
3.1 Fiche Résumé du Projet Pilote	107
3.2 Situation actuelle	108
3.3 Objectifs	109

3.3.1	Objectif général	110
3.3.2	Objectifs spécifiques	110
3.4	Résultats attendus	110
3.5	Activités	110
3.6	Hypothèses	111
3.7	Partenaires et Bénéficiaires	112
3.8	Cadre Logique de l'action	114
3.9	Plan d'Action PP3	117
3.10	Budget	118
	PP3 : Budget Indicatif de l'Action	118
3.11	Organisation	120
 4. PROJET PILOTE 4 : SYSTEME DE GESTION DES SITES DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN DE TUNISIE « GS-URB »		 121
4.1	Fiche Résumé du Projet Pilote	122
4.2	Situation actuelle	123
4.3	Objectifs	124
4.3.1	Objectif général	124
4.3.2	Objectifs spécifiques	124
4.4	Résultats attendus	125
4.5	Activités	125
4.6	Hypothèses	126
4.7	Partenaires et Bénéficiaires	126
4.8	Cadre Logique de l'action	128
4.9	Plan d' d'Action PP4	131
4.10	Budget	132
4.11	Organisation	134
 5. PROJET PILOTE 5 : SYSTEME DE GESTION DES SITES NATURELS - HISTORIQUES DE TUNISIE « GS-NH »		 136
5.1	Fiche Résumé du Projet Pilote	137
5.2	Situation actuelle	138
5.3	Objectifs	139
5.3.1	Objectif général	140
5.3.2	Objectifs spécifiques	140
5.4	Résultats attendus	140
5.5	Activités	141

5.6	Hypothèses	141
5.7	Partenaires et Bénéficiaires	142
5.8	Cadre Logique de l'action	144
5.9	Plan d'Action PP5	147
5.10	Budget	148
5.11	Organisation	150
6. PROJET PILOTE 6 : PROGRAMME D'APPUI A LA REMISE A NIVEAU ET LA GESTION DURABLE DES MUSEES « PR-MUS »		152
6.1	Fiche Résumé du Projet Pilote	153
6.2	Situation actuelle	154
6.3	Objectifs	154
6.3.1	Objectif général	155
6.3.2	Objectifs spécifiques	155
6.4	Résultats attendus	155
6.5	Activités	156
6.4	Hypothèses	156
6.6	Partenaires et Bénéficiaires	157
6.7	Cadre Logique de l'action	159
6.8	Plan d' d'Action	162
6.9	Budget	163
6.10	Organisation	165
7. PROJET PILOTE 7 : PROGRAMME DE CONSOLIDATION DES CAPACITES DE GESTION DU PATRIMOINE « PCC-PAT »		166
7.1	Fiche Résumé du Projet Pilote	167
7.2	Situation actuelle	168
7.3	Objectifs	170
7.3.1	<i>Objectif général</i>	170
7.3.2	<i>Objectifs spécifiques</i>	170
7.4	Résultats attendus	171
7.5	Activités	171
7.6	Hypothèses	172
7.7	Partenaires et Bénéficiaires	172
7.8	Cadre Logique de l'action	175
7.9	Plan d' d'Action	178
7.10	Budget	179

7.11	Organisation	181
8.	REFERENCES INTERNATIONALES	183

Première Partie :

Préambule

L'objectif de ce rapport (Rapport 1) est de présenter une analyse détaillée de la situation actuelle en relation avec les domaines du patrimoine et la culture ainsi que du potentiel culturel des régions, et ceci en conformité à l'objectif de la première phase du projet.

Suivant le calendrier de remise des rapports, celui-ci est à remettre cinq jours après la fin de sa première phase (copie électronique plus 5 originaux pour les rapports provisoires et finaux). Suite à cette soumission, une réunion du comité de suivi sera organisée pour examiner et discuter de son contenu 10 jours après, au plus tard. Le rapport sera finalisé après réception des commentaires.

Le contenu de ce rapport est en accord et suit les propositions présentées dans la « Note Méthodologique », une fois de plus, pour garantir le fait que les projets prescrits soutiendront un développement durable, intégré et adapté aux conditions et aux besoins spécifiques des villes ciblées.

Durant cette première phase des visites préparatoires de terrain et des rencontres continues ont eu lieu, en plus du travail de recherche et des visites d'institutions dont le rôle est lié aux interventions.

1. Contexte territorial, Institutionnel et légal

1.1 Zones d'intervention

La Tunisie est découpée en 24 gouvernorats et 264 délégations, chacune pilotée par un délégué. Il existe également 264 municipalités et communes urbaines assimilées à des zones de population. La plus petite division administrative est le secteur ou ξ imada, dirigée par des chefs de secteurs ou ξ omda ; leur nombre est de 2073.

Le territoire national est également divisé en six régions:

- Nord-est: Gouvernorats de Bizerte, Tunis, Ariana, Manouba, Ben Arous, Zaghouan et Nabeul.
- Nord-ouest: Gouvernorats de Jendouba, Béja, Le Kef et Siliana.
- Centre-est: Gouvernorats de Sousse, Monastir, Mahdia et Sfax.
- Centre-ouest : Gouvernorats de Kairouan, Kasserine et Sidi Bouzid.
- Sud-est: Gouvernorats de Gabès, Médenine et Tataouine.
- Sud-ouest: Gouvernorats de Gafsa, Tozeur et Kébili.

1.2 Disparités territoriales

Les municipalités ou villes concernées par cette étude sont situées dans les régions suivantes:

- Nord-ouest: Municipalité de Kef, délégation de Kef, gouvernorat du Kef ; et Municipalité de Makthar, délégation de Makthar, gouvernorat de Siliana.
- Centre-ouest : municipalité de Oueslatia, délégation de Oueslatia, gouvernorat de Kairouan, municipalité de Haïdra, délégation de Haïdra, gouvernerat de Kasserine ; et municipalité de Sidi Bouzid, délégation Sidi Bouzid, gouvernerat de Sidi Bouzid.
- Sud-ouest : Municipalité de Sned, délégation de Sned, gouvernorat de Gafsa.

Ces municipalités sont marquées par les mauvaises conditions de développement de ces régions longtemps défavorisées, avec des taux de chômage plus élevés et de croissance plus faibles comparés à la Capital et aux régions du littoral.

Les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest sont particulièrement touchées par le chômage des jeunes dont les taux sont en 2009 respectivement de 45% et de plus de 50%, alors qu'ils ne seraient que de près de 30% pour le Grand Tunis. Aussi, les jeunes à la recherche d'un emploi en 2009 seraient proches de 60% à Kasserine, contre 20% à Nabeul. Quant aux jeunes chômeurs diplômés de l'enseignement supérieur, leur nombre serait encore plus haut que la moyenne nationale dans ces régions.

La région du Centre-ouest est classée comme la plus pauvre du pays, avec un taux de pauvreté égal à 12,8% pour une moyenne nationale de 3,8%. Alors que le taux de pauvreté a été déclaré en diminution entre 2000 et 2005 pour l'ensemble de la Tunisie, le nombre de pauvres rapporté a presque doublé pour la région Centre-ouest (7,1% en 2000 à 12,8% en 2005). La

comparaison est flagrante entre la région de Monastir (Centre-est) avec la région de Sidi Bouzid (Centre-ouest) où la proportion de pauvres y est plus de dix fois et demi supérieure (respectivement 1,2% et 12,8%).

Le développement du littoral ayant été longuement préféré, les infrastructures routières y étaient prioritairement construites pour relier la capitale avec le Centre-est et le littoral. Les industries à haute valeur ajoutée (i.e. tourisme et textile) génératrices d'emplois se sont concentrées dans le Grand Tunis et dans l'Est. L'activité de l'Ouest restant ainsi tournée vers l'agriculture, la création d'emplois y reste très réduite et les industries (en dehors de l'industrie agro-alimentaire) insuffisantes, ce qui incite à l'exode continue d'une partie de la population vers l'Est ou la capitale.

1.3 Cadre Institutionnel et Légal

Les projets pilotes de ce projet seront réalisés par le Ministère de la Culture et la Sauvegarde du Patrimoine, en collaboration avec les partenaires ministériels appropriés et les autorités locales en lien avec chaque projet.

Figure 1: Carte topographique et régions en Tunisie

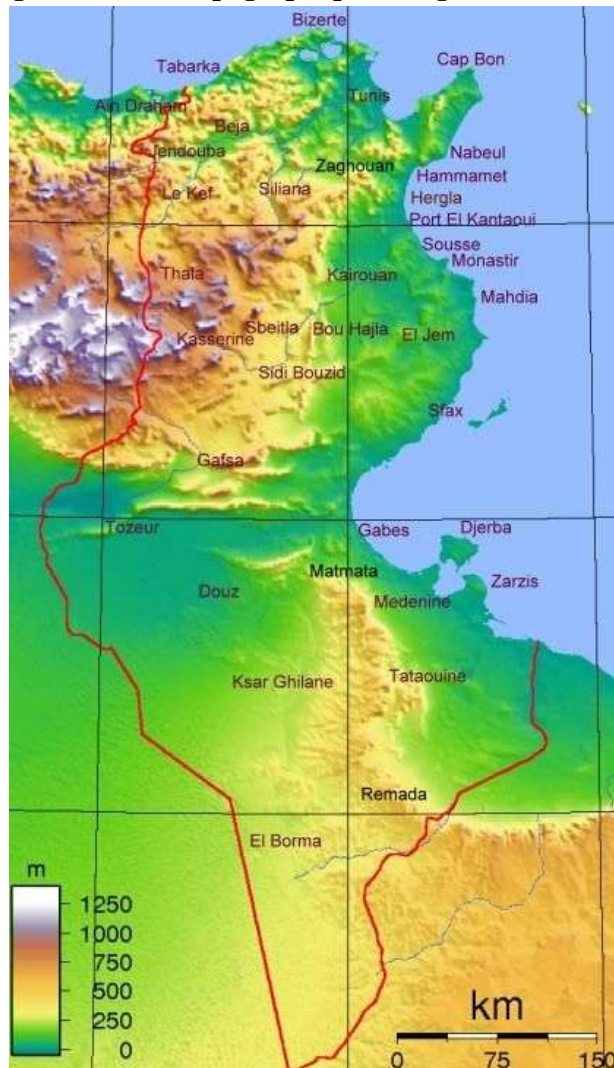


Figure 2 : Division administrative des gouvernorats en Tunisie



1.3.1 Le Ministère de la Culture et la Sauvegarde du Patrimoine

C'est le ministère Tunisien chargé, au terme du décret no 2005-1707 du 6 juin 2005, «d'exécuter les choix nationaux dans les domaines de la culture et de la Sauvegarde du patrimoine et d'établir les plans et les programmes en vue de promouvoir ces domaines ». Le ministère est géré d'abord à travers le comité culturel national, les comités culturels régionaux (un comité dans chaque gouvernorat) et les comités culturels locaux (un comité dans chaque ville).

Le comité culturel national est chargé de contribuer à l'élaboration et à la réalisation des programmes d'animation culturelle et artistique, de veiller à la consolidation des relations culturelles avec l'étranger et d'assister les associations et les clubs culturels.

Les comités culturels régionaux et locaux (24 régionaux et 348 locaux répartis sur tout le territoire national) constituent un large réseau qui contribue, avec le soutien du ministère et des instances régionales et locales, au développement et à l'animation de la vie culturelle régionale et locale.

Un bon nombre d'établissements sont mis sous la tutelle du ministère de la culture et la sauvegarde du patrimoine incluant :

- L'Institut National du Patrimoine (INP) ;
- L'Agence de Mise en Valeur du Patrimoine et de Promotion Culturelle (AMVPPC) ;
- Le Centre National de Communication Culturelle (CNCC), chargé principalement d'effectuer les travaux d'études et de recherches, de collecte, de sélection, de traitement et de diffusion de la documentation et de l'information culturelle ;
- La Bibliothèque nationale de Tunisie ;
- La Fondation nationale pour la traduction, l'établissement des textes et les études, dite Bayt al-Hikma ;
- L'Organisme Tunisien de Protection des Droits d'Auteurs (OTPDA) ;
- Le Théâtre National Tunisien ;
- La Troupe Nationale des Arts Populaires, qui participe à la promotion, la diffusion et l'animation culturelle des arts populaires ;
- Le Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes. Son objet porte sur la préservation, la collecte et l'exploitation du patrimoine musical ;
- L'Orchestre Symphonique Tunisien ;
- L'Institut supérieur de musique ;
- Le Centre de l'histoire du mouvement national ;
- Le Centre d'études et de documentation sur le développement culturel ;
- L'Institut supérieur d'art dramatique ;
- L'Institut supérieur de formation des animateurs culturels ;
- La Société anonyme Tunisienne de production et d'expansion cinématographique ;
- L'Ecole des Beaux-arts de Tunis et l'Ecole supérieure d'architecture et d'urbanisme. (organisme opérant dans le secteur culturel avec qualité d'établissement d'enseignement supérieur) ;
- L'Institut de presse et des sciences de l'information ;
- L'Institut supérieur de la documentation ;

Les principales institutions publiques chargées du patrimoine sous la tutelle du ministère sont l'INP et l'AMVPPC. Il existe aussi d'autres organismes à vocation patrimoniale tels que les Associations de Sauvegarde de Médinas (ASM), dont la plus ancienne est l'Association de Sauvegarde de la Médina de Tunis (fondée en 1967). Elle relève de la municipalité de la capitale et joue de fait le rôle d'un bureau technique de conseil, d'étude et d'exécution de la mairie de Tunis dans un périmètre englobant le centre historique et ses faubourgs. Des

associations similaires sont établies à Kairouan, Sousse, Sfax, le Kef, Bizerte, Hammamet, l'île de Jerba, Haouaria, Gafsa et Sned, pour ne citer que quelques exemples.

Le bilan de l'association de Tunis et celle de Kairouan est largement positif ; et même si les menaces sur ce patrimoine n'ont pas toutes disparues, ces ASM ont permis de freiner la dégradation et de diminuer les atteintes, de réhabiliter un bon nombre de monuments et d'accélérer la prise de conscience de la valeur de ce patrimoine tant auprès des responsables qu'auprès des habitants.

Dans l'état actuel, le nombre d'associations non gouvernementales qui se proposent d'œuvrer pour la sauvegarde du patrimoine culturel en général et immobilier en particulier, ne cesse d'augmenter.

On compte aussi les centres d'interprétation créés dans les réserves naturelles et les musées spécialisés gérés par certains ministères et les musées privés eux-mêmes.

1.3.2 Bases juridiques de l'action culturelle en Tunisie

Les Annexes 1 et 2 présentent une liste référencée des textes juridiques qui gèrent la culture et le patrimoine en Tunisie. L'Annexe 3 suit le Décret de l'organisation de l'IP et l'Annexe 5, la loi relative au patrimoine.

La Tunisie a notamment ratifié les textes normatifs de l'UNESCO relatifs au patrimoine culturel matériel et immatériel approuvant les principales conventions internationales, telles que listées en Annexe 4.

- Annexe 1 : Références des différents textes juridiques relatifs à la culture ;
- Annexe 2 : Textes juridiques relatifs au patrimoine culturel (Institut National du Patrimoine) ;
- Annexe 3 : Décret n.93-1609 du 26 juillet 1993, fixant à l'organisation de l'Institut National du Patrimoine les modalités de son fonctionnement http://www.inp.rnrt.tn/Convention/Pdf/decret_inp.pdf ;
- Annexe 4 : Adhésion de la Tunisie aux textes normatifs de l'UNESCO ;
- Annexe 5 : Loi N° 94-35, en date du 24 février 1994, relative au code du patrimoine archéologique, historique et des arts traditionnels.

La base juridique principale de la gestion du patrimoine s'annonce par la promulgation de la Loi N° 94-35, en date du 24 février 1994 (Annexe 5), relative au Code du patrimoine archéologique, historique et des arts traditionnels, et l'adoption (en novembre 2004) de la dénomination du Ministère de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine.

1.3.3 L'Institut National du Patrimoine (INP) <http://www.inp.rnrt.tn/>

Les Annexes 1 et 2 présentent une liste référencée des textes juridiques qui gèrent la culture et le patrimoine en Tunisie. L'Annexe 3 suit le Décret de l'organisation de l'IP et l'Annexe 5, la loi relative au patrimoine.

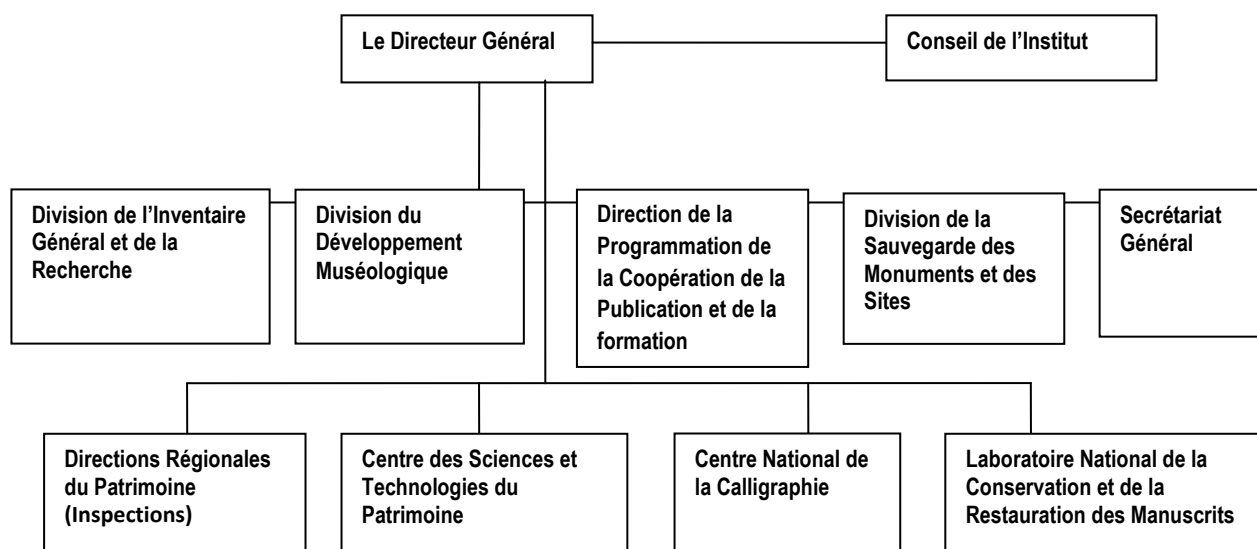
La Tunisie a notamment ratifié les textes normatifs de l'UNESCO relatifs au patrimoine culturel matériel et immatériel approuvant les principales conventions internationales, telles que listées en Annexe 4.

- Annexe 1 : Références des différents textes juridiques relatifs à la culture ;
- Annexe 2 : Textes juridiques relatifs au patrimoine culturel (Institut National du Patrimoine) ;
- Annexe 3 : Décret n.93-1609 du 26 juillet 1993, fixant à l'organisation de l'Institut National du Patrimoine les modalités de son fonctionnement http://www.inp.rnrt.tn/Convention/Pdf/decret_inp.pdf ;
- Annexe 4 : Adhésion de la Tunisie aux textes normatifs de l'UNESCO ;
- Annexe 5 : Loi N° 94-35, en date du 24 février 1994, relative au code du patrimoine archéologique, historique et des arts traditionnels.

La base juridique principale de la gestion du patrimoine s'annonce par la promulgation de la Loi N° 94-35, en date du 24 février 1994 (Annexe 5), relative au Code du patrimoine archéologique, historique et des arts traditionnels, et l'adoption (en novembre 2004) de la dénomination du Ministère de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine.

- Le Secrétariat Général est chargé d'assister dans la gestion des services administratifs financiers et juridiques.
- La Division de l'Inventaire Général et des Etudes, chargée de :
 - L'établissement de l'inventaire archéologique et le recensement des biens culturels, ethnographique et artistique, de classer l'ensemble de la documentation écrite ou audio-visuelle, de contribuer à l'enracinement de la civilisation nationale ainsi qu'à fixer la mémoire collective;
 - Le suivi des recherches archéologiques, l'identification des objets et leur étude;
 - L'étude des arts et traditions populaires avec leurs composantes matérielles, orales, spirituelles et morales qui ont perpétué les différents modèles, cadres et types de la vie quotidienne traditionnelle disparue ou en voie d'extinction;
 - L'étude des créations artistiques contemporaines ainsi que toutes documentations écrites ou audio-visuelles ayant une valeur historique, esthétique ou technique;
 - L'élaboration des études archéologiques, historiques ou ethnographiques en vue de publication.

Tableau 1: **Organigramme global de l'INP, Mars 2012**
pendant que l'organisation de l'Institut est en cours de révision.



- La Division du Développement Muséologique, est chargée de:
 - La gestion des musées archéologiques, historiques, ethnographiques, artistiques et techniques, relevant de l'Institut National du Patrimoine ou soumis à son contrôle ;
 - L'acquisition des objets et collections muséographiques ;
 - L'inventaire et le classement des objets et des collections exposés ou déposés ;
 - L'inspection des registres d'inventaire des objets et collections privées ;
 - La préservation des biens et meubles culturels, archéologiques ou ethnographiques ;
 - L'étude des pièces et des collections muséographiques exposées ou déposées.
 - La gestion et le développement des musées ;
 - La programmation et l'organisation d'expositions nationales et internationales.

- Les Directions (Inspections) Régionales, chargées de :
 - Constat et contrôle continu de l'état du patrimoine archéologique, historique et traditionnel dans chaque circonscription territoriale ;
 - Contrôle des monuments, des sites et des collections historiques et traditionnelles ainsi que des musées et tout ce qui concerne le patrimoine archéologique, historique et ethnographique ;
 - Assure le suivi et rassemble les informations sur les découvertes ayant trait à l'archéologie et aux propriétés à caractère archéologique ;
 - Le suivi de la mise en œuvre dans les régions des décisions, des programmes et des travaux, et le suivi des activités de l'archéologie dans la région, ainsi que toutes les missions que le Directeur Général juge utile de leur confier.

- L'Inspection Régionale du Patrimoine est constituée de 6 circonscriptions territoriales comprenant chacune plusieurs gouvernorats.

- En ce qui concerne les localités prévues par les projets pilotes, nous notons que l'inspection du Nord-ouest est située au Kef et inclut les gouvernorats de: Kef, Jendouba, Béja et Siliana ; l'inspection du Centre-ouest est située à Kairouan et inclut les gouvernorats de Kairouan, Sidi Bouzid et Kasserine ; et l'inspection du Sud-ouest est située à Gafsa et inclut les gouvernorats de: Gafsa, Tozeur et Kébili.
- Le Centre des Sciences et Techniques du Patrimoine est chargé des missions suivantes :
 - La formation des cadres dans les sciences des techniques du patrimoine ;
 - La réalisation des programmes et des projets pilotes dans les domaines des sciences et des arts du patrimoine.
- Le Laboratoire National de la Conservation et Restauration des Manuscrits est chargé de :
 - La préservation et la restauration du fond national des manuscrits ;
 - L'application des méthodes scientifiques et techniques modernes ;
 - La préparation et la réalisation des études et des travaux des manuscrits.
- Le Centre National de la Calligraphie est chargé des missions suivantes :
 - La formation de spécialistes en calligraphie arabe ;
 - La préservation des styles et des formes artistiques utilisées dans la calligraphie arabe ;
 - La promotion des styles d'écriture.

1.3.4 L'Agence de Mise en Valeur du Patrimoine et de Promotion Culturelle (AMVPPC) ***www.patrimoinedetunisie.com.tn/***

L'AMVPPC a été créée en 1988 sous la dénomination d'Agence Nationale de Mise en Valeur et d'Exploitation du Patrimoine Archéologique et Historique (ou ANEP), en vertu de la loi n° 88 du 25 février 1988, modifiée par la loi 97-16, du 3 mars 1997. L'Agence a pour mission d'exécuter la politique de l'Etat dans les divers domaines culturels, notamment pour :

- Arrêter et exécuter les programmes de mise en valeur du patrimoine (une soixantaine de sites, monuments et musées) et sa gestion ;
- Promouvoir la créativité intellectuelle, littéraire et artistique ;
- Organiser les manifestations culturelles en collaboration avec l'INP et les partenaires ;
- Délivrer les autorisations d'organisation d'activités dans l'enceinte des espaces relevant de sa tutelle ;
- Contribuer au développement du tourisme culturel, la promotion de la production culturelle et des investissements dans le domaine des industries culturelles.

L'AMVPPC se divise en huit directions :

- La Direction Générale Technique ;

- Direction de la Promotion Culturelle et de l'Exploitation ;
- Direction de la Production et l'Animation ;
- Direction des Etudes et de la Programmation ;
- Direction Administration et Finances ;
- Direction de la Coordination et Suivi.

Depuis sa création, l'Agence a entrepris un nombre d'actions de mise en valeur et de promotion du tourisme culturel, incluant :

- La création du Parc Archéologique (Carthage-Sidi Bou Saïd) ;
- L'aménagement, la restauration et la mise en valeur des sites dont celui de Sbeïtla-Kasserine ;
- La réhabilitation, l'installation, la création et la participation à la création de nouveaux parcs archéologiques ;
- L'ouverture des sites et des monuments au grand public dont l'Escargotière de Gafsa ;
- La promotion du tourisme et des produits culturels et des éditions ; la participation aux célébrations et expos ;
- L'introduction de la signalétique pour faciliter l'accès et la visite des sites et monuments, l'aménagement des structures d'accueil et l'illumination de nuit.

1.3.5 Le Ministère du Tourisme

Le Ministère du Tourisme a pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre la politique du gouvernement dans les domaines du tourisme et des loisirs touristiques:

- Définir les objectifs à réaliser, études, recherches et programmes dans le cadre du plan de développement économique et social pour le secteur de tourisme ;
- Participer à l'élaboration de la politique nationale du tourisme et à sa mise en œuvre dans le ministère ;
- Proposer les projets de textes réglementaires liés au tourisme ;
- Concevoir les actions pour le développement et la promotion du tourisme ;
- Promouvoir l'aménagement et l'équipement des zones à caractère touristique ;
- Suivre et analyser la conjoncture et activités touristiques à ses différents stades ;
- Fixer les conditions d'exercice des activités touristiques ;
- Piloter les programmes de formation professionnelle ;
- Développer les programmes de coopération internationale liée au tourisme ;
- Assurer l'application des réglementations en vigueur.

Dans le domaine des loisirs touristiques, le Ministère du Tourisme est chargé notamment:

- De participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations générales dans le domaine des loisirs touristiques ;
- De promouvoir les investissements dans le secteur des loisirs touristiques ;

- De coordonner avec les structures concernées en ce qui touche les procédures visant la promotion des loisirs touristiques.

Les Institutions sous tutelle du Ministère de Tourisme :

L'Institut des Hautes Etudes Touristiques (IHET), un établissement d'enseignement supérieur et de recherche.

L'Office National du Tourisme Tunisien (ONTT), responsable de mettre en œuvre la stratégie de l'Etat en matière touristique (Développer le secteur; réglementer et contrôler l'activité touristique ; assurer la formation hôtelière et touristique, la promotion du tourisme durable (écotourisme et le tourisme culturel) à travers le Plan d'Action du Tourisme Culturel (PATC).

1.3.6 Le Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire (MEHAT)

Le MEHAT intervient également dans la gestion du patrimoine à travers

- La Direction de l'Aménagement du Territoire (DGAT, chargée de la mise en forme d'une gestion plus rationnelle du territoire en élaborant, en concertation avec les départements, services et organismes concernés, les schémas directeurs nationaux et régionaux d'aménagement en faveur d'une gestion rationnelle du territoire et d'un développement durable.
- L'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral (APAL), est chargée de la gestion des espaces littoraux et du suivi des opérations d'aménagement ; la surveillance des règles et des normes relatives à l'aménagement de ces espaces, leur utilisation et leur occupation ; l'élaboration des études relatives à la protection du littoral et à la mise en valeur des zones naturelles ; l'observation de l'évolution des écosystèmes littoraux. elle a notamment contribué à l'identification des zones sensibles situées sur le littoral et réalisé des plans et des schémas de gestion sur l'ensemble de ces zones.

La plupart de ces plans de gestion intègrent une composante écotourisme et parfois une composante valorisation du patrimoine culturel.

1.3.7 Le ministère de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources Hydrauliques

La Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de la Vie (DCNMR) intervient dans les aspects liés à la stratégie de conservation de la biodiversité mais également dans la gestion des parcs nationaux.

La Direction de la Conservation de la Nature et du Milieu Rural (DCNMR) et la Direction de l'Environnement Urbain (DEU), interviennent directement ou indirectement dans la stratégie, la promotion et le développement de l'écotourisme.

1.3.8 L'Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE)

L'ANPE peut intervenir sur l'ensemble du territoire tunisien en milieu naturel, i.e. les villages de vacances et hôtels d'une capacité supérieure à 250 lits et les ports de plaisance doivent faire l'objet d'études d'impact via l'ANPE en vue de l'obtention d'autorisations.

La Direction Générale des Forêts

La Direction Générale des Forêts gère actuellement à travers sa Direction des Parcs Nationaux les parcs nationaux et les réserves existantes et collabore étroitement avec plusieurs institutions dans la promotion de l'écotourisme dans ces espaces naturels.

1.4 Exemples d'actions précédentes et/ou en cours

Un nombre de programmes et projets ont été réalisés ou sont en cours de réalisation dans les régions des projets pilotes et dans plusieurs domaines d'aide au développement, ainsi que dans les domaines d'actions culturelles et de mise en valeur du patrimoine. Ces actions doivent être prises en considération lors de la sélection et conception des projets pilotes.

Nous présentons ici trois actions, d'abord à titre d'exemple, car leurs résultats et impact, ainsi que les leçons apprises par leur application méritent d'être pris en considération et pourraient être complétés, si cela est jugé nécessaire.

1.4.1 L'Etude Stratégique Tourisme 2016

Le Ministère du Tourisme a lancé en mai 2009 une étude afin de définir une stratégie de développement durable à l'horizon 2016. Cette étude s'articule autour de 3 phases :

- Diagnostic de la situation du secteur ;
- Fixation des objectifs du secteur à l'horizon 2016 ;
- Définition de la stratégie à mettre en œuvre ainsi que les plans d'actions de la stratégie et l'estimation de son coût.

Le Plan d'Action proposé par l'Etude Stratégique Tourisme 2016 comprend 5 axes qui se subdivisent en 20 actions prioritaires se déclinant, à leur tour, en plus de 160 mesures.

1.4.2 Le Projet de la Banque Mondiale pour la Gestion et la Valorisation du Patrimoine Culturel en Tunisie

Ce projet, d'une durée de cinq ans et d'un montant global de 19.2 millions d'euros, porte sur le renforcement du cadre juridique et institutionnel, le développement et la commercialisation des produits touristiques et culturels et l'aménagement et la gestion de six sites du patrimoine: Carthage, musée du Bardo, musée de Sousse, la Médina de Kairouan, le site archéologique d'Oudhna et l'île de Djerba. L'AMVPPC assume la responsabilité de l'exécution de ce programme en collaboration avec l'INP et d'autres acteurs.

Le programme comporte des actions de réhabilitation et de valorisation des sites et un plan d'action visant à renforcer les capacités humaines et techniques des opérateurs publics et privés, chargés de la gestion et de la valorisation du patrimoine. Les interventions préconisées sur les sites concernent : les équipements d'accès, d'accueil, d'information et de vente, les aménagements de présentation des collections (musées), vestiges (sites) et médinas, les supports de visite, de protection de l'environnement et des zones archéologiques et urbaines.

Selon le rapport d'évaluation du programme, l'objectif global qui est celui de soutenir la gestion durable de la gestion culturelle du pays en vue de développer le tourisme culturel, est partiellement atteint. Les indicateurs de performance du programme sont notés «modérément satisfaisants», signalant que les indicateurs de succès (qui sont : un accord sur une stratégie nationale de gestion du patrimoine culturel; augmentation du nombre de visiteurs des sites ; et l'augmentation des revenus de billetterie et des ventes de produits sur les trois sites les plus visités) ont été considérés comme non significatifs et ne pouvaient pas être évalués.

Les réalisations du projet sont jugées néanmoins importantes par l'évaluateur: (i) entreprendre une approche globale de la gestion du patrimoine culturel, en se concentrant sur l'amélioration des sites, le renforcement des capacités, la sensibilisation ayant un impact sur le tourisme culturel et le développement économique local; (ii) les musées qui ont été rénovés et élargis dans le cadre du projet sont conformes aux normes internationales ; (iii) l'impact sur le développement économique local a été mis en évidence sur les sites, en particulier à Kairouan.

Les composantes initiales du programme et les modifications à ces composantes à mi-parcours sont les suivantes:

- Composante 1: Renforcement du cadre juridique et institutionnel. Cette composante comprenait à l'origine des activités consacrées à: (i) l'examen du cadre juridique régissant le patrimoine culturel; (ii) la conception de nouvelles politiques et réglementations pour le musée collecte, la gestion et la conservation ainsi que la préparation d'une stratégie visant à développer les sites du sud, (iii) la conception et la mise en œuvre d'une réorganisation, le recrutement et programme de formation dans les deux institutions chargées de la conservation, la gestion et la promotion du patrimoine culturel ; et (iv) renforcer la capacité institutionnelle de l'Institut National du Patrimoine.

La suppression principale concerne la préparation d'une stratégie spécifique pour développer des sites du sud, pour mettre en échange l'emphase sur la gestion et le fonctionnement des trois musées réhabilités (plutôt que sur la conception et la mise en œuvre d'une réorganisation, d'un programme de formation et de recrutement pour les deux institutions chargées de la conservation, la gestion et la promotion de la diversité culturelle patrimoine). L'action de renforcement des capacités institutionnelles s'est concentrée sur les musées plutôt que sur l'Institut National du Patrimoine.

- Composante 2: Développement et promotion des produits culturels. Le champ d'application de cette composante est de se concentrer sur le développement d'un programme de marketing et de communication pour promouvoir les produits culturels. Cette composante comprenait à l'origine: (i) la préparation d'un système global de commercialisation et d'étude politique de communication, y compris la conception d'une nouvelle politique tarifaire; (ii) la réalisation de diverses activités de formation ; (iii) la signalisation complète de sites historiques sur les routes principales et (iv) la préparation des bases de données relatives au patrimoine culturel du pays, des publications, des sites Web et des événements de promotion. L'action liée à la nouvelle politique tarifaire de conception a été annulée.
- Composante 3: Développement et gestion du site. Le champ d'application de la composante du projet a été réduit à mi-parcours pour se concentrer sur quelques sites emblématiques : Musées de Bardo, Sousse, Djerba Arts et Musée-Centre d'interprétation de Kairouan et la Médina de Tunis, plutôt que la mise en œuvre des opérations limitées sur l'ensemble des six sites. Notons que ces sites sont des Musées.

Le fait de donner la priorité à la réhabilitation de certains musées, au dépend des actions de formation à la gestion de sites, de l'amélioration de la tarification, de la consolidation des capacités institutionnelle et de l'intervention dans des sites éloignés dans les zones du Sud, mérite d'être étudié, en sachant que ces domaines d'actions qui ont été déconsidérés sont de jugés prioritaires.

1.4.3 Cité de la culture

86 000 mètres carrés, 70 000 mètres carrés couverts sur l'emplacement exceptionnel de l'avenue Mohammed V au centre ville de Tunis, la cité culturelle sera la façade culturelle d'un pays et d'un régime qui a enterré en vingt ans toute idée de culture.

Un vrai programme, une vraie ambition elle ouvrira ses portes en 2015.

Elle devrait abriter : une cinémathèque, une médiathèque, un centre national du Cinéma et de l'image, un centre national du livre et de la création, une galerie nationale d'art et d'exposition, un théâtre, une tour de la culture haute de 60m (une boule en verre avec vue panoramique de Tunis), et un Opéra. Dans sa deuxième phase, s'y ajoutera un musée virtuel des civilisations.

En attendant, l'affaire de la Cité est aux mains de la justice pour causes d'investigation sur des affaires de corruption et de malversation. Le chantier est à l'arrêt.

2. Les principales problématiques

Cette section poursuit le diagnostic de l'état actuel de la culture et du patrimoine en Tunisie en présentant les enjeux qui méritent d'être pris prioritairement en considération dans la sélection et la conception des projets pilotes. Cela permettra à ces projets de fournir des exemples de solutions concrètes pouvant être répliqués.

2.1 Statut et usage des inventaires du patrimoine: une étape préalable au classement, et valorisation des ressources culturelles

A ce jour, et en dépit des nombreux projets d'inventaire du patrimoine culturel immobilier engagés depuis plus d'un siècle, les autorités ne disposent pas d'une connaissance complète et exhaustive de l'ensemble du territoire national, encore moins de celui des régions des projets pilotes. Cette connaissance est pourtant requise et indispensable comme un outil de gestion et sauvegarde du patrimoine, d'aide à l'aménagement du territoire valorisant du patrimoine et un instrument de recherche et d'archéologie préventive.

Un projet est en cours dans cette direction pour compléter la Carte Nationale Informatisée des Sites Archéologiques et des Monuments Historiques (CNISAMH). Il s'inscrit dans le prolongement du projet de la Carte Nationale des Sites Archéologiques et des Monuments Historiques qui ont été fusionné avec le projet IPAMED de la Carte informatisée du patrimoine.

Afin d'assurer une protection efficace, utilisant des données fiables, la délimitation cartographique et cadastrale de chaque site et monument/édifice historique ainsi que son statut juridique (état de propriété, classement ou en cours de classement, contrôle publique ou privée) et les risques qui le menacent (évaluation et monitoring des risques) devraient être relevés et inclus dans l'Inventaire. Ces informations ne sont disponibles que pour un petit nombre de sites et monuments et restent à inclure sous forme de SIG élaboré qui devrait être mis à la disposition des acteurs de l'aménagement, de l'urbanisme, du tourisme et de la valorisation du patrimoine.

2.2 Protection juridique des sites et des monuments et son efficacité

Il existe en Tunisie trois niveaux de protection juridique pour le patrimoine culturel immobilier :

- La protection internationale liée à la protection du patrimoine mondial culturel et naturel de l'UNESCO des sept sites classés sur sa liste.
- La législation nationale : Le principale et dernier texte d'une longue liste des documents est la Loi 94-35 du 24 février 1994 relative à la protection du patrimoine archéologique, historique et des arts traditionnels, plus connue sous le nom de « Code du patrimoine ».
- La protection spécifique : Il s'agit de celle qui concerne le classement d'un édifice comme « monument historique » en application de l'article 2 du décret du 7 mars 1886. Elle a profité principalement au patrimoine des périodes romaine et byzantine en

classant environ un millier de monuments, dont 90% appartiennent à ces périodes de l'antiquité.

- La protection du patrimoine architectural arabo-islamique, en vertu du décret du 13 mars 1912, par lequel une vingtaine de monuments de la Médina de Tunis ont obtenu le statut de monuments historiques classés. Le patrimoine immobilier de l'époque du protectorat a été pris en considération pour classement comme monument à partir de 1992, sans que ce classement ne soit systématique

Bien que cette protection juridique ait eu un effet positif, elle n'a pas été assez efficace pour assurer la sauvegarde des sites et monuments classés ou pour étendre le classement. En effet, nombreux sont les sites et monuments classés qui ont été objet de destruction malgré cette protection juridique dont ils bénéficiaient.

Parmi les propositions exprimées pour faire face à ce problème, nous signalons la nécessité d'une révision du code du patrimoine et plus pratiquement, la délimitation des sites et des monuments. Il est nécessaire d'établir un système de classement adapté, la formation du personnel de garde, le marquage claire des périmètres cartographié, le renforcement des dispositifs de protection des objets sur les sites, et le contrôle de trafic illégal.

2.3 Gestion du patrimoine: système de conservation et de valorisation à développer

Les conditions de protection, gestion et valorisation des sites et monuments du patrimoine se résument comme suit :

- Le patrimoine archéologique bénéficie d'une attention plus importante que le patrimoine historique, urbain et vernaculaire. Ainsi les centres historiques et les sites vernaculaires ne sont pris en charge, dans la plupart des cas, que dans un cadre régional limité, ce qui ne permet pas une sauvegarde efficace.
- Le partage des responsabilités et des tâches parmi les acteurs du patrimoine, de l'urbanisme, et du développement local ne sont pas clairement déterminées. Nous notons le flou dans celles l'INP et de l'AMVPPC, entre ces derniers et les acteurs de la ville et de l'aménagement du territoire (telles que associations de sauvegarde, autorités locales, représentants des habitants).
- L'absence d'une stratégie spécifique de gestion et d'aménagement pour les sites du patrimoine (historiques et naturels).
- Peu de plans de gestion intégrée des sites ou centres historiques sont disponibles ou ont connu une mise en œuvre participative conséquente et réussie. Qu'il s'agisse de la gestion des espaces naturels ou culturels, l'encadrement reste mono-disciplinaire et ne peut par conséquent répondre aux besoins variés qu'exige une gestion durable des sites (c'est-à-dire comprenant à la fois les aspects conservatoires et de développement).
- Il n'y a pas d'autorité clairement responsable pour assurer la coordination de tous ces intervenants sur les sites ou dans les centres historiques urbains, ou même lors de la réalisation des projets ad-hoc. Ce qui peut nuire à la pérennité de ces projets.
- Les listes, plans et descriptions des ensembles historiques indiquent un nombre très limité d'édifices classés.

- Les ressources disponibles aux fins de sauvegarde sont d'une part limitées et d'autre part, les modalités et les priorités de leur attribution devraient suivre une logique de priorité bien définie.
- La communication vers le public en termes de sensibilisation au patrimoine est limitée.
- Des sites archéologiques de l'importance de ceux de Carthage ou de Dougga n'ont pas leur assiette foncière assainie. Des portions importantes de ces sites sont aux mains de privés sans qu'il y ait un système de gestion et de jouissance établi entre les particuliers de l'Etat garantissant la préservation et la sauvegarde des vestiges.
- Souvent, les centres urbains et les sites sont l'objet d'atteintes à leur intégrité et à leur authenticité, et quand les autorités s'en rendent compte, c'est généralement trop tard. La situation est accrue avec la défaillance des services de surveillance et de contrôle municipaux.
- La pratique de la conservation préventive n'est pas généralisée.
- Les sites, surtout isolés, subissent la dégradation d'origine naturelle, le vol, parfois la sur-fréquentation (piétinement) surtout dans les sites peu ou pas gardés ; l'urbanisation qui menace surtout les zones adjacentes aux pôles urbains.

2.4 Associer la mise en valeur du patrimoine urbain au Développement Intégré

Des actions ont été menées et des enveloppes importantes ont été allouées pour la sauvegarde des Médinas (dans les régions des projets à Kairouan et d'une moindre manière à Gafsa). Les travaux ont inclut des réaménagements, des extensions et l'ouverture de musées et monuments, suite aux initiatives des associations de sauvegarde des médinas dont le rôle est très actif à cet effet.

Cette mise en valeur – qui a comme objectif principal de sauver le patrimoine et de contribuer à booster le tourisme culturel, n'a pas été suffisante pour régler les problèmes socio-économiques des habitants de quartiers des centres historiques ; problèmes liés à la pauvreté et au chômage dans un environnement de bâti détérioré, d'habitat abandonné et d'incapacité à investir dans la restauration ou la création d'équipements touristiques (de charme).

Les principaux obstacles qui mènent à la dégradation et empêchent la réhabilitation des centres historiques urbains (Médinas) n'ont pas été résolus ; à commencer par la fragmentation des titres de propriétés foncières, l'absence de système de classement et d'outils de financement pour les travaux de restauration, et ceci avec l'absence de Plan de Développement Intégré de la Médina, ou par manque de Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), décrétés par les règlements du patrimoine. A savoir que les PSMV devraient être directement liés aux multiples composantes du développement socio-économique urbain. Au minimum les PSMV devraient traiter les problèmes de fonds mentionnés ci-dessus.

2.5 Décentraliser les activités culturelles et patrimoniales et développer les centres locaux

La décentralisation des activités culturelles dans les régions de l'intérieur pour réduire la disparité régionale culturelle est une priorité. Ceci nécessiterait une réorganisation au niveau des administrations régionales, tout en vitalisant le rôle des régions et encourageant le partenariat avec des associations locales (quoique rares) ou des institutions (écoles ou établissements d'enseignement) autour de l'application de programmes ou projets pilotes culturels innovateurs et attractifs. On pourrait citer par exemple, le développement des lieux de loisirs innovateurs pour les jeunes, les seniors et les familles (clubs avec activités ciblées, événements-volontaires) dans les centres culturels, et l'organisation ou la facilitation des visites guidées sur les sites historiques et les musées (suite à des formations courtes de guides locaux volontaires ou de conservateurs du patrimoine comme guide des habitants).

2.6 Formation des compétences et renforcement des capacités

La formation des compétences et le renforcement des capacités sont nécessaires à la conservation et à la sauvegarde pratique et tangible du patrimoine. Pendant longtemps, la conservation a été assumée par un personnel ouvrier sans qualification préalable, formé pour l'essentiel sur le tas. En plus, la réduction du recrutement d'ouvriers spécialisés appartenant à l'INP, a accru le recours à une main d'œuvre occasionnelle qui se renouvelle constamment, empêchant ainsi l'accumulation de l'expérience et l'acquisition d'une maîtrise et le développement d'un savoir-faire.

Pour les conservateurs du patrimoine, le besoin de disposer de profils professionnels a fini par amener la création de nombreux cycles de formation diplômante ou qualifiante couvrant un large champ de compétences, ainsi que quelques programmes de formation professionnelle continue. Ces formations n'ont pas été suffisantes pour avoir l'effet escompté pour une meilleure prise en charge du patrimoine. Cela accroît le besoin de formations bien ciblées et pratiques sur-site qui pourraient être intégrés à la préparation et l'exécution des projets pilotes.

2.7 Musées Tunisiens : problèmes actuels et besoins et restructuration

La Tunisie compte au total 108 musées dont :

- 73 musées publics : 38 sous la tutelle du ministère de la culture (dont 8 sont des musées de sites et 13 actuellement fermés au public pour des raisons différentes) ; et 26 musées publics sous la tutelle d'autres institutions.
- Une estimation de 35 musées privés, la plupart étant des musées ethnographiques.
- 6 nouveaux musées publics sont en cours de création.

Les musées sont localisés comme suit :

- Publics :

Tunis 24; Nabeul 2; Kairouan 4; Sousse 2; Monastir 5; Mahdia 3 ; Kasserine 2 ; Bizerte 2 ; Siliana 2 ; Le Kef 1 ; Jendouba 4 ; Sfax 3 ; Gabes 2 ; Mednine 2 ; Kébili 1; Gafsa 1; Manouba 1; Gabés 2 ; Ben Arous 3; Zaghuan 1; Sidi Bouzid 1; Mednine 1; Kebili 1 ; Tozeur 1; et Béja 2.

- Privés :

Tunis 1; Sidi Bouzid 1 ; Hammamet 3 ; Nabeul 1; Takrouna 1 ; Monastir/Sousse 1; Sousse 6; Kairouan 2; Kerkenah 1 ; Tozeur 5; Jerba 3 ; Nefta 2 ; Tataouine 2 ; Smar 1 ; Matmata 2 ; Temezrat 1 ; Médenine 1 ; et Gabes 1

Nous comptons ainsi 10 musées publics dans les gouvernorats des projets pilotes (dont Kairouan 4; Kasserine 2; Siliana 2; Le Kef 1; et Sidi Bouzid 1) et 3 musées privés (dont Kairouan 2 et Sidi Bouzid 1).

Les problèmes des musées se résument comme suit :

- Un problème majeur est l'absence d'un cadre juridique permettant de les gérer, les organiser et d'imposer des normes d'exposition et d'accueil ;
- La majorité des musées sont peu fréquentés (même pour les expositions spéciales) ;
- Manque de stratégies de communication ;
- Mauvaise qualité de l'accueil ;
- Absence de chartes graphiques et de supports de communication ou d'aide à la visite ;
- Incapacité ou non intérêt pour accueillir les jeunes et les enfants; absence d'activités ou d'ateliers ;
- Mauvaise qualité de la signalétique, de la scénographie et de l'interprétation ;
- Manque de publicité pour la visite des musées publics ;
- Les expositions temporaires sont rares ce qui limite la fréquence des visites ;
- L'absence de rigueur scientifique et de contrôle des musées privées (qui sont par contre plus connus que les musées publics) ;
- Les musées sont considérés par les Tunisiens comme des équipements touristiques ou des lieux de divertissement avant d'être des équipements culturels ;
- La valeur économique du musée est très basse, et les dépenses de fonctionnement sont très élevées comparé aux recettes qui restent limitées aux droits d'entrée ;
- Difficulté d'assurer la sécurité et l'entretien des collections ;
- Manque de formation du personnel ;
- Les bâtiments historiques qui abritent les musées souffrent eux-mêmes de problèmes d'entretien et d'adaptabilité ;
- Faible coordination entre les gestionnaires des musées placés sous la tutelle du MC (INP et AMVP) et ceux des musées privés.

Pour palier à ces problèmes, l'institution muséale tunisienne est actuellement en plein chantier de restructuration : Des projets de remise à niveau de plusieurs musées sont en cours, dont un projet pilote d'un musée à la fois écologique, économique et pédagogique. Il est question de moderniser les expositions et d'affilier un personnel suffisant et qualifié, d'améliorer la qualité de l'accueil et de la visite en dotant chaque musée d'un service de communication.

2.8 Potentiels et défis de l'Artisanat

Le secteur de l'artisanat est diversifié dans les régions des projets pilotes, mais avec une faible présence économique (à part – relativement - celle de Kairouan). Une répartition en trois catégories de métiers en fonction de leur possible évolution et potentialité dans la région peut être dressée :

Les secteurs en déclin :

- Le tissage : déclin causé essentiellement par la concurrence (Inde, Bangladesh, Pakistan, Chine) ;
- Le cuir : déclin causé particulièrement par la mauvaise qualité des matières premières et manque d'écoute du marché ;
- Les parfums : bien que la Tunisie fût en avance dans les années 70, l'export stagne depuis 1995.

Secteurs ayant déclinés, en reprise actuellement :

- Les fibres végétales : en reprise depuis 2000, ce qui s'explique surtout par un retour à la consommation des matières naturelles et du fait main.

Secteurs en croissance:

- Les métiers du bois: l'utilisation des bois d'olivier et de palmier.
- La poterie, la céramique et les huiles précieuses exotiques: très bonnes performances.

L'Office de l'Artisanat n'offre pas l'appui et l'encadrement suffisant dont ont besoin les entreprises et les artisans indépendants, notamment dans les domaines suivants :

- Gestion dynamique de la production ;
- Formation à l'innovation et la diversification de « nouveaux » produits ;
- Perfectionnement des techniques de fabrication ;
- Assistance dans le domaine du marketing, soit individuel et par corps de métier ;
- Assistance pour la promotion et la communication des produits ;
- Développement des spécificités et produits régionaux.

2.9 Patrimoine immatériel

L'abandon de la tradition orale et des coutumes est un phénomène généralisé. Pour le contourner, il est nécessaire de mettre en œuvre un programme général de réhabilitation du patrimoine immatériel. La pression de l'acculturation est telle qu'il est inconcevable à l'heure actuelle de songer à réhabiliter ce patrimoine uniquement à travers un programme de sensibilisation et d'éducation. En rappelant l'absence de projet de sauvegarde et d'inventaire sur le patrimoine immatériel, des mesures sont proposées pour entreprendre d'abord un « inventaire » de ce patrimoine, pour parer à un danger de disparition irréversible.

2.10 Tourisme culturel: expectation de la demande et des opportunités

Le tourisme en Tunisie est une activité économique qui génère environ 400.00 emplois et contribue à plus de 10% au PIB. Il est principalement axé sur le tourisme balnéaire (91 % des touristes viennent pour les plages et 4,5 % viennent pour des circuits culturels et naturels). L'appui et la consolidation du secteur balnéaire et son rajeunissement sont primordiaux pour le maintien de ces emplois et la création de nouvelles opportunités.

La valorisation du patrimoine et de la culture ne devrait pas être considérée comme la une solution de substitution d'un « problème » de tourisme balnéaire, bien qu'actuellement en crise pour plusieurs raisons (crise économique mondiale, une compétition féroce et un modèle bradeur de prix et de revenus, qui est celui du tourisme de masse).

Le tourisme balnéaire a répondu aux besoins de sa période et pourrait, et surtout devrait, se refaire une santé et reprendre son activité à plein essor, en se basant sur le tourisme individuel international et aussi local, avec des formules innovatrices et complémentaires en association au tourisme écologique-naturel et culturel.

Quoique limité actuellement en Tunisie, et rare dans les régions choisies pour les projets pilotes, le potentiel des industries culturelles est important mais nécessite des interventions bien planifiées qui viseraient des résultats sur le long terme.

En misant sur le potentiel des industries culturelles dans les pays de L'OCDE pendant les vingt dernières années, celles-ci se sont développées à un taux annuel quatre fois supérieur à celui des industries manufacturières et doublement supérieur à celui des industries de services. Dans ces pays, les entreprises et les équipements culturels liés au patrimoine (sites historiques, musées, centres culturels, audiovisuel, théâtres, artisanat adaptés) sont d'importants générateurs de revenus et de créations d'emplois.

Cependant, même avec une vision très prometteuse, la projection et l'estimation du marché du tourisme culturel en Tunisie et surtout dans ses régions du Centre, doivent être réalistes et logiquement calculées, pour ne pas surestimer ce marché et surinvestir inutilement.

Dans ce contexte, les facteurs suivants sont à considérer :

- Les sites, monuments et sources d'attractions du tourisme culturel sont abondants et possèdent un potentiel d'exploitation (naturel, historique et rural) ; pourtant ils restent peu identifiés, promus ou mis en valeur (peu de guides, signalétiques absentes, musées rares et peu attirants, carence des centres d'information touristique...). Nous signalons aussi l'absence de collaboration entre l'Institut National du Patrimoine et le Ministère du Tourisme notamment pour la mise en place de circuits culturels.
- La proportion des nationaux faisant régulièrement du tourisme en Tunisie ne représente actuellement qu'une faible part de la population (environ 15%).
- Les circuits culturels et naturels ne s'identifient pas en tant que tels, et restent un sous-produit du tourisme balnéaire surtout dans les zones proches du littoral (visites ultra-rapides, courts arrêts dans des boutiques de souvenirs).
- De création récente, les aires protégées sont mal connues par les Tunisiens dont la sensibilité aux enjeux de l'environnement naturel, peu étudié, paraît faible.

2.11 Ecotourisme et valorisation des espaces naturelles et du paysage

Au niveau national, il existe 239 espèces rares et 101 espèces très rares. La flore rare de la Tunisie inclut une longue liste d'espèces endémiques. On y trouve également 80 espèces de mammifères, 362 espèces d'oiseaux et plus de 500 espèces de reptiles et de poissons. Tous les grands mammifères, à l'exception du sanglier, sont considérés comme des espèces menacées.

Cette richesse a justifié l'établissement d'un grand nombre d'aires protégées (parcs nationaux et réserves) gérées actuellement par la Direction Générale des Forêts. Leur nombre devra être incessamment revu à la hausse (création d'autres parcs nationaux et réserves, zones sensibles littorales, aires protégées marines et côtières).

En dépit de la diversité des espaces naturels et de la qualité qu'ils présentent, l'activité de l'écotourisme est restée marginale et négligée. La Tunisie n'a pas encore évalué ni capté de parts significatives de ce marché en expansion. Le nombre d'éco-touristes étrangers est faible et se réduit le plus souvent aux chercheurs, quelques groupes de touristes « balnéaires » qui font un détour par les parcs nationaux et quelques résidents étrangers qui effectuent de courtes visites dans les espaces naturels. Les éco-touristes tunisiens sont également très peu nombreux et leur pouvoir d'achat est plus faible que celui des touristes étrangers.

La durée de l'activité sur l'année est régie par la saisonnalité des flux de touristes mais également par les contraintes naturelles.

La massification étant proscrite afin de réduire les impacts sur le milieu, les revenus seront modestes et ne pourront pas subvenir aux populations et surtout pas durant toute l'année.

Les principales menaces encourues par le patrimoine naturel qui sont à prendre en considération dans la sauvegarde de l'exploitation du patrimoine naturel et dans le montage de projets d'éco-tourisme :

- La chasse illégale ;
- Les prélèvements vivriers et commerciaux non-contrôlés ;
- Les nuisances sonores et liées à la lumière ;
- Le vandalisme (massacrer des reptiles, destruction des nids, prélèvement des œufs) ;
- Le surpâturage (cause majeure de dégradation) ;
- Les impacts de l'urbanisation sur les milieux naturels (principalement sur le littoral où la convoitise est la plus forte. Dunes, forêts, sebkhas) ;
- La déforestation ;
- Les incendies ;
- L'impact des aménagements hydrauliques ;
- La pollution hydrique ;
- Les aménagements routiers ;
- L'altération des paysages ;
- La sur-fréquentation.

2.12 Nouveaux sites du Patrimoine Mondial

On ne cesse de le répéter, la Tunisie et les régions pour lesquelles les projets pilotes seront commandités, possède un patrimoine naturel, historique et culturel unique et varié, parmi lequel plusieurs sites naturels, archéologiques ou mixtes mériteraient d'être inclus dans la liste des sites du patrimoine mondiale de l'UNESCO. Le processus de classification est relativement simple et peu coûteux si la valeur et la signification des sites candidats sont justifiables, ce que nous pensons être le cas. Par contre, les conditions de classement requises pour l'inscription de nouveaux sites impliqueraient non seulement le montage et la préparation des dossiers, mais aussi la préparation des plans de gestion intégrée de ces sites.

2.13 Création d'une nouvelle image de marque culturelle

La beauté, la diversité, la richesse de la culture Tunisienne, son histoire, sa nature, son patrimoine matériel et immatériel devraient être beaucoup mieux connus, visités, explorés, valorisés, appréciés et intégrés à une identité enrichie et des expériences réellement vécues.

A l'extérieur du pays, il est nécessaire de créer et de diffuser une image de marque d'une Tunisie « riche » de sa culture, sa nature, son l'histoire, ses produits, ses différentes régions, différente de celle galvaudée : l'image « pas chère » d'une Tunisie du « sea, sun and sand » dans une bande de littoral avec ses touristes entassés et volontairement isolés.

2.14 Application d'un développement culturel et de tourisme durable

La notion d'une action de développement culturel et de tourisme durable, bien qu'elle fasse référence à des concepts et définitions très variés, nous propose des approches stratégiques, politiques et techniques et qui méritent d'être prises en considération dans la formulation et l'exécution des projets :

- Le développement culturel et de tourisme durable, qui sert de vecteur à la protection du patrimoine naturel et culturel, crée d'abord des emplois et préserve les particularités traditionnelles locales. Cela se fait par le biais d'activités adaptées aux structures de petite taille où les flux de richesse sont bien plus limités que les grandes activités culturelles (ex. cinéma, tourisme de masse). Leur planification et réalisation est conditionné par des échanges du haut vers le bas et du bas vers le haut.
- Le succès des projets culturels et de tourisme durable suppose une exploitation respectueuse des ressources naturelles (impact minime sur l'environnement naturel et socioculturel), la participation des acteurs locaux, leur sensibilisation et éducation afin obtenir des avantages économiques pour tous.

Les objectifs peuvent se décliner en trois axes :

- Conserver, réhabiliter et valoriser le patrimoine, la créativité et l'héritage culturel.
- Eduquer, sensibiliser et promouvoir les valeurs patrimoniales et celles de la culture humaniste.
- Impliquer les populations et les faire bénéficier des retombées économiques.

Pour aboutir à ses objectifs, le programme des projets pilotes pourrait prendre en considération les démarches suivantes :

- Décentralisation de l'administration (et la durabilité) des projets ;
- Union au sein de la structure du projet des différentes parties prenantes (dont les promoteurs et agences de voyage pour activités spécialisées).
- Renforcement des capacités: assurer la formation des décideurs et de l'administration locale.
- Promotion : sensibiliser les agences de promotion aux produits, créer des labels ; promotion du tourisme interne.
- Sensibilisation à la fragilité et la valeur du patrimoine et de la culture et contre le vandalisme et le vol.
- Management et financement : mettre en place des règles de montage et de réalisation des activités/projets et plans d'action logiques, transparentes et simples.
- Etudes et plans pilotes : Etablir des plans repliables et standardisés.

Activités :

- Création des structures d'hébergement et de restauration : établir des étapes/haltes attractives ; mettre en scène les sites (travaux paysagers et éléments artistiques, signalétique interprétative), revitaliser les musées nationaux, des musées d'étapes, des musées de sites, des écomusées ou, à défaut, des centres d'accueil ; aider au désenclavement des sites, en contribuant au raccordement aux réseaux (route,

électricité, téléphone), à la mise en place d'équipements et de services locaux nécessaires aux populations locales et aux visiteurs

- Gestion du patrimoine : Mettre en œuvre les plans de gestion et mise en valeur des sites ; établir et inclure les périmètres tampons dans la vision globale de la gestion et de l'aménagement des sites (réglementation d'urbanisme, chartes paysagères et architecturales, services locaux...).
- Patrimoine immatériel: Inventaire du patrimoine immatériel ; mise en place d'un plan de sauvegarde des valeurs patrimoniales immatérielles ; promotion et valorisation du patrimoine immatériel et des terroirs.
- Lutte contre la pauvreté : créer des groupements de développement et de groupes d'intérêt économique et identifier des activités viables génératrices de revenus; favoriser et promouvoir la consommation de produits locaux; préserver et réhabiliter les produits locaux artisanaux et agricoles; promouvoir l'agriculture biologique ; promouvoir et réglementer le logement chez l'habitant ; privilégier l'emploi des entreprises et de la main d'œuvre locale.
- Assurer la formation nécessaire aux populations pour l'exercice des activités rentables ; former des guides conférenciers (patrimoine culturel) ; former des guides de terrain (éco guides) ; sensibiliser les populations locales et les administrations des sites ainsi que les pouvoirs locaux aux attentes des visiteurs.
- Suivi-évaluation : Cadre logique et cycle de projet ; choix d'indicateurs fiables et rigueur du suivi ; l'échange des informations entre les différents niveaux sont capitaux pour corriger les erreurs de planification.

3. Approche Opérationnelle

3.1 Rappel des approches proposées dans la Note Méthodologique qui seront suivies dans la préparation et conduite des Projets Pilotes

Appui au développement durable et intégré

- Assurer la conformité et la complémentarité aux plans et documents supérieurs ;
- Participer au développement des ressources territoriales et à la valorisation du patrimoine culturel ;
- Créer des liens entre les différentes formes du patrimoine ;
- Poursuivre une approche intégrée ;
- Proposer des typologies de mesures et d'opérations concrètes dans leur application.

Principaux éléments méthodologiques dans l'élaboration des Projets Pilotes

- Attrait de l'idée du projet ;
- Adhésion aux priorités stratégiques et aux Plans d'Action approuvés ;
- Analyse du contexte territorial, légal et institutionnel ;
- Analyse de la demande ;
- Analyse des opportunités et des risques ;
- Application du Cycle de Gestion de Projet et son Cadre Logique ;
- Prescription des actions réalisables et cohérentes ;
- Identification des acteurs et des associés selon une approche participative ;
- Analyse et allocation des ressources financières.

Préparation du plan opérationnel détaillé et de son calendrier

Entreprendre des actions de communication et d'information

3.2 Flexibilité dans le choix des sites pour les Projets Pilotes

Les termes « Références » requièrent la préparation de six études de faisabilité dans six localisations différentes, situées chacune dans un gouvernorat spécifique. Or le choix des PP se fera selon les approches proposées dans la Note Méthodologique, notamment des critères déterminés par les besoins et conditions du site et surtout après une analyse SWOT (Strengths - Weaknesses - Opportunities - Threats) ou AFOM : Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces.

Chaque site sera sélectionné de manière à ce que son Projet Pilote soit un exemple de démonstration d'actions, pouvant être reproduites et réalisées le plus facilement possible sur d'autres sites dans les six gouvernorats choisis, mais aussi ailleurs sur le territoire national. Une flexibilité dans le choix s'impose pour répondre à ces critères, tout en restant dans les limites des gouvernorats déjà choisis.

3.3 Assurer la conformité et la complémentarité aux plans et documents supérieurs

Tel qu'il a été présenté dans la Note Méthodologique, le PP serait conçu de façon à appliquer au mieux les stratégies, politiques et finalités des documents d'urbanisme ou de développement d'ordre supérieur (i.e. Schémas Directeurs ou Plans d'Actions pour une région ciblée).

Dans une perspective Down-Up et sur la base des résultats obtenus du PP, on pourrait évaluer l'applicabilité des documents supérieurs sur les pratiques et la participation des acteurs locaux dans l'élaboration et la mise en œuvre du PP, et éventuellement proposer des démarches pour les améliorer ; dans le cas où ils sont inexistant, des propositions pour leur formulation peuvent être suggérées.

Le lien linéaire dans le projet sera établi ainsi:

- Stratégie à appliquer OU Stratégie à améliorer ou à proposer ;
- Documents d'ordre supérieur à suivre (i.e. lois, Schémas Directeurs ou Plans d'Actions pour une région ciblée) OU Documents d'ordre supérieur à améliorer ou à proposer ;
- Politiques établies à appliquer OU Politiques établies à améliorer ; Politiques non-établies à proposer ;
- Plan(s) d'Actions à appliquer OU Plan(s) d'Actions à améliorer ou proposer ;
- Projet Pilotes.

3.4 Formation, Manuel de Préparation, Intégration dans le système et pérennité des résultats du PP

Les livrables et résultats de chaque projet pilotes incluront la production d'un Manuel de Projet, la conduite d'une Formation Spécialisée et la création d'une Equipe d'Intervention (*Task Force*) qui sera responsable de son exécution. L'Equipe sera intégrée dans l'institution qui se portera garante de cette exécution et de la pérennité des résultats du projet.

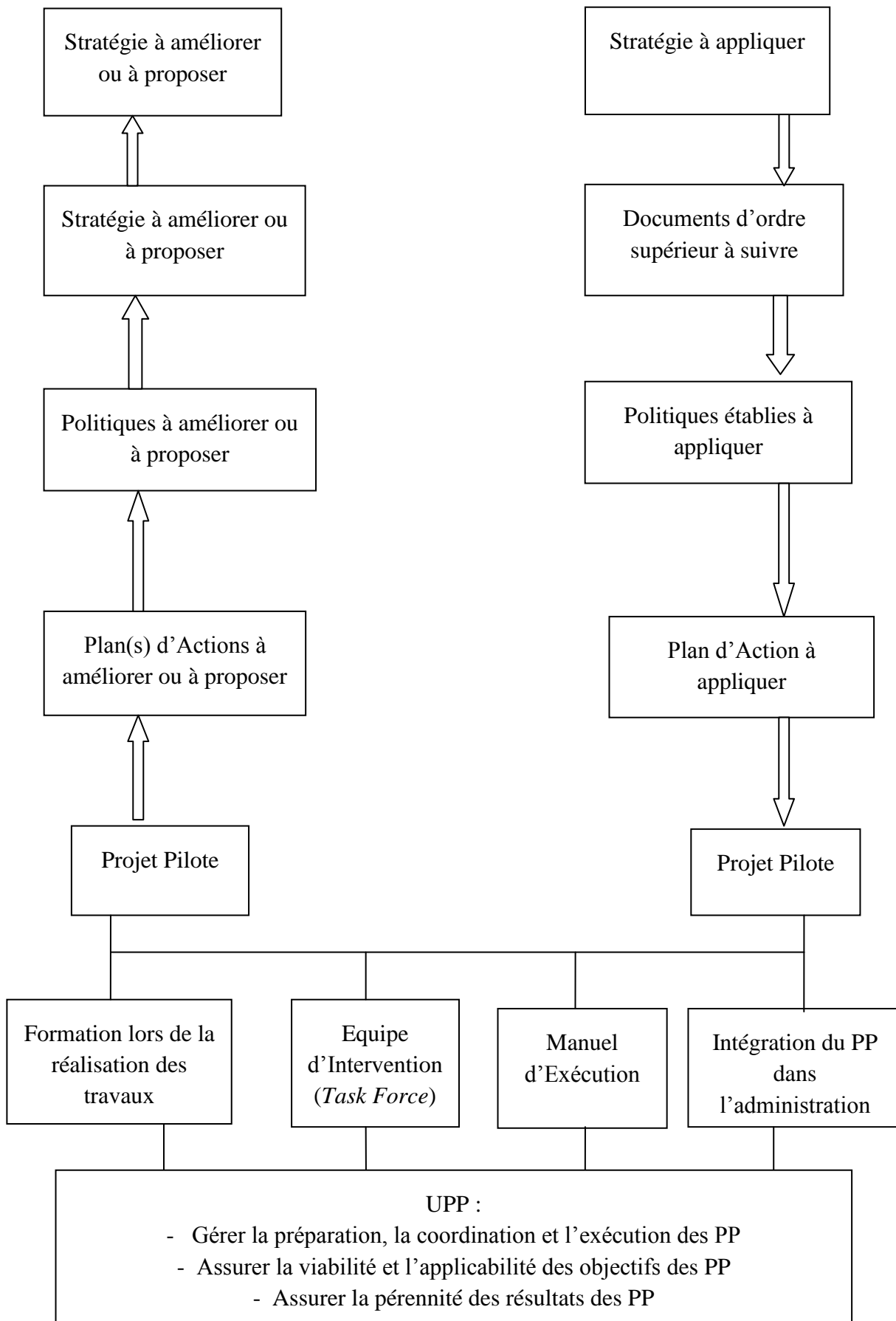
Chaque Equipe d'Intervention sera aussi responsabilisée pour monter et réaliser des projets similaires dans d'autres gouvernorats, avec le suivi et la coordination d'une Unité de Coordination des Projets Pilotes – UPP (voir 3.5 ci-après).

3.5 Unité de mise en œuvre et de Pérennité des Projets Pilotes (UPP)

La création d'une Unité Coordination des Projets Pilotes (UPP) est recommandée afin de gérer la préparation, la coordination et l'exécution des PP.

L'UPP sera responsable d'assurer la pérennité des résultats des PP afin que celles-ci soient appliquées par les administrations et les autorités ciblées ou liées au domaine d'intervention de chaque PP.

Son rôle est celui d'assurer la viabilité et l'applicabilité des objectifs des PP sur le long terme afin qu'elles ne soient pas oubliées avec la fin de l'action.



4. L'état de la culture en Tunisie: Enjeux et orientations

4.1 Activer le rôle de l'acteur principal : l'Etat

Il est certain que l'état fait beaucoup pour la culture et que sans son intervention il n'y aurait pas de manifestations culturelles importantes (musicales, théâtrales, cinématographiques, festivals, animations, de spectacles de danse) et donc pas de création.

Cependant il manque à ces efforts une stratégie globale, cohérente qui inclurait toutes les régions et qui guiderait des politiques et plans d'action bien définis pour établir des conditions de « créative » qui appuierait et produirait les talents, les artistes, les créateurs dans une dynamique créative et jeune, active depuis le primaire à l'école

En terme de projets pilotes, plusieurs questions se posent :

- Comment parier sur les artistes dans ces régions défavorisés et leur créer leur espace d'expression ?
- Comment mettre en valeur la spécificité culturelle des régions des projets et leurs identités?
- Et enfin, comment évaluer la taille d'un marché afin de maximiser les investissements dans les industries culturelles, et par conséquent la rentabilité ?

Une organisation et des efforts fédérés s'imposent, comme la participation (ou l'aide à la création) des corporations locales d'artistes, acheminer des visites ou l'installation d'artistes vers ces régions, l'aide à la professionnalisation des interventions et surtout (i.e. la gestion des festivals tout au long de l'année).

Mais aussi (tel que requis dans tout le pays) une gestion culturelle souple et rapide dans les procédures des recrutements, des rémunérations, une distribution équitable des subventions. Et surtout la création de vrais statuts d'intermittents pour les métiers du spectacle.

4.2 Des industries culturelles

4.2.1 L'industrie du livre :

Selon une enquête nationale sur: « le Tunisien, le livre et la lecture », (déc. 2009/Janv. 2010, échantillon de la population âgée de 15 ans et plus), le diagnostic de la réalité de la lecture dans le pays démontre un niveau de lecture très limité.

Car même si l'apprentissage de la lecture à un âge avancé (avant 6 ans) est important, le principal obstacle à la lecture ne semble pas être d'ordre économique. Mais la visibilité du livre semble jouer un grand rôle (medias, promos) ainsi que sa disponibilité (distribution, proximité).

Les difficultés d'exister pour l'industrie de l'édition (199 maisons en 2010 contre 80 en 2000).

- Les auteurs sont très mal rémunérés, et ne peuvent vivre de leur art (10% de tirages et vente limites) ;
- La piraterie est une pratique très répandue ;
- L'édition à compte d'auteur, informelle, importante mais difficilement cernable ;
- Non respect du droit d'auteur et moyens de récupérer les subventions publiques malhonnêtes chez certains éditeurs ;
- Le monopole de l'état sur le livre scolaire ;
- La domination du marché de l'édition a 80% par le secteur public comme principal producteur et acheteur.

L'Etat est le principal soutien du livre :

- Nombreuses mesures législatives en faveur du livre ;
- Secteur de l'édition ajouté à la liste des industries culturelles du code des investissements ;
- Augmentation du budget alloué au livre par rapport à celui de la culture ;
- Acquisitions du ministère de la culture pour plus de 1000 titres en 2010 (plus d'un millions de dinars) ;
- Subventions allouées au papier destiné au livre (jusqu'à 75% de son coût) ;
- Animation d'un vaste réseau de bibliothèques publiques par le ministère et sa direction de la lecture (même si elles ne servent souvent que pour les révisions scolaires) ;
- Subventions allouées pour la participation du livre Tunisien aux foires internationales (même si toutes les maisons d'éditions ne sont pas affiliées).

Les PME du secteur du livre : une capacité limitée :

- Investissements à la création moins de 15 000 dinars par structure ;
- Effectif : 3 personnes en moyenne ;
- Chiffre d'affaire moyen : inférieur à 150 000 dinars.

La Tunisie importe en moyenne pour 20 millions de dinars par an de livres (essentiellement livres scientifiques et universitaires) et exporte pour plus de 6 millions de dinars (2010) la plus grosse part étant des livres scolaires pour l'Afrique Subsaharienne.

Recommandations

Un vaste programme relaté dans des Recommandations de la Consultation Nationale sur le Livre (lancée lors de la dernière édition de la foire du livre en avril 2009 et a rendu public ses recommandations en février 2010) et la culture reste à inscrire et nécessite la contribution de tous les acteurs :

- Création d'un centre national du livre ;
- Instauration du prix unique ;
- Renforcement de la protection du droit d'auteur... ;
- D'autres idées pourraient suivre comme réunir toutes les maisons d'édition autour d'un projet fédérateur, améliorer la distribution à l'étranger, numériser des catalogues pour la vente à distance, édition numérique.

Autres suggestions

- Inventorier et publier le patrimoine culturel oral de toutes les régions, le retranscrire, le numériser et le sauvegarder ;
- Moderniser le réseau des bibliothèques de lecture publique ainsi que celles des quartiers et des petites agglomérations, leurs équipements et leur donner les moyens d'acquisition de ce qui est édité dans le pays ;
- Créer aussi une bibliothèque virtuelle qui regrouperait tous les ouvrages tunisiens ;
- Créer des fonds documentaires dans les domaines de la jeunesse et du multimédia ;
- Traduire les ouvrages étrangers en Arabe et inversement, notamment les livres scientifiques et les encyclopédies ;
- Créer des fonds pour des espaces dans les régions défavorisées, sensibilisation aux attractions des jeunes et seniors, activités de visibilité ambulantes (foire itinérantes dans villages et écoles) ;
- Créer des fonds pour la petite enfance et aux non-voyants.

4.2.2 *Le secteur du Cinéma :*

Evaluation d'une situation alarmante :

- Le nombre de salles de Cinéma en baisse (80 salles en 1970 à 15 salles à date). Les raisons sont multiples : agression d'islamistes, concurrence de la TV et du DVD piraté, qualité des projections, confort des salles... ;
- Baisse de la production annuelle des longs et courts métrages (3/4 longs métrages et 15 courts par an pour 400 sociétés de production) ;
- Recul de la créativité et du rayonnement international ;
- Une infrastructure pleine de lacunes : pas de véritable industrie et absence d'un marché d'exploitation au niveau des salles ;
- Des affiches et des projections de piètre qualité (même au festival de Carthage, historiquement ancré dans le temps à l'échelle Arabe et Africaine) ;
- Pas d'évaluation des recettes réalisées dans les salles (Tunisiennes ou à l'étranger) ;
- Pas d'enquêtes scientifiques sur les pratiques culturelles des Tunisiens ;
- Pas d'obligation des producteurs et distributeurs de communiquer leurs chiffres au ministère ;
- Inflation des coûts de production, donc manque de rentabilité, donc manque d'investisseurs locaux ;

- Pas de stratégie nationale de l'image qui permette de faire une réforme globale ;
- Absence de laboratoire pour la phase de post-tournage (donc un transfert des films à l'étranger et une perte de temps en plus des frais).

Malgré un soutien des autorités publiques pour le secteur (subventions directes allant jusqu'à 4 millions de dinars par an), la participation de la télévision nationale à la production cinématographique est modeste. Tant qu'il n'y aura pas d'obligation de participation, les cinéastes auront recours aux aides internationales, et leurs films souffriront des différentes concessions qu'ils auront à faire tant au niveau des scénarios que des équipes techniques.

Les points positifs :

- Les équipements cinématographiques sont exonérés des droits de douane ;
- Les productions cinématographiques ne sont pas soumises à la TVA ;
- Soutien du ministère aux manifestations internationales majeures ;
- Création depuis Septembre 2011 du Centre National du Cinéma et de l'Image (CNCI) ;
- Il existe un fond d'aide au renouvellement des salles ;
- Et malgré tout la volonté de créer.

Recommandations

Des solutions possibles, surtout de la part du CNCI :

- Inciter les privés à investir dans des salles de cinéma (style Multiplex) ;
- Pour cela l'état doit mettre à disposition des espaces urbains à prix symboliques ;
- Promouvoir le cinéma Tunisien (autorités publiques mais aussi cinéastes et associations) ;
- Encourager l'écriture et la distribution ;
- Renforcer les équipements de la structure de Gammarth ;
- Régulation du secteur et délivrance d'une carte professionnelle ;
- Donner la priorité absolue à la sauvegarde de la mémoire cinématographique nationale ;
- Promulguer les textes d'application dont, en priorité, les mécanismes de financement ;
- Eviter que l'état soit le seul bailleur de fonds (i.e. prélever sur les recettes publicitaires de la TV, sur les billetteries des salles, sur l'internet ou la téléphonie mobile, taxe sur les supports d'enregistrement...) ;
- Relancer la culture cinématographique grâce aux ciné-clubs ;
- Diffusion dans les régions de l'intérieur en utilisant les centres de culture, les espaces plein air. Festivals de régions, invitant cinéastes à y participer.

Une loi de finances complémentaire pour le budget est prévue en Mars 2012.

4.2.3 L'audiovisuel et la publicité

Une offre radio à dominante publique, deux chaînes de télévision publiques et deux privées affrontant une offre satellitaire concurrente (2500 chaînes étrangères), voilà le paysage audiovisuel de la Tunisie jusqu'en 2010. Il est actuellement en plein bouleversement :

- l'INRIC (Instance Nationale Indépendante pour la Réforme de l'Information et la Communication) a autorisé 12 nouvelles chaînes indépendantes. Un réseau de diffusion numérique (TNT) couvre plus de 90% de la population.
- Les préférences des Tunisiens vont aux feuilletons et films devant les talkshows, variétés et information. Depuis la révolution l'audience des chaînes publiques a augmenté pour les débats et les programmes d'information.
- Le montant des investissements publicitaires (IP) en Tunisie est largement dernier au niveau Maghrébin.

Cela explique entre autres, le peu de moyens financiers dont disposent les chaînes Tunisiennes pour investir dans les moyens techniques, les talents et les émissions à grands budgets (celles-ci restent limitées au mois du Ramadan).

Selon une enquête (TEMA Consulting 2006) il y a plus d'agences de pub pour 1000 habitants en Tunisie qu'en France. La profession est divisée comme dans les autres secteurs culturels, structure syndicale peu représentative, pas de respect de la déontologie et des règles de la concurrence loyale, pas d'association d'annonceurs, pas de bureau de vérification de la pub, de Médiamétrie...

Une grande réflexion s'impose pour un secteur à reconstruire complètement

4.2.4 L'industrie musicale

Il existe très peu de données chiffrées et de documentation en la matière, mais il est sur que ce domaine manque d'encadrement et de considération. Les conservatoires, les orchestres et les festivals n'avaient pas de statut et récoltaient des budgets misérables. D'où leur précarité et leur état de délabrement, et un secteur fortement en régression.

L'industrie musicale regroupe :

- Les activités de reproduction de par un processus industriel ou numérique ;
- L'édition musicale et la facture instrumentale ;
- Les logiciels de composition et de musique de synthèse.

Les acteurs essentiels sont complémentaires et interdépendants :

- Les créateurs (paroliers, compositeurs, arrangeurs) ;
- Les interprètes (musiciens, choristes, chanteurs) ;
- Les techniciens (ingénieurs du son, régisseurs) ;
- Les industriels (sociétés d'enregistrement) ;
- Les sociétés de diffusion et de commercialisation.

Le secteur souffre à plusieurs niveaux :

- Pour les musiciens et interprètes : crise de confiance entre producteurs de spectacles et impresarios, et la corporation des musiciens. Manque de transparence et de législation. Manque de crédibilité et d'impacte de la carte professionnelle ;
- Pour les sociétés de production : commerciales d'abord, leur priorité est de faire des bénéfiques. Or le marché local est restreint et le produit Tunisien ne génère pas les bénéfiques escomptes. Les produits étrangers, venus surtout de l'Orient Arabe, eux, répondent aux attentes financières des sociétés de production ;
- Elles ont arrêté le financement du produit Tunisien et ont obligés ainsi les artistes à s'autoproduire. Ils ne peuvent toutefois pas distribuer ou diffuser leur produit dans les medias ;
- Le dysfonctionnement actuel profite à différentes parties sauf aux créateurs et aux artistes.

Actuellement on voit une nouvelle approche se profiler dans l'industrie musicale, et un autre genre de société dont l'idée serait de faire fructifier le partenariat entre différents intervenants chacun selon son domaine.

Par le biais de conventions signées sous formes de partenariats, la société s'occupe des musiciens, des interprètes et de l'enregistrement. Elle délègue la promotion à des radios de forte audience, et la commercialisation du CD à une société de grande envergure et de grand professionnalisme. Elle ambitionne de s'attaquer à la production de clips pour faire des chaînes de TV son vecteur de diffusion. Cette stratégie de production de spectacles peut créer des activités pour les producteurs, les tourneurs, les studios d'enregistrement, les festivals, offre un intérêt commercial intéressant.

La tâche du ministère de la Culture en musique (même si elle n'est pas tout à fait accomplie):

- L'enseignement au conservatoire ;
- La tutelle de deux orchestres ;
- La subvention de la Rachidia (association de préservation du patrimoine musicale) ;
- L'attribution de cartes professionnelles ;
- La subvention de l'enregistrement des travaux musicaux et spectacles de festivals qu'il organise ;
- L'élaboration des textes de lois en matière de droits d'auteurs ainsi que la gestion du domaine musicale en général.

A l'ère du Web on voit apparaître de nouveaux acteurs :

- Les services en ligne pour la diffusion en streaming ;
- Les plateformes de téléchargement ;
- Le e-commerce.

On voit aussi des initiatives quand au respect et à la protection de l'esprit créatif : le copy control en 2003 et la loi Hadopi en France en 2009.

Cependant la Tunisie a des carences en compétences de techniciens, logistiques techniques, équipement, et une assistance pour améliorer la performance (aide à la création de structures performantes, formations spécialisées).

Recommandations

- Réhabiliter le patrimoine musical traditionnel, et créer un fond documentaire qui rassemble les productions antérieures ;
- Introduire l'enseignement musical dans les établissements scolaires avec moyens nécessaires : priorité aux régions défavorisées ;
- Créer des conservatoires dans chaque chef-lieu de gouvernorat ;
- Maintenance des instruments musicaux et formation d'accordeurs et de luthiers ;
- Faciliter l'accès au statut professionnel pour les diplômés de l'enseignement supérieur musical ;
- Redynamiser les maisons de culture pour l'encadrement des jeunes ;
- Renforcer la coopération internationale et l'échange avec des pays partenaires ;
- Assurer une présence dans les régions (antenne de institutions dans celles-ci : unités de conservatoires, spectacles d'orchestres, investir dans un inventaire du patrimoine musicale des régions, subventions décentralisées ; tourisme musicale..) et en appuyant les tentatives nouvelles (incubateurs, programme d'appui).

4.2.5 *Le cas du théâtre*

La situation : confiné dans la catégorie socio-économique « biens immatériels », l'image des arts dramatiques est celle 'de gens qui parlent pour ne rien dire et ne font rien pour leur pays'.

Les conséquences sont que les jeunes ont du mal à convaincre leurs parents de les inscrire dans cette filière et de plus, les investissements sont méfiants.

Après l'indépendance, il y a eu une éclosion du théâtre moderne : promotion de jeunes professionnels dans tous les métiers du théâtre, bourses aux bacheliers pour des études à l'étranger, création de plusieurs troupes, Centre d'Art Dramatique, ... dès les années 80, avec la démission des autorités régionales, les financements se sont arrêtés et ont mis au chômage des dizaines de travailleurs de la scène. Les affectations des jeunes diplômés du théâtre se faisaient dans des carrières pédagogiques (lycées) et amputait le secteur d'un potentiel créatif et entrepreneurial. Sous Ben Ali, le paysage s'est encore appauvri. Seules, quelques structures privés, îlots de création-diffusion continuaient à batailler pour imposer un label de production. Les tendances se sont portées sur le one-man-show populiste peu coûteux, où un semblant de liberté d'expression était toléré. Cela a permis à certains comédiens de s'enrichir aux dépens du secteur. Les investisseurs (banques, téléphonie, radios) ont aussi misé sur ce genre de

spectacle qui devenait une machine à sous. Le régime a remplacé le spectacle culturel par des spectacles de loisirs et d'agitation des masses.

Après la révolution la situation reste paralysée avec des opérations « marketing révolutionnaire » hâtifs et sans valeur artistique.

- Pas de ligne politique claire en matière de culture ;
- Une exploitation anarchique du théâtre ;
- Pas d'exigence et de rigueur artistique.

Formation et création d'emplois :

- Aider les jeunes à se familiariser avec les arts de la scène dans le cadre scolaire ;
- Réhabiliter les espaces de théâtre régionaux et les ouvrir sur leur environnement social et toutes les tranches d'âge dans une dynamique d'encadrement. Mettre les investissements nécessaires pour revaloriser les programmes de formation.

Un exemple édifiant: le CAAFRT

Le Centre Arabo-africain de Formation et de Recherche Théâtrales fondé en 2011 a organisé en 11 ans 21 promotions (près de 300 jeunes) dans plusieurs métiers de la scène, et ont pu s'imposer tant en Tunisie qu'à l'étranger. De plus, il organise des activités annexes de création théâtrale et des séminaires.

Pour une gestion autonome du théâtre :

- Commencer à travailler sur des stratégies de décentralisation des pôles de production, diffusion et formation dramatique. Cela ouvrira l'emploi à plusieurs demandeurs ;
- Mettre en place un cadre juridique qui facilite le lancement des projets ;
- Exonérer les promoteurs culturels des taxes, contribuera à l'autofinancement de ces structures et permettra d'avoir un théâtre de qualité ;
- Offrir des occasions de travail a des spécialistes venant de diverses disciplines artistique : maquilleurs, costumiers, musiciens, professionnels de la communication... ;
- Intensifier les liens entre ces unités de production locales pour permettre des échanges de produits, échanges de formateurs et de stagiaires, ... ;

Les pistes de financement : Créer des nouvelles traditions de micro-partenariats culturels (une pluralité diversifiée de petits dons) qui permettent à ceux qui le voudraient d'investir dans le théâtre. Les fonds autonomes incluraient la petite et la moyenne épargne (banques, groupes pétrochimiques etc..).

5. Profile des sites des Projets Pilotes

5.1 Gafsa – Sened

Gouvernorat : Gafsa.

Superficie (en km²) : 6.712.

Population : 339.600 (2010).

Population active : 74.260.

Découpage administratif : 11 Délégations ; 8 Municipalités.

Distance par rapport à la capitale : 355 Kms. Zone de passage entre les pays du Maghreb arabe (la Libye et l'Algérie) et les pays africains à travers la route saharienne actuellement en construction (Tunisie -Algérie et Niger par Gafsa - Hezoua).

Agriculture (en ha): Terres cultivables: 232.730; Arbres fruitiers: 114.887; culture irriguée: 10.746.

Principaux produits agricoles: Essentiellement de l'arboriculture: olives, amandes et pistaches.

Autres produits: Cheptel : 400.000 têtes (ovins, bovins, caprins et camelins).

Principaux produits exportés: Phosphate et acide phosphorique (5ème rang de la production mondiale en 2007).

Activités économiques : Ressources minières : le phosphate est la principale richesse, Gypse, sable à quartz, pierre marbrière, argiles pour brique. L'abondance des ressources hydrauliques a favorisé le développement du secteur agricole.

Jumelage : Accord de coopération avec la région Lombardie – Italie.

Principaux sites archéologique : Le site moustérien d'El Guettar et le site historique urbain de la Médina de Gafsa.

Culture :

- Bibliothèques : 20
- Théâtres : 7
- Musées archéologiques : 2
- Sites archéologiques : 6
- Maisons de culture : 8
- Festival important : 1

Tourisme et loisirs: La Médina de Gafsa qui est entourée d'une région célèbre pour ses grottes berbères, dont le village de Sened-Djebel. La zone est considéré comme une région touristique attrayante aussi bien pour les tunisiens que pour les touristes.

- Hôtels : 14 dont 2 hôtels 5 étoiles.
- Agences de voyage : 3
- Restaurants touristiques classés : 9

Artisanat (spécialités régionales): Tapis, margoum, tableaux muraux, klim.

Enseignement :

- Ecoles primaires: 301; Crèches / jardins et clubs d'enfants: 85; Lycées et collèges secondaires: 56.
- Institutions supérieures: 3 ; 2.125 étudiants.

Formation professionnelle :

- Centres publics: 2, 280 étudiants.
- Centres privés : 11 ; 3.410 étudiants.

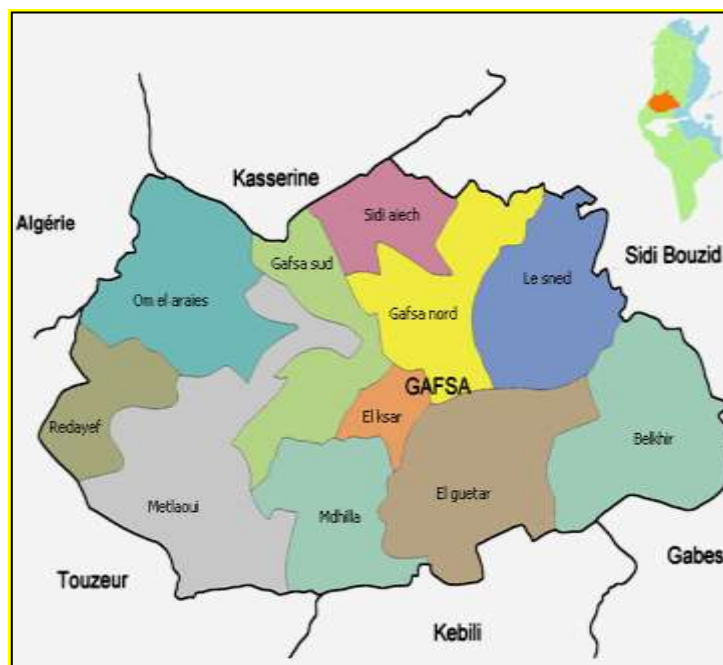
Réseau ferroviaire : Gafsa -Tunis.

Transport aérien : Aéroport international Gafsa Ksar.

Avantages spécifiques accordés par l'Etat au titre du développement régional:

- Prime d'investissement : 25% de l'investissement global, avec un plafond de 1.500.000 DT à 2.0000.000 DT.)
- Prime au titre de la participation de l'Etat aux dépenses d'infrastructure : 85% des montants engagés par l'entreprise.
- Prise en charge par l'Etat de la cotisation patronale au régime légal de la sécurité pendant les dix premières années.
- Pour les services liés à la culture : création d'entreprise de théâtre : 8% du coût du projet hors coût du terrain.
- Pour les services liés aux loisirs: (Parcs de loisirs pour familles et enfants ; Centres de résidence et de camping): 15% du coût du projet hors coût du terrain.
- Un levier pour le développement économique et la compétitivité : Création d'une société de gestion et d'exploitation du pôle de compétitivité pour agir comme moteur du développement économique de la région de Gafsa, et du bassin minier en particulier.

- Création de 4 complexes industriels et technologiques. Chaque complexe comportera un espace de services, un espace technologique, un centre de travail à distance (cyberpark) un centre d'hébergement et une zone et des bâtiments industriels.



Nom : Municipalité d'Al Sened (السند).

Chef-lieu d'une délégation de 34.504 habitants comprenant les secteurs de Sened, Sanouche, Djedida, Abdessadok, Majoura et Alim.

Autre Nom(s): As Sanad, Es Send, Sened.

Localisation : Située à une cinquantaine de kilomètres à l'est de Gafsa, et 273 kms de Tunis. 34°33'47N / 9°08' 42'' à 433m d'altitude.

Population : 8.931 (2010). Particularités linguistiques : Le Sened est l'un des rares lieux de Tunisie où l'on parle un dialecte berbère.

Classification : Essentiellement agricole et artisanal (tapis).

Principal Site Culturel : Les montagnes aux alentours de Sened : le Djebel Ourbat et le Djebel Majoura, furent le théâtre de plusieurs combats opposant la résistance militaire tunisienne et les forces françaises durant la période du protectorat.

Particularités

Aperçu du Site: Les invasions des Phéniciens ne s'étendirent pas jusqu'aux populations du Sened. Elles restèrent spectatrices devant la lutte qui allait s'engager entre Rome et Carthage en espérant conserver leur indépendance. Malgré tout, après la chute de Carthage, les

envahisseurs Romains s'immiscer dans les régions Berbères et étendent la politique de romanisation à l'intérieur du pays, ou ils y établirent des postes fortifiés. Le territoire est occupé plus tard par les Vandales, les Byzantins, les Arabes.

Principaux Monuments : Les grottes berbères du Sened-Djebel : Principal attraction de cette région et prestigieuses habitations troglodytes qui puisent leur beauté dans leur emplacement au milieu des plaines et au pied des montagnes. 70 de ces grottes seront converties en unités d'hébergement touristiques.

5.2 El Kef – El Kef

Gouvernorat : El Kef.

Superficie (en km²): 5.081.

Population: 258.790 (2007).

Population active: 94.816

Découpage administratif: 11 Délégations ; 12 Municipalités.

Distance par rapport à la capitale: 180 Kms.

Agriculture (en ha): Terres cultivables : 337.489 ; Forêts : 102.214

Principaux produits agricoles: Céréales, tomates et produits forestiers.

Autres produits: Viandes, lait.

Principaux produits exportés: Zinc, plomb, phosphate.

Activités économiques : Secteur essentiellement agroalimentaire ; industries des matériaux de construction de la céramique et du verre. Importantes potentialités agricoles. Ressources hydrauliques et minières puisque dotée de pas moins de 31 sites importants gisements de substances minérales pouvant faire l'objet d'une exploitation industrielle rentable du secteur du bâtiment et des travaux publics (fabrication de tuiles, faïences, béton, verre) ; Sources d'eaux minérales, de bois, plantes forestières, peaux ovines, laine .

Jumelage: Partenariat entre la Ville de El Kef et la ville de Bourg en Bresse, France.

Principaux sites archéologiques: Le Temple des eaux ; La célèbre table de Jugurtha ; La Médina au Kef, Dar el Karos (l'église Saint Pierre) ; les cavernes de Sidi Mansour.

Culture

- Bibliothèques: 17

- Théâtres: 6
- Musée ethnographique: 1
- Maisons de culture: 8
- Festivals importants: 2

Tourisme et loisirs : Tourisme de cure, écologique et culturel avec des randonnées pédestres et équestres ; Attractivité des richesses naturelles (la rivière et le barrage d'Oued Mellègue) , Chasse organisée.

- Hôtels: 7 dont 5 classés.

Artisanat (spécialités régionales): Tapis, couvertures, manteaux traditionnels (barnous).

Enseignement:

- Ecoles primaires: 301; Crèches / jardins et clubs d'enfants: 85; Lycées et collèges secondaires: 56
- Institutions supérieures: 7 ; 6.088 étudiants.

Formation professionnelle:

- Total 5.2973 étudiants.

Transport ferroviaire: Lignes Kef-Tunis, Dehmani-Tunis, Kalaat Khasba-Jerissa-Tunis.

Avantages spécifiques accordés par l'Etat au titre du développement régional:

- Développement régional : Toutes les délégations (Kef Ouest, Kef Est, Nebeur, Sakiet Sidi Youssef, Tajerouine, Kalaât Senan, Kalaât Khasba, Djerissa, El Ksour, Dahmani et Es-Sers) sont classées en Zones de développement régional prioritaire :
- Prime d'investissement : 25% de l'investissement global, fonds de roulement exclu avec un plafond de 1.000.000 DT. Pour les nouveaux promoteurs cette prime est de 30%.
- Prime au titre de la participation de l'Etat aux dépenses d'infrastructure : 75% des montants engagés par l'entreprise.
- Prise en charge de la cotisation patronale au régime légal de la sécurité sociale (CNSS) pendant les cinq premières années à partir de la date d'entrée en activité effective et d'une quote-part de cette contribution pendant une période supplémentaire de cinq ans fixée comme suit :
- Pour les services liés à la culture, création d'entreprise de théâtre : 8% du coût du projet hors coût du terrain. Pour les services liés aux loisirs (Parcs pour la famille et l'enfant - Centres de résidence et de camping) : 15% du coût du projet hors coût du terrain.



Nom : Municipalité d'El Kef (الكاف)

La municipalité du Kef est répartie sur le territoire de deux délégations, Kef Est et Kef Ouest, qui correspondent aux deux arrondissements municipaux.

Autre Nom(s) : Sicca (à l'époque carthaginoise), Sicca Veneria (à l'avènement de la domination romaine), Colonia Julia Cirta, Cirta Nova, Sikka Beneria, Chaqbanariya et enfin Le Kef dès le XVI^e siècle.

Localisation : Située à une quarantaine de kilomètres à l'est de la frontière Algérienne. 36°10'40''N / 8°42'51''E à 780 mètres d'altitude.

Population : 45.191(2004)

Classification : Le Kef est depuis la plus haute Antiquité, la principale ville du Haut-Tell et du nord-ouest tunisien dont elle constitue, jusqu'à une date récente, le centre politique, le plus important centre religieux.

Principal Site Culturel : En plus du site du Patrimoine Mondial de Dougga, la ville du Kef se distingue dans la musique et les chants populaires. D'où le Festival annuel Bou Makhoulf et le Festival Saliha, une fois tous les deux ans et de sa Gastronomie.

Particularités :

Aperçu du Site : Ruines dans les environs du Kef forme le Territoire de Dougga dans l'Antiquité. Site protégé et classé sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO en 1997 et localisé à 60 km de la ville du Kef. Les recherches archéologiques ont amené la découverte de nombreuses installations et agglomérations rurales ainsi que

d'ouvrages hydrauliques, de ponts et de routes. Ces vestiges attestent de la présence d'une population assez dense. La plupart des installations retrouvées datent du IV^{ème} siècle après J.C.

Principaux Monuments :

- Le Castellum de Salluste : La légende de Jugurtha dit qu'il existe au sud de la ville du Kef, une montagne tabulaire remarquable, la Kalaat-Senam, appelée localement "Table de Jugurtha" où Jugurtha ait caché ses trésors, cherchés en vain par les Romains.
- Islamiques : Le mausolée libyco-punique et le monument auquel appartenait peut être une inscription dédiée au roi MASSINISSA qui se dressait dans le secteur de l'agora (place publique) et qui atteste de l'occupation à l'époque Numide ; Le mausolée Sidi Bou Makhoulf qui abrite le tombeau du fondateur de la confrérie des Aïssawa en Tunisie, Sidi Bou Makhoulf ; La mosquée El Qadriya ; La mosquée Jama el Kébir, et le mausolée d'Ali Turki.
- Judaïques : La synagogue de la Ghriba, haut lieu de pèlerinage pour la fête de Souccot.
- Catholiques : Les vestiges de Dar El Kous, basilique romaine à trois nefs datant du début du V^e siècle dédiée à saint Pierre.

5.3 Kasserine – Haidra

Gouvernorat : Kasserine.

Superficie (en km²): 8.260

Population: 428.077 (2007).

Population active: 129.290.

Découpage administratif: 13 Délégations; 10 Municipalités.

Distance par rapport à la capitale: 286 kms. La ville est entourée par des montagnes dont les Djebels Chambi à l'ouest (point culminant de la Tunisie à 1.544 mètres), Elle est traversée par plusieurs oueds et divisée ainsi en neuf quartiers.

Agriculture (en ha): Terres cultivables: 360.000; Forêts: 158.000.

Principaux produits agricoles: Essentiellement de la céréaliculture; Arboriculture; Oléiculture.

Autres produits: Huile d'olive; Bois; Alfa; Huile de romarin.

Principaux produits exportés: Pâtes à papier; Marbre brut; Carbonate de calcium.

Activités économiques : La région compte 24 unités industrielles qui opèrent dans les secteurs de l'industrie, du tourisme, de l'agriculture et des services. Le gouvernorat est également riche en matières premières. Il possède une importante nappe alfatière (170.000 ha.) et riche en pierre marbrière, sable, argile et calcaire.

Jumelage: Accord de coopération entre la Région Kasserine et la Région PACA, France.

Principaux sites archéologiques: Sbeitla ; Haidra ; Cillium ; et Thelepte.

Culture:

- Bibliothèques: 16
- Salle de cinéma: 1
- Théâtres: 7
- Maisons de culture et de jeunesse: 13
- Festivals: 15
- Musée: 1

Tourisme et loisirs : La région de Kasserine présente des richesses archéologiques et naturelles constituant la base d'un produit touristique capable de drainer des touristes de l'intérieur et de l'extérieur du pays

- Hôtels : 8
- Agence de voyage : 3
- Parc : 1
- Centres de camping : 2
- Restaurants classés : 4

Artisanat (spécialités régionales): Tapis berbères; Tapis Alfa

Enseignement:

- Ecoles primaires: 301; Crèches / jardins et clubs d'enfants: 85; Lycées et collèges secondaires: 56.
- Institutions supérieures: 3 ; 2.040 étudiants.

Formation professionnelle:

- Centres publics: 5 ; 2.100 étudiants.
- Centres privés: 22 ; 1.200 étudiants.

Ligne Ferroviaire: Kasserine – Tunis.

Avantages spécifiques accordés par l'Etat au titre du développement régional:

- Prime d'investissement : 25% de l'investissement global, avec un plafond de 1.500.000 DT à 2.0000.000 DT.).
- Prime au titre de la participation de l'Etat aux dépenses d'infrastructure : 85% des montants engagés par l'entreprise.
- Prise en charge de la cotisation patronale au régime légal de la sécurité sociale (CNSS): la prise en charge par l'Etat pendant les dix premières années.
- Pour les services liés à la culture: création d'entreprise de théâtre : 8% du coût du projet hors coût du terrain.
- Pour les services liés aux loisirs: (Parcs de loisirs pour famille et enfant ; Centres de résidence et de camping ; Parcs de loisirs): 15% du coût du projet hors coût du terrain.



Nom : Municipalité de Haïdra (حيدرة).

Autre Nom(s) : Henchir Haïdra.

Localisation : Proche de la frontière avec l'Algérie - 35°33'53.27"N ; 8°27'17.51"E à 900m d'altitude.

Population : 3.109 (2004)

Classification : Site Archéologique et historique principal : Ammaedara.

Principal Site Culturel

Particularités : Une des plus anciennes cités romaines d'Afrique, fondée au premier siècle avant J.C. C'est ici que s'installe la Legio III Augusta, lors du règne d'Auguste 3, jusqu'à son déplacement vers Théveste (38 kms au sud-ouest dans l'actuelle Algérie) sous le règne de Vespasien

Aperçu du site: La ville prend le statut de colonie (Colonia Flavia Augusta Emerita Ammaedara) en 753. La création d'une colonie dans cette partie de l'Afrique proconsulaire permet de contrôler les routes passant sur les terrains de parcours des Musulames (peuple libyque de l'Afrique du Nord antique). La cité se développe rapidement et se dote d'un grand nombre de monuments dont un arc de triomphe dédié à Septime Sévère. Durant le christianisme, elle est dotée d'un évêché en 2584.

Principaux Monuments:

- **L'arc de triomphe :** dédié à Septime Sévère est composé d'une arche d'environ six mètres d'ouverture.
- **Les nécropoles romaines** qui incluent de nombreux tombeaux et des restes de mausolées, dont trois relativement mieux conservés. Ces nécropoles ont subi beaucoup de changements en période chrétienne où les pierres funéraires ont été utilisées pour la construction des églises.
- **Basiliques :** A ce jour 6 ou 7 églises ont été retrouvées et fouillées. Elles sont partiellement en bonne état de conservation. Parmi celles-ci, la basilique dite de Candidus, qui mesure environ 37 mètres sur 16; la basilique dite de Melleus, qui mesure 40 mètres sur 15 et la basilique de la citadelle, mesurant 23 mètres sur 13.
- **Le Théâtre :** Partiellement dégagé. Il semble toutefois de dimension comparable à celui de Bulla Regia.
- **La forteresse byzantine,** qui est le monument le plus spectaculaire d'Ammaedara, mesurant 200 mètres sur 110.

5.4 Sidi Bouzid – Sidi Bouzid

Gouvernorat: Sidi Bouzid

Superficie (en km²): 7.400.

Population: 409.700 (2011).

Population active: 102.129

Découpage administratif: 12 Délégations ; 10 Municipalités.

Distance par rapport à la capitale: 260 Kms. Proche du parc national Bouhedma sur 16448 ha et comporte trois zones de protection. Le point culminant du Djebel Bouhedma est à 840m.

Agriculture (en ha): Terres cultivables: 460 000 ; zones irriguées : 36.323.

Principaux produits agricoles: Cultures maraîchères, céréalières, fourragères, arboricoles, amandiers.

Autres produits : le cuir, l'huile d'olive et le plâtre.

Principaux produits exportés: Le textile, l'habillement, le cuir, l'huile d'olive, des articles en bois, le plâtre, carreaux en plâtre, les sacs en propylène.

Activités économiques : L'économie régionale est fondée sur l'agriculture et possède plusieurs avantages comparatifs. L'agriculture biologique vivement encouragée.

Jumelage : Jumelée avec la ville d'Al Jadida, Maroc.

Principaux sites archéologique: pas de sites principaux, mais nombreux vestiges.

Culture :

- Bibliothèques : 14
- Théâtres: 4
- Maisons de culture et des jeunes: 19
- Festivals: 30 (dont le festival annuel de littérature)

Tourisme et loisirs : éco-tourisme, randonnées sur sites naturels, vestiges romains,

- Hôtels : 8
- Agence de voyage : 3
- Parc : 1
- Centres de camping : 2
- Restaurants classés : 4

Artisanat (spécialités régionales): Tapis, margoum, tissages berbères, articles en bois d'oliviers et en alfa.

Enseignement:

- Ecoles primaires: 316, Crèches / jardins et clubs d'enfants: 170, Lycées et collèges secondaires: 64.
- Institutions supérieures: 3 ; 2.125 étudiants.

Formation professionnelle:

- Centres publics 5 : Centres privés 8 capacité totale 1891 étudiants

Avantages spécifiques accordés par l'Etat au titre du développement régional:

- Prime d'investissement : 15% de l'investissement global, fonds de roulement inclus avec un plafond de 1.000.000 DT. et prime au titre de la participation de l'Etat aux dépenses d'infrastructure : 75% des montants engagés par l'entreprise.
- Prise en charge de la cotisation patronale au régime légal de la sécurité sociale (CNSS): la prise en charge par l'Etat de cette contribution pendant les cinq premières années à partir de la date d'entrée en activité effective et d'une quote-part de cette contribution pendant une période supplémentaire de cinq ans.
- **Pépinière d'entreprises de Sidi Bouzid** : Plate forme d'appui aux nouveaux créateurs d'entreprises dans les domaines à haute valeur ajoutée et de technologies innovantes, avec des objectifs et des missions précises.
- Le parc national Bouhedma

Ce parc nous rappelle la savane africaine avec son biotope : Une *forêt* subtropicale d'Acacia raddiana. Il est situé à 85km de Gafsa, 105km de Sfax et 100km de Sidi Bouzid. Il fait partie de deux gouvernorats : Sidi Bouzid et Gafsa. Le parc est décrété Parc National en 1980, mais il est retenu comme Réserve de la Biosphère (MAB) par l'UNESCO en 1977.



Nom : Municipalité de Sidi Bouzid (سیدی بوزید)

Autre Nom(s) : n.a.

Localisation : Ville du centre de la Tunisie, 35°01'59'' - à 793m. d'altitude

Population : 39.915 (2004).

Classification : Centre administratif régional et centre important de commercialisation agricole.

Particularités

La plaine de Sidi Bouzid est consacrée à la culture des céréales, des arbres fruitiers et au maraîchage. La ville est le premier producteur de légumes du pays et l'un de ses principaux bassins laitiers. Elle commercialise également une race d'agneau élevée localement et qui a obtenu une AOC. Elle possède trois unités de séchage de tomates totalement exportatrices, ainsi que trois unités de transformation de tomates et de harissa, destinées à la consommation locale et à l'exportation.

Cette économie centrée sur l'agriculture a conduit à ce que la ville possède un important lycée agricole.

Le rôle de la ville dans la révolution Tunisienne :

Sidi Bouzid est la ville où la première révolution du Printemps Arabe a eu lieu le 27 Octobre 2010, lorsque ces citoyens se sont révoltés suite des malentendus entre citoyens et politiciens. L'histoire de Mohamed Bouazizi est considérée comme le déclencheur de la séquence de protestation au terme de laquelle la maison Ben Ali/Trabelsi est tombée le 14 Janvier 2010.

De nouveaux projets :

Quatorze projets générateurs de 3.387 emplois viennent d'être approuvés pour Sidi Bouzid. Les travaux démarreront bientôt pour un coût global estimé à 77 millions de D.T.. Ils incluront entre autres une unité de production du carbonate de calcium, une usine de mise en bouteille d'eau minérale, une pépinière agricole (30 ha), une usine de textile, d'une société de transport de marchandises, d'une unité de fabrication de cires et d'emballage du miel, d'une fabrique de conserves de tomates, de Harissa et de grenadines, d'une unité de conserve d'olives, une unité de fabrication d'emballage, d'une unité de fabrication et de montage de générateurs électriques etc.

5.5 Kairouan – Oueslatia

Gouvernorat : Kairouan

Superficie (en km²) : 6.712.

Population: 546.209 (2006).

Population active: 129.290.

Découpage administratif: 11 Délégations, 12 Municipalités.

Distance par rapport à la capitale: 160 Kms.

Agriculture (en ha): Terres cultivables: 345.490 ; Forêts: 45.145 ; Superficies irrigables: 52 953.

Principaux produits agricoles: Viande rouge, lait, oléiculture, arboriculture, piment, miel.

Autres produits: Gypse ; Kaolin ; Marbre ; Sable siliceux ; Argile ; Eaux minérales et thermales.

Principaux produits exportés: Tapis artisanal, Abricots, Huile d'olives, Conserves de tomate, Harissa, Faisceaux de câbles pour autos, Fils acryliques.

Activités économiques

- Agriculture : Emploi 30% de la population active. Modernisation et développement du secteur consolidés par les projets agricoles intégrés, les cultures biologiques, les coopératives de services agricoles et l'agroalimentaire.
- Tourisme et Artisanat : Un artisanat bien spécifique : ciseleurs, tisserands et selliers. L'art de la tapisserie demeure l'activité qui fonde la célébrité de la ville. La ville est classée patrimoine mondial, ce qui en fait l'un des quatre sites les plus visités en Tunisie. Attractivité du milieu naturel et écologique et sites géothermaux.
- Industries Manufacturières : Un développement au cours de la dernière décennie du secteur industriel (conditionnement d'huiles d'olives et d'eaux minérales, transformation de la laine et du cuir, extraction des huiles essentielles, exploitation des carrières de sables, de calcaire, de pierre et de marbre).

Jumelage: Accord de coopération entre le Conseil Régional de Kairouan et la province de Torino Italie.

Principaux sites archéologiques : La Médina de Kairouan est listée comme Site du Patrimoine Mondial de l'UNESCO (09.12.1988) ; Grottes préhistoriques à Ouslatia.

Culture:

- Bibliothèques: 15
- Salle de cinéma: 8

- Théâtres: 3
- Maisons de culture: 8
- Festivals importants: 30
- Sites archéologiques: 6
- Musées historiques: 2 (musée d'art islamique de Raqqada et celui de Sidi Amor Abada, sans oublier le projet du centre d'interprétation qui est en cours)

Institution supérieure: 3 (Nombre d'étudiants: 2.125)

Tourisme et loisirs : Kairouan inclut des monuments remarquables (la Grande Mosquée, le mausolée Sidi Sahbi, les bassins aghlabides...) mais aussi de Sidi Mâamer, les parcs Chrichira, Touati et Zaghdoud) ; ainsi que des sites archéologiques dans les alentours de la Ville et à Ouslatia.

- Hôtels : 6
- Sites de Chasse: 2
- Réserves naturelles
- Sites archéologiques

Artisanat (spécialités régionales): Tapis artisanal, travail de cuir, ferronnerie d'art.

Enseignement:

- Ecoles primaires: 312, Crèches / jardins et clubs d'enfants: 110, Lycées et collèges secondaires: 75, Institutions supérieures: 7 (13.922 étudiants).

Formation professionnelle:

- Centres publics: 5 ; 1.413 étudiants.
- Centres privés: 16 ; 1.590 étudiants

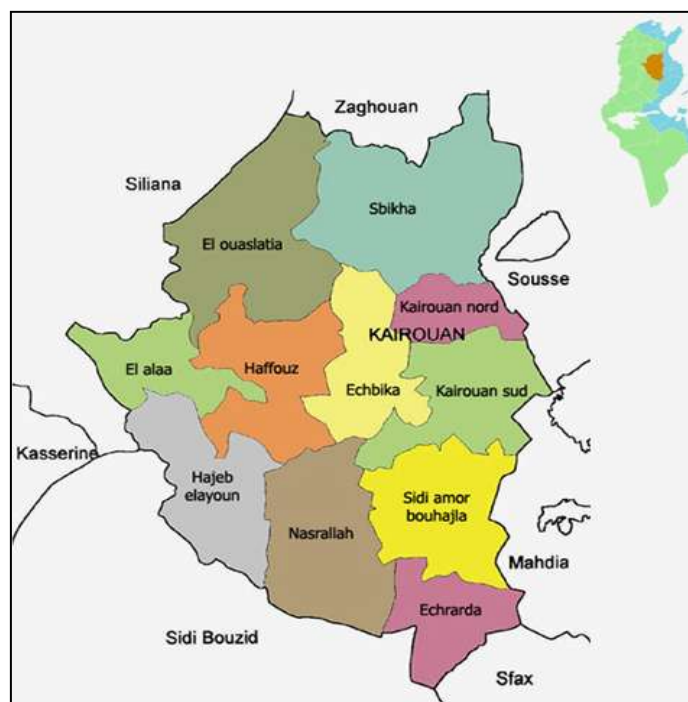
Réseau portuaire: Port de Sousse: à 54 km de Kairouan. Principales lignes: Europe

Transport Aérien: Aéroport de Monastir, Aéroport d'Enfidha.

Avantages spécifiques accordés par l'Etat au titre du développement régional:

- Prime d'investissement : 25% de l'investissement global, avec un plafond de 1.500.000 DT à 2.000.000 DT).
- Prime au titre de la participation de l'Etat aux dépenses d'infrastructure : 85% des montants engagés par l'entreprise.

- Prise en charge de la cotisation patronale au régime légal de la sécurité sociale (CNSS) : la prise en charge par l'Etat pendant les dix premières années.
- Pour les services liés à la culture: création d'entreprise de théâtre : 8% du coût du projet hors coût du terrain.
- Pour les services liés aux loisirs: (Parcs de loisirs pour famille et enfant ; Centres de résidence et de camping ; Parcs de loisirs): 15% du coût du projet hors coût du terrain.



Nom : Municipalité de Oueslatia (الوسلاتية)

Localisation : Au centre d'une plaine comprise entre les alignements montagneux du Djebel Ousselat et du Djebel Serj.

Population : 8.444 (2004).

Principal Site Culturel : Les peintures rupestres d'Aïn Khanfous : méconnu et pas fléché, ce site est niché au cœur du massif d'Ouesletia.

Classification : Site Archéologique et Historique et naturel

Aperçu du Site : 3.000 ans d'histoire, des trésors encore ensevelis, une présence humaine datant de 5.000 ans bien visible. Le parcours remonte un oued asséché, puis une vallée affluente, pour atteindre les parois préhistoriques. On y découvre une grotte présentant 3 salles alignées le long d'une faille, des falaises dans les parois desquelles se trouvent les peintures rupestres. Cet art non renouvelable se dégrade vite et disparaît sous l'effet de phénomènes naturels. Il est impératif de protéger ce qui existe et de rendre la région de Oueslatia une destination privilégiée d'écotourisme protecteur unique du genre.

Principaux Monuments et sites naturels :

- **Le Jebel Ouesslat :** Mmassif abritant des habitats datant de l'époque Néolithique et une quantité impressionnante et unique de peintures et de gravures, situées sur les parois des abris sous roche et des grottes. Il représente, la région la plus riche en art rupestre de Tunisie.

- **Les grottes de la mine de Djebel Serdj** : Exceptionnelles, à découvrir en randonnée avec mesures de protection du visiteur et patrimoine.

- **Dans les environs de Oueslatia:**

Ksar Lemsa : Importants vestiges de la période byzantine avec une citadelle construite au VI^{ème} siècle, une portion d'aqueduc, des citernes et un amphithéâtre. Aujourd'hui, une source d'eau est exploitée pour l'embouteillage d'eau minérale.

Le parc national de Jebel Serj : (1720 ha) possède un nombre intéressant d'espèces rares de la faune (chacal, sanglier, lièvre, mangouste, hérisson, serval, ou encore renard). Il compte également des races rares et intéressantes d'oiseaux dont certaines sont en voie de disparition.

5.6 Siliana - Makthar

Gouvernorat : Siliana.

Superficie (en km²): 4.642.

Population: 233.122 (2004).

Population active: 79.329 ;

Découpage administratif: 11 Délégations ; 10 Municipalités.

Distance par rapport à la capitale: 127 Kms.

Agriculture (en ha) : Terres cultivables : 313.000 ; Forêts et parcours : 118.100 ; Zones Irriguées : 17.796.

Principaux produits agricoles: Viande ; Volailles ; Lait ; Oléiculture ; Huile d'olive, Arboriculture, Céréaliculture.

Autres produits: Huile de romarins, Cuir, Laine, Fourrages.

Principaux produits exportés: Huiles d'olive, huiles essentielles, eaux de distillation, plantes aromatiques médicinales, pierres marbrières, habillement, textile..

Jumelage et Partenariat: Gouvernorat de Siliana et la Province de Foggia, Italie.

Culture:

- Bibliothèques : 11
- Théâtres : 2
- Musées 2: un musée archéologique (Makhtar) et un autre ethnographique (Kesra).

- Sites archéologiques : MAKTHARIS – ZAMA – MUSTI – KESRA
- Maisons de culture : 7
- Festivals importants : 2

Tourisme et loisirs: Le site archéologique de Mactaris est une attraction principale qui jouxte la ville de Makthar.

- Hôtels : 2

Artisanat (spécialités régionales): Tapis et Tissage

Enseignement:

- Ecoles primaires: 192; Lycées et collèges secondaires: 40
- Institutions supérieures: 2

Formation professionnelle:

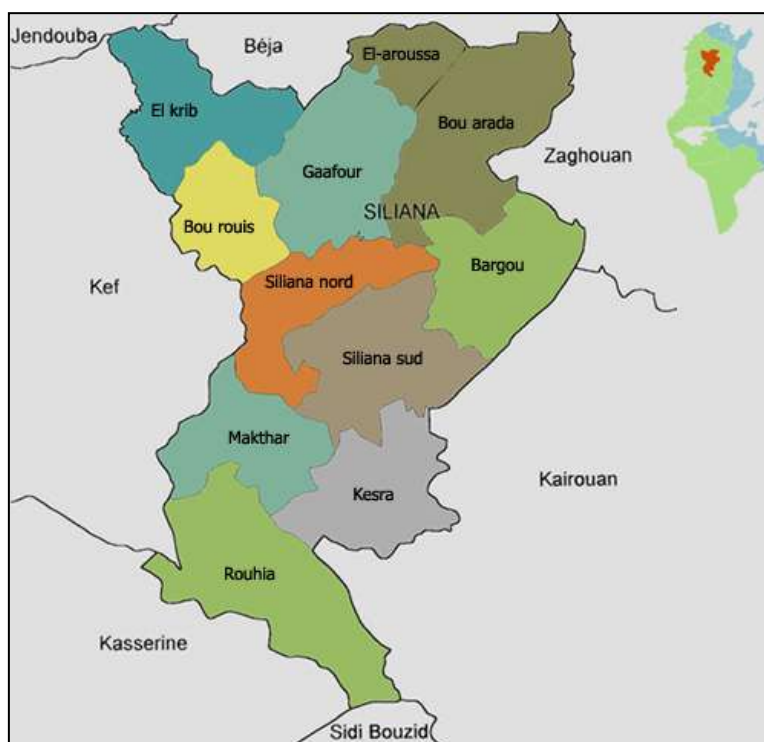
- Centres publics 6 ; 1600 étudiants.
- Centres privés : 5 ; 300 étudiants.

Réseau Ferroviaire : 95 kms - Kasserine par Bouarada, Gaafour et Sidi Bouruis

Avantages spécifiques accordés par l'Etat au titre du développement régional:

- Prime d'investissement : 25% de l'investissement global, fonds de roulement exclu avec un plafond de 1.000.000 DT. Pour les nouveaux promoteurs cette prime est de 30%.
- Prime au titre de la participation de l'Etat aux dépenses d'infrastructure : 75% des montants engagés par l'entreprise.
- Prise en charge de la cotisation patronale au régime légal de la sécurité sociale (CNSS) pendant les cinq premières années à partir de la date d'entrée en activité effective et d'une quote-part de cette contribution pendant une période supplémentaire de cinq ans fixée comme suit :
- Pour les services liés à la culture, création d'entreprise de théâtre : 8% du coût du projet hors coût du terrain.
- Pour les services liés aux loisirs (Parcs pour la famille et l'enfant - Centres de résidence et de camping) : 15% du coût du projet hors coût du terrain.
- Projets et programmes de développement : Aménagement de pistes vicinales ; La réalisation d'une étude relative à la création d'un complexe industriel et technologique à Siliana pour toutes les délégations du gouvernorat ; Allocation de crédits pour le secteur

agricole ; renforcement des opportunités d'emplois dans le cadre des chantiers forestiers occasionnels et des ouvrages de conservation des eaux et du sol.



Nom : Municipalité de Makthar (مكثّر)

Chef-lieu le plus élevé du pays (altitude de 900 mètres).

Autre Nom(s) : Mactaris, transposition latine du toponyme initial : Mktrm.

Localisation : Située à 150 km de Tunis.

Population : 12.942 ; (2004).

Principal Site Culturel : Le Site archéologique de Makthar.

Classification : Site Archéologique et Historique.

Aperçu du Site : De par sa situation, ce site avait une vocation initialement militaire. Le nom témoigne des origines libyques de la cité, tout comme un grand nombre de monuments funéraires remontant à cette civilisation et qui sont insérés dans le site. Ce legs "monumental" est à peu près tout ce qui subsiste de cette époque. Une porte monumentale, qui campe aujourd'hui à l'entrée de la ville moderne, accueille le visiteur.

Autres Principaux Monuments :

- Édifices antérieurs à l'époque romaine : Un bel ensemble de mégalithes qui a été fouillé ; Un bel exemple de mausolée pyramidal de type punicisant ; Une place publique d'époque numide qui devait être le centre religieux de la ville ; Le temple d'Hathor Miskar et au centre du sanctuaire, un autel daté d'environ 100 av. J.-C.

Édifices civils : La *Schola Juvenes* : le lieu de réunion du collège des *juvenes* (jeunes) de la cité ; Le forum, symbolisant le cœur de la cité romaine. ; L'arc de triomphe à une baie, construit en l'honneur de l'empereur Trajan ; Bab El Aïn, une porte avec ses stèles néo-puniques

Édifices de loisirs : Vestiges de thermes importants construits entre la fin du II^e et le début du III^e siècle ; Un amphithéâtre à l'entrée du site.

Edifices Religieux : Le Capitole dont la dédicace associe l'empereur à la triade Jupiter-Junon-Minerve. Un temple de Bacchus et un temple d'Apollon; Plusieurs basiliques dont la basilique dite « de Rutilius », qui a repris l'emplacement d'un sanctuaire dédié à Saturne ; Une basilique rare d'époque vandale dite « d'Hildeguns », possédant trois nefs et comprenant des tombes byzantines.

Autres Monuments

Le musée de Makthar situé sur le site archéologique de Makthar. La collection se compose principalement d'éléments retrouvés lors des fouilles effectuées sur le site ou dans ses environs immédiats.

6. Références Bibliographique

- LES ARTISANS DE TUNISIE -INSPIRATION TUNISIENNE - Dossier de presse, Maison & Objet 21-25 Janvier 2011 - EthnicChic, B101
- Juillet 2002, Ministère du Tourisme des Loisirs et de l'Artisanat - Etude stratégique : Artisanat à l'horizon 2016 - ONA - Office National de l'Artisanat Synthèse rapports 1, 2 & 3
- REPUBLIQUE TUNISIENNE MINISTERE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications Adresse : www.info-emploi.tn _ Statistiques 2011
- Appel à proposition avec clause suspensive - Délégation de l'Union européenne en Tunisie - Programme d'appui au développement des zones défavorisées - Composante 3: Appui au développement de la microfinance en Tunisie - lignes directrices à l'intention des demandeurs - Ligne budgétaire: 19 08 01 01 - «Coopération financière avec les pays méditerranéens dans le cadre de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP)», Décembre 2011
- Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications Amari Sondes, Janvier 2012
- Termes de référence spécifiques à l'assistance pour la formulation du plan national de développement de l'artisanat contrat cadre bénéficiaires 2009 lot n°10: commerce, normes et secteur privé - europeaid/127054
- Oct. 2009, Repertory of publications, reports and international regulations useful for the comparative studies on the institutional and legal framework of heritage conservation
- Mohamed JAOUADI – Mars 2003, ETUDE DESCRIPTIVE DES INDUSTRIES CULTURELLES EN TUNISIE - Agence intergouvernementale de la Francophonie, Tunis.
- « Développement du tourisme en Tunisie à l'horizon 2016 : Conditions de valorisation des ressources touristiques culturelles, écologiques et sahariennes » : Rapport final de l'étude de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)- Juin 2001
- Université de Sousse, Tourisme culturel en Tunisie - Un potentiel à valoriser, présentation power-point Jean-Paul Minvielle - Economiste de l'IRD Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines avec Université de Sousse Economiste de l'IRD - Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines. 2/9/2012,
- La Presse de Tunisie 29/04/2011 - les-musées-sont-ils-incontournables
- GHARSALLAH-HIZEM Soumaya, 2012, LES MUSEES ET L'ACCUEIL DU PUBLIC EN TUNISIE – article fournit par l'auteur
- Soumaya Gharsallah-Hizem, 2012, PRINCIPAUX PROBLEMES DES MUSEES TUNISIENS – article fournit par l'auteur
- Perrine Ournac, 2011, Thèse de Doctorat, Université de Toulouse 2 – « Archéologie et inventaire du patrimoine national : recherches sur les systèmes d'inventaire en Europe et Méditerranée occidentale (France, Espagne, Grande-Bretagne, Tunisie). Comparaisons et perspectives ».
- IPAMED – Carte Informatisée du Patrimoine, 1 :50000 - Tunisie, 2009
- Taoufik Megdiche, Projet SMAP III- Tunisie (2006-2008) Stratégie de Gestion Intégrée de la zone côtière sud du Grand Sfax: Etude de la promotion du tourisme durable - Rapport de deuxième phase. 2009.

- Anupama Sekhar et Anna Steinkamp (DUK) 2009, Mapping Cultural Diversity –Good Practices from Around the Globe, A Contribution to the Debate on the Implementation of the UNESCO Convention on the Protection and Promotion of the Diversity of Cultural Expressions – A Project of the U40-Programme, Cultural Diversity 2030“
- Xavier Greffe, 2011, Rapport UNESCO : La création d’activités et d’emplois culturels en Tunisie.
- Mustapha Khanoussi, 2009. Gestion et conservation du patrimoine culturel immobilier dans les pays du Maghreb - La Tunisie - à la demande du Bureau de l’UNESCO à Rabat et sous la coordination de la Commission nationale tunisienne pour l’Education, la Science et la Culture
- Ahmed Skounti, Le patrimoine culturel immatériel au Maghreb ; Législations et institutions nationales, instruments internationaux et modalités, de sauvegarde, Etude réalisée à la demande du Bureau de l’UNESCO à Rabat par Anthropologue, Institut National des Sciences de l’Archéologie et du Patrimoine, Maroc.
- Noriko Aikawa-Faure, From the Proclamation of Masterpieces to the Convention for the Safeguarding of the Intangible Cultural Heritage, ed., 2008,
- Assemblée Générale des Etats parties à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, Directives Opérationnelles pour la mise en oeuvre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, Paris, UNESCO, juin 2008.
- UNESCO, 2003, Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, Paris.
- INP 11/02/2003 - Version organigramme INP - 11 fev 2012 b – Document Att. Organigramme temporaire

Sites Internet consultés :

- Groupe Central de recherche de Tunis (Institut National du Patrimoine), *La Législation du patrimoine culturel en Tunisie*, Unimed Cultural Heritage II. In Institut national du patrimoine, Tunisie : www.inp.rnrt.tn
- UNESCO : www.unesco.org.
- Réseau Culturel Européen de Coopération au Développement - La dimension culturelle du développement <http://reseauculturel.org/asso/>
- Sites archéologiques de la Tunisie. *Cap-Tunisie Portail du tourisme ...* www.cap-tunisie.com/html/archeologiques.htm
- République Tunisienne – Portail de la présidence du Gouvernement <http://www.pm.gov.tn/pm/content/index.php?lang=fr>
- La Société Nationale de Distribution des Pétroles AGIL [S.Ahttp://www.sndp.com.tn/fr/index.htm](http://www.sndp.com.tn/fr/index.htm)
- Arabthink portail <http://arabsthink.com/>
- Laboratoire du Patrimoine - Université de la Manouba <http://www.cube3dtech.com/patrimoine/root/>
- All of Tunisia map site <http://www.alloftunisia.com/tunisie-carte/carte.htm>
- Les archives nationales de Tunisie <http://www.archives.nat.tn/fr/default.asp>
- Tunisia Today <http://www.tunisia-today.com/>

- Association de la sauvegarde de la Médina de Tunis
<http://www.asmtunis.com/index.php>
- Actualités Tunizien
<http://www.tunizien.com/index.html>
- Portail EUrome Heritage
<http://www.euromedheritage.net/index.cfm?menuID=13>

Législation nationale tunisienne consultés :

- Décret 66-140 du 2 avril 1966 portant organisation de l'Institut National d'Archéologie et Arts
- Loi 88-11 du 25 février 1988 portant création de l'Agence Nationale de Mise en Valeur et d'exploitation du Patrimoine et Loi 97-16 du 3 mars 1997 portant modification de la loi 88-11 du 25 février 1988 portant création de l'Agence Nationale de Mise en Valeur et d'exploitation du Patrimoine
- Loi n° 2001-118 du 6 décembre 2001, portant modification de la loi n° 94-35 du 24 février 1994, relative au code du patrimoine archéologique, historique et des arts traditionnels.
- Décret 92-1443 du 3 août 1992 relatif à l'institution de la carte nationale des sites archéologiques et des monuments historiques
- Loi 94-35 du 24 février 1994 relative à la protection du patrimoine archéologique, historique et des arts traditionnels
- Loi 94-122 du 28 novembre 1994 portant promulgation du code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

7. Annexes

Annexe 1 : Références des différents textes juridiques relatifs à la culture.

Annexe 2 : Textes juridiques relatifs au patrimoine culturel (Institut National du Patrimoine)

Annexe 3 : Décret n° 93-1609 du 26 Juillet 1993, fixant l'organisation de l'institut national du patrimoine et des modalités de son fonctionnement.

Annexe 4 : Adhésion de la Tunisie aux textes normatifs de l'Unesco

Annexe 5 : Décret n° 94-95 du 24 février 1994 relative au code du patrimoine archéologique, historique et des arts traditionnels

Deuxième partie: Les Projets Pilotes

Abréviations

AMVPPC	Agence de Mise en Valeur du Patrimoine et de Promotion Culturelle
ASM	Associations de Sauvegarde de Médinas
BAT	Bureau d'Assistance Technique - Unité de Gestion par Objectifs
BAT-AGDP	Bureau d'Assistance à la Gestion Durable du Patrimoine
CNISAMH	Carte Nationale Informatisée des Sites Archéologiques et des Monuments Historiques
GS-ARC	Système de Gestion des Sites Archéologiques de Tunisie
GS-NH	Système de Gestion des Sites Naturels et Historiques de Tunisie
GS-URB	Système de Gestion des Sites du Patrimoine Architectural et Urbain de Tunisie
INP	L'Institut National du Patrimoine
MC	Ministère tunisien de la Culture
PR-MUS	Plan de Remise à Niveau de Musée
PCC-PAT	Programme intégré pour la Consolidation des Capacités des acteurs du patrimoine en Tunisie
PGS	Plan de Gestion des Sites
PGS-ARC	Plan de Gestion des Sites Archéologique
PGS-NH	Plan de Gestion de Site Natural Historique
PGS-URB	Plan de Gestion de Site du Patrimoine Architectural et Urbain
PP	Projet Pilote
PPMV	Plan de Protection et de Mise en Valeur
PSMV	Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur

SI-ARC	Système d'Information Intégré du Patrimoine Archéologique, Architectural et Urbain de Tunisie
SIG	Système d'Information Géographique
SIM	Système d'Information Média
SI-IMA	Système d'Information Intégré du Patrimoine Culturel Immatériel de Tunisie
UGO	Unité de Gestion de Projet par Objectifs
UGO GS-ARC	Unité de Gestion par Objectif du Projet Pilote 3 : SG – ARC
UGO GS-URB	Unité de Gestion par Objectif du Projet Pilote 4 : SG – URB
UGO GS-NH	Unité de Gestion par Objectif du Projet Pilote 5 : SG – NH
UGO PCC-PAT	Unité de Gestion par Objectifs pour la Gestion du Programme de Consolidation des Capacités de Gestion du Patrimoine
UGO SI-ARC	Unité de Gestion par Objectif du Projet Pilote 1 : SI-ARC
UGO SI-IMA	Unité de Gestion par Objectif du Projet Pilote 2 : SI-IMA
UGO PR-MUS	Unité de Gestion par Objectif du Projet Pilote 6 : PRA – MUS

PREAMBULE

Ce Rapport (Rapport 2) traitant de l' « *Étude de faisabilité de six projets pilotes pour la valorisation du patrimoine culturel et leur intégration dans le développement local pour la création d'emplois* » s'ajoute et suit la « *Note Méthodologique* » et le Rapport 1 concernant une « *Analyse de l'existant* » précédemment remis et approuvés.

Il présente sept études de faisabilité conçues comme des Projets Pilotes (PP), constituant un Programme intégré pour la Consolidation des Capacités des acteurs du patrimoine en Tunisie (PCC-PAT). Celui-ci sera lié au développement durable et local et la création d'emplois dans les régions ciblées.

Les Projets Pilotes du PCC-PAT bénéficient directement, mais pas uniquement, des divers organismes du Ministère tunisien de la Culture (MC) ainsi que des autorités locales et les municipalités des régions.

Suivant le calendrier de remise des rapports, ce Rapport 2 est à remettre comme rapport provisoire cinq jours après la fin de sa troisième phase. Il sera finalisé après réception des commentaires qui seront intégrés dans sa version finale.

Le PCC-PAT incorpore six PP opérationnels qui ont trait à la documentation, le classement, la protection et la valorisation du patrimoine. Un septième PP organisationnel y est joint pour (i) améliorer la performance des organismes de la gestion du patrimoine du MC et ses partenaires, et (ii) pour piloter les six projets opérationnels et assurer l'intégration des résultats, outils et systèmes développés par ceux-ci au sein de ces organismes et par ces partenaires :

- **Projet Pilote 1: Système d'Information Intégré du Patrimoine Archéologique, Architectural et Urbain de Tunisie: SI-ARC**
Objectif général : Réformer et améliorer le système de documentation et de classement du patrimoine archéologique, ainsi qu'architectural et urbain, et par conséquent rendre plus efficace les actions de protection, gestion et mise en valeur.
- **Projet Pilote 2: Système d'Information Intégré du Patrimoine Culturel Immatériel de Tunisie : SI-IMA.**
Objectif général: Réformer et améliorer le système de documentation et de classement du patrimoine culturel immatériel tunisien, et par conséquent rendre plus efficace les actions de sauvegarde, de renouveau et de mise en valeur de ce patrimoine.
- **Projet Pilote 3: Système de Gestion des Sites Archéologiques de Tunisie : GS-ARC.**
Objectif général : Réformer et améliorer la gestion des sites archéologiques, en synergie avec la gestion durable de leur environnement culturel, économique et humain ainsi qu'avec les plans et actions de développement intégrés.

- **Projet Pilote 4: Système de Gestion des Sites du Patrimoine Architectural et Urbain de Tunisie : GS-URB**
Objectif général : Réformer et améliorer la gestion des Sites du Patrimoine Architectural et Urbain, en synergie avec la gestion durable de leur environnement culturel, économique et humain et avec les plans et les actions de développement intégrés.
- **Projet Pilote 5: Système de Gestion des Sites Naturels-Historiques de Tunisie: GS-NH.**
Objectif général : Réformer et améliorer la gestion des sites mixtes naturels et historiques, en synergie avec la gestion durable de leur environnement culturel, économique et humain mais aussi avec les plans et les actions de développement intégrés.
- **Projet Pilote 6: Programme de Renouveau et Valorisation des Musées: PR-MUS.**
Objectif général : Remettre à niveau, réformer et améliorer la gestion des musées et soutenir leur engagement dans les actions de développement communautaire, pédagogique et culturel.
- **Projet Pilote 7: Programme de Consolidation des Capacités de Gestion du Patrimoine en Tunisie: PCC-PAT.**
Objectif général : Consolider les capacités, améliorer et rendre efficaces les opérations des différents acteurs de la gestion du patrimoine, attaché au MC de la Culture et de Sauvegarde du Patrimoine en Tunisie.

Chaque PP sera monté avec différents partenaires et sera associé, autant que possible et approprié, aux actions de développement à divers niveaux. Il inclura des plans d'actions modèles qui fourniront des exemples type à reproduire, suivant des manuels précis de conception et de mise en œuvre.

Chaque PP offrira des formations spécialisées visant à la création d'équipes compétitives pour reproduire ses actions. Ces équipes seront affiliées et réintégrées aux organismes bénéficiaires suite à l'achèvement du PP.

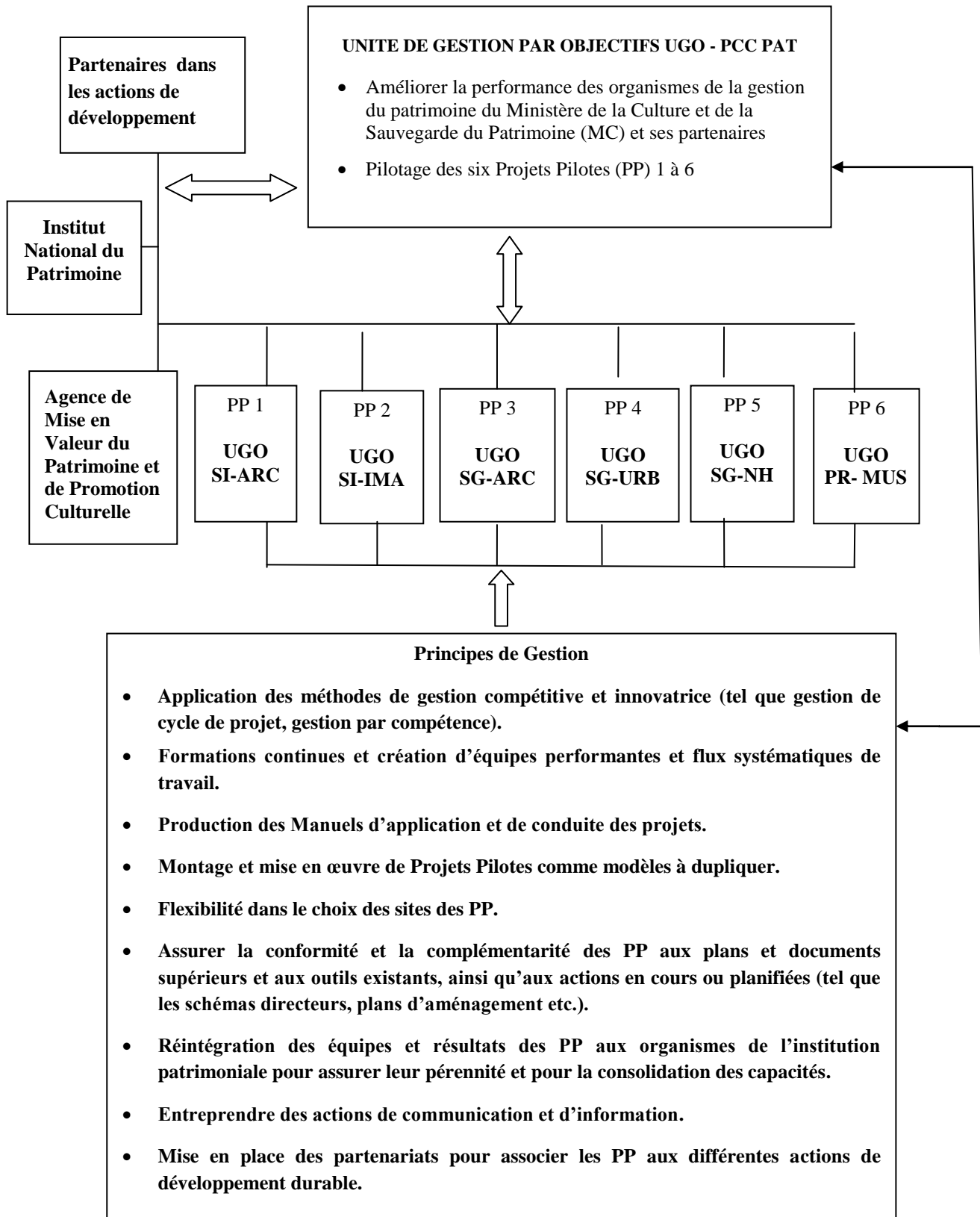
Dans un souci de garantir une gestion efficace et performante, il est proposé que chaque PP soit monté et géré comme Unité de Gestion de Projet par Objectifs (UGO).

L'UGO principale (UGO PCC-PAT) sera responsable du PP7 et relèvera directement du Ministre de la Culture. Il pourrait éventuellement être dirigé par la Direction Générale du Patrimoine, dont la création est actuellement considérée.

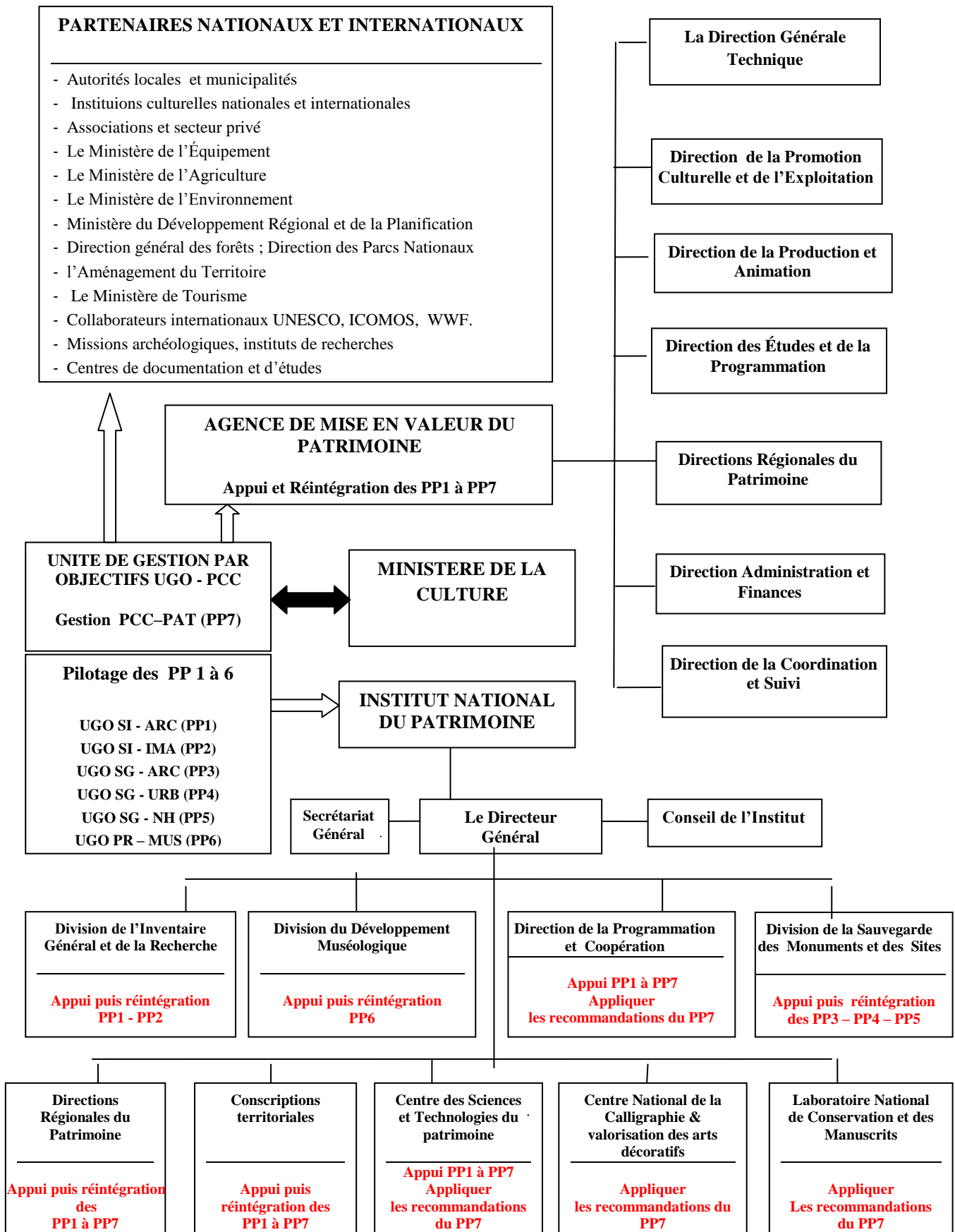
A son tour, chaque PP sera géré par sa propre UGO et sera ainsi conçu et réalisé d'une manière indépendante, sous l'égide de l'UGO PCC-PAT. Le tout se fera en étroite collaboration avec les organismes du MC et les partenaires externes.

L'organisation proposée pour la gestion du PCC-PAT et les partenariats des PP sont présentés dans les tableaux suivants:

Organisation et principes de gestion des UGO



Organigramme des partenaires et des acteurs du PCC-PAT et des PP



1. Projet Pilote 1 : Système d'Information Intégré du Patrimoine Archéologique, Architectural et Urbain de Tunisie : SI-ARC

- 1.1. Fiche Résumé du Projet Pilote**
- 1.2. Situation actuelle**
- 1.3. Objectifs**
 - 1.3.1. Objectif global**
 - 1.3.2. Objectifs spécifiques**
- 1.4. Résultats attendus**
- 1.5. Activités**
- 1.6. Hypothèses**
- 1.7. Partenaires et bénéficiaires**
- 1.8. Cadre logique**
- 1.9. Plan d'action**
- 1.10. Budget**
- 1.11. Organisation**

1. Fiche Résumé du Projet Pilote

Projet Pilote 1:	Tableau 1 : Système d'Information Intégré du Patrimoine archéologique, architectural et Urbain de Tunisie « SI-ARC »
Régions/Sites	<ul style="list-style-type: none"> Sites antiques d'Ouslatia, Sened, Makthar, Hidra et Kef (première phase) Patrimoine architectural et urbain des villes de Kef et de Gafsa
Durée	36 mois
Budget	2,5 Million d'Euros
Objectif général	1. Améliorer le système de documentation et de classement du patrimoine archéologique, ainsi qu'architectural et urbain, et par conséquence rendre plus efficace les actions de protection, gestion et mise en valeur de ce patrimoine.
Objectifs spécifiques	<p>1.1 Développer l'inventaire actuel vers un Système d'Information opérationnel intégré des sites archéologiques et du patrimoine architectural et urbain de Tunisie</p> <p>1.2 Accroître, d'une manière continue, les capacités institutionnelles et techniques des autorités tunisiennes afin qu'elles puissent:</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer la pérennité, l'expansion et le perfectionnement continu du Système d'Information Partager, diffuser et utiliser les données du Système d'Information dans le classement et la délimitation, notamment pour assurer une protection, gestion et mise en valeur efficaces et systématiques des sites archéologiques et du patrimoine architectural et urbain en Tunisie
Partenaires opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de la Culture - Unité de Gestion du Programme par Objectifs du projet pilote Institut National du Patrimoine Division de l'Inventaire Général et de la Recherche, en collaboration avec <ul style="list-style-type: none"> les Directions Régionales du Patrimoine et ses Conscriptions Territoriales ainsi que le Centre des Sciences et Techniques du Patrimoine Agence de Mise en Valeur du Patrimoine et de Promotion Culturelle Centre National de Cartographie et de Télédétection Partenaires associés dans la provision, la diffusion et l'utilisation des données
Parties prenantes	<p>Comprenant mais ne se limitant pas aux:</p> <ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire Ministère de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources Hydrauliques La Direction Générale des Forêts Ministère du Tourisme Associations de mise en valeurs du patrimoine et des Médinas Autorités locales Acteurs internationaux
Principaux résultats	<ol style="list-style-type: none"> Un Système d'Information Intégré du patrimoine archéologique, architectural et urbain est développé, comprenant un SIG, sa base de données et son système de diffusion Une Unité de Gestion par Objectifs du Projet Pilote 1 «UGO SI-ARC » est créée affiliant un personnel qualifié <ol style="list-style-type: none"> L'UGO SI-ARC assure la gestion, l'expansion et le perfectionnement du Système d'Information L'UGO SI-ARC accorde l'accès aux données du Système d'Information aux utilisateurs ciblés L'UGO SI-ARC établit les procédures nécessaires pour que le Système soit utilisé dans la délimitation, protection, gestion et mise en valeur des sites archéologiques et du patrimoine architectural et urbain
Principales activités	<ul style="list-style-type: none"> Mobilisation, recrutement du personnel et préparation du lieu de travail Création du UGO SI-ARC opérant comme Centre d'Excellence performant Diagnostics des inventaires existants, identification et précision des mesures d'amélioration techniques et structurelles Préparation du Manuel d'Application du SI-ARC Mise en application des mesures d'amélioration techniques et structurelles Expérimentation et perfectionnement du SI-ARC et de son Manuel sur six études de cas, de différents types et dans six zones d'interventions Organisation du flux de travail interne dans le but d'alimenter systématiquement le SI-ARC Développement des réseaux et agencement des partenariats externes pour fournir les données à inclure dans le SI-ARC Mise en place des méthodes de diffusion des données du SI-ARC afin de les utiliser dans les actions de protection, de gestion et de mise valeur, dont celles liées à l'intégration du patrimoine dans le cadre du développement durable au niveau national, régional et local. Préparation et production de formations continues et ciblées (on-the-job) au personnel de l'UGO SI-ARC et ses partenaires, notamment les utilisateurs du SI-ARC, et ceci tout au long de l'exécution des activités mentionnées ci-dessus Déploiement des mesures administratives pour assurer le financement adéquat et continu de l'UGO SI-ARC, sa gestion dynamique et compétente, l'usage d'outils performants et modernes, l'affiliation d'un personnel qualifié ; de même que l'intégration de ses activités comme opérations systématiques des institutions et acteurs nationaux

1.2. Situation actuelle

Statut et usage des inventaires du patrimoine: une étape préalable au classement et à la valorisation des ressources culturelles :

A ce jour, et en dépit des nombreux projets d'inventaires du patrimoine culturel, archéologique, architectural et urbain engagés depuis plus d'un siècle, les autorités ne disposent pas d'une connaissance complète et exhaustive de l'ensemble du territoire national, encore moins de celui des régions concernées par les projets pilotes. Cette connaissance est pourtant nécessaire et indispensable comme un outil de gestion et de sauvegarde du patrimoine, d'aide à l'aménagement du territoire valorisant du patrimoine et un instrument de recherche et d'archéologie préventive.

Un projet est actuellement en cours pour compléter la Carte Nationale Informatisée des Sites Archéologiques et des Monuments Historiques (CNISAMH). Il s'inscrit dans le prolongement du projet de la Carte Nationale des Sites Archéologiques et des Monuments Historiques qui a été fusionné avec le projet IPAMED de la Carte informatisée du patrimoine.

Afin d'assurer une protection efficace utilisant des données fiables, ces inventaires devraient être plus opérationnels, en commençant par la définition d'une délimitation claire et cadastrale de chaque site et monument/édifice historique ainsi que de son statut juridique (état de propriété, classement ou en cours de classement, contrôle public ou privé). De même, les risques qui le menacent (évaluation et monitoring des risques) devraient être relevés et inclus. Actuellement, ces informations ne sont disponibles que pour un petit nombre de sites et monuments et restent à inclure sous forme de Système d'Information Géographique (SIG) mis à la disposition des acteurs de l'aménagement, de l'urbanisme, du tourisme et de la valorisation du patrimoine. Cet outil de travail devrait être utilisé dans toutes les interventions de délimitation, de classement, de protection et de mise en valeur et pas uniquement comme un outil de référence pour la recherche académique.

L'identification des sites archéologiques, bâtiments et centres historiques urbains d'une valeur et signifiante qui méritent le statut de monument historique et donc leur classement, reste aléatoire et devrait être entreprise selon un processus systématique. Ceci nécessiterait un travail d'identification méthodique, de délimitation cartographique, de relevé architectural et de description. Les données seraient incluses dans le SI-ARC, avant d'être diffusées par son Unité de Gestion et utilisées dans ces étapes juridiques et techniques de classement, protection, conservation et de mise en valeur.

En plus des catégories typiques de patrimoine classé (sites antiques et du patrimoine urbain des Médinas), l'intégration dans le SI-ARC (suivi par le classement) inclura des catégories actuellement dépréciées telles que le patrimoine architectural et urbain colonial, industriel, contemporain, rural et vernaculaire, ainsi que des sites de paysage culturel, naturel et historique, sites mixtes et les sites submergés.

1.3. Objectifs

L'objectif principal du Projet Pilote 1 est la création d'une base de données et un SIG des sites et monuments, et de les rendre disponibles et utilisables comme outil opérationnel par un nombre maximum d'utilisateurs ciblés. Le SIG indiquerait les limites des sites et des monuments, marqués sur les cartes officielles mises à disposition de ces utilisateurs.

Tout en ayant accès à ces données et à ce SIG, les utilisateurs seront emmenés à prendre en considération l'état et l'emplacement de ce patrimoine pour conduire, non seulement des opérations de protection et de mise en valeur, mais plus généralement des actions de développement dans des domaines variés (aménagement du territoire, urbanisme, développement touristique, infrastructures, promotion etc.). De cette façon, l'objectif sera non seulement d'empêcher que ces opérations aient un effet négatif sur le patrimoine, mais qu'elles puissent l'intégrer comme un facteur de développement.

1.3.1 Objectif général

L'objectif général est d'améliorer quantitativement et qualitativement le système de documentation, de délimitation et de classement du patrimoine archéologique, ainsi que le système architectural et urbain en Tunisie, et par conséquent, de faire progresser les actions de protection, de gestion et de mise en valeur de ce patrimoine.

1.3.2 Objectifs spécifiques

- Développer l'inventaire actuel vers un Système d'Information opérationnel intégré des sites archéologiques et du patrimoine architectural et urbain de Tunisie
- Accroître, d'une manière continue, les capacités institutionnelles et techniques des autorités tunisiennes afin qu'elles puissent:
 - Assurer la pérennité, l'expansion et le perfectionnement soutenus du Système d'Information.
 - Partager, diffuser et utiliser les données du Système d'Information dans le classement et la délimitation des sites archéologiques et du patrimoine architectural et urbain en Tunisie et surtout, en assurer une protection, une gestion et une mise en valeur efficaces et systématiques.

1.4. Résultats attendus

Les résultats attendus se résument comme suit :

1. Un Système d'Information Intégré du patrimoine archéologique, architectural et urbain est développé, comprenant un SIG, sa base de données et son système de diffusion.
2. Une Unité de Gestion par Objectifs du Projet Pilote 1 «UGO SI-ARC » est créé, affiliant un personnel qualifié.

- 2.1 L'UGO SI-ARC assure la gestion, l'expansion et le perfectionnement du Système d'Information.
- 2.2 L'UGO SI-ARC accorde l'accès aux données du Système d'Information aux utilisateurs ciblés.

1.5. Activités

Les activités se résument comme suit :

- Mobilisation, recrutement du personnel, préparation du lieu de travail.
- Création du UGO SI-ARC opérant comme Centre d'Excellence performant.
- Diagnostic des inventaires existants, identification et précision des mesures d'amélioration techniques et structurelles.
- Mise en application des mesures d'amélioration techniques et structurelles.
- Préparation du Manuel d'Application du SI-ARC.
- Expérimentation et perfectionnement du SI-ARC et de son Manuel sur six études de cas, de différents types et dans six zones d'interventions.
- Organisation du flux de travail interne dans le but d'alimenter systématiquement le SI-ARC.
- Développement des réseaux et agencement des partenariats externes pour fournir les données à inclure dans le SI-ARC.
- Mise en place des méthodes de diffusion des données du SI-ARC afin de les utiliser dans les actions de protection, gestion et de mise valeur, dont celles liées à l'intégration du patrimoine dans le développement durable au niveau national, régional et local.
- Préparation et conduite de formations continues et ciblées (*on-the-job training*) au personnel de l'UGO SI-ARC et ses partenaires, notamment les utilisateurs du SI-ARC, et ceci tout au long de l'exécution des activités mentionnées ci-dessus
- Exécution des mesures administratives pour assurer le financement adéquat et continu de l'UGO SI-ARC, sa gestion dynamique et compétente, l'usage d'outils performants et modernes, l'affiliation d'un personnel qualifié et l'intégration de ses activités comme opérations systématiques des institutions et des acteurs nationaux

1.6. Hypothèses

Les facteurs et conditions, hors de la responsabilité de l'UGO, nécessaires pour atteindre les objectifs, obtenir les résultats attendus se résument comme suit :

- Assurer une collaboration et des partenariats efficaces qui se traduisent prioritairement par :

- Un accord et l'approbation des sept projets pilotes.
- Un accord de création de l'UGO du Projet Pilote 1.
- Un accord de collaboration entre les départements du Ministère de la Culture pour l'amélioration des inventaires existants et la création du SI-ARC.
- Des accords sur les programmes de formation auxquels participeraient des stagiaires et le personnel des différents partenaires.
- L'approbation du « Manuel d'Application du SI-ARC » qui décrit le mode de fonctionnement du SI-ARC incluant les mesures de perfectionnement et de durabilité.
- Un accord de collaboration et de partage des données pour la délimitation, le classement et la mise en valeur du patrimoine.

1.7. Partenaires et Bénéficiaires

Le tableau 2 ci-dessous, présente les principaux acteurs qui contribueraient à la mise en œuvre et le développement du SI-ARC et en bénéficieraient de son usage. Il indique ainsi leur rôle actuel, celui envisagé et le bénéfice tiré du Système d'Information.

Tableau 2 : Principaux acteurs qui contribueraient à la mise en œuvre et qui bénéficieraient du SI-ARC

Acteurs	Rôle actuel	Rôle dans la mise en œuvre et la pérennité du PP1
Unité de Gestion des Projets Pilotes et du Programme de Consolidation des Capacités de Gestion du Patrimoine par Objectifs (UGO-PAT)	Unité à constituer, rattachée au Ministre de la Culture et du Patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> Administration et coordination des sept Projets Pilotes Mise en œuvre du Programme de Consolidation des Capacités de Gestion du Patrimoine (UGO-PAT) Intégration du SI-ARC comme composante du Programme de Consolidation des Capacités
Unité de Gestion du PP1 par Objectifs (UGO-PP1)	Unité à constituer, rattachée à l'UGO-PP7	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du PP1 Diffusion et exploitation du système par les différents acteurs dans la protection, la délimitation et la mise en valeur du patrimoine Réintégration du SI-ARC au sein de l'INP – Division de l'Inventaire
INP - Division de l'Inventaire Général et de la Recherche	<ul style="list-style-type: none"> Établir l'inventaire archéologique et le recensement des biens culturels Responsabilité du projet (CNISAMH). 	<ul style="list-style-type: none"> Partenariat de l'UGO pour la mise en œuvre du PP1 Aide à la diffusion et l'exploitation du système par les différents acteurs dans la protection, délimitation et mise en valeur du patrimoine Intégration du SI-ARC suite au PP1
INP - Directions Régionales du Patrimoine et circonscriptions territoriales: Inspections du Nord-ouest (sites de <i>Kef et Makthar</i>), du Centre-ouest (sites de <i>Oueslatia, Sidi Bouzid et Haidra</i>) et du Sud-ouest (Site de <i>Sened</i>)	<ul style="list-style-type: none"> Constater et contrôler en continu l'état des monuments et des sites Assurer le suivi et rassembler les informations sur les découvertes archéologiques Organiser le suivi de la mise en œuvre des décisions, programmes, travaux, et activités de l'archéologie dans les régions. 	<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition, pour inclure dans le SI-ARC, l'information disponible sur les sites du patrimoine, ainsi que sur les programmes de mise en valeur, de réhabilitation et les installations sur les sites du patrimoine et les parcs archéologiques ainsi que la fréquentation par le public Concertation sur le contenu, usages et modes de partage des données du SI-ARCH
Agence de Mise en Valeur du Patrimoine et de Promotion Culturelle	<ul style="list-style-type: none"> Arrêter et exécuter des programmes de mise en valeur du patrimoine et sa gestion Réhabilitation, installation, création et participation à la création de nouveaux parcs archéologiques ; L'ouverture des sites et des monuments au grand public 	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation du SI-ARC dans le suivi et le contrôle des monuments et des sites, l'identification et l'appui au classement, la conception et mise en œuvre des décisions, programmes, travaux et activités archéologiques sur les sites du patrimoine et les parcs archéologiques
Le Centre des Sciences et Techniques du Patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> Former des cadres dans les sciences des techniques du patrimoine Réaliser des programmes et des projets pilotes dans les domaines des sciences et des arts du patrimoine 	<ul style="list-style-type: none"> Appui au montage et conduite des programmes de formation du PP1 Appui scientifique dans la mise en œuvre du SI-ARC
Le Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire (MEHAT) : Direction de l'Aménagement du Territoire	Intervenir dans la gestion et valorisation des sites du patrimoine à travers la mise en forme une plus rationnelle du territoire. Élaborer en concertation avec les départements, services et organismes concernés, les schémas directeurs nationaux et régionaux d'aménagement.	<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition, pour inclure dans le SI-ARC, l'information disponible sur l'occupation du sol et les conditions ainsi que sur les actions et projets planifiés ou en cours dans les zones où sont situées ou à proximité des sites archéologiques et urbains patrimoniaux, incluant les zones tampons Mise à disposition des cartes propres à ce Centre, ces Ministères et à l'Agence, sur lesquelles seraient indiquées par le Projet SI-ARC, les limites des sites et monuments du patrimoine Utilisation du SI-ARC, incluant les cartes de ce Centre, ces Ministères et de l'Agence qui indiquent les limites des sites du patrimoine, afin de prendre en considération leur existence et leur état dans les interventions et les projets menés par ces Directions
Le Ministère de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources Hydrauliques : Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de la Vie, de la Conservation de la Nature et du Milieu Rural et de l'Environnement Urbain	<ul style="list-style-type: none"> Intervenir sur les aspects liés à la stratégie de conservation et de la biodiversité et la gestion des parcs nationaux. Intervenir dans la stratégie, la promotion et le développement de l'écotourisme 	
Centre National de Cartographie et de Télédétection	<ul style="list-style-type: none"> Produire des cartes nationales reconnues 	
L'Agence Nationale de Protection de l'Environnement	<ul style="list-style-type: none"> Intervenir sur l'ensemble du territoire tunisien en milieu naturel Décréter et suivre la préparation des Études d'Impacte des projets de développement sur l'environnement, notamment les projets de tourisme 	
La Direction Générale des Forêts : Direction des Parcs Nationaux	<ul style="list-style-type: none"> Gérer les parcs nationaux et les réserves Collaborer avec plusieurs institutions dans la promotion de l'écotourisme dans les espaces naturels 	
Le Ministère du Tourisme	Élaborer et mettre en œuvre la politique du gouvernement dans les domaines du tourisme et des loisirs touristiques	
Associations de sauvegarde des Médinas et de mise en valeur du patrimoine	Organiser le montage et la conduite d'actions pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine	
Autorités locales et municipalités	Organiser la gestion municipale et la responsabilité du développement local dans le périmètre ou à proximité des zones patrimoniales	
Collaborateurs internationaux UNESCO, ICOMOS, WWF etc.	<ul style="list-style-type: none"> Monter des projets de collaboration avec des partenaires tunisiens Mettre en place le suivi de l'état des sites du patrimoine et de l'application des conventions internationales 	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation du SI-ARC dans le suivi de l'état du patrimoine et le classement de nouveaux sites sur la liste du patrimoine mondial
Missions archéologiques, centres de recherches académiques	<ul style="list-style-type: none"> Gérer les recherches et études du patrimoine Assurer la conduite des projets de mise en valeur 	<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition, pour inclure dans l'IS-ARC, des données sur les sites et monuments étudiés ainsi que sur les projets existants et futurs Utilisation des données du SI-ARC dans le montage et la conduite d'actions et de projets

1.8. Cadre Logique de l'action

Tableau 3 : Cadre Logique du Projet Pilote 1 Système d'Information du Patrimoine Archéologique, Architectural et Urbain de Tunisie : SI-ARC			
Sites : Sites antiques Ouslatia, Sened, Makthar, Hidra et Kef et patrimoine architectural et urbain des villes de Kef et Gafsa			
Logique d'intervention	Indicateurs vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectifs généraux auxquels l'action va contribuer	Indicateurs-clefs liés à ces objectifs généraux	Sources d'information pour ces indicateurs	
Améliorer le système de documentation et de classement du patrimoine archéologique, architectural et urbain et par conséquent rendre plus efficace les actions de protection, de gestion et de mise en valeur de ce patrimoine.	<ul style="list-style-type: none"> - L'UGO gère le SI-ARC vers son intégration à l'INP - Le SIG-ARC inclut des données diffusées et utilisées 	<ul style="list-style-type: none"> - Document de création de l'UGO - Documents de classement, de délimitation et de mise en valeur de sites utilisant le SI-ARC - Manuel d'Application du SI-ARC 	<ul style="list-style-type: none"> - Accord de création de l'UGO - Accords de collaboration pour l'amélioration de l'inventaire existant et la création du SI-ARC
Objectifs spécifiques que l'action doit atteindre	Indicateurs prouvant que l'objectif est atteint	Sources d'information pour ces indicateurs	Acteurs et conditions nécessaires pour atteindre les objectifs
Développer l'inventaire actuel vers un Système d'Information intégré des sites archéologiques, et du patrimoine architectural et urbain (SI-ARC)	<ul style="list-style-type: none"> - Les étapes d'amélioration de l'inventaire sont documentées 	<ul style="list-style-type: none"> - Comptes rendus d'amélioration de l'inventaire actuel 	idem
Accroître, d'une manière continue, les capacités institutionnelles et techniques des autorités tunisiennes afin qu'elles puissent:	<ul style="list-style-type: none"> - Le personnel formé 	<ul style="list-style-type: none"> - Plans de formation et évaluations 	<ul style="list-style-type: none"> - Accord sur les programmes de formation
<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la pérennité, le perfectionnement et l'expansion du Système d'Information 	<ul style="list-style-type: none"> - Les mesures de durabilité et de perfectionnement sont prescrites 	<ul style="list-style-type: none"> - Manuel d'Application du SI-ARC, incluant les mesures de perfectionnement et de durabilité 	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du Manuel d'Application du SI-ARC
<ul style="list-style-type: none"> - Partager, diffuser et utiliser le SI-ARC dans le classement et la délimitation, pour assurer la protection, gestion et mise en valeur efficace et systématique des sites et du patrimoine architectural et urbain 	<ul style="list-style-type: none"> - La diffusion et l'usage du SI-ARC dans le classement, la délimitation et mise en valeur 	<ul style="list-style-type: none"> - Conventions de partage des données pour délimitation, classement et mise en valeur - Documents de classement, de délimitation et de mise en valeur des sites utilisant le SI-ARC 	<ul style="list-style-type: none"> - Accord de partage des données pour délimitation, classement et mise en valeur

Les résultats attendus	Indicateurs qui permettent de mesurer la portée de l'action et d'en vérifier les résultats	Sources d'information pour ces indicateurs	Conditions externes nécessaires pour obtenir les résultats attendus dans le temps escompté
1. Un Système d'Information Intégré du patrimoine archéologique, architectural et urbain est développé, comprenant un SIG et sa base de données.	<ul style="list-style-type: none"> - Le SI-ARC est fonctionnel - Le Manuel d'Application du SI-ARC, incluant les mesures de durabilité, de perfectionnement et de suivi 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de lancement du PP1 - Locaux équipés et installations informatiques - Manuel d'Application du SI-ARC 	<ul style="list-style-type: none"> - Accord de partage des données pour délimitation, classement et mise en valeur - Approbation du Manuel d'Application du SI-ARC
2. Une Unité de Gestion par Objectif (UGO - SI-ARC) est créé, affiliant un personnel qualifié	<ul style="list-style-type: none"> - L'UGO est créé et fonctionnel - Personnel formé 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents de gestion de l'UGO - Plans de formation et évaluations 	<ul style="list-style-type: none"> - Accord de création de l'UGO - Accord sur les programmes de formation
2.1 L'UGO SI-ARC assure la gestion, le perfectionnement et l'accroissement du Système d'Information	<ul style="list-style-type: none"> - Le SI-ARC inclut des données (sites et monuments) selon plans de travail 	<ul style="list-style-type: none"> - Données du SI-ARC (cartes / plans / sites / descriptions etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - collaboration pour partage des données pour délimitation, classement et mise en valeur
<p>2.2 L'UGO SI-ARC accorde l'accès des données aux utilisateurs ciblés</p> <p>2.3 L'UGO établit les procédés nécessaires pour que le SI-ARC soit utilisé dans la délimitation, la protection, la gestion et la mise en valeur des sites archéologiques et du patrimoine architectural et urbain</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion et usage du SI-ARC dans le classement, délimitation et mise en valeur - Les mesures de durabilité et perfectionnement sont prescrites 	<ul style="list-style-type: none"> - Conventions de partage des données pour délimitation, classement et mise en valeur - Documents de classement, de délimitation et de mise en valeur de sites utilisant le SI-ARC - Listes de sites et monuments classés et délimités en se basant sur le SI-ARC - Manuel d'Application du SI-ARC, incluant les mesures de durabilité, de perfectionnement et de suivi 	<ul style="list-style-type: none"> - Collaboration pour partage des données pour délimitation, classement et mise en valeur - Approbation du Manuel d'Application du SI-ARC

Activités-clés à mettre en œuvre afin de produire les résultats	Moyens requis pour mettre en œuvre ces activités	Sources d'information sur le déroulement de l'action	Pré-conditions requises avant le commencement des activités
Mobilisation, recrutement du personnel, préparation du lieu de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Expert(s) et assistance technique niveau international - Personnel national administratif qualifié - Personnel national technique qualifié - Matériel informatique spécialisé - Locaux équipés - Fournitures - Assistance juridique au montage du projet - Création de comités de pilotage et de gestion - Manuels spécialisés - Publications - Cartes et plans - Photos aériennes - Photos satellites - Relevés - Équipements spécialisés (caméras, caméras laser, GPS, scanners, photocopieuses) - Programmes informatiques (GIS, bases de données) - Programmes de formations - Véhicules 	- Rapport de lancement du PP1	- Accord de création de l'UGO
Création de l'UGO SI-ARC opérant comme Centre d'Excellence		- Documents de gestion de l'UGO	- Accords de collaboration pour l'amélioration de l'inventaire existant et la création du SI-ARC
Diagnostic des inventaires existants, identification et précision des mesures d'amélioration		- Comptes rendus d'amélioration de l'inventaire actuel	
Préparation du Manuel d'Application du SI-ARC		- « Manuel d'Application du SI-ARC »	- Approbation du Manuel d'Application du SI-ARC
Mise en application des mesures d'améliorations techniques et structurelles		- Comptes rendus d'amélioration de l'inventaire actuel	Idem
Expérimentation et perfectionnement du SI-ARC et son Manuel sur six études de cas, de différents types et dans six zones d'interventions		- Données du SI-ARC (cartes / plans / sites / descriptions etc.)	- Accords de collaboration pour l'amélioration de l'inventaire existant et la création du SI-ARC
Organisation du flux de travail interne afin d'alimenter systématiquement le SI-ARC		- Manuel d'Application du SI-ARC	
Développement du réseau et des partenariats externes pour fournir les données à inclure dans le SI-ARC		- Conventions de partage des données pour délimitation, classement et mise en valeur	- Collaboration et partage des données pour délimitation, classement et mise en valeur
Mise en place des méthodes de diffusion des données du SI-ARC afin de les utiliser dans les actions de protection, classement, délimitation, gestion et de mise en valeur liées à l'intégration du patrimoine dans le développement national, Régional et local.		- Documents de classement, de délimitation et de mise en valeur de sites utilisant le SI-ARC	
Préparation et conduite, lors de l'exécution des activités ci-dessus, des formations continues et ciblées au personnel du Centre SI-ARC et de ses partenaires		- Plans de formation et évaluations	- Accord sur les programmes de formation
Exécution des mesures administratives pour assurer le financement adéquat du Centre SI-ARC, sa gestion dynamique et compétente, l'usage d'outils performants et l'affiliation d'un personnel qualifié	- Manuel d'Application du SI-ARC, incluant les mesures de durabilité, perfectionnement et suivi	- Approbation du Manuel d'Application du SI-ARC	

1.9. Plan d'Action PP1

Année 1													Année 2		Année 3		
	Activités	Semestre 1						Semestre 2						S1	S2	S1	S2
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12				
Mobilisation, recrutement du personnel, préparation du lieu de travail																	
Création du UGO SI-ARC opérant comme Centre d'Excellence performant																	
Diagnostic des inventaires existants, identification et précision des mesures d'amélioration techniques et structurelles																	
Préparation du Manuel d'Application du SI-ARC																	
Mise en application des mesures d'amélioration techniques et structurelles																	
Expérimentation et perfectionnement du SI-ARC et son Manuel sur six études de cas, de différents types et dans six zones d'interventions																	
Organisation du flux de travail interne pour systématiquement alimenter le SI-ARC																	
Développement des réseaux et mise en place des partenariats externes pour fournir les données à inclure dans le SI-ARC																	
Mise en place des méthodes de diffusion des données du SI-ARC afin de les utiliser dans les actions de protection, gestion et de mise valeur, dont celles liées à l'intégration du patrimoine dans le développement durable aux niveaux nationaux, régionaux et locaux																	
Préparation et conduite, le long de l'exécution des activités ci-dessus, des formations continues et ciblées (on-the-job-training) au personnel de l'UGO SI-ARC et ses partenaires, notamment les utilisateurs du SI-ARC																	
Déploiement des mesures administratives pour assurer le financement adéquat et continu de l'UGO SI-ARC, sa gestion dynamique et compétente, l'usage d'outils performants et modernes, l'affiliation d'un personnel qualifié et l'intégration de ses activités comme opérations systématiques des institutions et acteurs nationaux																	

1.10. Budget

PP 1 : Budget Indicatif de l'Action	Toutes les années				
	Dépenses	Unité	# unités	Coût unitaire (EUR)	Coûts (EUR)
1. Ressources humaines					
1.1 Salaires (montants bruts, personnel local)					
1.1.1 Technique	Par mois	144	1200	172 800	
1.1.2 Administratif/ personnel de soutien	Par mois	80	1000	80 000	
1.1.3 Per diem pour missions/voyages	Jour/mission	3400	40	136 000	
<i>Sous-total 1.1</i>				388 800	
1.2 Salaires (personnel expatrié/international)	Par mois	54	12500	675 000	
1.3 Per diem pour missions/voyages		54	4500	243 000	
<i>Sous total 1.2 - 1.3</i>				918 000	
<i>Sous-total Ressources humaines</i>				1 306 800	
2. Voyages					
2.1 Voyages internationaux	Provision	18	295	5 310	
2.2 Trajets locaux	Provision			7 000	
<i>Sous-total Voyages</i>				12 310	
3. Équipement, matériel, fournitures et véhicules					
3.1 Équipement, matériel et fournitures	Provision			170 000	
3.2 Véhicules dont 4x4	Provision			100 000	
<i>Sous-total Matériel et fournitures 3</i>				270 000	
4. Bureau local	Par mois	36	2000	72 000	
<i>Sous-total Bureau local</i>				72 000	

5.	Autres coûts, services				
5.1	Publications	Provision			30 000
5.2	Études, recherches	Provision			20 000
5.3	Coûts d'audit	Provision			7 000
5.4	Coûts d'évaluation	Provision			10 000
5.5	Traduction, interprètes	Provision			15 000
5.6	Coûts des conférences/séminaires	Provision			20 000
5.7	Actions de visibilité	Provision			20 000
	<i>Sous-total autres coûts, services</i>				122 000
6.	<i>Sous-total Coûts directs de l'Action (1-5)</i>				2 171 910
7.	Provision pour imprévus (maximum 5 % de 6 sous-total des coûts directs éligibles de l'Action)				108 596
8.	<i>Total Coûts directs éligibles de l'Action (6+7)</i>				2 280 506
9.	Coûts administratifs (5 % de 8 - total des coûts directs éligibles de l'Action)				119 494
10.	<i>Total des coûts (8+ 9)</i>				2 400 000

1.11. Organisation

Le Projet Pilote SI-ARC fait partie d'un programme de sept projets pilotes intégrés, dont six visent des actions spécifiques et le septième leur gestion et qui inclut aussi la gestion d'un Programme de Consolidation des Capacités de Gestion du Patrimoine des acteurs du Ministère de la Culture, sous la supervision directe du Ministre.

Chaque Projet Pilote sera géré par sa propre Unité de Gestion du Projet Pilote par Objectifs.

Direction:

- L'UGO sera dirigé par un Directeur National du Projet Pilote, détaché par le Ministère, qui travaillera en étroite collaboration avec un Chef d'Équipe international (Team Leader). Celui-ci assurera l'assistance technique au projet.

Le personnel affilié inclura :

Les experts:

- Experts internes détachés par le Ministère, dont un expert juridique
- Experts techniques externes (nationaux et internationaux) affiliés pour des interventions spécifiques.

Le personnel administratif:

- Assistants internes : détachés par le Ministère, pour les tâches d'administration générale
- Administrateurs externes, affiliés pour assurer la comptabilité et l'assistance à la direction selon les normes internationales

Le personnel technique :

- Des jeunes spécialistes, à priori des techniciens de SIG, des archéologues, architectes, chercheurs et stagiaires, détachés ou spécialement embauchés par le Ministère. Ils formeront le corps de l'équipe technique du PP1.

La gestion du projet sera effectuée en fonction de la configuration suivante:

- Le Ministère de la Culture est le maître d'ouvrage et le bénéficiaire
- Un Comité de Supervision du Projet (*Supervisory Board*) aura la responsabilité de guider le projet et de valider les décisions du Comité de Pilotage. Il inclura parmi ses membres des hauts responsables des principaux partenaires nationaux.
- Un Comité de Pilotage de projet (SC : *Steering Committee*) ; présidé par le Directeur du PP7, SC aura la responsabilité de superviser et de valider les résultats/livrables du PP. Il inclura parmi ses membres certains hauts fonctionnaires du Ministère, des directeurs des autres Projets Pilotes, ainsi que des experts nationaux et internationaux, ayant prouvés leurs compétences dans le domaine d'expertise du projet pilote. Le SC reportera ses décisions au Comité de Supervision pour approbation.

2. Projet Pilote 2: Système d'Information Intégré du Patrimoine Culturel Immatériel de Tunisie « SI-IMA »

2.1 Fiche Résumé du Projet Pilote

2.2 Situation actuelle

2.3 Objectifs

2.3.1 Objectif global

2.3.2 Objectifs spécifiques

2.4 Résultats attendus

2.5 Activités

2.6 Hypothèses

2.7 Partenaires et bénéficiaires

2.8 Cadre logique

2.9 Plan d'Action

2.10 Budget

2.11 Organisation

1. Fiche Résumé du Projet Pilote

Projet Pilote 2:	Tableau 1 : Système d'Information Intégré du Patrimoine Culturel Immatériel de Tunisie « SI-IMA »
Régions/Sites	<ul style="list-style-type: none"> • Patrimoine immatériel des régions de Sidi Bouzid (première phase) suivi par Oueslatia, Kairouan, Gafsa, Kef et Makthar
Durée	36 mois
Budget	1,5 Million d'Euros
Objectif général	1 Améliorer le système de documentation et de classement du patrimoine culturel immatériel tunisien, et par conséquence rendre plus efficace les actions de sauvegarde, de renouveau et de mise en valeur de ce patrimoine.
Objectifs spécifiques	<p>1.1 Développer les inventaires actuels vers un Système d'Information intégré du patrimoine culturel immatériel de Tunisie</p> <p>1.2 Accroître, d'une manière continue, les capacités institutionnelles et techniques des autorités tunisiennes afin qu'elles puissent:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la pérennité, l'expansion et le perfectionnement continu du Système d'Information - Rendre accessible les données du Système d'Information pour des actions de documentation, de sauvegarde, de renouveau et la mise en valeur du patrimoine culturel immatériel de Tunisie
Partenaires opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de la Culture - Unité de Gestion du Programme par Objectifs du projet pilote • Institut National du Patrimoine <p>Division de l'Inventaire Général et de la Recherche, en collaboration avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les Directions Régionales du Patrimoine et ses Conscriptions Territoriales <ul style="list-style-type: none"> • Agence de Mise en Valeur du Patrimoine et de Promotion Culturelle • Centres de documentation et d'études spécialisées associés dans la provision des données, comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - Le Centre National de Communication Culturelle; le Centre d'Etudes et de Documentation sur le Développement de la Culture ; l'Institut Supérieur de la Documentation ; les universités ; la Troupe Nationale des Arts Populaires, le Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes ; la Bibliothèque Nationale de Tunisie • Associations de préservation du patrimoine culturel immatériel, tel que « La Rachidia »: Association de préservation du patrimoine musicale
Parties prenantes	<p>Comprenant mais ne se limitant pas aux:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partenaires dans des actions d'aide à la documentation, de sauvegarde, de renouveau et de mise en valeur de ce patrimoine : <ul style="list-style-type: none"> - Maisons de Culture et organisateurs de festivals - Professionnels du spectacle: Paroliers, compositeurs, arrangeurs, et interprètes (musiciens, choristes, chanteurs) - Société tunisienne de production et d'expansion cinématographique, - Société des auteurs et compositeurs de Tunisie • Ministère du Tourisme • Autorités locales • Partenaires dans des actions régionales ou internationales
Principaux résultats	<ol style="list-style-type: none"> 1. Un Système d'Information Intégré du patrimoine immatériel est développé, comprenant un Système d'Information Média (SIM), sa base de données et son système de diffusion 2. Une Unité de Gestion par Objectifs du Projet Pilote 2 «UGO SI-IMA » est créé affiliant un personnel qualifié <ol style="list-style-type: none"> 2.1 L'UGO SI-IMA assure la gestion, l'expansion et le perfectionnement du Système d'Information 2.2 L'UGO SI-IMA accorde l'accès aux données du Système d'Information aux utilisateurs ciblés 2.3 L'UGO SI-IMA établit les procédures nécessaires pour que le Système soit accessible pour la sauvegarde, le renouveau et la mise en valeur du patrimoine culturel immatériel de Tunisie
Principales activités	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation, recrutement du personnel, préparation du lieu de travail • Création de l'UGO SI-IMA opérant comme Centre d'Excellence performant • Diagnostics des inventaires existants, identification et précision les mesures d'améliorations techniques et structurelles • Mise en application des mesures d'améliorations techniques et structurelles • Préparation du Manuel d'Application du SI-IMA • Expérimentation et perfectionnement du SI-IMA et son Manuel sur six études de cas, de différents types et dans trois zones d'interventions • Organisation du flux de travail interne dans le but d'alimenter systématiquement le SI-IMA. • Développement des réseaux et agencement des partenariats externes pour fournir les données à inclure dans le SI-ARC • Mise en place des méthodes d'accessibilité des données du SI-IMA pour utilisation dans les actions de sauvegarde, de renouveau et de la mise en valeur, dont celles liées à l'intégration du patrimoine dans le développement durable au niveau national, régional et local. • Préparation et production de formations continues et ciblées (on-the-job) au personnel de l'UGO SI-IMA et ses partenaires, notamment les utilisateurs du SI-IMA, et ceci tout au long de l'exécution des activités mentionnées ci-dessus • Déploiement des mesures administratives pour assurer le financement adéquat et continu de l'UGO SI-IMA, sa gestion dynIMAque et compétente, l'usage d'outils performants et modernes, l'affiliation d'un personnel qualifié

2.2 Situation actuelle

Le « patrimoine culturel immatériel » représente les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés et que les communautés et les groupes reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel.

Ce patrimoine transmis de génération en génération est recréé en permanence par les communautés et groupes, en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire. Il leur procure un sentiment d'identité et de continuité contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle.

Un long travail de recherche mené dans ce sens par l'UNESCO, a permis d'ouvrir la voie à de nouvelles approches de la compréhension, de la protection, de la valorisation et du respect du patrimoine culturel qui ont atteint leur point culminant avec l'adoption de la convention pour la protection du patrimoine culturel immatériel (convention UNESCO 2003) , une convention qui a été ratifiée par plus d'une quarantaine de pays dont la Tunisie.

L'abandon de la culture traditionnelle dans sa globalité et surtout celui de la tradition orale et des coutumes est un phénomène généralisé en Tunisie. La disparition du patrimoine immatériel est considérée comme un risque majeur étant essentiellement la conséquence de la mondialisation et l'acculturation subie, effaçant de façon irréversible des traditions ancestrales, des pratiques populaires qui remontent aux civilisations antiques et berbères telle que la langue dont on ne trouve actuellement que quelques mots pratiqués par certains habitants des villages isolées.

En rappelant l'absence de projet d'inventaire ou de sauvegarde effectif sur le patrimoine immatériel culturel, et en dépit des nombreuses déclarations alarmistes sur sa disparition imminente, la Tunisie est loin de disposer d'une connaissance exhaustive de l'ensemble de sa « culture » dans le territoire national, encore moins de celui des régions concernées par les projets pilotes.

La pression de l'acculturation est telle, qu'il est inconcevable à l'heure actuelle de songer à promouvoir et réhabiliter ce patrimoine uniquement par le montage d'actions de sensibilisation et d'éducation comme cela est constamment proposé.

Établir un système intégré et cyclique incluant une documentation, un partage de données et leur utilisation dans la promotion et la réhabilitation du patrimoine culturel immatériel est un outil préalable de sauvegarde de mise en valeur, notamment pour l'exploitation économique durable de cet héritage à travers les expressions artistiques et les actions liées au tourisme culturel.

2.3 Objectifs

L'objectif principal du Projet Pilote est de préparer une base de données et un Système d'Information Média (SIM) du patrimoine culturel immatériel (SI-IMA) et de les rendre disponibles comme outil opérationnel pour un nombre maximum d'utilisateurs ciblés. Dans le SI-IMA, la composante SIM inclura les données orales, graphiques, photographiques, visuelles et sonores avec des liens géographiques sous forme de SIG Culturel.

En plus de la sauvegarde d'un héritage en voie de disparition, les utilisateurs auront accès par le biais du SI-IMA à une mine d'informations culturelles structurée pour conduire des actions de promotion et de mise en valeur et des activités culturelles dans des domaines variés (théâtre, concerts et production musicale, festivals et événements culturels, art culinaire, promotion et points d'attrait de tourisme culturel etc.).

2.3.1 Objectif général

L'objectif général est de réformer d'améliorer le système de documentation et de classement du patrimoine culturel immatériel tunisien, et par conséquent rendre plus efficace les actions de sauvegarde, de renouveau et de mise en valeur de ce patrimoine.

2.3.2 Objectifs spécifiques

- Développer les inventaires actuels vers un Système d'Information intégré du patrimoine culturel immatériel de Tunisie
- Accroître, d'une manière continue les capacités institutionnelles et techniques des autorités tunisiennes afin qu'elles puissent:
 - Assurer la pérennité, l'expansion et le perfectionnement continu du Système d'Information
 - Rendre accessibles les données du Système d'Information pour les actions de sauvegarde, de renouveau et de la mise en valeur du patrimoine culturel immatériel de Tunisie

2.4 Résultats attendus

Les résultats attendus se résument comme suit :

1. Un Système d'Information Intégré du patrimoine immatériel est développé, comprenant un Système d'Information Média, sa base de données et son système de diffusion.
2. Une Unité de Gestion par Objectifs du Projet Pilote 2 «UGO SI-IMA » est créée, affiliant un personnel qualifié.

- 2.1 L'UGO SI-IMA assure la gestion, l'expansion et le perfectionnement du Système d'Information.
- 2.2 L'UGO SI-IMA accorde l'accès aux données du Système d'Information aux utilisateurs ciblés.
- 2.3 L'UGO SI-IMA établit les procédures nécessaires pour que le Système soit utilisé dans la sauvegarde, le renouveau et la mise en valeur du patrimoine culturel immatériel en Tunisie.

2.5 Activités

Les activités se résument comme suit:

- Mobilisation, recrutement du personnel, préparation du lieu de travail.
- Création de l'UGO SI-IMA opérant comme Centre d'Excellence performant.
- Diagnostic des inventaires existants, identification et précision des mesures d'améliorations techniques et structurelles.
- Mise en application des mesures d'améliorations techniques et structurelles.
- Préparation du Manuel d'Application du SI-IMA.
- Expérimentation et perfectionnement du SI-IMA et son Manuel sur six études de cas, de différents types et dans trois zones d'interventions.
- Organisation du flux de travail interne dans le but d'alimenter systématiquement le SI-IMA.
- Développement des réseaux et agencement des partenariats externes pour fournir les données à inclure dans le SI-IMA.
- Mise en place des méthodes de diffusion des données du SI-IMA afin de les utiliser dans les actions de sauvegarde, de renouveau et de mise valeur, dont celles liées à l'intégration du patrimoine dans le développement durable au niveau national, régional et local.
- Préparation et production de formations continues et ciblées (on-the-job-training) au personnel de l'UGO SI-IMA et ses partenaires, notamment les utilisateurs du SI-IMA, et ceci tout au long de l'exécution des activités mentionnées ci-dessus.
- Déploiement des mesures administratives pour assurer le financement adéquat et continu de l'UGO SI-IMA, sa gestion dynamique et compétente, l'usage d'outils performants et modernes, l'affiliation d'un personnel qualifié et l'intégration de ses activités comme opérations systématiques des institutions et acteurs nationaux.

2.6 Hypothèses

Les facteurs et conditions, hors de la responsabilité de l'UGO, nécessaires pour atteindre les objectifs, obtenir les résultats attendus dans le temps escompté et requis avant le commencement ou le long de l'exécution des activités se résument comme suit :

- Assurer une collaboration et des partenariats efficaces qui se définissent par ordre prioritaire dans :
 - Un accord et l'approbation des sept projets pilotes dont le programme de consolidation des capacités du Ministère de la Culture.
 - Un accord de création de l'UGO du Projet Pilote.
 - Un accord de collaboration entre le département spécialisé du Ministère et d'autres acteurs externes pour l'amélioration des inventaires et travaux de documentation existants et la création du SI-IMA.
 - Accords sur les programmes de formation auxquels participeraient des stagiaires et le personnel de différents partenaires.
 - L'approbation du « Manuel d'Application du SI-IMA » décrivant le mode de fonctionnement du SI-IMA et incluant les mesures de perfectionnement et de durabilité.
 - Accord de collaboration et partage des données pour la documentation, le classement, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine culturel immatériel tunisien

2.7 Partenaires et Bénéficiaires

Le tableau 2 ci-dessous, présente les principaux acteurs qui contribueraient à la mise en œuvre et le développement du SI-IMA et bénéficieraient de son usage. Il indique ainsi leur rôle actuel, celui envisagé et le bénéfice tiré du système d'information.

Tableau 2 : Principaux acteurs qui contribueraient à la mise en œuvre et qui bénéficieraient du SI-ARC

Acteurs	Rôle actuel	Rôle dans la mise en œuvre et la pérennité du PP1
Unité de Gestion des Projets Pilotes et du Programme de Consolidation de Capacités de Gestion du Patrimoine par Objectifs (UGO-PAT)	Unité à constituer; rattachée au Ministre de la Culture et du Patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> Administration et coordination des sept Projets Pilotes Mise en œuvre du Programme de Consolidation des Capacités de Gestion du Patrimoine (UGO-PAT) Intégration du SI-IMA comme composante du Programme de Consolidation des Capacités
Unité de Gestion du PP2 par Objectifs (UGO-PP2)	Unité à constituer, rattachée à l'UGO-PP7	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du PP2 Diffusion et exploitation du système par les différents acteurs pour la mise en valeur du patrimoine culturel immatériel tunisien Réintégration du SI-IMA au sein de l'INP – Division de l'Inventaire
INP - Division de l'Inventaire Général et de la Recherche avec les Directions Régionales du Patrimoine et circonscriptions territoriales	<ul style="list-style-type: none"> Établir l'inventaire et le recensement et classer l'ensemble de la documentation écrite ou audio-visuelle, de contribuer à l'enracinement de la civilisation nationale ainsi qu'à fixer la mémoire collective Étudier les arts et traditions populaires avec leurs composantes orales, spirituelles et morales qui ont perpétué les différents modèles, cadres et types de la vie quotidienne traditionnelle disparue ou en voie d'extinction Étudier des créations artistiques contemporaines ainsi que toutes documentations écrites ou audio-visuelles ayant une valeur historique, esthétique ou technique Elaborer des études historiques ou ethnographiques en vue de publication 	<ul style="list-style-type: none"> Partenariat de l'UGO pour la mise en œuvre du PP2 Mise à disposition des données pour inclure dans le SI-IMA Concertation sur le contenu, usages et mode de partage des données du SI-IMA Partenariat dans la mise en œuvre des actions de classement et de la mise en valeur du patrimoine culturel immatériel Intégration du SI-IMA suite au PP2
Agence de Mise en Valeur du Patrimoine et de Promotion Culturelle	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la créativité intellectuelle, littéraire et artistique Contribuer au développement du tourisme culturel, la promotion de la production culturelle et les investissements dans le domaine des industries culturelles Promouvoir le tourisme, les produits culturels, les éditions, la participation aux célébrations et les expositions 	<p>Utilisation du SI-IMA dans la mise en œuvre des actions de mise en valeur du patrimoine culturel immatériel, notamment dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> La promotion du tourisme culturel, de la production et des investissements culturels L'aide à la participation aux célébrations et expos liées au patrimoine immatériel ainsi que la promotion de l'édition
Centres de documentation et d'études spécialisés associés à la provision des données, comprenant <ul style="list-style-type: none"> Centre National de Communication Culturelle Centre d'Etudes et de Documentation sur le Développement de la Culture Institut Supérieur de la Documentation Universités La Bibliothèque Nationale 	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer au recensement, travaux d'inventaires, de documentation, d'études du patrimoine immatériel écrites et audiovisuelles Élaborer des études en vue de publications Contribuer à promouvoir le patrimoine nationale ainsi qu'à fixer la mémoire collective 	<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition des données à inclure dans le SI-IMA Utilisation du SI-IMA dans la mise en œuvre des actions de mise en valeur du patrimoine culturel immatériel Concertation sur le contenu, usages et mode de partage des données du SI-IMA
Associations de préservation du patrimoine culturel immatériel, tel que <ul style="list-style-type: none"> « La Rachidia »: Association de préservation du patrimoine musicale Troupe Nationale des Arts Populaires Centre des Musiques Arabes et Méditerranéenne 	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir les associations culturelles et artistiques actives dans la documentation, la sauvegarde du patrimoine traditionnel tunisien, son développement et sa diffusion. Mettre en place des programmes de formation et de numérisation des expressions culturelles 	<ul style="list-style-type: none"> Partenariat dans la mise en œuvre des actions de classement et la mise en valeur du patrimoine culturel immatériel
Partenaires dans des actions d'aide à la documentation, de sauvegarde, de renouveau et de mise en valeur de ce patrimoine : <ul style="list-style-type: none"> Maisons de Culture, organisateurs de festivals Professionnels du spectacle: Société cinématographique, Société des auteurs et compositeurs de Tunisie 	<p>Entreprendre et organiser des événements et activités contribuant à la diffusion et la revitalisation du patrimoine culturel immatériel</p>	<ul style="list-style-type: none"> Partenariat dans la mise en œuvre des actions de classement et la mise en valeur du patrimoine culturel immatériel Utilisation du SI-IMA dans la mise en œuvre des actions de mise en valeur du patrimoine culturel immatériel
Ministère du Tourisme	Élaborer et mettre en œuvre la politique du gouvernement dans les domaines du tourisme et des loisirs touristiques	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation du SI-IMA dans la mise en œuvre des actions de mise en valeur du patrimoine culturel immatériel lié au tourisme culturel
Autorités locales	Organiser la gestion municipale et engager la responsabilité du développement local, incluant des programmes et actions culturels	
Partenaires internationaux et régionaux	<ul style="list-style-type: none"> Entreprendre des recherches et études du patrimoine Conduire des projets de mise en valeur 	<ul style="list-style-type: none"> Sources de données pour inclure dans le SI-IMA Utilisation des données du SI-IMA dans le montage et la conduite d'actions et de projets

2.8 Cadre Logique de l'action

Tableau 3 : Cadre Logique du Projet Pilote 2 : Système d'Information Intégré du Patrimoine Culturel Immatériel de Tunisie « SI-IMA »			
Patrimoine immatériel des régions de Sidi Bouzid (première phase) suivi par Oueslatia, Kairouan, Gafsa, Kef et Makthar			
Logique d'intervention	Indicateurs vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses 3
Objectifs généraux auxquels l'action va contribuer	Indicateurs-clefs liés à ces objectifs généraux	Sources d'information pour ces indicateurs	
Réformer et améliorer le système de documentation et de classement du patrimoine culturel immatériel tunisien, et par conséquent rendre plus efficace les actions de sauvegarde, de renouveau et de mise en valeur de ce patrimoine.	<ul style="list-style-type: none"> - L'UGO gère le SI- IMA vers son intégration à l'INP - Le SI-IMA inclut des données qui sont accessibles aux bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Document de création de l'UGO - Manuel d'Application du SI-IMA 	<ul style="list-style-type: none"> - Accord de création de l'UGO - Accords de collaboration pour l'amélioration de l'inventaire existant et la création du SI-IMA
Objectifs spécifiques que l'action doit atteindre	Indicateurs prouvant que l'objectif est atteint	Sources d'information pour ces indicateurs	Facteurs et conditions, nécessaires pour atteindre les objectifs
Développer les inventaires actuels vers un Système d'Information intégré du patrimoine culturel immatériel de Tunisie	<ul style="list-style-type: none"> - Les étapes d'amélioration des l'inventaire existantes sont documentées 	<ul style="list-style-type: none"> - Comptes rendus d'amélioration des inventaires existants 	idem
Accroître, d'une manière continue, les capacités institutionnelles et techniques des autorités tunisiennes afin qu'elles puissent:	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel formé 	<ul style="list-style-type: none"> - Plans de formation et évaluations 	<ul style="list-style-type: none"> - Accord sur les programmes de formation
<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la pérennité, l'expansion et le perfectionnement continu du Système d'Information 	<ul style="list-style-type: none"> - Les mesures de durabilité et de perfectionnement sont prescrites 	<ul style="list-style-type: none"> - Manuel d'Application du SI-IMA, incluant les mesures de perfectionnement et de durabilité 	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du Manuel d'Application du SI-IMA
<ul style="list-style-type: none"> - Rendre accessible les données du Système d'Information pour les actions de sauvegarde, de renouveau et de mise en valeur du patrimoine culturel immatériel de Tunisie 	<ul style="list-style-type: none"> - Accessibilité des données du système 	<ul style="list-style-type: none"> - Conventions de partage des données - Demandes d'accessibilité au Système d'Information 	<ul style="list-style-type: none"> - Accord de partage des données

Les résultats attendus	Indicateurs qui permettent de mesurer la portée de l'action et d'en vérifier les résultats	Sources d'information pour ces indicateurs	Conditions externes nécessaires pour obtenir les résultats attendus dans le temps escompté
<p>1. Un Système d'Information Intégré du patrimoine immatériel est développé, comprenant un Système d'Information Média , sa base de données et son système de diffusion</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le SI-IMA est fonctionnel - Le Manuel d'Application du SI-IMA, incluant les mesures de durabilité, de perfectionnement et de suivi 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de lancement du PP2 - Locaux équipés et installations informatiques - Manuel d'Application du SI-IMA 	<ul style="list-style-type: none"> - Accord de partage des données - Approbation du Manuel d'Application du SI-IMA
<p>2. Une Unité de Gestion par Objectifs du Projet Pilote 2 «UGO SI-IMA » est créé, affiliant un personnel qualifié</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'UGO est créé et fonctionnel - Personnel formé 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents de gestion de l'UGO - Plans de formation et évaluations 	<ul style="list-style-type: none"> - Accord de création de l'UGO - Accord sur les programmes de formation
<p>2.1 L'UGO SI-IMA assure la gestion, l'expansion et le perfectionnement du Système d'Information</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le SI-IMA inclut des données selon plans de travail 	<ul style="list-style-type: none"> - Données du SI-IMA 	<ul style="list-style-type: none"> - Collaboration pour partage des données
<p>2.2 L'UGO SI-IMA accorde l'accès aux données du Système d'Information aux utilisateurs ciblés</p> <p>2.3 L'UGO SI-IMA établit les procédures nécessaires afin que le Système soit accessible pour les actions de sauvegarde, de renouveau et de mise en valeur du patrimoine culturel immatériel de Tunisie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accessibilité du SI-IMA pour actions de sauvegarde, de renouveau et de mise en valeur 	<ul style="list-style-type: none"> - Conventions de partage des données - Manuel d'Application du SI-IMA, incluant les mesures de durabilité, de perfectionnement et de suivi 	<ul style="list-style-type: none"> - Collaboration pour partage des données pour délimitation, classement et mise en valeur - Approbation du Manuel d'Application du SI-IMA

Activités-clés à mettre en œuvre afin de produire les résultats	Moyens requis pour mettre en œuvre ces activités	Sources d'information sur le déroulement de l'action	Pré-conditions requises avant le commencement des activités
Mobilisation, recrutement du personnel, préparation du lieu de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Experts et assistance technique niveau international - Personnel national administratif qualifié - Personnel national technique qualifié - Matériel informatique - Locaux équipés - Fournitures - Assistance juridique au montage du projet - Création de comités de pilotage et de gestion - Manuels spécialisés - Publications - Ressources audiovisuelles - Ressources visuelles - Équipements spécialisés (caméras, systèmes de son, photocopieuses) - Programmes informatiques (bases de Multimédia, données) - Programmes de formations - Véhicules 	« Rapport de lancement du PP2»	- Accord de création de l'UGO
Création de l'UGO SI-IMA opérant comme Centre d'Excellence		- Documents de gestion de l'UGO	- Accords de collaboration pour l'amélioration des inventaires existants et la création du SI-IMA
Diagnostic des inventaires existants, identification et précision des mesures d'amélioration		- Plans de formation et évaluations	
Mise en application des mesures d'améliorations techniques et structurelles		- Comptes rendus d'amélioration des inventaires actuels	
Préparation du Manuel d'Application du SI-IMA		idem	- Approbation du Manuel d'Application du SI-IMA
Expérimentation et perfectionnement du SI- IMA et son Manuel sur six études de cas, de différents types et dans trois zones d'interventions		Manuel d'Application du SI-IMA	idem
Organisation du flux de travail interne afin d'alimenter systématiquement le SI-IMA		Données du SI-IMA	- Accords de collaboration pour l'amélioration des inventaires existants et la création du SI-IMA
Développement du réseau et des partenariats externes pour fournir les données à inclure dans le SI-IMA		Manuel d'Application du SI-IMA	
Mise en place des méthodes d'accessibilité des données du SI-IMA pour utilisation dans les actions de sauvegarde, de renouveau et de mise en valeur, dont celles liées à l'intégration du patrimoine dans le développement durable au niveau national, régional et local		- « Conventions de partage des données »	- Collaboration pour partage des données
Préparation et production de formations continues et ciblées (<i>on-the-job training</i>) au personnel de l'UGO SI-IMA et ses partenaires		- Plans de formation et évaluations	- Accord sur les programmes de formation
Exécution des mesures administratives pour assurer le financement adéquat et continu de l'UGO SI-IMA	- Manuel d'Application du SI-IMA », incluant les mesures de durabilité, de perfectionnement et de suivi	- Approbation du Manuel d'Application du SI-IMA	

2.9 Plan d'action PP2

Activités	Année 1												Année 2		Année 3		
	Semestre 1						Semestre 2						S1	S2	S1	S2	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12					
Mobilisation, recrutement du personnel, préparation du lieu de travail																	
Création de l'UGO SI-IMA opérant comme Centre d'Excellence performant																	
Diagnostic des inventaires existants, identification et précision des mesures d'amélioration																	
Préparation du Manuel d'Application du SI-IMA																	
Mise en application des mesures d'améliorations techniques et structurelles																	
Expérimentation et perfectionnement du SI-IMA et son Manuel sur six études de cas, de différents types et dans trois zones d'interventions																	
Organisation du flux de travail interne pour régulièrement alimenter le SI-IMA																	
Développement des réseaux et mise en place des partenariats externes pour fournir les données à inclure dans le SI-IMA																	
Mise en place des méthodes d'accessibilité des données du SI-IMA pour utilisation dans les actions de sauvegarde, de renouveau et de la mise en valeur, dont celles liées à l'intégration du patrimoine dans le développement durable au niveau national, régional et local																	
Préparation et production de formations continues et ciblées (<i>on-the-job training</i>) au personnel de l'UGO SI-IMA et ses partenaires, notamment les utilisateurs du SI-IMA, et ceci tout au long de l'exécution des activités mentionnées ci-dessus																	
Exécution des mesures administratives pour assurer le financement adéquat et continu de l'UGO SI-IMA, sa gestion dynamique et compétente, l'usage d'outils performants et modernes ainsi que l'affiliation d'un personnel qualifié																	

2.10 Budget

PP 2 : Budget Indicatif de l'Action	Toutes les années			
	Unité	# unités	Coût unitaire (EUR)	Coûts (EUR)
Dépenses				
1. Ressources humaines				
1.1 Salaires (montants bruts, personnel local)				
1.1.1 Technique	Par mois	72	1200	86 400
1.1.2 Administratif/ personnel de soutien	Par mois	72	1000	72 000
1.1.3 Per diem pour missions/voyages	Jour/mission	3000	30	90 000
<i>Sous-total 1.1</i>				248 400
1.2 Salaires (personnel expatrié/international)	Par mois	33	12500	412 500
1.3 Per diem pour missions/voyages		33	4500	148 500
Sous total 1.2 - 1.3				561 000
<i>Sous-total Ressources humaines</i>				809 400
2. Voyages				
2.1 Voyages internationaux	Provision	9	295	2 655
2.2 Trajets locaux	Provision			8 000
<i>Sous-total Voyages</i>				10 655
3. Équipement, matériel, fournitures et véhicules				
3.1 Équipement, matériel et fournitures	Provision			25 000
3.2 Véhicules dont 4x4	Provision			70 000
<i>Sous-total Matériel et fournitures 3</i>				95 000

4. Bureau local	Par mois	36	2000	72 000
<i>Sous-total Bureau local</i>				72 000
5. Autres coûts, services				
5.1 Publications	Provision			20 000
5.2 Études, recherches	Provision			40 000
5.3 Coûts d'audit	Provision			5 100
5.4 Coûts d'évaluation	Provision			10 000
5.5 Traduction, interprètes	Provision			10 000
5.6 Coûts des conférences/séminaires	Provision			20 000
5.7 Actions de visibilité	Provision			20 000
<i>Sous-total autres coûts, services</i>				125 100
<i>6. Sous-total Coûts directs de l'Action (1-5)</i>				1 360 555
7. Provision pour imprévus (maximum 5 % de 6 sous-total des coûts directs éligibles de l'Action)				68 028
<i>8. Total Coûts directs éligibles de l'Action (6+7)</i>				1 428 583
9. Coûts administratifs (5 % de 8 - total des coûts directs éligibles de l'Action)				71 417
<i>10. Total des coûts (8+9)</i>				1 500 000

2.11 Organisation

Le Projet Pilote SI-IMA (PP2) fait partie d'un programme de sept projets pilotes intégrés, dont six visent des actions spécifiques et le septième leur gestion. Il inclut aussi la gestion d'un Programme de Consolidation des Capacités des acteurs du Ministère de la Culture, sous la supervision directe du Ministre .

A son tour, chaque Projet Pilote sera géré par sa propre Unité de Gestion du Projet Pilote par Objectifs.

Direction:

- L'UGO-PP2 sera dirigé par un Directeur National du Projet Pilote, détaché par le Ministère, qui travaillera en étroite collaboration avec un Chef d'Équipe international (Team Leader). Celui-ci assurera l'assistance technique au projet.

Le personnel affilié inclura :

Les experts:

- Experts internes détachés par le Ministère, dont un expert juridique.
- Experts techniques externes (nationaux et internationaux) affiliés pour des interventions spécifiques.

Le personnel administratif:

- Assistants internes : détachés par le Ministère, pour les tâches d'administration générale
- Administrateurs externes, affiliés pour assurer la comptabilité et l'assistance à la direction selon les normes internationales.

Le personnel technique :

- Des jeunes spécialistes, à priori des techniciens de la documentation, des artistes, archivistes, chercheurs et stagiaires, détachés ou spécialement embauchés par le Ministère. Ils formeront le corps de l'équipe technique du PP2.

La gestion du projet sera effectuée en fonction de la configuration suivante:

- Le Ministère de la Culture est le maître d'ouvrage et le bénéficiaire
- Un Comité de Supervision du Projet (Supervisory Board) aura la responsabilité de guider le projet et de valider les décisions du Comité de Pilotage. Il inclura parmi ses membres de hauts responsables des principaux partenaires nationaux (Centres Culturels de documentation, des Arts Populaires, dramatiques, du cinéma, de la musicale et parmi les artistes créateurs).
- Un Comité de Pilotage (SC) de projet (Steering Committee) ; présidé par le Directeur du PP7, le SC aura la responsabilité de superviser et de valider les résultats/livrables du PP. Il inclura parmi ses membres certains hauts fonctionnaires du Ministère, des directeurs des autres Projets Pilotes, ainsi que des experts nationaux et internationaux, ayant prouvés

leurs compétences dans le domaine d'expertise du projet pilote. Le SC reportera ses décisions au Comité de Supervision pour approbation.

3. Projet Pilote 3 : Système de Gestion des Sites Archéologiques de Tunisie « GS-ARC »

3.1 Fiche Résumé du Projet Pilote

3.2 Situation actuelle

3.3 Objectifs

3.3.1 Objectif global

3.3.2 Objectifs spécifiques

3.4 Résultats attendus

3.5 Activités

3.6 Hypothèses

3.7 Partenaires et bénéficiaires

3.8 Cadre logique

3.9 Plan d'action

3.10 Budget

3.11 Organisation

1. Fiche Résumé du Projet Pilote

Projet Pilote 3:	Tableau 1 : Système de Gestion des Sites Archéologiques de Tunisie « SG-ARC »
Régions/Sites	Sites antiques de Haidra et de Sened (première phase)
Durée	36 mois
Budget	2,5 Million d'Euros
Objectif général	1 Réformer et améliorer la gestion des sites archéologiques, en synergie avec la gestion durable de leur environnement culturel, économique et humain ainsi qu'avec les plans et actions de développement intégrés
Objectifs spécifiques	<p>1.1 Établir un système de production des Plans de Gestion des Sites Archéologiques en se basant sur le système actuel du Plan de Protection et de Mise en Valeur (PPMV)</p> <p>1.2 Tester le système sur deux PGS-ARC pilotes et établir un modèle d'application, émanant du système de PPMV avec des Manuels de préparation</p> <p>1.3 Accroître d'une manière continue les capacités institutionnelles et techniques des différentes autorités tunisiennes qui prendront part dans la préparation des les PGS-ARC, de manière à ce que ces Plans soient intégrés aux actions de développement durable à différents niveaux, notamment ceux liés au tourisme culturel et au développement communautaire</p>
Partenaires opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de la Culture-Unité de Gestion du Programme par Objectifs • Institut National du Patrimoine (INP): Division de la Sauvegarde des Monuments et des Sites en collaboration avec : <ul style="list-style-type: none"> - Les Directions Régionales du Patrimoine - Les Conscriptions Territoriales • L'Agence de Mise en Valeur du Patrimoine • Le Centre des Sciences et Techniques du Patrimoine
Parties prenantes	<p>Comprenant mais ne se limitant pas au:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire • Ministère de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources Hydrauliques • L'Agence Nationale de Protection de l'Environnement • La Direction Générale des Forêts • Ministère du Tourisme • Autorités locales et municipales • Collaborateurs internationaux • Missions archéologiques et centres de recherche académique • Associations de mise en valeurs du patrimoine
Principaux résultats	<ol style="list-style-type: none"> 1. Une Unité de Gestion par Objectifs du Projet Pilote 3 « UGO GS-ARC» est créé, affiliant un personnel qualifié dont la tâche est de systématiquement préparer et mettre en œuvre des PGS-ARC intégrés aux actions de développement durable 2. Des Manuels de préparation et de mise en œuvre des PGS-ARC sont préparés, basés sur le système PPMV 3. Deux PGS-ARC pilotes sont préparés, et fournissent des modèles d'application à reproduire 4. La mise en œuvre des PGS-ARC Pilotes est en cours d'exécution et en partie accomplie 5. Un Bureau d'Assistance Technique (BAT) aux intervenants, associations et entrepreneurs est créé et est fonctionnel au sein du de L'UGO GS-ARC
Principales activités	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation, recrutement du personnel et préparation du lieu de travail • Création de « UGO GS-ARC » opérant comme Centre d'Excellence performant • Diagnostic du système de PPMV, identification et précision des mesures d'amélioration • Sélection et affiliation des partenaires institutionnels, des participants aux formations et des techniciens qui prendront part à la préparation des PGS-ARC • Préparation des PGS-ARC Pilotes • Préparation de(s) Manuel(s) de préparation et d'application des PGS-ARC liés au Plans Pilotes comme exemples pratiques • Lancement et suivi de la mise en œuvre des PGS-ARC pilotes • Mise en place, dans le cadre de L'UGO SG-ARC, d'un Bureau d'Assistance Technique (BAT) aux autorités locales et associations pour aider à concevoir et mettre en œuvre des actions de gestion et de mise en valeur des sites archéologiques, ainsi que des projets commerciaux pour la création d'emplois, liés à l'exploitation durable du patrimoine • Mise en place et perfectionnement du flux de travail pour préparer systématiquement / dupliquer les PGS-ARC • Préparation et production de formations continues et ciblées (on-the-job) au personnel de l'UGO GS-ARC et ses partenaires, tout au long de l'exécution des activités mentionnées ci-dessus et bien après • Déploiement des mesures administratives pour assurer le financement adéquat et continu de l'UGO GS-ARC, sa gestion compétente, l'usage d'outils performants et l'affiliation d'un personnel qualifié

3.2 Situation actuelle

Pour faire face aux conditions qui menacent les sites et monuments archéologiques en Tunisie, et dans le but d'assurer leur pérennité ainsi que les intérêts socio-économiques nationaux et ceux des communautés qui vivent dans leur proximité, il est nécessaire de mettre en place un système efficace de protection et de valorisation. Pour ce faire, l'outil principal à utiliser serait les plans de gestion de sites archéologiques, conjointement préparés, approuvés et mis en œuvre par les principales parties prenantes puis intégrés et associés le cas échéant aux actions de développement à différents niveaux.

Ces conditions institutionnelles et physiques se résument actuellement comme suit :

- Une absence de stratégie spécifique de gestion et d'aménagement pour les sites du patrimoine (historiques et naturels).
- Le partage des responsabilités et des tâches parmi les acteurs du patrimoine, de l'urbanisme, et du développement local ne sont pas clairement déterminées. Nous notons le « flou » dans celles l'INP et de l'AMVPPC, entre les représentants de ces derniers et les acteurs de la ville et de l'aménagement du territoire (tel que associations de sauvegarde, autorités locales, représentants des habitants).
- Peu de plans de gestion intégrée des sites ou des centres historiques sont disponibles ou ont connu une mise en œuvre participative effective et réussie. Qu'il s'agisse de la gestion des sites archéologiques, d'espaces naturels ou culturels, l'encadrement reste mono-disciplinaire et ne peut par conséquent répondre aux besoins variés qu'exige une gestion durable des sites (c'est-à-dire comprenant à la fois les aspects conservatoires et de développement).
- Il n'y a pas d'autorité clairement responsable pour assurer la coordination des actions des intervenants sur les sites archéologiques. De plus, la prédominance d'actions et de projets ad-hoc peu coordonnés nuisent souvent à la pérennité de ces projets.
- Les listes, plans et descriptions des ensembles historiques indiquent un nombre très limité de sites archéologiques classés et une incohérence généralisée quand à leur statut foncier et de protection juridique. Ainsi des sites archéologiques de l'importance de ceux de Carthage ou de Dougga n'ont pas leur assiette foncière assainie. Des portions importantes de ces sites sont aux mains de privés sans qu'il y ait un système de gestion et de jouissance établi avec les particuliers de l'État, garantissant ainsi la préservation et la sauvegarde des vestiges.
- Les sites archéologiques sont souvent l'objet d'atteintes à leur intégrité et à leur authenticité, et quand les autorités s'en rendent compte, c'est généralement trop tard. La situation s'est accrue avec la défaillance des services de surveillance et de contrôle.
- Les sites, surtout isolés, subissent une dégradation d'origine naturelle, ou par le vol, le vandalisme, la négligence et parfois par la sur-fréquentation (piétinement)

notamment dans les sites peu ou pas gardés. L'urbanisation menace surtout les zones adjacentes aux pôles urbains.

- Les ressources disponibles aux fins de sauvegarde sont limitées. Les modalités et les priorités de leur attribution devraient suivre une logique de priorité bien mieux définie.
- La pratique de la conservation préventive n'est pas généralisée.
- La communication vers le public en termes de sensibilisation au patrimoine est limitée.

3.3 Objectifs

L'action proposée a pour ambition de corriger les effets de l'incapacité des autorités patrimoniales, mais aussi à produire et à mettre en œuvre des plans de gestion intégrés pour la protection, la conservation et la mise en valeur des sites archéologiques, ainsi que leur surveillance et leur entretien ; l'absence de coordination entre les parties prenantes et la domination du tourisme balnéaire de masse impose la nécessité de développer un tourisme culturel-archéologique protecteur des sites et générateur d'emplois.

En termes d'outils concrets, le Projet Pilote produira des PGS-ARC modèles ainsi que des Manuels d'Application pour la duplication de ce modèle sur d'autres sites archéologiques. La préparation et la mise en œuvre des PGS-ARC se feront en étroite liaison avec la formation pratique (on-the-job-training) de techniciens affiliés aux acteurs du patrimoine ainsi que ceux dont le rôle est lié à sa mise en valeur, sa sauvegarde et son exploitation (tourisme, éducation, aménagement et autorités locales).

Le contenu de PGS-ARC inclut, entre autres, les composantes suivantes :

- Documentation et relevé pour établir les conditions existantes sur le site et sa zone tampon (utilisant le SIG et la base de données SI-ARC).
- Plan d'actions prioritaires (interventions urgentes incluant les actions spécifiques de conservation).
- Plan de conservation préventive et d'entretien, tenant compte de l'impact du tourisme, et assurant une intervention minimale, esthétique et harmonieuse.
- Plan de contrôle des risques.
- Plans d'occupation du sol du site.
- Conception des itinéraires de visites et leurs installations.
- Conception de panneaux de présentation et de l'illumination.
- Conception architecturale des bâtiments et éventuellement d'un musée de site.
- Mise en place de plans techniques pour des interventions spécifiques (protection, contrôle des inondations, systèmes de surveillance, magasinage et entrepôts).
- Organisation administrative.

- Conception de l'image de marque du site, son marketing et sa promotion.
- Actions de tourisme culturel autour du site.
- Mise en place d'un plan d'action communautaire et création d'emplois.

3.3.1 Objectif général

L'objectif général est de réformer et améliorer la gestion des sites archéologiques, en synergie avec une gestion durable de leur environnement culturel, économique et humain et en concordance avec les plans et les actions de développement intégrés.

3.3.2 Objectifs spécifiques

- Établir un Système Intégré pour la production des PGS-ARC en se basant sur le système actuel du PPMV.
- Tester le système sur deux PGS-ARC pilotes et établir un modèle d'application émanant du système de PPMV avec des Manuels de préparation.
- Accroître d'une manière continue les capacités institutionnelles et techniques des différentes autorités tunisiennes qui prendront part dans la préparation des PGS-ARC, de manière à ce que ces Plans soient intégrés aux actions de développement durable à différents niveaux, notamment ceux liés au tourisme culturel et au développement communautaire.

3.4 Résultats attendus

Les résultats attendus se résument comme suit :

1. Une Unité de Gestion par Objectifs du Projet Pilote 3 « UGO GS-ARC » est créé, affiliant un personnel qualifié dont la tâche est de systématiquement préparer et mettre en œuvre des PGS-ARC intégrés aux actions de développement durable.
2. Des Manuels de préparation et de mise en œuvre des PGS-ARC sont préparés en se basant sur le système PPMV.
3. Deux PGS-ARC pilotes sont préparés et fournissent des modèles d'application à reproduire.
4. La mise en œuvre des PGS-ARC pilotes est en cours d'exécution et en partie accomplie.
5. Un Bureau d'Assistance Technique (BAT) aux intervenants et associations est créé et est fonctionnel au sein du de L'UGO GS-ARC.

3.5 Activités

Les activités se résument comme suit :

- Mobilisation, recrutement du personnel et préparation du lieu de travail.
- Création de « UGO GS-ARC » opérant comme Centre d'Excellence performant.
- Diagnostic du système de PPMV, identification et précision des mesures d'amélioration.
- Sélection et affiliation des partenaires institutionnels, des participants aux formations et des techniciens qui prendront part à la préparation des PGS-ARC(s).
- Préparation des PGS-ARC Pilotes.
- Préparation de(s) Manuel(s) de préparation et d'application des PGS-ARC liés aux Projets Pilotes comme exemple pratique.
- Lancement et suivi de la mise en œuvre des PGS-ARC pilotes.
- Mise en place, dans le cadre de L'UGO, d'un Bureau d'Assistance Technique (BAT) aux autorités locales et aux associations. Il contribuera à concevoir et mettre en œuvre un plan d'action de gestion et de mise en valeur des sites archéologiques, ainsi que des projets commerciaux pour la création d'emplois liés à l'exploitation durable du patrimoine.
- Mise en place et perfectionnement du flux de travail pour préparer systématiquement et dupliquer les PGS-ARC.
- Préparation et production de formations continues et ciblées (*on-the-job training*) au personnel de l'UGO GS-ARC et ses partenaires, et ceci tout au long de l'exécution des activités mentionnées ci-dessus et même après.
- Déploiement des mesures administratives pour assurer le financement adéquat et continu de l'UGO GS-ARC, sa gestion compétente, l'usage d'outils performants et l'affiliation d'un personnel qualifié.

3.6 Hypothèses

Les facteurs et conditions, hors de la responsabilité de l'UGO-ARC, nécessaires pour atteindre les objectifs et obtenir les résultats attendus dans le temps escompté, se résument comme suit :

- Assurer une collaboration et des partenariats efficaces qui se traduisent prioritairement par :
 - Un accord et une approbation des sept projets pilotes dans le cadre du programme de consolidation des capacités du Ministère de la Culture.
 - Un accord de création de l'UGO du Projet Pilote (UGO GS-ARC).
 - Un accord de collaboration entre les départements du Ministère pour l'amélioration du système et des applications de PPMV.
 - Accords sur les programmes de formation auxquels participeraient des stagiaires et le personnel des différents partenaires.

- L'approbation de(s) Manuel(s) de préparation et de mise en œuvre des PGS-ARC. Celui-ci décrirait le mode de préparation et prescrirait les mesures de perfectionnement et de durabilité.
- Accords de collaboration dans la préparation et la mise en œuvre des PGS-ARC.
- Approbation des deux PGS ARC pilotes.

3.7 Partenaires et Bénéficiaires

Le tableau 2 ci-dessous, présente les principaux acteurs qui contribueront à la préparation et la mise en œuvre des PGS-ARC. Il indique leur rôle actuel, celui envisagé et le bénéfice tiré de l'utilisation de ces PGS-ARC dans leurs propres actions.

Tableau 2 : Principaux acteurs qui contribueraient à la mise en œuvre et qui bénéficieraient du SG-ARC

Acteurs	Rôle actuel	Rôle dans la mise en œuvre et la pérennité du PP3
Unité de Gestion des Projets Pilotes et du Programme de Consolidation de Capacités de Gestion du Patrimoine par Objectifs (UGO-PAT)	Unité à constituer, rattachée au Ministre de la Culture et du Patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> Administration et coordination des sept Projets Pilotes Mise en œuvre du Programme de Consolidation des Capacités de Gestion du Patrimoine (UGO-PAT) Intégration du SG-ARC comme composante du Programme de Consolidation des Capacités
Unité de Gestion du PP3 par Objectifs (UGO SG-ARC)	Unité à constituer, rattachée à l'UGO-PP7	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du PP3 Préparation systématique des PGS-ARC Réintégration de l'UGO SG-ARC au sein de l'INP et l'AMVPPC
INP - Division de la Sauvegarde des Monuments et des Sites	<ul style="list-style-type: none"> Mobiliser des moyens pour préserver les sites archéologiques Contrôler les travaux de préservation, de protection, de sauvegarde, de restauration et de mise en valeur Participer à l'élaboration des plans d'aménagement territorial et des cahiers de charges techniques afin de garantir la sauvegarde des sites archéologiques L'étude des travaux d'aménagement relatifs à l'environnement des sites culturels en collaboration avec les structures et institutions spécialisées. 	<p>Partenaires de l'UGO pour la préparation et mise en œuvre du PP3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition pour la préparation et la mise en œuvre des PGS, l'information sur les sites, ainsi que dans les programmes de mise en valeur, de réhabilitation, les installations et la fréquentation par le public Participation à l'élaboration des plans. Mobilisation des moyens de mise en œuvre et contrôle des travaux Montage de collaborations avec les structures et institutions spécialisées Suivi de la mise en œuvre des travaux des PGS Intégration du système de production des PGS et des deux projets pilotes aux programmes de mise en valeur des sites, de la création de nouveaux PGS-ARC, de leur ouverture au public et des manifestations culturelles, du tourisme culturel et de la promotion des sites Choix et application du système de production des PGS
INP - Directions Régionales du Patrimoine et circonscriptions territoriales: Inspections du Centre-ouest (site de <i>Haidra</i>) et du Sud-ouest (Site de <i>Sened</i>)	<ul style="list-style-type: none"> Organiser un contrôle continu de l'état des monuments et des sites et établir les constats Assurer le suivi et rassembler les informations sur les découvertes archéologiques Assurer le suivi de la mise en œuvre, des décisions, programmes, travaux, et activités de l'archéologie Contrôler les monuments, les sites et les collections, les musées et tout ce qui concerne le patrimoine archéologique, historique et ethnographique 	
Agence de Mise en Valeur du Patrimoine et de Promotion Culturelle	<ul style="list-style-type: none"> Arrêter et exécuter les programmes de mise en valeur du patrimoine et sa gestion Assurer la réhabilitation, l'installation, la création et la participation à la création de nouveaux parcs archéologiques Garantir l'ouverture des sites et des monuments au grand public Organiser les manifestations culturelles Délivrer les autorisations d'organisation d'activités dans l'enceinte des sites Contribuer au développement du tourisme culturel, la promotion de la production et des investissements culturels 	
Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire (MEHAT) : Direction de l'Aménagement du Territoire	<ul style="list-style-type: none"> Intervenir dans la gestion et la valorisation des sites du patrimoine à travers une mise en forme plus rationnelle du territoire Élaborer, en concertation avec les départements, services et organismes concernés, les schémas directeurs nationaux et régionaux d'aménagement. 	
Ministère de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources Hydrauliques :	<ul style="list-style-type: none"> Intervenir sur les aspects liés à la stratégie de conservation et de la biodiversité et la gestion des pARC nationaux Intervenir dans la stratégie, la promotion et le développement de l'écotourisme 	<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition, pour la préparation et la mise en œuvre des PGS de l'information disponible sur l'occupation du sol, ainsi que sur les actions et projets planifiés ou en cours dans les zones situées dans ou à proximité des sites archéologiques et de leur zones tampons Participation à l'élaboration, suivie par l'approbation des plans : Intégrer les PGS aux actions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> Les Projets liés à la mise en forme plus rationnelle du territoire. Les schémas directeurs nationaux et régionaux d'aménagement. La stratégie, la promotion et le développement de l'écotourisme La gestion et mise en valeur des pARC nationaux et des espaces naturels Le développement du tourisme culturel et de l'écotourisme
Agence Nationale de Protection de l'Environnement	<ul style="list-style-type: none"> Intervenir sur l'ensemble du territoire tunisien en milieu naturel Décréter et suivre la préparation des Études d'Impacte des projets de développement sur l'environnement, notamment les projets de tourisme 	
Direction Générale des Forêts : Direction des PARC Nationaux	<ul style="list-style-type: none"> Gérer les pARC nationaux et les réserves Collaborer avec différentes institutions dans la promotion de l'écotourisme dans les espaces naturels 	
Centre des Sciences et Techniques du Patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> Former des cadres dans les sciences des techniques du patrimoine Réaliser des programmes et des projets pilotes dans les domaines des sciences et des arts du patrimoine 	
Ministère du Tourisme	Élaborer et mettre en œuvre la politique du gouvernement dans les domaines du tourisme et des loisirs touristiques	<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition, pour considération dans le SI-ARC, des données sur les projets existants et futurs dans les zones situés dans ou à proximité des sites du patrimoine et des monuments Utilisation des données du SI-ARC dans les politiques ? et le montage et la conduite d'actions et de projets Intégration des PGS aux actions suivantes liées aux sites incluant : <ul style="list-style-type: none"> Politique du tourisme et des loisirs touristiques Actions de développement local Activités des associations
Associations de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine	Monter et diriger les actions nécessaires pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine	
Autorités locales et municipalités	Organiser la gestion municipale et la responsabilité du développement local dans les périmètres ou à proximité des zones patrimoniales	
Collaborateurs internationaux : UNESCO, ICOMOS, WWF etc.	<ul style="list-style-type: none"> Monter des projets de collaboration avec des partenaires tunisiens Mettre en place le suivi de l'état des sites du patrimoine et de l'application des conventions internationales 	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation des PGS dans le suivi de l'état du patrimoine et pour le classement de nouveaux sites sur la liste du patrimoine mondial
Missions archéologiques, centres de recherches académiques	<ul style="list-style-type: none"> Gérer les recherches, fouilles et études du patrimoine Proposer et entreprendre des projets de mise en valeur 	<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition, pour la préparation des PGS de l'information disponible des données sur les sites et des monuments étudiés ainsi que sur les projets existants et futurs Prescription dans les PGS des actions et des projets à entreprendre par les missions

3.8 Cadre Logique de l'action

Tableau 3 : Cadre Logique du Projet Pilote 3 : Système de Gestion des Sites Archéologiques de Tunisie « GS-ARC »			
Sites Sites antiques de Haidra et de Sened (première phase)			
Logique d'intervention	Indicateurs vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectifs généraux auxquels l'action va contribuer	Indicateurs-clefs liés à ces objectifs généraux	Sources d'information pour ces indicateurs	
Réformer et améliorer la gestion des sites archéologiques, en synergie avec celle de leur environnement culturel, économique et humain et avec les plans et actions de développement intégrés sur les lieux ou à proximité de ces sites	<ul style="list-style-type: none"> - L'UGO GS-ARC est opérationnel dans son intégration à l'INP et l'ANPE - Deux PGS sont produits et partiellement mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - Document de création et de l'UGO - Manuels de préparation et de mise en œuvre des PGS-ARC - Documents de deux PGS pilotes - Programme d'intervention de l'UGO GS-ARC suite au PP3 	<ul style="list-style-type: none"> - Accords sur la création de l'UGO et l'amélioration du PPMV - Accords de collaboration pour la préparation et mise en œuvre des PGS - Approbation des Manuels
Objectifs spécifiques que l'action doit atteindre	Indicateurs prouvant que l'objectif est atteint	Sources d'information pour ces indicateurs	Facteurs et conditions, hors de la responsabilité, nécessaires pour atteindre les objectifs
Établir un Système Intégré pour la production des PGS-ARC émanant du système actuel de PPMV	<ul style="list-style-type: none"> - Les étapes d'amélioration du système de PPMV sont documentées - Le système de production des PGS-ARC est établi 	<ul style="list-style-type: none"> - Comptes rendus d'amélioration du système de PPMV - Manuels de préparation et de mise en œuvre des PGS-ARC 	idem
Tester le système sur deux PGS-ARC pilotes	<ul style="list-style-type: none"> - Deux PGS ARC sont préparés 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents de deux PGS pilotes 	idem
Accroître d'une manière continue les capacités institutionnelles et techniques des différentes autorités tunisiennes qui prendront part dans la préparation des PGS-ARC, de manière à ce que ces Plans soient intégrés aux actions de développement durable à différents niveaux, notamment ceux liés au tourisme culturel et au développement communautaire	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel formé - La préparation et le contenu des PGS-ARC pilotes sont intégrés aux actions de développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> - Plans de formation et évaluations - Manuels de préparation et de mise en œuvre des PGS-ARC - Documents de deux PGS pilotes 	<ul style="list-style-type: none"> - Accord sur les programmes de formation

Les résultats attendus	Indicateurs qui permettent de mesurer la portée de l'action et d'en vérifier les résultats	Sources d'information pour ces indicateurs	Conditions externes nécessaires pour obtenir les résultats attendus dans le temps escompté
Une Unité de Gestion par Objectifs du Projet Pilote 3 « UGO GS-ARC » est créé, affiliant un personnel qualifié afin de systématiquement préparer et mettre en œuvre des PGS-ARC intégrés aux actions de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> - L'UGO est créé et fonctionnel - Manuels de préparation et de mise en œuvre des PGS-ARC sont préparés et suivis 	<ul style="list-style-type: none"> - Document de création et de l'UGO - Locaux équipés et installations informatiques prêtes - Manuels de préparation et de mise en œuvre des PGS-ARC 	<ul style="list-style-type: none"> - Accords sur la création de l'UGO et l'amélioration du PPMV - Accords de collaboration pour la préparation et la mise en œuvre des PGS - Approbation des Manuels
Des Manuels de préparation et de mise en œuvre des PGS-ARC sont préparés, basés sur le système PPMV	<ul style="list-style-type: none"> - Manuels des PGS-ARC sont préparés et suivis 	<ul style="list-style-type: none"> - Manuels de préparation et de mise en œuvre des PGS-ARC 	idem
Deux PGS-ARC pilotes sont préparés, et fournissent des modèles d'application à reproduire	<ul style="list-style-type: none"> - Deux PGS sont produits et mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents de deux PGS pilotes 	Approbation des PGS
La mise en œuvre des PGS-ARC Pilotes est en cours d'exécution et en partie accomplie	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux en cours sur les sites des PGS pilotes 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents de réalisation de travaux 	Accords et arrangements liés au financement et la réalisation des travaux
Un Bureau d'Assistance Technique (BAT) aux intervenants et associations est créé et est fonctionnel au sein du de L'UGO GS-ARC	<ul style="list-style-type: none"> - Le BAT est officiellement créé et les modalités de son fonctionnement sont établies 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents officiel de création et descriptif des opérations du BAT 	Approbation du BAT et de ses opérations

Activités-clés à mettre en œuvre afin de produire les résultats	Moyens requis pour mettre en œuvre ces activités	Sources d'information sur le déroulement de l'action	Pré-conditions requises avant le commencement des activités
Mobilisation, recrutement du personnel et préparation du lieu de travail		« Rapport de lancement du PP3»	- Accord de création de l'UGO
Création de « UGO GS-ARC » opérant comme Centre d'Excellence performant	- Experts et assistance technique niveau international	- Documents de gestion de l'UGO - Plans de formation et évaluations	- Accords de collaboration pour l'amélioration du PPMV et la création du GS-ARC
Diagnostic du système de PPMV, identification et précision des mesures d'amélioration	- Personnel national administratif qualifié	Comptes rendus d'amélioration du système de PPMV actuel	
Sélection et affiliation des partenaires institutionnels, des participants aux formations et des techniciens qui prendront part à la préparation des PGS-ARC	- Personnel national technique qualifié - Matériel informatique - Locaux équipés	Comptes rendus des rencontres	- Accords de collaboration pour la préparation et mise en œuvre des PGS et des programmes de formation
Préparer le PGS-ARC Pilotes	- Fournitures	- Documents de deux PGS pilotes	- Approbation des PGS
Préparer le(s) Manuel(s) de préparation et d'application des PGS-ARC	- Assistance juridique au montage du projet	- Manuels de préparation et de mise en œuvre des PGS-ARC	- Approbation du Manuel d'Application du GS-ARC
Lancement et suivi de la mise en œuvre des PGS-ARC pilotes	- Création de comités de pilotage et de gestion - Manuels spécialisés	- Documents de réalisation de travaux	- Accords et arrangements liés au financement et réalisation des travaux
Mise en place, dans le cadre de L'UGO, d'un Bureau d'Assistance Technique (BAT) aux autorités, associations et entrepreneurs	- Publications - Cartes et plans - Photos aériennes	- Documents officiels de création et opérations du BAT	- Approbation du BAT et ses opérations
Mise en place et perfectionnement du flux de travail pour préparer systématiquement / dupliquer les PGS-ARC	- Photos satellites - Relevés	- Manuel d'Application du SI-ARC	- Approbation des Manuels
Préparation et mise à disposition, le long de l'exécution des activités ci-dessus, des formations continues et ciblées au personnel de l'UGO GS-ARC et de ses partenaires	- Équipements spécialisés (caméras, GPS, scanners, photocopieuses) - Programmes de formations - Véhicules	- Plans de formation et évaluations	- Accord sur les programmes de formation
Déploiement des mesures administratives pour assurer le financement adéquat et continu de l'UGO GS-ARC		- Manuels de préparation et de mise en œuvre des PGS-ARC	- Approbation du Manuel d'Application du GS-ARC

3.9 Plan d'Action PP3

Activités	Année 1												Année 2		Année 3	
	Semestre 1						Semestre 2						S1	S2	S1	S2
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12				
Mobilisation, recrutement du personnel, préparation du lieu de travail	■	■														
Création de « UGO GS-ARC » opérant comme Centre d'Excellence performant			■	■	■	■										
Diagnostic du système de PPMV, identification et précision des mesures d'amélioration				■	■	■										
Sélection et affiliation des partenaires institutionnels, des participants aux formations et des techniciens qui prendront part à la préparation des PGS-ARC						■	■									
Préparation des PGS-ARC Pilotes							■	■	■	■			■	■		
Préparation de(s) Manuel(s) de préparation et d'application des PGS-ARC liés aux Plans Pilotes comme exemples pratiques								■	■	■						
Lancement et suivi de la mise en œuvre des PGS-ARC pilotes														■	■	■
Mise en place, dans le cadre de L'UGO GS-ARC, d'un BAT aux autorités locales et associations afin de les aider à concevoir et mettre en œuvre les actions de gestion et de mise en valeur des sites archéologiques. Ce BAT aidera à concevoir et mettre en œuvre des actions de gestion et de mise en valeur des sites archéologiques, ainsi que des projets commerciaux pour la création d'emplois, liés à l'exploitation durable du patrimoine.								■	■	■				■	■	■
Mise en place et perfectionnement du flux de travail pour préparer systématiquement / dupliquer les PGS-ARC								■	■		■			■	■	■
Préparation et production de formations continues et ciblées (on-the-job-training) au personnel de l'UGO GS-ARC et ses partenaires, tout au long de l'exécution des activités mentionnées ci-dessus, et au-delà			■	■	■	■	■			■			■			■
Déploiement des mesures administratives pour assurer le financement adéquat et continu de l'UGO GS-ARC, sa gestion compétente, l'usage d'outils performants et l'affiliation d'un personnel qualifié															■	■

3.10 Budget

PP3 : Budget Indicatif de l'Action	Toutes les années				
	Dépenses	Unité	# unités	Coût unitaire (EUR)	Coûts (EUR)
1. Ressources humaines					
1.1 Salaires (montants bruts, personnel local)					
1.1.1 Technique	Par mois	144	1200	172 800	
1.1.2 Administratif/ personnel de soutien	Par mois	100	1000	100 000	
1.1.3 Per diem pour missions/voyages	Jour/mission	2000	40	80 000	
<i>Sous-total 1.1</i>					352 800
1.2 Salaires (personnel expatrié/international)	Par mois	54	12500	675 000	
1.3 Per diem pour missions/voyages		54	4500	243 000	
<i>Sous total 1.2 - 1.3</i>					918 000
<i>Sous-total Ressources humaines</i>					1 270 800
2. Voyages					
2.1 Voyages internationaux	Provision	18	295	5 310	
2.2 Trajets locaux	Provision			7 000	
<i>Sous-total Voyages</i>					12 310
3. Équipement, matériel, fournitures et véhicules					
3.1 Équipement, matériel et fournitures	Provision			40 000	
3.2 Véhicules dont 4x4	Provision			40 000	
<i>Sous-total Matériel et fournitures 3</i>					80 000
4. Bureau local	Par mois	36	2000	72 000	
<i>Sous-total Bureau local</i>					72 000

5.	Autres coûts, services			
5.1	Publications	Provision		20 000
5.2	Études, recherche	Provision		20 000
5.3	Coûts d'audit	Provision		7 000
5.4	Coûts d'évaluation	Provision		10 000
5.5	Traduction, interprètes	Provision		15 000
5.6	Coûts des conférences/séminaires	Provision		20 000
5.7	Actions de visibilité	Provision		20 000
	<i>Sous-total autres coûts, services</i>			112 000
6.	Travaux de mise en œuvre			260 000
	<i>Sous total travaux de mise en œuvre</i>			260 000
7.	<i>Sous-total Coûts directs de l'Action (1-6)</i>			2 159 910
8.	Provision pour imprévus (maximum 5 % de 7. sous-total des coûts directs éligibles de l'Action)			113 090
9.	<i>Total Coûts directs éligibles de l'Action (6+7)</i>			2 273 000
10.	Coûts administratifs (5 % de 8 - total des coûts directs éligibles de l'Action)			127 000
11.	<i>Total des coûts (8+9)</i>			2 400 000

3.11 Organisation

Le Projet Pilote GS-ARC (PP3) fait partie d'un programme de sept projets pilotes intégrés, dont six visent des actions spécifiques et le septième leur gestion. Il inclut aussi la gestion d'un Programme de Consolidation des Capacités des acteurs du Ministère de la Culture, sous la supervision directe du Ministre.

Chaque Projet Pilote sera géré par sa propre Unité de Gestion du Projet Pilote par Objectifs.

Direction:

- L'UGO-PP3 sera dirigé par un Directeur National du Projet Pilote, détaché par le Ministère, qui travaillera en étroite collaboration avec un Chef d'Équipe (Team Leader). Celui-ci assurera l'assistance technique au projet.

Le personnel affilié inclura :

Les experts:

- Experts internes détachés par le Ministère, dont un expert juridique
- Experts techniques externes (nationaux et internationaux) affiliés pour des interventions spécifiques

Le personnel administratif:

- Assistants internes : détachés par le Ministère, pour les tâches d'administration générale
- Administrateurs externes, affiliés pour assurer la comptabilité et l'assistance à la direction selon les normes internationales

Le personnel technique :

- Des jeunes spécialistes, (à priori des archéologues, architectes, urbanistes, chercheurs et autres), détachés ou spécialement embauchés par le Ministère. Ils formeront le corps de l'équipe technique du PP3.

La gestion du projet sera effectuée en fonction de la configuration suivante:

- Le Ministère de la Culture est le maître d'ouvrage et le bénéficiaire
- Un Comité de Supervision du Projet (Supervisory Board) aura la responsabilité de guider le projet et de valider les décisions du Comité de Pilotage. Il inclura comme membres des hauts responsables des principaux partenaires nationaux.
- Un Comité de Pilotage de projet (SC : Steering Committee), présidé par le Directeur du PP7 aura la responsabilité de superviser et de valider les résultats/livrables du PP. Il inclura comme membres parmi les hauts fonctionnaires du Ministère, des directeurs des autres Projets Pilotes, ainsi que des experts nationaux et internationaux, avec preuves de compétences dans le domaine d'expertise du projet pilote. Le SC reportera ses décisions au Comité de Supervision pour approbation.

4. Projet Pilote 4 : Système de Gestion des Sites du Patrimoine Architectural et Urbain de Tunisie « GS-URB »

4.1 Fiche Résumé du Projet Pilote

4.2 Situation actuelle

4.3 Objectifs

4.3.1 Objectif global

4.3.2 Objectifs spécifiques

4.4 Résultats attendus

4.5 Activités

4.6 Hypothèses

4.7 Partenaires et bénéficiaires

4.8 Cadre logique

4.9 Plan d'action

4.10 Budget

4.11 Organisation

1. Fiche Résumé du Projet Pilote

Projet Pilote 3:	Tableau 1 : Système de Gestion des Sites du Patrimoine Architectural et Urbain de Tunisie « SG-URB »
Régions/Sites	Patrimoine architectural et urbain des villes de Kef et Gafsa
Durée	36 mois
Budget	2,5 Million d'Euros
Objectif général	1 Réformer et améliorer la gestion des Sites du Patrimoine Architectural et Urbain, en synergie avec la gestion durable de leur environnement culturel, économique et humain et avec les plans et les actions de développement intégrés
Objectifs spécifiques	<p>1.1 Établir un système de production des Plans de Gestion du Patrimoine Architectural et Urbain (PGS-URB) en se basant sur le système actuel du Plan de Protection et de Mise en Valeur (PPMV)</p> <p>1.2 Tester le système sur deux PGS-URB pilotes et établir un modèle d'application émanant du système de PPMV avec des Manuels de préparation</p> <p>1.3 Accroître d'une manière continue les capacités institutionnelles et techniques des différentes autorités tunisiennes qui prendront part dans la préparation des les PGS-URB, de manière à ce que ces Plans soient intégrés aux actions de développement durable à différents niveaux, notamment ceux liés à la création d'emplois, au tourisme culturel et au développement communautaire</p>
Partenaires opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de la Culture-Unité de Gestion du Programme par objectifs • Institut National du Patrimoine (INP): Division de la Sauvegarde des Monuments et des Sites en collaboration avec: <ul style="list-style-type: none"> - Les Directions Régionales du Patrimoine - Les Conscriptions Territoriales • L'Agence de Mise en Valeur du Patrimoine • Le Centre des Sciences et Techniques du Patrimoine
Parties prenantes	<p>Comprenant mais ne se limitant pas au:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire • Ministère de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources Hydrauliques • L'Agence Nationale de Protection de l'Environnement • La Direction Générale des Forêts • Ministère du Tourisme • Municipalités • Autorités locales • Collaborateurs internationaux • Missions et centres de recherche académique • Associations de mise en valeurs du patrimoine
Principaux résultats	<ol style="list-style-type: none"> 1. Une Unité de Gestion par Objectifs du Projet Pilote 3 « UGO GS-URB» est créé affiliant un personnel qualifié. Sa tâche est de systématiquement préparer et mettre en œuvre des PGS-URB intégrés aux actions de développement durable 2. Des Manuels de préparation et de mise en œuvre des PGS-URB sont préparés, basés sur le système PPMV 3. Deux PGS-URB pilotes sont préparés, et fournissent des modèles d'application à reproduire 4. La mise en œuvre des PGS-URB Pilotes est en cours d'exécution et en partie accomplie 5. Un Bureau d'Assistance Technique (BAT) aux intervenants, associations et entrepreneurs est créé et est fonctionnel au sein de L'UGO GS-URB
Principales activités	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation, recrutement du personnel et préparation du lieu de travail • Création de « UGO GS-URB » opérant comme Centre d'Excellence performant • Diagnostic du système de PPMV, identification et précision des mesures d'amélioration • Sélection et affiliation des partenaires institutionnels, des participants aux formations et des techniciens qui prendront part à la préparation des PGS-URB • Préparation des PGS-URB Pilotes • Préparation de(s) Manuel(s) de préparation et d'application des PGS-URB liés au Plans Pilotes comme exemples pratiques • Lancement et suivi de la mise en œuvre des PGS-URB pilotes • Mise en place, dans le cadre de L'UGO SG-URB, d'un Bureau d'Assistance Technique (BAT) aux autorités locales et associations pour les aider à concevoir et mettre en œuvre les actions de gestion et de mise en valeur du patrimoine architectural et urbain, ainsi que des projets commerciaux pour la création d'emplois, liés à l'exploitation durable du patrimoine • Mise a disposition et perfectionnement du flux de travail pour préparer systématiquement / dupliquer les PGS-URB • Préparation et production de formations continues et ciblées (on-the-job) au personnel de l'UGO GS-URB et ses partenaires, tout au long de l'exécution des activités mentionnées ci-dessus et même après • Déploiement des mesures administratives pour assurer le financement adéquat et continu de l'UGO GS-URB, sa gestion compétente, l'usage d'outils performants et l'affiliation d'un personnel qualifié

4.2 Situation actuelle

Pour faire face aux conditions qui menacent les sites et les monuments du patrimoine architectural et urbain en Tunisie, et dans le but d'assurer leur pérennité ainsi que les intérêts socio-économiques nationales et celles des communautés qui vivent au sein et à proximité de ces sites et monuments, il est nécessaire de mettre en place un système efficace de protection et de valorisation. Pour ce faire, l'outil principal à utiliser serait les Plans de Gestion de Site du Patrimoine Architectural et Urbain intégrés qui sont assimilés à ceux du développement urbain et des programmes de développement économique et social. Ces Plans doivent être conjointement préparés, approuvés et mis en œuvre par les différents partenaires du développement urbain, économique et social selon une approche participative de partenariat

Ces conditions institutionnelles et physiques se résument comme suit :

- Les sites du patrimoine urbain souffrent de l'absence d'une stratégie spécifique de gestion et d'aménagement.
- Les centres historiques des Médinas, tout comme le patrimoine colonial et les sites vernaculaires, ne sont pris en charge, dans la plupart des cas, que dans un cadre régional limité, ce qui ne permet pas une sauvegarde efficace.
- Le partage des responsabilités et des tâches parmi les acteurs du patrimoine, de l'urbanisme, et du développement local ne sont pas clairement déterminées. Nous notons le flou dans celles l'INP et de l'AMVPPC, entre les protagonistes de ces derniers et les acteurs de la ville et de l'aménagement du territoire (tel que associations de sauvegarde, autorités locales, représentants des habitants).
- Il n'y a pas d'autorité clairement responsable pour assurer la coordination des actions des intervenants sur les centres historiques urbains et la prédominance d'actions et projets ad-hoc mal planifiés.
- Souvent, le patrimoine architectural et urbain est l'objet d'atteintes à son intégrité et à son authenticité, et, quand les autorités s'en rendent compte, c'est généralement trop tard. La situation s'est accrue avec la défaillance des services de surveillance et de contrôle.
- Les plans de gestion intégrée des centres historiques urbains sont inexistantes. Les interventions actuelles sont de nature ponctuelle et ne prennent pas en considération les multiples facteurs du développement socio-économique.
- Des actions ont été menées et des enveloppes importantes ont été allouées pour la sauvegarde des Médinas (dans les régions des projets à Kairouan et d'une moindre manière à Gafsa). Les travaux ont inclut des réaménagements, des extensions et l'ouverture de musées et monuments, suite aux initiatives d'associations de sauvegarde des médinas dont le rôle est très actif à cet effet. Ces actions – qui ont comme objectif principal de sauver le patrimoine et de contribuer à booster le tourisme culturel, n'ont pas été suffisantes pour régler les problèmes socio-économiques des habitants de quartiers des centres historiques; problèmes liés à la pauvreté et au chômage dans un environnement de bâti détérioré, d'habitat

abandonné et d'incapacité à investir dans la restauration ou la création d'équipements touristiques (de charme).

- Les principaux obstacles qui mènent à la dégradation et empêchent la réhabilitation des centres historiques urbains (Médinas) n'ont pas été résolus ; à commencer par la fragmentation des titres de propriétés foncières, l'absence de système de classement et d'outils de financement pour les travaux de restauration, et ceci en plus de l'absence de Plan de Développement Intégré de la Médina, ou par manque de décrets par les règlements du patrimoine. A savoir que les PSMV devraient être directement liés aux multiples composantes du développement socio-économique urbain. Au minimum les PSMV devraient traiter les problèmes de fond mentionnés ci-dessus.
- Les ressources disponibles aux fins de sauvegarde du patrimoine architectural et urbain sont limitées. Par ailleurs, les modalités et les priorités de leur attribution devraient suivre une logique de priorité bien définie.
- La pratique de la conservation préventive n'est pas généralisée.
- La communication vers le public en termes de sensibilisation au patrimoine architectural reste limitée.

4.3 Objectifs

L'action proposée a pour ambition de corriger les effets (i) de l'incapacité des autorités patrimoniales à produire et à mettre en œuvre des plans de gestion intégrés pour la protection, conservation et mise en valeur des centres historiques et du patrimoine architectural et urbain dans ces formes variées (Islamique, colonial, contemporain et vernaculaire), (ii) de l'absence de coordination entre les autorités de la ville et du développement, ceux du patrimoine et les représentants des habitants et des associations ; et (iii) de la domination du tourisme balnéaire de masse et la nécessité de développer un tourisme culturel lié à la ville et à ces Médinas, qui soit protecteur de son patrimoine et générateur d'emplois.

4.3.1 Objectif général

L'objectif général est de réformer et améliorer la gestion des sites du Patrimoine Architectural et Urbain, en synergie avec la gestion durable de leur environnement culturel, économique et humain et avec des plans et des actions de développement intégrés.

4.3.2 Objectifs spécifiques

- Établir un Système Intégré pour la production des Plans de Gestion des Sites Archéologiques (PGS-URB) en se basant sur le système actuel du PSMV.
- Tester le système sur deux PGS-URB pilotes et établir un modèle d'application des PPMV avec des Manuels de préparation.

- Accroître d'une manière continue les capacités institutionnelles et techniques des différentes autorités tunisiennes qui prendront part dans la préparation des PGS-URB, de manière à ce que ces Plans soient intégrés aux actions de développement durable à différents niveaux, notamment celles liées au tourisme culturel et développement communautaire.

4.4 Résultats attendus

Les résultats attendus se résument comme suit :

1. Une Unité de Gestion par Objectifs du Projet Pilote 4 « UGO GS-URB » est créée, affiliant un personnel qualifié dont la tâche est de systématiquement préparer et mettre en œuvre des PGS-URB intégrés aux actions de développement durable.
2. Des Manuels de préparation et de mise en œuvre des PGS-URB sont préparés, basés sur le système PSMV.
3. Deux PGS-URB pilotes sont préparés et fournissent des modèles d'application à reproduire.
4. La mise en œuvre des PGS-URB pilotes est en cours d'exécution et en partie accomplie.
5. Un Bureau d'Assistance Technique (BAT) aux intervenants et associations est créé et est fonctionnel au sein de L'UGO GS-URB.

4.5 Activités

Les activités se résument comme suit :

- Mobilisation, recrutement du personnel et préparation du lieu de travail.
- Création de « UGO GS-URB » opérant comme Centre d'Excellence performant.
- Diagnostic du système de PSMV, identification et précision des mesures d'amélioration.
- Sélection et affiliation des partenaires institutionnels, des participants aux formations et des techniciens qui prendront part à la préparation des PGS-URB.
- Préparation des PGS-URB Pilotes.
- Préparation de(s) Manuel(s) de préparation et d'application des PGS-URB liés aux Pilotes comme exemples pratiques.
- Lancement et suivi de la mise en œuvre des PGS-URB pilotes.
- Mise en place, dans le cadre de L'UGO, d'un Bureau d'Assistance Technique (BAT) aux autorités locales et associations pour les aider à concevoir et mettre en œuvre des actions de gestion et de mise en valeur du patrimoine architectural et urbain,

ainsi que des projets commerciaux pour la création d'emplois, liés à l'exploitation durable du patrimoine

- Mise à disposition et perfectionnement du flux de travail pour préparer systématiquement / dupliquer les PGS-URB.
- Préparation et production de formations continues et ciblées (on-the-job-training) au personnel de l'UGO GS-URB et ses partenaires, et ceci tout au long de l'exécution des activités mentionnées ci-dessus et même après.
- Déploiement des mesures administratives pour assurer le financement adéquat et continu de l'UGO GS-URB, sa gestion compétente, l'usage d'outils performants et l'affiliation d'un personnel qualifié.

4.6 Hypothèses

Les facteurs et conditions, hors de la responsabilité de l'UGO-URB, qui sont nécessaires pour atteindre les objectifs et obtenir les résultats attendus dans le temps escompté se résument comme suit :

- Assurer une collaboration et des partenariats efficaces qui se traduisent prioritairement par :
 - Un accord et approbation des sept projets pilotes dans le cadre du programme de consolidation des capacités du Ministère de la Culture.
 - Un accord de création de l'UGO du Projet Pilote (UGO GS-URB).
 - Un accord de collaboration entre les départements du Ministère pour l'amélioration du système et des applications de PSMV.
 - Accords sur les programmes de formation auxquels participeraient des stagiaires et le personnel de différents partenaires.
 - L'approbation de(s) Manuel(s) de préparation et de mise en œuvre des PGS-URB. Celui-ci décrirait le mode de préparation et prescrirait les mesures de perfectionnement et de durabilité.
 - Des accords de collaboration dans la préparation et la mise en œuvre des PGS-URB.
 - Approbation des deux PGS-URB pilotes.

4.7 Partenaires et Bénéficiaires

Le tableau 2 ci-dessous, présente les principaux acteurs qui contribueront à l'action du Projet Pilote, (dont la préparation et la mise en œuvre des deux PGS-URB pilotes) Il indique leur rôle actuel, et celui de la mise en œuvre et la pérennité du système de production des PGS-URB.

Tableau 2 : Principaux acteurs qui contribueraient à la mise en œuvre et qui bénéficieraient du SG-URB

Acteurs	Rôle actuel	Rôle dans la mise en œuvre et la pérennité du PP4
Unité de Gestion des Projets Pilotes et du Programme de Consolidation de Capacités de Gestion du Patrimoine par Objectifs (UGO-PAT)	Unité à constituer, rattachée au Ministre de la Culture et du Patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> Administration et coordination des sept Projets Pilotes Mise en œuvre du Programme de Consolidation des Capacités de Gestion du Patrimoine (UGO-PAT) Intégration du SG-URB comme composante du Programme de Consolidation des Capacités
Unité de Gestion du PP3 par Objectifs (UGO SG-URB)	Unité à constituer, rattachée à l'UGO-PP7	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du PP4 Préparation systématique des PGS-URB Réintégration de l'UGO SG-URB au sein de l'INP et l'AMVPPC et mise en place des partenariats avec les acteurs de l'urbanisme et de développement
INP - Division de la Sauvegarde des Monuments et des Sites	<ul style="list-style-type: none"> Mobiliser des moyens pour préserver les monuments et les sites historiques ainsi que les ensembles traditionnels Contrôler les travaux de préservation, de protection, de sauvegarde, de restauration et de mise en valeur Participer à l'élaboration des plans d'aménagement urbain ou territorial et des cahiers de charges techniques afin de garantir la sauvegarde des monuments, villes historiques et ensembles traditionnels Superviser l'étude des travaux d'aménagement relatifs à l'environnement des monuments historiques, des ensembles traditionnels et des sites culturels en collaboration avec les structures et institutions spécialisées 	<p>Partenaires de l'UGO pour la préparation et mise en œuvre du PP4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition pour la préparation et la mise en œuvre des PGS, l'information sur les sites et les monuments, ainsi que dans les programmes de mise en valeur, de réhabilitation, des installations et de la fréquentation par le public Participation à l'élaboration des plans Mobilisation des moyens de mise en œuvre et contrôle des travaux Montage de collaborations avec les structures et institutions spécialisées ainsi que les acteurs de l'urbanisme et du développement Suivi de la mise en œuvre des travaux des PGS Intégration du système de production des PGS et les deux projets pilotes aux programmes de mise en valeur des centres historiques, de la création de nouvelles zones urbaines protégées, des manifestations culturelles, du tourisme culturel, de la promotion des Médinas Choix et application du système de production des PGS
INP - Directions Régionales du Patrimoine et circonscriptions territoriales: Inspections du Nord-ouest (Médina de Kef) et du Sud-ouest (Médina de Gafsa)	<ul style="list-style-type: none"> Organiser un contrôle continu de l'état des monuments et des sites et établir les constats Assurer le suivi de la mise en œuvre des décisions, programmes, travaux, et activités de l'archéologie Contrôler les monuments, les sites et les collections, les musées et tout ce qui concerne le patrimoine archéologique, historique et ethnographique 	
Agence de Mise en Valeur du Patrimoine et de Promotion Culturelle (AMVPPC)	<ul style="list-style-type: none"> Arrêter et exécuter les programmes de mise en valeur du patrimoine et sa gestion Garantir l'ouverture des sites et des monuments au grand public Organiser les manifestations culturelles Délivrer les autorisations pour les activités dans les monuments Contribuer au développement du tourisme culturel, la promotion de la production et des investissements culturels 	
Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire (MEHAT) : Direction de l'Aménagement du Territoire	<ul style="list-style-type: none"> Intervenir dans la gestion et valorisation des sites du patrimoine à travers une mise en forme plus rationnelle du territoire Élaborer en concertation avec les départements, services et organismes concernés, les schémas directeurs nationaux et régionaux d'aménagement. 	
Ministère de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources Hydrauliques	<ul style="list-style-type: none"> Intervenir dans la stratégie, la promotion et le développement de l'écotourisme 	
Les municipalités, autorités locales et acteurs de l'urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> Intervenir sur l'ensemble des zones urbaines Décréter et suivre la préparation des études d'urbanisme, d'expansion urbaine, d'infrastructures et de développement (notamment les projets de tourisme) dans les villes 	
Associations de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> Proposer et monter des projets et des actions de sauvegarde et de mise en valeur en partenariat avec les habitants 	
Centre des Sciences et Techniques du Patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> Former des cadres dans les sciences des techniques du patrimoine Réaliser des programmes et des projets pilotes dans les domaines des sciences et des arts du patrimoine 	
Ministère du Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer et mettre en œuvre la politique du gouvernement dans les domaines du tourisme et des loisirs touristiques 	
Collaborateurs internationaux UNESCO, ICOMOS, WWF etc.	<ul style="list-style-type: none"> Monter des projets de collaboration avec des partenaires tunisiens Mettre en place le suivi de l'état des sites du patrimoine et l'application des conventions internationales 	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation des PGS dans le suivi de l'état du patrimoine, et le classement de nouveaux sites sur la liste du patrimoine mondial
Missions archéologiques, centres de recherches académiques	<ul style="list-style-type: none"> Gérer les recherches et études du patrimoine Proposer et entreprendre des projets de mise en valeur 	<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition, pour la préparation des PGS de l'information disponible et des données sur les centres historiques et monuments Prescription dans les PGS des actions et de projets pour entreprendre par les missions

4.8 Cadre Logique de l'action

Tableau 3 : Cadre Logique du Projet Pilote 4 : Système de Gestion des Sites du Patrimoine Architectural et Urbain de Tunisie « GS-URB »			
Sites : Patrimoine architectural et urbain des villes de Kef et Gafsa			
Logique d'intervention	Indicateurs vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectifs généraux auxquels l'action va contribuer	Indicateurs-clefs liés à ces objectifs généraux	Sources d'information pour ces indicateurs	
Réformer et améliorer la gestion des Sites du Patrimoine Architectural et Urbain, en synergie avec celle de la gestion durable de leur environnement culturel, économique et humain et avec les plans et actions de développement intégrés	<ul style="list-style-type: none"> - L'UGO GS-URB est opérationnel dans son intégration à l'INP et l'AMVPPC - Deux PGS sont produit et partiellement mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - Document de création et de l'UGO - Manuels de préparation et de mise en œuvre des PGS-URB - Documents de deux PGS pilotes - Programme d'intervention de l'UGO GS-URB suite au PP4 	<ul style="list-style-type: none"> - Accords sur la création de l'UGO et amélioration du PSMV - Accords de collaboration pour la préparation et la mise en œuvre des PGS - Approbation des Manuels
Objectifs spécifiques que l'action doit atteindre	Indicateurs prouvant que l'objectif est atteint	Sources d'information pour ces indicateurs	Facteurs et conditions, hors de la responsabilité, nécessaires pour atteindre les objectifs
Établir un système de production des Plans de Gestion du Patrimoine Architectural et Urbain (PGS-URB) en se basant sur le système actuel du PSMV	<ul style="list-style-type: none"> - Les étapes d'amélioration du PSMV sont documentées - Le système de production des PGS-URB est établi 	<ul style="list-style-type: none"> - Comptes rendus d'amélioration du système de PSMV - Manuels de préparation et de mise en œuvre des PGS-URB 	Idem
Tester le système sur deux PGS-URB pilotes et établir un modèle d'application émanant du PSMV avec des Manuels de préparation	<ul style="list-style-type: none"> - Deux PGS URB sont préparés 	<ul style="list-style-type: none"> - Document de deux PGS pilotes 	Idem
Accroître d'une manière continue les capacités des différentes autorités tunisiennes qui prendront part dans la préparation des les PGS-URB, de manière à ce que ces Plans soient intégrés aux actions de développement durable, notamment celles liées au tourisme culturel et au développement communautaire	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel formé - La préparation et le contenu des PGS-URB pilotes sont intégrés aux actions de développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> - Plans de formation et évaluations - Manuels de préparation et de mise en œuvre des PGS-URB - Documents de deux PGS pilotes 	<ul style="list-style-type: none"> - Accord sur les programmes de formation

Les résultats attendus	Indicateurs qui permettent de mesurer la portée de l'action et d'en vérifier les résultats	Sources d'information pour ces indicateurs	Conditions externes nécessaires pour obtenir les résultats attendus dans le temps escompté
Une Unité de Gestion par Objectifs du Projet Pilote 3 « UGO GS-URB » est créé, affiliant un personnel qualifié dont la tâche est de systématiquement préparer et mettre en œuvre des PGS-URB intégrés aux actions de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> - L'UGO est créé et fonctionnel - Manuels de préparation et de mise en œuvre des PGS-URB sont préparés et suivis 	<ul style="list-style-type: none"> - Document de création de l'UGO - Locaux équipés et installations informatiques prêtes - Manuels de préparation et de mise en œuvre des PGS-URB 	<ul style="list-style-type: none"> - Accords sur la création de l'UGO et l'amélioration du PSMV - Accords de collaboration pour la préparation et mise en œuvre des PGS - Approbation des Manuels
Des Manuels de préparation et de mise en œuvre des PGS-URB sont préparés, basés sur le système PSMV	<ul style="list-style-type: none"> - Manuels des PGS-URB sont préparés et suivis 	<ul style="list-style-type: none"> - Manuels de préparation et de mise en œuvre des PGS-URB 	idem
Deux PGS-URB pilotes sont préparés, et fournissent des modèles d'application à reproduire	<ul style="list-style-type: none"> - Deux PGS sont produits et mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents de deux PGS pilotes 	Approbation des PGS
La mise en œuvre des PGS-URB Pilotes est en cours d'exécution et en partie accomplie	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux en cours sur les sites des PGS pilotes 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents de réalisation de travaux 	Accords et arrangements liés au financement et à la réalisation des travaux
Un Bureau d'Assistance Technique (BAT) aux intervenants, associations et entrepreneurs est créé et est fonctionnel au sein du de L'UGO GS-URB	<ul style="list-style-type: none"> - Le BAT est officiellement créé et les modalités de son fonctionnement sont établies 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents descriptifs des opérations du BAT 	Approbation du BAT et de ses opérations

Activités-clés à mettre en œuvre afin de produire les résultats	Moyens requis pour mettre en œuvre ces activités	Sources d'information sur le déroulement de l'action	Pré-conditions requises avant le commencement des activités
Mobilisation, recrutement du personnel, et préparation du lieu de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Experts et assistance technique niveau international - Personnel national administratif qualifié - Personnel national technique qualifié - Matériel informatique - Locaux équipés - Fournitures - Assistance juridique au montage du projet - Création de comités de pilotage et de gestion - Manuels spécialisés - Publications - Cartes et plans - Photos aériennes - Photos satellites - Relevés - Équipements spécialisés (caméras, GPS, scanners, photocopieuses) - Programmes de formations - Véhicules 	« Rapport de lancement du PP4»	- Accord de création de l'UGO
Création de « UGO GS-URB » opérant comme Centre d'Excellence performant		- Documents de gestion de l'UGO	- Accords de collaboration pour l'amélioration du PSMV afin d'établir le système de production des PGS URB
Diagnostic du système de PSMV, identification et précision des mesures d'amélioration		- Plans de formation et évaluations	
Sélection et affiliation des partenaires institutionnels, des participants aux formations et des techniciens qui prendront part à la préparation des PGS-URB		- Comptes rendus d'amélioration du système de SPMV	- Accords de collaboration pour la préparation et mise en œuvre des PGS et des programmes de formation
Préparation des PGS-URB Pilotes		Comptes rendus des rencontres	
Préparation de(s) Manuel(s) de préparation et d'application des PGS-URB		- Documents de deux PGS pilotes	- Approbations des PGS
Lancement et suivi de la mise en œuvre des PGS-URB pilotes		- Manuels de préparation et de mise en œuvre des PGS-URB	- Approbation des Manuels
Mise en place, dans le cadre de L'UGO GS-URB, d'un Bureau d'Assistance Technique (BAT) aux autorités locales, associations et entrepreneurs		- Documents de réalisation de travaux	- Accords et arrangements liés au financement et à la réalisation des travaux
Mise en place et perfectionnement du flux de travail pour préparer et systématiquement dupliquer les PGS		- Documents descriptifs des opérations du BAT	- Approbation du BAT et de ses opérations
Préparation et production de formations continues et ciblées (on-the-job-training) au personnel de l'UGO GS-URB et ses partenaires, tout au long de l'exécution des activités mentionnées ci-dessus et même après		- Manuels de préparation et de mise en œuvre des PGS-URB	- Approbation des Manuels
Déploiement des mesures administratives pour assurer le financement adéquat et continu de l'UGO GS-URB, sa gestion compétente, l'usage d'outils performants et l'affiliation d'un personnel qualifié		- Plans de formation et évaluations	- Accord sur les programmes de formation
		- Manuels de préparation et de mise en œuvre des PGS-URB	- Approbation des Manuels

4.9 Plan d' d'Action PP4

Activités	Année 1												Année 2		Année 3		
	Semestre 1						Semestre 2						S1	S2	S1	S2	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12					
Mobilisation, recrutement du personnel, préparation du lieu de travail	■	■															
Création de « UGO GS-URB » opérant comme Centre d'Excellence performant			■	■	■	■											
Diagnostic du système de PSMV, identification et précision des mesures d'amélioration				■	■	■	■										
Sélection et affiliation des partenaires institutionnels, des participants aux formations et des techniciens qui prendront part à la préparation des PGS-URB						■	■										
Préparation des PGS-URB pilotes								■	■	■	■		■	■			
Préparation de(s) Manuel(s) de préparation et d'application des PGS-URB liés au Plans Pilotes comme exemples pratiques									■	■	■	■					
Lancement et suivi de la mise en œuvre des PGS-URB pilotes														■	■	■	
Mise en place, dans le cadre de L'UGO GS-URB, d'un Bureau d'Assistance Technique (BAT) aux autorités locales et associations afin de les aider à concevoir et mettre en œuvre les actions de gestion et de mise en valeur des sites archéologiques								■	■	■	■			■	■	■	
Mise à disposition et perfectionnement du flux de travail pour préparer systématiquement / dupliquer les PGS-URB								■	■	■	■			■	■	■	
Préparation et production de formations continues et ciblées (on-the-job-training) au personnel de l'UGO GS-URB et ses partenaires, tout au long de l'exécution des activités mentionnées ci-dessus et même après			■	■	■	■	■	■		■			■			■	
Déploiement des mesures administratives pour assurer le financement adéquat et continu de l'UGO GS-URB, sa gestion compétente, l'usage d'outils performants et l'affiliation d'un personnel qualifié																■	■

4.10 Budget

PP 4 : Budget Indicatif de l'Action	Toutes les années				
	Dépenses	Unité	# unités	Coût unitaire (EUR)	Coûts (EUR)
1. Ressources humaines					
1.1 Salaires (montants bruts, personnel local)					
1.1.1 Technique	Par mois	166	1200	201600	
1.1.2 Administratif/ personnel de soutien	Par mois	100	1000	100 000	
1.1.3 Per diem pour missions/voyages	Jour/mission	3400	40	136 000	
Sous-total 1.1				437 600	
1.2 Salaires (personnel expatrié/international)	Par mois	54	12500	675 000	
1.3 Per diem pour missions/voyages		54	4500	243 000	
Sous total 1.2 - 1.3				918 000	
Sous-total Ressources humaines				1 355 600	
2. Voyages					
2.1 Voyages internationaux	Provision	18	295	5 310	
2.2 Trajets locaux	Provision			7 000	
Sous-total Voyages				12310	
3. Équipement, matériel, fournitures et véhicules					
3.1 Équipement, matériel et fournitures	Provision			90 000	
3.2 Véhicules dont 4x4	Provision			80 000	
Sous-total Matériel et fournitures 3				170 000	

4. Bureau local	Par mois	36	2000	72 000
Sous-total Bureau local				72 000
5. Autres coûts, services				
5.1 Publications	Provision			30 000
5.2 Études, recherche	Provision			60 000
5.3 Coûts d'audit	Provision			20 000
5.4 Coûts d'évaluation	Provision			20 000
5.5 Traduction, interprètes	Provision			15 000
5.6 Coûts des conférences/séminaires	Provision			30 000
5.7 Actions de visibilité	Provision			20 000
Sous-total autres coûts, services				195 000
6. Travaux de mise en œuvre				360 000
Sous total travaux de mise en œuvre				
7. Sous-total Coûts directs de l'Action (1-6)				2 164 910
8. Provision pour imprévus (maximum 5 % de 6 sous-total des coûts directs éligibles de l'Action)				108 246
9. Total Coûts directs éligibles de l'Action (6+7)				108 246
10. Coûts administratifs (5 % de 8 - total des coûts directs éligibles de l'Action)				126 844
11. Total des coûts (8+9)				2 400 000

4.11 Organisation

Le Projet Pilote GS-URB (PP4) fait parti d'un programme de sept projets pilotes intégrés, dont six visent des actions spécifiques. Le septième projet vise leur gestion ainsi que la gestion d'un Programme de Consolidation des Capacités des acteurs du Ministère de la Culture, sous la supervision directe du Ministre et son adjoint au Patrimoine.

Chaque Projet Pilote sera géré par sa propre Unité de Gestion du Projet Pilote par Objectifs.

Direction:

- L'UGO-PP4 sera dirigé par un Directeur National du Projet Pilote, détaché par le Ministère, qui travaillera en étroite collaboration avec un Chef d'Équipe (Team Leader). Ce dernier assurera l'assistance technique au projet.

Le personnel affilié inclura :

Les experts:

- Experts internes détachés par le Ministère, dont un expert juridique,
- Experts techniques externes (nationaux et internationaux) affiliés pour des interventions spécifiques.

Le personnel administratif:

- Assistants internes : détachés par le Ministère, pour les tâches d'administration générale
- Administrateurs externes, affiliés pour assurer la comptabilité et l'assistance à la direction selon les normes internationales

Le personnel technique :

- Des jeunes spécialistes, (à priori des techniciens des archéologues, architectes, urbanistes, chercheurs et stagiaires), détachés ou spécialement embauchés par le Ministère. Ils formeront le corps de l'équipe technique du PP1.

La gestion du projet sera effectuée en fonction de la configuration suivante:

- Le Ministère de la Culture est le maître d'ouvrage et le bénéficiaire
- Un Comité de Supervision du Projet (SC : Supervisory Board), présidé par le Ministère, aura la responsabilité de guider le projet et de valider les décisions du Comité de Pilotage. Il inclura comme membres des hauts responsables des principaux partenaires nationaux.
- Un Comité de Pilotage de projet (Steering Committee), présidé par le Directeur du PP7. Le SC aura la responsabilité de superviser et de valider les résultats/livrables du PP. Il inclura comme membres parmi les hauts fonctionnaires du Ministère, des directeurs des autres Projets Pilotes, des représentants municipaux et des associations, ainsi que des experts nationaux et internationaux, avec des preuves de leurs compétences dans le

domaine d'expertise du projet pilote. Le SC reportera ses décisions au Comité de Supervision pour approbation.

5. Projet Pilote 5 : Système de Gestion des Sites Naturels - Historiques de Tunisie « GS-NH »

5.1 Fiche Résumé du Projet Pilote

5.2 Situation actuelle

5.3 Objectifs

5.3.1 Objectif global

5.3.2 Objectifs spécifiques

5.4 Résultats attendus

5.5 Activités

5.6 Hypothèses

5.7 Partenaires et bénéficiaires

5.8 Cadre logique

5.9 Plan d'action

5.10 Budget

5.11 Organisation

1. Fiche Résumé du Projet Pilote

Projet Pilote 3:	Tableau 1 : Système de Gestion des Sites Naturel-historiques de Tunisie « SG-NH »
Régions/Sites	Les Sites Naturels-historiques de (1) Ouslatia avec Djebel Ouslat et de (2) Sbeilah avec Djebel Chambi (première phase)
Durée	36 mois
Budget	2,5 Million d'Euros
Objectif général	1 Réformer et améliorer la gestion des sites mixtes naturels et historiques, en synergie avec la gestion durable de leur environnement culturel, économique et humain et avec les plans et les actions de développement intégrés
Objectifs spécifiques	<p>1.1 Établir un système intégré de production des Plans de Gestion des Sites Naturels-historiques (PGS-NH) en se basant sur le système du Plan de Protection et de Mise en Valeur (PPMV), sur les outils de gestion du milieu naturel, et avec les Manuels de préparation</p> <p>1.2 Tester le système sur deux PGS-NH pilotes et établir un modèle d'application avec des Manuels de préparation</p> <p>1.3 Accroître d'une manière continue les capacités institutionnelles et techniques des différentes autorités tunisiennes qui prendront part dans la préparation des les PGS-NH, de manière à ce que ces Plans soient intégrés aux actions de développement durable à différents niveaux, notamment celles liées à la protection de l'environnement, à la création d'emplois, à l'écotourisme, au tourisme culturel et au développement communautaire</p>
Partenaires opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire • Ministère de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources Hydrauliques • L'Agence Nationale de Protection de l'Environnement • Ministère de la Culture-Unité de Gestion du Programme par Objectifs • La Direction Générale des Forêts • Institut National du Patrimoine (INP): Division de la Sauvegarde des Monuments et des Sites en collaboration avec : <ul style="list-style-type: none"> - Les Directions Régionales du Patrimoine - Les Conscriptions Territoriales • L'Agence de Mise en Valeur du Patrimoine
Parties prenantes	<p>Comprenant mais ne se limitant pas au:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ministère du Tourisme • Associations de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel • Autorités locales et municipales • Collaborateurs internationaux • Missions archéologiques et centres de recherche académique
Principaux résultats	<ol style="list-style-type: none"> 1. Une Unité de Gestion par Objectifs du Projet Pilote 5 « UGO GS-NH » est créé, affiliant un personnel qualifié et dont la tâche est de systématiquement préparer et mettre en œuvre des PGS-NH intégrés aux actions de développement durable 2. Des Manuels de préparation et de mise en œuvre des PGS-NH sont préparés, se basant sur le système PPMV et d'autres outils de gestion du milieu naturel 3. Deux PGS-NH pilotes sont préparés, et fournissent des modèles d'application à reproduire 4. La mise en œuvre des PGS-NH Pilotes est en cours d'exécution et en partie accomplie 5. Un Bureau d'Assistance Technique (BAT) aux intervenants, associations et entrepreneurs est créé et est fonctionnel au sein du de L'UGO GS-NH
Principales activités	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation, recrutement du personnel et préparation du lieu de travail • Création de « UGO GS-NH » opérant comme Centre d'Excellence performant • Diagnostic du système de PPMV et des outils de gestion du milieu naturel : identification et précision des mesures d'amélioration • Sélection et affiliation des partenaires institutionnels, des participants aux formations et des techniciens qui prendront part à la préparation des PGS-NH • Préparation des PGS-NH Pilotes • Préparation de(s) Manuel(s) de préparation et d'application des PGS-NH liés au Plans Pilotes comme exemples pratiques • Lancement et suivi de la mise en œuvre des PGS-NH pilotes • Mise en place, dans le cadre de L'UGO SG-NH, d'un Bureau d'Assistance Technique (BAT) aux autorités locales, associations pour les aider à concevoir et mettre en œuvre des actions de gestion et de mise en valeur des sites mixtes naturels-historiques, ainsi que des projets commerciaux pour la création d'emplois, liés à l'exploitation durable du patrimoine • Mise à disposition et perfectionnement du flux de travail pour préparer systématiquement / répliquer les PGS-NH • Préparation et production de formations continues et ciblées (on-the-job) au personnel de l'UGO GS-NH et ses partenaires, tout au long de l'exécution des activités mentionnées ci-dessus et même après • Déploiement des mesures administratives pour assurer le financement adéquat et continu de l'UGO GS-NH, sa gestion compétente, l'usage d'outils performants et l'affiliation d'un personnel qualifié

5.2 Situation actuelle

Pour faire face aux conditions qui menacent les sites mixtes archéologiques et naturels et dans le but d'assurer leur pérennité ainsi que les intérêts socio-économiques nationaux et celles des communautés qui vivent à proximité de ces sites, il est nécessaire de mettre en place un système efficace de protection et de valorisation. Pour ce faire, l'outil principal à utiliser serait les Plans de Gestion conjointement préparés, approuvés et mis en œuvre par les principales parties prenantes. Ils seraient intégrés et associés, le cas échéant, aux actions de développement à différents niveaux.

Ces conditions institutionnelles et physiques se résument comme suit :

- L'absence d'un cadre juridique spécifique et d'une stratégie de gestion et d'aménagement adaptée aux sites du patrimoine historique et naturel.
- Le partage des responsabilités et des tâches entre les acteurs du patrimoine, de l'environnement, de l'aménagement, et du développement local ne sont pas clairement déterminées.
- L'absence de stratégie ou de plans de gestion intégrés des régions ayant une multi-valeur de dimension archéologique, d'espaces naturels ou culturels. L'encadrement reste limité dans chaque catégorie et mono-disciplinaire et ne peut par conséquent répondre aux besoins interactifs qu'exige une gestion durable des sites (c'est-à-dire adressant à la fois les trois valeurs et comprenant les aspects conservatoires et de développement).
- Le manque d'autorité clairement responsable pour assurer la coordination des actions des intervenants sur les sites archéologiques d'une part et des sites naturels et culturels de l'autre.
- Les projets pour le développement d'approche et des équipements du tourisme alternatif font défaut.
- Les listes, plans et descriptions des ensembles qui pourraient être exploités pour des activités de tourisme alternatif font défaut.
- Les sites archéologiques sont souvent l'objet d'atteintes à leur intégrité et à leur authenticité, et quand les autorités s'en rendent compte, c'est généralement trop tard. La situation s'est accrue avec la défaillance des services de surveillance et de contrôle.
- Les sites, surtout isolés, subissent la dégradation d'origine naturelle, le vol, vandalisme, négligence, parfois la sur-fréquentation (piétinement) surtout dans les sites peu ou pas gardés. L'urbanisation menace surtout les zones adjacentes aux pôles urbains.
- Les ressources disponibles aux fins de sauvegarde sont limitées. Par ailleurs, les modalités et les priorités de leur attribution devraient suivre une logique de priorité bien définie.
- La pratique de la conservation préventive n'est pas généralisée.
- La communication vers le public en termes de sensibilisation au patrimoine est limitée.

5.3 Objectifs

Les sites du patrimoine Historique-Naturel se réfèrent dans ce texte à des sites étendus qui ont une valeur et une signification importante, à la fois attribuée à leur patrimoine historique ainsi que naturel. Ils auraient également une valeur associée au patrimoine culturel des communautés qui y résident.

Ces sites n'ont pas un statut spécifique dans leur intégrité. La responsabilité de la gestion et la mise en valeur de leur patrimoine historique et naturel, s'il y a lieu, est répartie sans coordination entre plusieurs acteurs : d'une part, le Ministère de la Culture et ses institutions, responsables des sites archéologiques et historiques, d'autre part, les Ministères de l'Agriculture, de l'Équipement, du Développement Régional et de la Planification, de l'Environnement, de l'Agence Nationale de protection de l'Environnement et la Direction Générale des Forêts, responsables à différents niveaux du patrimoine naturel.

Tel que nous l'avons suggéré, la gestion et la mise en valeur durable de ces sites mixtes, (incluant la composante exploitation et création de services et d'emplois liés au tourisme alternatif), nécessitent le montage d'un partenariat institutionnel entre ces différents acteurs, afin d'élaborer et exécuter conjointement les plans de gestion intégrés.

Ce tourisme alternatif inclut des activités tel que la spéléologie, l'escalade, les randonnées, le camping, les expéditions aventures, les visites aventures, les séjours culinaires ou artisanaux de villages, les gîtes créés chez l'habitant, et les spectacles culturels pour visiteurs internationaux et nationaux.

Le Projet Pilote proposé a pour ambition de produire et mettre en œuvre des plans intégrés pour la protection, la conservation, l'exploitation et la mise en valeur de sites d'une valeur et signification combinée : archéologique/historique ainsi que naturelle et souvent culturelle et un système de partenariat officiel entre les différents acteurs du patrimoine historique, naturel, d'aménagement et de développement communautaire pour la mise en œuvre de ces plans.

Comme outils concrets de cette planification et gestion des sites, le Projet Pilote produira des Plans de Gestion de Sites Naturels Historiques (PGS-NH) modèles avec des Manuels d'Application pour la réplique du modèle sur d'autres sites. La préparation et la mise en œuvre des PGS se feront en étroite liaison avec la formation pratique (*on-the-job-training*) de techniciens affiliés aux différents secteurs.

Le contenu de PG-NH inclut, entre autres, les composantes suivantes :

- Documentation et relevé pour établir les conditions existantes sur le site et sa zone tampon (utilisant le SIG et la base de données SI-ARC)
- Plan d'actions prioritaires (interventions urgentes incluant les actions spécifiques de conservation ou d'organisation de visites non réglementée etc.)

- Plan de conservation préventive et d'entretien, tenant compte de l'impact du tourisme et assurant une intervention minimale, esthétique et harmonieuse
- Plan de contrôle des risques
- Plans d'occupation du sol du site
- Conception des itinéraires de visites et leurs installations
- Conception de panneaux de présentation, et d'illuminations
- Conception architecturale des bâtiments et éventuellement d'un musée de site
- Plans techniques pour des interventions spécifiques (protection, contrôle des inondations, systèmes de surveillance, magasinage et entrepôts)
- Organisation administrative
- Conception de l'image de marque du site, son marketing et sa promotion
- Actions de tourisme culturel autour du site
- Plan d'action communautaire et création d'emplois

5.3.1 Objectif général

L'objectif général est de réformer et améliorer la gestion des sites mixtes naturels et historiques, en synergie avec celle de la gestion durable de leur environnement culturel, économique et humain et avec les plans et actions de développement intégrés.

5.3.2 Objectifs spécifiques

- Établir un Système Intégré pour la production de PGS-NH en se basant sur le système actuel du Plan de Protection et de Mise en Valeur (PPMV), ainsi que sur les outils de gestion du milieu naturel, avec des Manuels de préparation.
- Tester le système sur deux PGS-NH pilotes et établir un modèle d'application avec des Manuels de préparation.
- Accroître d'une manière continue les capacités institutionnelles et techniques des différentes autorités tunisiennes qui prendront part dans la préparation des PGS-NH, de manière à ce que ces Plans soient intégrés aux actions de développement durable à différents niveaux, notamment celles liées à la protection de l'environnement, à la création d'emplois, à l'écotourisme, au tourisme culturel et au développement communautaire.

5.4 Résultats attendus

Les résultats attendus se résument comme suit :

1. Une Unité de Gestion par Objectifs du Projet Pilote 5 « UGO GS-NH » est créé affiliant un personnel qualifié dont la tâche est de systématiquement préparer et mettre en œuvre des PGS-NH intégrés aux actions de développement durable.
2. Des Manuels de préparation et de mise en œuvre des PGS-NH sont préparés en se basant sur le système PPMV. d'autres outils de gestion du milieu naturel
3. Deux PGS-NH pilotes sont préparés et fournissent des modèles d'application à reproduire.

4. La mise en œuvre des PGS-NH pilotes est en cours d'exécution et en partie accomplie.
5. Un Bureau d'Assistance Technique (BAT) aux intervenants et associations est créé et est fonctionnel au sein du de L'UGO GS-NH.

5.5 Activités

Les activités se résument comme suit :

- Mobilisation, recrutement du personnel et préparation du lieu de travail
- Création de « UGO GS-NH » opérant comme Centre d'Excellence performant
- Diagnostics du système de PPMV et des outils de gestion du milieu naturel : identification et précision des mesures d'amélioration
- Sélection et affiliation des partenaires institutionnels, des participants aux formations et des techniciens qui prendront part à la préparation des PGS-NH)
- Préparation des PGS-NH Pilotes.
- Préparation de(s) Manuel(s) de préparation et d'application des PGS-NH liés aux Projets Pilotes comme exemples pratiques.
- Lancement et suivi de la mise en œuvre des PGS-NH pilotes.
- Mise en place, dans le cadre de L'UGO GS-NH, d'un Bureau d'Assistance Technique (BAT) aux autorités locales et aux associations pour les aider à concevoir et mettre en œuvre des actions de gestion et de mise en valeur des sites mixtes naturels-historiques, ainsi que des projets commerciaux pour la création d'emplois liés à l'exploitation durable du patrimoine
- Mise à disposition et perfectionnement du flux de travail pour préparer systématiquement / dupliquer les PGS-NH.
- Préparation et production de formations continues et ciblées (on-the-job-training) au personnel de l'UGO GS-NH et ses partenaires, tout au long de l'exécution des activités mentionnées ci-dessus et même après.
- Déploiement des mesures administratives pour assurer le financement adéquat et continu de l'UGO GS-NH, sa gestion compétente, l'usage d'outils performants et l'affiliation d'un personnel qualifié.

5.6 Hypothèses

Les facteurs et conditions, hors de la responsabilité de l'UGO-NH, nécessaires pour atteindre les objectifs et obtenir les résultats attendus dans le temps escompté, se résument dans la nécessité d'assurer une collaboration et des partenariats efficaces entre acteurs de différentes autorités ministères. Cela nécessite des accords officiels, selon des modalités bien précises, documentées dans des manuels d'application et démontrés dans des plans pilotes. Les conjonctures seraient alors les suivantes :

- Un accord et approbation des sept projets pilotes dans le cadre du programme de consolidation des capacités du Ministère de la Culture.
- Un accord de création de l'UGO du Projet Pilote 5 (UGO GS-NH).
- Un accord de collaboration entre les départements du Ministère pour établir un outil spécifique de gestion des sites NH, en adaptant les orientations du PPMV, selon faisabilité.
- Accords de collaboration entre les départements du Ministère de la Culture et les différents Ministères et agences responsables de l'aspect environnement naturel et l'aménagement des sites.
- Accords sur le cadre juridique et administratif d'intervention et ses modalités.
- Accords sur les programmes de formation auxquels participeraient des stagiaires et le personnel des différents partenaires.
- L'approbation de(s) Manuel(s) de préparation et de mise en œuvre des PGS-NH. Celui-ci décrirait le mode de préparation et prescrirait les mesures de perfectionnement et de durabilité.
- Approbation des mesures de perfectionnement et de durabilité.
- Accords de collaboration dans la préparation et la mise en œuvre des PGS-NH.
- Approbation des deux PGS-HG pilotes.
- Accords et arrangements liées au financement et réalisation des travaux

5.7 Partenaires et Bénéficiaires

Le tableau 2 ci-dessous, présente les principaux acteurs qui contribueront à l'action du Projet Pilote, (dont la préparation et la mise la mise en œuvre des deux PGS-URB pilotes) Il indique leur rôle actuel et celui de la mise en œuvre du système de production des PGS-NH ainsi que leur pérennité.

Tableau 2 : Principaux acteurs qui contribueraient à la mise en œuvre et qui bénéficieraient du SG-ARC

Acteurs	Rôle actuel	Rôle dans la mise en œuvre et la pérennité du PP3
Unité de Gestion des Projets Pilotes et du Programme de Consolidation de Capacités de Gestion du Patrimoine par Objectifs (UGO-PAT)	Unité à constituer, rattachée au Ministre de la Culture et du Patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> Administration et coordination des sept Projets Pilotes Mise en œuvre du Programme de Consolidation des Capacités de Gestion du Patrimoine (UGO-PAT) Intégration du SG-NH comme composante du Programme de Consolidation des Capacités
Unité de Gestion du PP5 par Objectifs (UGO SG-NH)	Unité à constituer, rattachée à l'UGO-PP7 en partenariat avec la MEHAT, le Ministère de l'Agriculture, l'ANPE et la Direction Générale des Forêts	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du PP5 Préparation systématique des PGS-NH Réintégration de l'UGO SG-NH à l'INP et l'AMVPPC, en partenariat avec la MEHAT, le Ministère de l'Agriculture, l'ANPE et la Direction Générale des Forêts
Le Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire (MEHAT) :	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer les schémas directeurs d'aménagement en faveur d'une gestion rationnelle du territoire et d'un développement durable Organiser la gestion des espaces littoraux, l'élaboration des études relatives à la protection du littoral et à la mise en valeur des zones naturelles 	Partenaires de l'UGO pour la préparation et mise en œuvre du PP5 : <ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition pour la préparation et la mise en œuvre des PGS, de l'information disponible sur l'occupation du sol, ainsi que sur les actions et projets planifiés ou en cours dans les zones situées dans ou à proximité des sites archéologiques et de leurs zones tampons Participation à l'élaboration des plans, suivie par leur approbation Suivi de la mise en œuvre des travaux des PGS Intégration des PGS aux actions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> Les Projets liés à la mise en forme plus rationnelle du territoire Les schémas directeurs nationaux et régionaux d'aménagement La stratégie, la promotion et le développement de l'écotourisme La gestion et mise en valeur des parcs nationaux et des espaces naturels Le développement du tourisme culturel et de l'écotourisme
Ministère de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources Hydrauliques	<ul style="list-style-type: none"> Intervenir dans les aspects liés à la stratégie de conservation de la biodiversité et la gestion des parcs nationaux Intervenir dans la stratégie, la promotion et le développement de l'écotourisme 	
Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE)	<ul style="list-style-type: none"> Intervenir sur l'ensemble du territoire tunisien en milieu naturel Décréter et suivre la préparation des Études d'Impacte des projets de développement sur l'environnement, notamment les projets de tourisme 	
La Direction Générale des Forêts	<ul style="list-style-type: none"> Continuer à gérer à travers sa Direction des Parcs Nationaux, les parcs nationaux et les réserves existantes et à collaborer étroitement avec plusieurs institutions dans la promotion de l'écotourisme dans ces espaces naturels 	
INP - Division de la Sauvegarde des Monuments et des Sites	<ul style="list-style-type: none"> Mobiliser des moyens pour préserver les monuments et les sites historiques, archéologiques et naturels Contrôler des travaux de préservation, de protection, de sauvegarde, de restauration et de mise en valeur Participer à l'élaboration des plans d'aménagement territorial pour la sauvegarde des monuments, ensembles traditionnels et sites archéologiques et naturels, et à l'étude des travaux d'aménagement relatifs à leurs environnements 	Partenaires de l'UGO pour la préparation et mise en œuvre du PP5 : <ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition, pour la préparation et la mise en œuvre des PGS, de l'information sur les sites naturels, ainsi que sur les programmes de mise en valeur, de réhabilitation, des installations et de la fréquentation par le public Participation à l'élaboration des plans Mobilisation des moyens de mise en œuvre et de contrôle des travaux Montage de collaborations avec les structures et les institutions spécialisées Suivi de la mise en œuvre des travaux des PGS Intégration du système de production des PGS et des deux projets pilotes aux programmes de mise en valeur des sites, de la création de nouveaux parcs archéologiques, de leur ouverture au public et des manifestations culturelles, du tourisme culturel et de la promotion des sites Sélection et application du système de production des PGS
INP - Directions Régionales du Patrimoine et circonscriptions territoriales: Inspections du Centre-ouest (site de Ouslatia) et du Sud-ouest (Site de Sened)	<ul style="list-style-type: none"> Contrôler régulièrement l'état des monuments et des sites et établir les constats Assurer le suivi et rassembler les informations sur les découvertes archéologiques Assurer le suivi de la mise en œuvre des décisions, programmes, travaux, et activités de l'archéologie 	
Agence de Mise en Valeur du Patrimoine et de Promotion Culturelle (AMVPPC)	<ul style="list-style-type: none"> Arrêter et exécuter les programmes de mise en valeur du patrimoine et sa gestion Organiser la réhabilitation, l'installation et la participation à la création de parcs archéologiques Garantir l'ouverture des sites et des monuments au grand public Organiser les manifestations culturelles Contribuer au développement du tourisme culturel, à la promotion de la production et des investissements culturels 	
Ministère du Tourisme	Élaborer et mettre en œuvre la politique du gouvernement dans les domaines du tourisme et des loisirs touristiques	
Associations de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel	Monter et conduire des actions pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine et des sites naturels	<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition, pour considération dans le PGS-NH, des données sur les projets existants et futurs dans les zones situées dans ou à proximité des sites historiques et naturels Intégration des PGS aux actions suivantes, liées aux sites et incluant : <ul style="list-style-type: none"> la politique du tourisme et des loisirs touristiques les actions de développement local
Autorités locales	Garantir la gestion et prendre la responsabilité du développement local dans les périmètres ou à proximité des zones patrimoniales et naturels	
Collaborateurs internationaux UNESCO, ICOMOS, WWF etc.	<ul style="list-style-type: none"> Proposer des projets de collaboration avec des partenaires tunisiens Suivre l'état des sites du patrimoine et des sites naturels et assurer l'application des conventions internationales 	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation des PGS dans le suivi de l'état du patrimoine naturel et historique, et dans le classement de nouveaux sites sur la liste du patrimoine mondial
Missions archéologiques, centres de recherches académiques dans les domaines du patrimoine et de la valorisation des sites naturels	<ul style="list-style-type: none"> Gérer les recherches, les fouilles et les études du patrimoine et des sites naturels Proposer et entreprendre des projets de mise en valeur 	<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition, pour la préparation des PGS de l'information disponible des données sur les sites et monuments étudiés ainsi que sur les projets existants et futurs Prescription dans les PGS des actions et des projets à entreprendre par les missions

5.8 Cadre Logique de l'action

Tableau 3 : Cadre Logique du Projet Pilote 5 :Système de Gestion des Sites Naturel-historiques de Tunisie « GS-NH »

Les Sites Naturels-historiques de (1) Ouslatia avec Djebel Ouslat et de (2) Sbeilah avec Djebel Chambi (première phase)

Logique d'intervention	Indicateurs vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectifs généraux auxquels l'action va contribuer	Indicateurs-clefs liés à ces objectifs généraux	Sources d'information pour ces indicateurs	
Réformer et améliorer la gestion des sites mixtes naturels-historiques, en synergie avec celle de leur environnement culturel, économique et humain et avec les plans et actions de développement intégré sur les lieux ou à proximité de ces sites	<ul style="list-style-type: none"> - L'UGO GS-NH est opérationnel vers son intégration à l'INP, l'ANPE et autres partenaires - Deux PGS sont produits et partiellement mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - Document de création et de l'UGO - Manuels de préparation et de mise en œuvre des PGS-NH - Documents de deux PGS pilotes - Programme d'intervention de l'UGO GS-NH suite au PP5 	<ul style="list-style-type: none"> - Accords interministériels sur la création de l'UGO - Accords pour établir un outil spécifique de gestion des sites NH - Accords pour la préparation et la mise en œuvre des PGS - Approbation des Manuels
Objectifs spécifiques que l'action doit atteindre	Indicateurs prouvant que l'objectif est atteint	Sources d'information pour ces indicateurs	Facteurs et conditions, hors de la responsabilité, nécessaires pour atteindre les objectifs
Établir un Système Intégré pour la production des PGS-NH, émanant du système de PPMV et des outils de gestion du milieu naturel	<ul style="list-style-type: none"> - Les étapes d'adaptation du PPMV et des outils de gestion sont documentées - Le système de production des PGS-NH est établi 	<ul style="list-style-type: none"> - Comptes rendus d'amélioration du PPMV et autres outils de gestion - Manuels de préparation et de mise en œuvre des PGS-NH 	idem
Tester le système sur deux PGS-NH pilotes et établir un modèle d'application avec des Manuels de préparation	<ul style="list-style-type: none"> - Deux PGS NH sont préparés 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents de deux PGS pilotes 	idem
Accroître d'une manière continue les capacités institutionnelles et techniques des différentes autorités tunisiennes qui prendront part dans la préparation des les PGS-NH, de manière à ce que ces Plans soient intégrés aux actions de développement durable à différents niveaux	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel formé - La préparation et le contenu des PGS-NH pilotes sont intégrées aux actions de développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> - Plans de formation et évaluations - Manuels de préparation et de mise en œuvre des PGS-NH 	<ul style="list-style-type: none"> - Accord sur les programmes de formation

Les résultats attendus	Indicateurs qui permettent de mesurer la portée de l'action et d'en vérifier les résultats	Sources d'information pour ces indicateurs	Conditions externes nécessaires pour obtenir les résultats attendus dans le temps escompté
Une Unité de Gestion par Objectifs du Projet Pilote 5 « UGO GS-NH » est créé, affiliant un personnel qualifié afin de systématiquement préparer et mettre en œuvre des PGS-NH intégrés aux actions de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> - L'UGO est créé et fonctionnel - Les Manuels de préparation et de mise en œuvre des PGS-NH sont préparés et suivis 	<ul style="list-style-type: none"> - Document de création de l'UGO - Locaux équipés et les installations informatiques prêtes - Manuels de préparation et de mise en œuvre des PGS-NH 	<ul style="list-style-type: none"> - Accords sur la création de l'UGO - Accords de collaboration pour la préparation et la mise en œuvre des PGS - Approbation des Manuels
Des Manuels de préparation et de mise en œuvre des PGS-NH sont préparés, basés sur le système PPMV et autres outils de gestion du milieu naturel	<ul style="list-style-type: none"> - Manuels des PGS-NH sont préparés et suivi 	<ul style="list-style-type: none"> - Manuels de préparation et de mise en œuvre des PGS-NH 	idem
Deux PGS-NH pilotes sont préparés, et fournissent des modèles d'application à reproduire	<ul style="list-style-type: none"> - Deux PGS sont produits et mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents de deux PGS pilotes 	Approbation des PGS
La mise en œuvre des PGS-NH Pilotes est en cours d'exécution et en partie accomplie	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux en cours sur les sites des PGS pilotes 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents de réalisation de travaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Accords et arrangements liés au financement et réalisation des travaux
Un Bureau d'Assistance Technique (BAT) aux intervenants, associations et entrepreneurs est créé et est fonctionnel au sein du de L'UGO GS-NH	<ul style="list-style-type: none"> - Le BAT est officiellement créé et les modalités de son fonctionnement sont établies 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents officiels de création et descriptif des opérations du BAT 	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du BAT et ses opérations

Activités-clés à mettre en œuvre afin de produire les résultats	Moyens requis pour mettre en œuvre ces activités	Sources d'information sur le déroulement de l'action	Pré-conditions requises avant le commencement des activités	
Mobilisation, recrutement du personnel, préparation du lieu de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Experts et assistance technique niveau international - Personnel national administratif qualifié - Personnel national technique qualifié - Matériel informatique - Locaux équipés - Fournitures - Assistance juridique au montage du projet - Création de comités de pilotage et de gestion - Manuels spécialisés - Publications - Cartes et plans - Photos aériennes - Photos satellites - Relevés - Équipements spécialisés (caméras, GPS, scanners, photocopieuses) - Programmes de formations - Véhicules 	- Rapport de lancement du PP5	- Accord de création de l'UGO	
Création de « UGO GS-NH » opérant comme Centre d'Excellence performant		- Documents de gestion de l'UGO	- Plans de formation et évaluations	- Accords de collaboration pour l'adaptation du PPMV et autres outils de gestion du milieu naturel et création du GSS-SH
Diagnostic du système de PPMV et des outils de gestion du milieu naturel : identification et précision des mesures d'amélioration		- Comptes rendus d'amélioration du PPMV et autres outils de gestion		
Sélection et affiliation des partenaires institutionnels, des participants aux formations et des techniciens qui prendront part à la préparation des PGS-NH		Comptes rendus des rencontres		- Accords de collaboration pour la préparation et la mise en œuvre des PGS et des programmes de formation
Préparation des PGS-NH Pilotes		- Documents de deux PGS pilotes		- Approbation des PGS
Préparation de(s) Manuel(s) de préparation et d'application des PGS-NH		- Manuels de préparation et de mise en œuvre des PGS-NH		- Approbation des Manuels
Lancement et suivi de la mise en œuvre des PGS-NH pilotes		- Documents de réalisation des travaux		- Accord et liés au financement et à la réalisation des travaux
Mise en place, dans le cadre de L'UGO, d'un Bureau d'Assistance Technique (BAT) aux autorités, associations et entrepreneurs		- Documents officiels de création et opérations du BAT		- Approbation du BAT et de ses opérations
Mise en place et perfectionnement du flux de travail pour préparer systématiquement / répliquer les PGS-NH		- Manuels de préparation et de mise en œuvre des PGS-NH		- Approbation des Manuels
Préparation et mise à disposition, le long de l'exécution des activités ci-dessus, des formations continues et ciblées au personnel de l'UGO GS-NH et de ses partenaires		- Plans de formation et évaluations		- Accord sur les programmes de formation
Déploiement des mesures administratives pour assurer le financement adéquat et continu de l'UGO GS-NH, sa gestion compétente, l'usage d'outils performants et l'affiliation d'un personnel qualifié		- Manuels de préparation et de mise en œuvre des PGS-NH		- Approbation des Manuels

5.10 Budget

PP 5 : Budget Indicatif de l'Action	Toutes les années				
	Dépenses	Unité	# unités	Coût unitaire (EUR)	Coûts (EUR)
1. Ressources humaines					
1.1 Salaires (montants bruts, personnel local)					
1.1.1 Technique	Par mois	168	1200		201 600
1.1.2 Administratif/ personnel de soutien	Par mois	100	1000		100 000
1.1.3 Per diem pour missions/voyages	Jour/mission	3400	40		136 000
Sous-total 1.1					437 600
1.2 Salaires (personnel expatrié/international)	Par mois	48	12500		600 000
1.3 Per diem pour missions/voyages		48	4500		216 000
Sous total 1.2 - 1.3					816 000
Sous-total Ressources humaines					1 253 600
2. Voyages					
2.1 Voyages internationaux	Provision	18	295		5 310
2.2 Trajets locaux	Provision				7 000
Sous-total Voyages					12 310
3. Équipement, matériel, fournitures et véhicules					
3.1 Équipement, matériel et fournitures	Provision				90 000
3.2 Véhicules dont 4x4	Provision				80 000
Sous-total Matériel et fournitures 3					170 000

4.	Bureau local	Par mois	36	2000	72 000
Sous-total Bureau local					72 000
5.	Autres coûts, services				
5.1	Publications	Provision			60 000
5.2	Études, recherche	Provision			30 000
5.3	Coûts d'audit	Provision			20 000
5.4	Coûts d'évaluation	Provision			20 000
5.5	Traduction, interprètes	Provision			15 000
5.6	Coûts des conférences/séminaires	Provision			30 000
5.7	Actions de visibilité	Provision			20 000
Sous-total autres coûts, services					195 000
6.	Travaux de mise en œuvre				460 000
Sous total travaux de mise en œuvre					460 000
7.	Sous-total Coûts directs de l'Action (1-5)				2 162 910
8.	Provision pour imprévus (maximum 5 % de 6 sous-total des coûts directs éligibles de l'Action)				117 346
9.	Total Coûts directs éligibles de l'Action (6+7)				2 280 256
10.	Coûts administratifs (5 % de 8 - total des coûts directs éligibles de l'Action)				119 744
11.	Total des coûts (8+9)				2 400 000

5.11 Organisation

Le Projet Pilote SGS-NH (PP5) fait parti d'un programme de sept projets pilotes intégrés, dont six visent des actions spécifiques. Le septième projet vise leur gestion ainsi que la gestion d'un Programme de Consolidation des Capacités des acteurs du Ministère de la Culture (UGO-PAT), sous la supervision directe du Ministre et son adjoint au Patrimoine.

Chaque Projet Pilote sera géré par sa propre Unité de Gestion du Projet Pilote par Objectifs (UGO-PP)

Direction:

- L'UGO-PP5 sera dirigé par un Directeur National du Projet Pilote, détaché par le Ministère, qui travaillera en étroite collaboration avec un Chef d'Équipe (Team Leader). Ce dernier assurera l'assistance technique au projet.

Le personnel affilié inclura :

Les experts:

- Experts internes détachés par le Ministère de la Culture ainsi que d'autres partenaires, dont un expert juridique.
- Experts techniques externes (nationaux et internationaux) affiliés pour des interventions spécifiques.

Le personnel administratif:

- Assistants internes : détachés par le Ministère de la Culture ainsi que d'autres partenaires, pour les tâches d'administration générale
- Administrateurs externes, affiliés pour assurer la comptabilité et l'assistance à la direction selon les normes internationales

Le personnel technique :

- Des jeunes spécialistes, (à priori des techniciens de SIG, des archéologues, architectes, spécialistes de l'environnement, du marketing, du tourisme, chercheurs et stagiaires), détachés ou spécialement embauchés par le Ministère. Ils formeront le corps de l'équipe technique du PP5.

La gestion du projet sera effectuée en fonction de la configuration suivante:

- Le Ministère de la Culture est le maître d'ouvrage et le bénéficiaire en partenariat avec les différents acteurs du patrimoine naturel et du tourisme
- Un Comité de Supervision du Projet (Supervisory Board), présidé par l'Adjoint au Patrimoine du Ministère, aura la responsabilité de guider le projet et de valider les décisions du Comité de Pilotage. Il inclura comme membres des hauts responsables des principaux partenaires nationaux.

- Un Comité de Pilotage de projet (SC : Steering Committee), présidé par le Directeur du PP7, le SC aura la responsabilité de superviser et de valider les résultats/livrables du PP. Il inclura comme membres parmi les hauts fonctionnaires du Ministère, représentant de chaque partenaires des directeurs des autres Projets Pilotes, ainsi que et des experts nationaux et internationaux, avec des preuves de leurs compétences dans le domaine d'expertise du projet pilote. Le SC reportera ses décisions au Comité de Supervision pour approbation.

6. Projet Pilote 6 : Programme d'appui à la remise à niveau et la gestion durable des Musées « PR-MUS »

6.1 Fiche Résumé du Projet Pilote

6.2 Situation actuelle

6.3 Objectifs

6.3.1 Objectif global

6.3.2 Objectifs spécifiques

6.4 Résultats attendus

6.5 Activités

6.6 Hypothèses

6.7 Partenaires et bénéficiaires

6.8 Cadre logique

6.9 Plan d'action

6.10 Budget

6.11 Organisation

6.1 Fiche Résumé du Projet Pilote

Projet Pilote 3:	Tableau 1 : Programme d'appui à la gestion durable et à la remise à niveau des musées de Tunisie
Régions/Sites	Dix musées situés dans les régions du centre-ouest; nord-ouest et sud-ouest. Sélection de deux musées comme projets pilotes
Durée	36 mois
Budget	2,4 Million d'Euros
Objectif général	1 Remettre à niveau, réformer et améliorer la gestion des musées et soutenir leur engagement dans les actions de développement communautaire, pédagogique et culturel.
Objectifs spécifiques	<p>1.1 Établir un programme pour la préparation et la mise en œuvre de Plans de Remise à Niveau de Musée (PR-MUS) en synergie avec les initiatives de réforme entreprises par l'institution muséale</p> <p>1.2 Tester le programme sur deux PR-MUS pilotes lancés par un Concours National, et établir un modèle d'application avec des Manuels de préparation et d'orientation vers les meilleures pratiques</p> <p>1.3 Accroître d'une manière continue les capacités des opérateurs et du personnel des musées ainsi que celles des autorités des parties prenantes, de manière à ce que ces PR-MUS soient intégrés aux actions de développement durable à différents niveaux, notamment celles liées aux actions sociales, pédagogiques, culturelles et de tourisme alternatif</p>
Partenaires opérationnels	<p>Comprenant mais ne se limitant pas aux:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ministère de la Culture, Unité de Gestion du Programme par objectifs • Institut National du Patrimoine (INP): <ul style="list-style-type: none"> - Division du Développement Muséologique - Conscriptions Territoriales • L'Agence de Mise en Valeur du Patrimoine • Opérateurs de musées
Parties prenantes	<p>Comprenant mais ne se limitant pas aux:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ministère du Tourisme • Ministère de l'Éducation • Autorités locales et municipales • Les Associations à vacation culturelle • Collaborateurs internationaux • Missions archéologiques et centres de recherche académique
Principaux résultats	<ol style="list-style-type: none"> 1. Une Unité de Gestion par Objectifs du Projet Pilote 6 « UGO MUS» est créé, affiliant un personnel qualifié dont la tâche est de systématiquement préparer et mettre en œuvre des PR-MUS intégrés aux actions de développement durable 2. Des Manuels de préparation et de mise en œuvre des PR-MUS sont préparés, faisant partie des initiatives de réforme entreprises par l'institution muséale 3. Deux PR-MUS pilotes sont préparés suivant un concours national, et fournissent des modèles d'application à reproduire pour le renouveau et la gestion durable et innovante des Musées 4. La mise en œuvre des PR-MUS Pilotes est en cours d'exécution et en partie accomplie 5. Un Bureau d'Assistance Technique (BAT) aux opérateurs de musées incluant ceux des musées privés et des associations est créé et est fonctionnel au sein du de L'UGO MUS
Principales activités	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation, recrutement du personnel et préparation du lieu de travail • Création de « UGO MUS» opérant comme Centre d'Excellence performant • Diagnostic des problèmes et besoins des musées, identification et précision des mesures de réformes et d'amélioration • Sélection et affiliation des partenaires institutionnels, des participants aux formations et des techniciens qui prendront part à la préparation et mise en œuvre des PR-MUS • Préparation des PR-MUS (suivant un concours national) • Préparation de(s) Manuel(s) de préparation et d'application pour le renouveau et la gestion durable et innovante des Musées liés au PR-MUS comme exemples pratiques • Lancement et suivi de la mise en œuvre des PR-MUS pilotes • Mise en place, dans le cadre de L'UGO MUS, d'un Bureau d'Assistance Technique (BAT) aux opérateurs de musées incluant ceux des musées privés et des associations pour les aider à concevoir et mettre en œuvre des PR-MUS • Mise à disposition et perfectionnement du flux de travail et du système de financement pour préparer systématiquement, financer et dupliquer les PR-MUS • Préparation et production de formations continues et ciblées (on-the-job-training) au personnel de l'UGO MUS et ces partenaires tout au long de l'exécution des activités mentionnées ci-dessus et même après • Déploiement des mesures administratives pour assurer le financement adéquat et continu de l'UGO MUS, sa gestion compétente, l'usage d'outils performants et l'affiliation d'un personnel qualifié

6.2 Situation actuelle

Nous comptons 10 musées publics dans les gouvernorats des projets pilotes (dont Kairouan 4; Kasserine 2; Siliana 2; Le Kef 1; et Sidi Bouzid 1) et 3 musées privés (dont Kairouan 2 et Sidi Bouzid 1).

Les problèmes des musées se résument comme suit :

- L'absence d'un cadre juridique permettant de gérer les musées, les organiser et d'y imposer des normes d'exposition et d'accueil représente un problème majeur.
- La majorité des musées sont peu fréquentés (même pour les expositions spéciales)
- Le manque de stratégie de communication est repéré.
- La mauvaise qualité de l'accueil.
- L'absence de chartes graphiques, de supports de communication ou d'aide à la visite.
- L'incapacité ou le non intérêt à accueillir les jeunes et les enfants en plus de l'absence d'activités ou d'ateliers.
- La mauvaise qualité de la signalétique, de la scénographie et de l'interprétation
- Le manque de publicité pour la visite des musées publics.
- La rareté des expositions temporaires qui limite la fréquence des visites.
- L'absence de rigueur scientifique et de contrôle des musées privées (qui sont par contre plus connus que les musées publics).
- Les musées sont considérés par les Tunisiens comme des équipements touristiques ou des lieux de divertissement avant d'être des équipements culturels.
- La valeur économique du musée est très basse, et les dépenses de fonctionnement sont très élevées comparé aux recettes qui restent limitées aux droits d'entrée
- La difficulté d'assurer la sécurité et l'entretien des collections.
- Le manque de formation du personnel.
- Le manque d'entretien et d'adaptabilité des bâtiments historiques qui abritent les musées et qui souffrent eux-mêmes de ce problème.
- La faible coordination entre les gestionnaires des musées placés sous la tutelle du MC (INP et AMVP) et ceux des musées privés
- La communication vers le public en termes de sensibilisation au patrimoine est limitée.

6.3 Objectifs

L'action proposée a pour ambition de soutenir les efforts du Ministère de la Culture et les opérateurs des musées et les aider à faire face aux problèmes auxquels sont confrontés les musées en Tunisie (ci-haut présentés). Cela pourrait se faire en synergie ou complémentarité avec la restructuration actuelle de l'institution muséale tunisienne.

Comme outils concrets de gestion des sites, le Projet Pilote produira deux PR-MUS pilotes modèles avec des manuels d'application pour la réplique sur d'autres musées.

La préparation et la mise en œuvre de ces plans se fera en étroite liaison avec la formation pratique (*on-the-job-training*) de techniciens affiliés aux musées ainsi que ceux dont le rôle est lié aux actions muséales pédagogiques, culturelles et de tourisme alternatif dans les régions des projets pilotes.

6.3.1 Objectif général

L'objectif général est de remettre à niveau, réformer et améliorer la gestion des musées et soutenir leur engagement dans les actions de développement communautaire, pédagogique et culturel.

6.3.2 Objectifs spécifiques

- Établir un programme pour la préparation et la mise en œuvre de Plans de Remise à Niveau de Musée (PR-MUS) en synergie avec les initiatives de réforme entreprises par l'institution muséale.
- Tester le programme sur deux PR-MUS pilotes et établir un modèle d'application, avec des manuels de préparation et des exemples de meilleures pratiques.
- Accroître d'une manière continue les capacités des opérateurs et du personnel des musées ainsi que des autorités prenantes, de manière à ce que ces PR-MUS soient intégrés aux actions de développement durable à différents niveaux, notamment celles liées aux actions sociales, pédagogiques, culturelles et de tourisme alternatif.

6.4 Résultats attendus

Les résultats attendus se résument comme suit :

1. Une Unité de Gestion par Objectifs du Projet Pilote 6 « UGO MUS» est créé, affiliant un personnel qualifié dont la tâche est de systématiquement préparer et mettre en œuvre des PR-MUS intégrés aux actions de développement durable.
2. Des Manuels de préparation et de mise en œuvre des PR-MUS sont préparés, faisant partie des initiatives de réforme entreprises par l'institution muséale
3. Deux PR-MUS pilotes sont préparés suivant un concours national, et fournissent des modèles d'application à reproduire pour le renouveau et la gestion durable et innovante des Musées
4. La mise en œuvre des PR-MUS Pilotes est en cours d'exécution et en partie accomplie.
5. Un Bureau d'Assistance Technique (BAT) aux opérateurs de musées incluant ceux des musées privés et aux associations est créé et est fonctionnel au sein du de L'UGO MUS.

6.5 Activités

Les activités se résument comme suit :

- Mobilisation, recrutement du personnel et préparation du lieu de travail.
- Création de « UGO-MUS » opérant comme Centre d'Excellence performant.
- Diagnostic des problèmes et des besoins des musées, identification et précision des mesures de réformes et d'amélioration.
- Sélection et affiliation des partenaires institutionnels, des participants aux formations et des techniciens qui prendront part à la préparation et la mise en œuvre des PR-MUS.
- Préparation des PR-MUS (suivant un concours national).
- Préparation de(s) Manuel(s) de préparation et d'application des projets pilotes pour le renouveau et la gestion durable et innovatrice des Musées liés au PR-MUS comme exemples pratiques.
- Lancement et suivi de la mise en œuvre des PR-MUS pilotes.
- Mise en place, dans le cadre de L'UGO MUS, d'un Bureau d'Assistance Technique (BAT) aux opérateurs de musées incluant ceux des musées privés et aux associations pour les aider à concevoir et mettre en œuvre des PR-MUS.
- Mise à disposition et perfectionnement du flux de travail et du système de financement pour préparer systématiquement / dupliquer les PR-MUS
- Préparation et production de formations continues et ciblées (on-the-job-training) au personnel de l'UGO MUS et ces partenaires tout au long de l'exécution des activités mentionnées ci-dessus, et même après.
- Déploiement des mesures administratives pour assurer le financement adéquat et continu de l'UGO MUS, sa gestion compétente, l'usage d'outils performants et l'affiliation d'un personnel qualifié.

6.4 Hypothèses

Les facteurs et conditions, hors de la responsabilité de l'UGO-MUS, nécessaires pour atteindre les objectifs et obtenir les résultats attendus dans le temps escompté, se résument comme suit :

- Assurer une collaboration et des partenariats efficaces entre les différents acteurs. Cela se traduirait par ordre de nécessité dans :
 - Un accord et approbation des sept projets pilotes dans le cadre du programme de consolidation des capacités du Ministère de la Culture.
 - Un accord de création de l'UGO du Projet Pilote.
 - Un accord de collaboration entre les départements du Ministère pour adhérer aux projets de restructuration des musées.

- Accords sur les programmes de formation auxquels participeraient des stagiaires et le personnel de différents partenaires.
- L'approbation de(s) Manuel(s) de préparation et de mise en œuvre des PR-MUS. Celui-ci décrirait le mode de préparation et prescrirait les mesures de perfectionnement et de durabilité.
- Des accords de collaboration dans la préparation et la mise en œuvre des PR-MUS suivant les étapes juridiques conformément aux concours.
- Approbation des deux PRA MUS pilotes.

6.6 Partenaires et Bénéficiaires

Le tableau 2 ci-suit, présente les principaux acteurs qui contribueront à l'action du Projet Pilote, (dont la préparation et la mise la mise en œuvre des deux -PR-MUS pilotes. Il indique leur rôle actuel, celui de la mise en œuvre et celui de la pérennité du système de production des PR-MUS.

Tableau 2 : Principaux acteurs qui contribueraient à la mise en œuvre et qui bénéficieraient du PR-MUS

Acteurs	Rôle actuel	Rôle dans la mise en œuvre et la pérennité du PP6
Unité de Gestion des Projets Pilotes et du Programme de Consolidation de Capacités de Gestion du Patrimoine par Objectifs (UGO-PAT)	Unité à constituer, rattachée au Ministre de la Culture et du Patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> Administration et coordination des sept PP Mise en œuvre du PCC-PAT Intégration du SG-MUS comme composante du PCC-PAT
Unité de Gestion du PP6 par Objectifs (UGO PR-MUS)	Unité à constituer, rattachée à l'UGO-PP7	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du PP6 Organisation systématique de la préparation des PR-MUS Réintégration de l'UGO SG-MUS au sein de l'INP et l'AMVPPC
INP Division du Développement Muséologique	<ul style="list-style-type: none"> Gérer des musées archéologiques, historiques, ethnographiques, artistiques et techniques, relevant de l'Institut National du Patrimoine ou soumis à son contrôle ; Acquérir des objets et collections muséographiques ; Organiser l'inventaire et le classement des objets et des collections exposés ou déposés ; Organiser l'inspection des registres d'inventaire des objets et collections privées ; Préserver les biens et meubles culturels, archéologiques ou ethnographiques ; Assurer l'étude des pièces et des collections muséographiques exposées ou déposées ; Pourvoir à la gestion et le développement des musées ; Organiser la programmation et l'organisation d'expositions nationales et internationales. 	<p>Partenaires de l'UGO pour la préparation et la mise en œuvre du PP6:</p> <ul style="list-style-type: none"> Participation à l'élaboration des PR-MUS pilotes Mobilisation des moyens de mise en œuvre et contrôle des travaux Montage de collaborations avec les structures et institutions spécialisées Suivi de la mise en œuvre des travaux des PR-MUS pilotes Intégration du programme de préparation et mise en œuvre des PR-MUS et des deux projets pilotes aux projets de restructuration des musées Sélection et application du système de production des PR-MUS
INP - Directions Régionales du Patrimoine et circonscriptions territoriales: <ul style="list-style-type: none"> Musées Publics de Kairouan (4); Kasserine (2) ; Siliana (2); Le Kef (1); Gafsa (1); et Sidi Bouzid (1) Musées privés de Sidi Bouzid (1) ; Kairouan (2) 	<ul style="list-style-type: none"> Contrôler les monuments, les sites et les collections historiques et traditionnelles ainsi que les musées et tout ce qui concerne le patrimoine archéologique, historique et ethnographique 	
Agence de Mise en Valeur du Patrimoine et de Promotion Culturelle	<ul style="list-style-type: none"> Organiser les manifestations culturelles Contribuer au développement du tourisme culturel, à la promotion de la production et des investissements culturels Contribuer à la promotion du tourisme, des produits culturels et des éditions ; participer aux célébrations et aux expositions 	<p>Intégration des PR-MUS aux actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Manifestations culturelles ; tourisme culturel ; promotion de la production et des investissements culturels ; Promotion du tourisme, des produits culturels et des éditions ; célébrations et expositions
Ministère de l'Éducation	<ul style="list-style-type: none"> Concevoir des programmes extrascolaires d'éducation et loisirs culturels, afin de générer la sensibilisation au patrimoine et sa mise en valeur 	<p>Intégration des PR-MUS aux actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Organisation des visites scolaires guidées aux musées Projets pour établir un rôle éducatif des musées en collaboration avec les institutions scolaires
Centre des Sciences et Techniques du Patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la formation des cadres dans les sciences des techniques du patrimoine Contribuer à la réalisation des programmes et des projets pilotes dans les domaines des sciences et des arts du patrimoine 	<ul style="list-style-type: none"> Appui au montage et conduite des programmes de formation du PP6
Ministère du Tourisme	Élaborer et mettre en œuvre la politique du gouvernement dans les domaines du tourisme et des loisirs touristiques	<p>Intégration des PR-MUS aux actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Tourisme alternatif Activités sociales et de loisirs Événements
Associations à vacation culturelle	Monter et conduire des actions pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine	
Autorités locales et municipalités	Assurer la gestion municipale et prendre la responsabilité du développement local	
Musées et collaborateurs internationaux UNESCO, ICOMOS, ICCROM etc.	Monter des projets de collaboration, d'expertise et d'échanges liés aux musées, avec des partenaires tunisiens	<ul style="list-style-type: none"> Assistance technique et collaboration
Missions archéologiques, centres de recherches académiques	Gérer les recherches et études du patrimoine en projets communs	<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition, pour la préparation des PRA pilotes, des données sur les collections Assistance technique et collaboration
Associations de mise en valeur du patrimoine et d'activités culturelles	Monter et conduire des actions pour la sauvegarde, la mise en valeur du patrimoine, ainsi que des activités et événements culturels	<ul style="list-style-type: none"> Organisation de visites associatives guidées aux musées Actions de volontariat, projets d'appui, de sensibilisation et d'événements aux musées

6.7 Cadre Logique de l'action

Tableau 3 : Cadre Logique du Projet Pilote 3 : Système de Gestion des Sites Archéologiques de Tunisie « PR-MUS »			
Sites : Dix musées situés dans les régions du centre-ouest; nord-ouest et sud-ouest. Sélection de deux musées comme projets pilotes			
Logique d'intervention	Indicateurs vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectifs généraux auxquels l'action va contribuer	Indicateurs-clefs liés à ces objectifs généraux	Sources d'information pour ces indicateurs	
L'objectif général est de remettre à niveau, réformer, améliorer la gestion des musées et soutenir leur engagement dans les actions de développement communautaire, pédagogiques et culturelles	<ul style="list-style-type: none"> - L'UGO PR-MUS est opérationnel vers son intégration à l'INP et l'ANPE - Deux PR-MUS sont produits et partiellement mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - Document de création de l'UGO - Manuels de préparation et de mise en œuvre des PR-MUS - Documents de deux PRA MUS pilotes - Programme d'intervention de l'UGO PR-MUS suite au PP6 	<ul style="list-style-type: none"> - Accords sur la création de l'UGO et l'appui à la restructuration de l'institution muséale - Accords de collaboration pour la préparation et la mise en œuvre des PRA MUS - Approbation des Manuels
Objectifs spécifiques que l'action doit atteindre	Indicateurs prouvant que l'objectif est atteint	Sources d'information pour ces indicateurs	Facteurs et conditions, hors de la responsabilité, nécessaires pour atteindre les objectifs
Établir un programme pour la préparation et la mise en œuvre des PR-MUS en synergie avec les initiatives de réforme entreprises par l'institution muséale	<ul style="list-style-type: none"> - Les étapes de restructuration de l'institution muséale sont documentées - Le système de production des PR-MUS est établi 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de restructuration de l'institution muséale sont documentés - Manuels de préparation et de mise en œuvre des PR-MUS 	idem
Tester le programme sur deux PR-MUS pilotes et établir un modèle d'application, avec des manuels de préparation et de meilleures pratiques	<ul style="list-style-type: none"> - Deux PR-MUS sont préparés 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents de deux PR-MUS pilotes 	idem
Accroître d'une manière continue les capacités des opérateurs et personnel des musées ainsi que des autorités prenantes, de manière à ce que ces PR-MUS soient intégrés aux actions de développement durable à différents niveaux	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel formé - La préparation et le contenu des PR-MUS pilotes sont intégrés aux actions sociales, pédagogiques et culturelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Plans de formation et évaluations - Manuels de préparation et de mise en œuvre des PR-MUS - Documents de deux PR-MUS pilotes 	<ul style="list-style-type: none"> - Accord sur les programmes de formation

Les résultats attendus	Indicateurs qui permettent de mesurer la portée de l'action et d'en vérifier les résultats	Sources d'information pour ces indicateurs	Conditions externes nécessaires pour obtenir les résultats attendus dans le temps escompté
Une Unité de Gestion par Objectifs du Projet Pilote 6 « UGO PG MUS	<ul style="list-style-type: none"> - L'UGO est créé et fonctionnelle - Manuels de préparation et de mise en œuvre des PR-MUS sont préparés et suivis 	<ul style="list-style-type: none"> - Document de création de l'UGO - Locaux équipés et installations informatiques prêtes - Manuels de préparation et de mise en œuvre des PR-MUS 	<ul style="list-style-type: none"> - Accords sur la création de l'UGO et l'appui à la restructuration de l'institution muséale - Accords de collaboration pour la préparation et mise en œuvre des PR-MUS - Approbation des Manuels
Des Manuels de préparation et de mise en œuvre des PR-MUS	<ul style="list-style-type: none"> - Manuels des PR-MUS sont préparés et suivis 	<ul style="list-style-type: none"> - Manuels de préparation et de mise en œuvre des PR-MUS 	idem
Deux PR-MUS pilotes sont préparés suivant un concours national, et fournissent des modèles d'application à reproduire pour le renouveau et la gestion durable et innovante des Musées	<ul style="list-style-type: none"> - Préparatifs, lancement et aboutissement de deux concours - Deux PR-MUS sont produits et mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents de lancement et de sélection - Documents de deux PR-MUS pilotes 	Approbation des PR-MUS
La mise en œuvre des PRA	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux en cours sur les PR-MUS pilotes 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents de réalisation de travaux 	Accords et arrangements liés au financement et réalisation des travaux
Un Bureau d'Assistance Technique (BAT) aux opérateurs de musées incluant ceux des musées privés et aux associations est créé et est fonctionnel au sein de L'UGO MUS	<ul style="list-style-type: none"> - Le BAT est officiellement créé et les modalités de son fonctionnement sont établies 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents officiels de création et descriptif des opérations du BAT 	Approbation du BAT et de ses opérations

Activités-clés à mettre en œuvre afin de produire les résultats	Moyens requis pour mettre en œuvre ces activités	Sources d'information sur le déroulement de l'action	Conditions pré-requises avant le commencement des activités
Mobilisation, recrutement du personnel et préparation du lieu de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Experts et assistance technique internationale - Personnel national administratif qualifié - Personnel national technique qualifié - Matériel et Locaux équipés - Fournitures - Assistance juridique au montage du projet - Création de comités de pilotage et de gestion - Manuels spécialisés - Publications - Cartes et plans - Photos aériennes - Photos satellites - Relevés - Équipements spécialisés - Programmes de formations - Véhicules 	Rapport de lancement du PP6	- Accord de création de l'UGO
Création de « UGO MUS» opérant comme Centre d'Excellence performant		- Documents de gestion de l'UGO	- Accords de collaboration dans le cadre de la restructuration de l'institution muséale et la conduite du PP6
Diagnostic des problèmes et besoins des musées, identification et précision des mesures de réformes et d'amélioration		Comptes rendus d'amélioration du système du PPMV actuel	
Sélection et affiliation des partenaires institutionnels, des participants aux formations et des techniciens qui prendront part à la préparation et la mise en œuvre des PR-MUS		Compte rendu des rencontres	- Accords pour la préparation et la mise en œuvre des PR-MUS et des formations
Préparation des PR-MUS suivant concours		- Documents de lancement du concours	- Approbation des PRA - MUS
Préparation de(s) Manuel(s) de préparation et d'application des pour le renouveau et la gestion durable et innovante des musées liés au PR-MUS comme exemples pratiques		- Documents de deux PR MUS	
Lancement et suivi de la mise en œuvre des PR-MUS pilotes		- Manuels de préparation et de mise en œuvre des PR-MUS	- Approbation du Manuel d'Application du PR-MUS
Mise en place, dans le cadre de L'UGO MUS, d'un Bureau d'Assistance Technique (BAT) aux opérateurs de musées		- Documents de réalisation de travaux	Accord et arrangements liés au financement et réalisation des travaux
Mise en place et perfectionnement du flux de travail et du système de rétribution pour préparer, financer et systématiquement dupliquer les PR-MUS		- Documents officiels de création et d'opérations du BAT	- Approbation du BAT et de ses opérations
Préparation et production de formations continues et ciblées (on-the-job-training) au personnel de l'UGO MUS et ses partenaires		- Manuels de préparation et de mise en œuvre des PR-MUS	- Approbation des Manuels
Déploiement des mesures administratives pour assurer le financement adéquat et continu de l'UGO PR-MUS, sa gestion compétente, l'usage d'outils performants et l'affiliation d'un personnel qualifié		- Plans de formation et évaluations	- Accord sur les programmes de formation
		- Manuels de préparation et de mise en œuvre des PR-MUS	- Approbation des Manuels

6.8 Plan d' d'Action

Activités	Année 1												Année 2		Année 3		
	Semestre 1						Semestre 2						S1	S2	S1	S2	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12					
Mobilisation, recrutement du personnel et préparation du lieu de travail																	
Création de « UGO MUS» opérant comme Centre d'Excellence performant																	
Diagnostic des problèmes et besoins des musées, identification et précision des mesures de réformes et d'amélioration																	
Sélection et affiliation des partenaires institutionnels et des participants aux formations																	
Préparation des PR-MUS (lancer les concours et étapes contractuelles)																	
Préparation de(s) Manuel(s) de préparation et d'application pour le renouveau et la gestion durable et innovante des musées liés au PR-MUS comme exemples pratiques																	
Lancement et suivi de la mise en œuvre des PR-MUS pilotes																	
Mise en place, dans le cadre de l'UGO MUS, d'un Bureau d'Assistance Technique (BAT) aux opérateurs de musées																	
Mise à disposition et perfectionnement du flux de travail et du système de financement pour préparer systématiquement / dupliquer les PR-MUS																	
Préparation et production de formations continues et ciblées (on-the-job-training) au personnel de l'UGO MUS et ces partenaires																	
Déploiement des mesures administratives pour assurer le financement adéquat et continu de l'UGO PR-MUS, sa gestion compétente, l'usage d'outils performants et l'affiliation d'un personnel qualifié																	

6.9 Budget

PP 6 : Budget Indicatif de l'Action	Toutes les années				
	Dépenses	Unité	# unités	Coût unitaire (EUR)	Coûts (EUR)
1. Ressources humaines					
1.1 Salaires (montants bruts, personnel local)					
1.1.1 Technique	Par mois	108	1200	129 600	
1.1.2 Administratif/ personnel de soutien	Par mois	108	1000	108 000	
1.1.3 Per diem pour missions/voyages	Jour/mission	600	40	24 000	
<i>Sous-total 1.1</i>					261 600
1.2 Salaires (personnel expatrié/international)	Par mois	36	12000	432000	
1.3 Per diem pour missions/voyages		36	4500	162000	
1.4 Architecture et scénographies (concours)		2	225000	450000	
<i>Sous total 1.2 - 1.4</i>					1044 000
<i>Sous-total Ressources humaines</i>					1 305 600
2. Voyages					
2.1 Voyages internationaux	Provision	20	295	5 900	
2.2 Trajets locaux	Provision			7 000	
<i>Sous-total Voyages</i>					12 900
3. Équipement, matériel, fournitures et véhicules					
3.1 Équipement, matériel et fournitures	Provision			42 000	
3.2 Véhicules dont	Provision			30 000	
<i>Sous-total Matériel et fournitures 3</i>					72 000

4.	Bureau local	Par mois	36	2000	72 000
	<i>Sous-total Bureau local</i>				72 000
5.	Autres coûts, services				
5.1	Publications	Provision			20 000
5.2	Études, recherche	Provision			30 000
5.3	Coûts d'audit	Provision			30 000
5.4	Coûts d'évaluation	Provision			40 000
5.5	Traduction, interprètes	Provision			20 000
5.6	Coûts des conférences/séminaires	Provision			40 000
5.7	Actions de visibilité	Provision			35 000
	<i>Sous-total autres coûts, services</i>				205 000
6.	Travaux de mise en œuvre	Provision	2	300 000	500 000
	<i>Sous total travaux de mise en œuvre</i>				500 000
7.	<i>Sous-total Coûts directs de l'Action (1-6)</i>				2 167 500
8.	Provision pour imprévus (maximum 5 % de 6 sous-total des coûts directs éligibles de l'Action)				108 375
9.	<i>Total Coûts directs éligibles de l'Action (6+7)</i>				2 275 875
10.	Coûts administratifs (5 % de 8 - total des coûts directs éligibles de l'Action)				124 125
11.	<i>Total des coûts (8+9)</i>				2 400 000

6.10 Organisation

Le Projet Pilote PR-MUS (PP6) fait partie d'un programme de sept projets pilotes intégrés, dont six visent des actions spécifiques. Le septième projet vise leur gestion ainsi que la gestion d'un Programme de Consolidation des Capacités des acteurs du Ministère de la Culture, sous la supervision directe du Ministre.

Chaque Projet Pilote sera géré par sa propre Unité de Gestion du Projet Pilote par Objectifs.

Direction:

- L'UGO-PP6 sera dirigé par un Directeur National du Projet Pilote, détaché par le Ministère, qui travaillera en étroite collaboration avec un Chef d'Équipe (Team Leader). Ce dernier assurera l'assistance technique au projet.

Le personnel affilié inclura :

Les experts:

- Experts internes détachés par le Ministère, dont un expert juridique
- Experts techniques externes (nationaux et internationaux) affiliés pour des interventions spécifiques

Le personnel administratif:

- Assistants internes : détachés par le Ministère, pour les tâches d'administration générale
- Administrateurs externes, affiliés pour assurer la comptabilité et l'assistance à la direction selon les normes internationales

Le personnel technique :

- Des jeunes spécialistes, (à priori des techniciens de muséologie, des archéologues, des architectes, des chercheurs et stagiaires), détachés ou spécialement recrutés par le Ministère. Ils formeront le corps de l'équipe technique du PP6.

La gestion du projet sera effectuée en fonction de la configuration suivante:

- Le Ministère de la Culture est le maître d'ouvrage et le bénéficiaire
- Un Comité de Supervision du Projet (Supervisory Board) aura la responsabilité de guider le projet et de valider les décisions du Comité de Pilotage. Il inclura comme membres des hauts responsables des principaux partenaires nationaux.
- Un Comité de Pilotage de projet (SC Steering Committee), présidé par le Directeur du PP7, aura la responsabilité de superviser et de valider les résultats/livrables du PP. Il inclura comme membres parmi les hauts fonctionnaires du Ministère, des directeurs des autres Projets Pilotes, ainsi que et des experts nationaux et internationaux, avec les preuves de leurs compétences dans le domaine d'expertise du projet pilote. Le SC reportera ses décisions au Comité de Supervision pour approbation.

7. Projet Pilote 7 : Programme de Consolidation des Capacités de Gestion du Patrimoine « PCC-PAT »

7.1 Fiche Résumé du Projet Pilote

7.2 Situation actuelle

7.3 Objectifs

7.3.1 Objectif global

7.3.2 Objectifs spécifiques

7.4 Résultats attendus

7.5 Activités

7.6 Hypothèses

7.7 Partenaires et bénéficiaires

7.8 Cadre logique

7.9 Plan d'action

7.10 Budget

7.11 Organisation

7.1 Fiche Résumé du Projet Pilote

Projet Pilote 7:	Tableau 1 : Programme de Consolidation des Capacités de Gestion du Patrimoine PCC-PAT
Acteurs cibles	Agences et départements du patrimoine du Ministère de la Culture
Durée	36 mois
Budget	1.5 Million d'Euros
Objectif général	1. Consolider les capacités, améliorer et rendre efficaces les opérations des différents acteurs de la gestion du patrimoine attachés au MC.
Objectifs spécifiques	<ol style="list-style-type: none"> 1.1 Rendre plus efficace l'organisation et la performance des différentes directions, agences et des départements du patrimoine du Ministère de la Culture 1.2 Améliorer les capacités techniques du personnel actuel et celui qui est en cours d'embauche dans ces administrations 1.3 Établir des partenariats avec des institutions externes afin d'entreprendre des actions collectives et systématiques de gestion et de mise en valeur du patrimoine liées au développement durable 1.4 Intégrer les résultats, modèles, manuels et systèmes produits dans le cadre des Projets Pilotes (PP) 1 à 6 dans les opérations de ces administrations, notamment ceux de l'Institut National du Patrimoine (INP) et l'Agence de Mise en Valeur du Patrimoine et de Promotion Culturelle (AMVPPC)
Partenaires opérationnels	<p>Les différentes administrations du Ministère de la Culture, principalement:</p> <ul style="list-style-type: none"> • INP : <ul style="list-style-type: none"> - La Division du Développement Muséographique - Les Directions (Inspections) Régionales - L'Inspection Régionale du Patrimoine et ses circonscriptions territoriales - Le Centre des Sciences et Techniques du Patrimoine - Le Laboratoire National de la Conservation et Restauration des Manuscrits - Le Centre National de la Calligraphie • L'AMVPPC: <ul style="list-style-type: none"> - Direction Générale Technique - Direction de la Promotion Culturelle et de l'Exploitation - Direction de la Production et l'Animation - Direction des Études et de la Programmation - Direction Administration et Finances • Les Unités de Gestion par Objectifs (UGO) des Projets Pilotes 1 à 6. • Les partenaires associés aux Projets Pilotes 1 à 6
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • Acteurs nationaux, régionaux et locaux ayant un rôle lié à la mise en valeur du patrimoine comme facteur de développement durable
Principaux résultats	<ol style="list-style-type: none"> 1. Une Unité de Gestion par Objectifs du Projet Pilote 7 « UGO PCC-PAT » est créé, affiliant un personnel qualifié et assurant la tâche de préparer et mettre en œuvre le PCC-PAT, ainsi que l'administration des Projets Pilotes 1 à 6 2. Le document du PCC-PAT est préparé et approuvé en concertation avec les organismes ciblés (notamment l'INP et l'APPMVPC) 3. Le PCC-PAT est mis en œuvre en se basant sur l'organigramme et le cadre juridique de l'INP et l'APPMVPC et en assurant l'intégration des résultats et activités des Projets Pilotes 1 à 6 comme composantes du PCC-PAT 4. Un Bureau d'Assistance à la Gestion Durable du Patrimoine (BAT-AGDP) est créé et fonctionnel. Son rôle est d'assurer la pérennité des résultats des Projets Pilotes, ainsi que le suivi et la consolidation continue des capacités de gestion du patrimoine de l'INP et l'APPMVPC.
Principales activités	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation, recrutement du personnel et préparation du lieu de travail • Création de « UGO PCC PAT » opérant comme Centre d'Excellence performant • Sélection et affiliation des partenaires institutionnels et des participants à la réorganisation et aux formations • Diagnostic des organigrammes, rôles, tâches et opérations des instituts, départements et divisions ciblés. Mise en place des mesures d'amélioration en complémentarité avec ceux identifiés dans les PP 1 à 6 • Préparation du document du PCC-PAT incluant : <ul style="list-style-type: none"> - Un Plan d'Action I pour le redressement juridique, administratif et des ressources humaines - Un Plan d'Action II pour le suivi, le monitoring et l'évaluation des Projets Pilotes - Un Plan d'Action III pour l'intégration des résultats des PP dans les opérations des acteurs ciblés et leur pérennité • Lancement et suivi de la mise en œuvre des plans du PCC-PAT • Intégration graduelle - aux opérations des organismes ciblés et en cours de la mise en œuvre du PCC-PAT- des résultats, outils, modèles et systèmes établis par les six PP et de leur UGO • Mise en place du Bureau d'Assistance à la Gestion Durable du Patrimoine • Organisation, le long de l'exécution des actions ci-dessus, de formations conventionnelles et pratiques (on-the-job), pour le personnel de l'UGO et ses collaborateurs • Déploiement des mesures administratives pour assurer le financement adéquat et continu de l'UGO-PAT, sa gestion compétente, l'usage d'outils performants et l'affiliation d'un personnel qualifié

7.2 Situation actuelle

Dans un premier temps, le PCC-PAT s'adresse, par le biais du Projet Pilote 7 et d'une manière directe, au besoin de consolider les capacités des acteurs du patrimoine à pouvoir s'adresser collectivement aux enjeux liés à la protection, gestion et mise en valeur durable du patrimoine, tant au niveau interne du Ministère de la Culture (MC) qu'au niveau externe avec les partenaires nationaux et internationaux. Ces enjeux doivent impérativement être liés aux actions de développement durable, prioritairement dans les régions ciblées par l'Étude de faisabilité de six projets pilotes.

Cette consolidation des capacités se fera d'abord par le biais de formations qui répondront aux besoins en matière de :

- Conception, financement et conduite de projets culturels liés au développement durable, notamment suivant les modèles développés par les Projets Pilotes 1 à 6.
- Administration performante et innovatrice des interventions du MC.
- Montage de partenariats avec les acteurs du développement à différents niveaux.
- Création d'emplois dans le domaine du patrimoine.
- Association de la population locale à la sauvegarde du patrimoine et les bénéfices qu'elle pourrait en tirer.

Dans un deuxième temps la consolidation des capacités se fera par le biais des six Projets Pilotes 1 à 6 eux-mêmes, et cela par l'exercice de leur montage et leur mise en œuvre, ainsi que par l'intégration des résultats, outils et systèmes développés comme activités systématiques des organismes internes du MC et ses partenaires.

Nous rappelons ici les enjeux qui justifient le besoin de consolider les capacités des acteurs du patrimoine se et qui résument dans les points suivant:

- Le manque d'inventaires exhaustifs du patrimoine: Les autorités ne disposent pas d'une connaissance complète et exhaustive de l'ensemble du territoire national, encore moins de celui des régions des projets pilotes.
- Inefficacité de la protection juridique des sites et des monuments : La protection juridique actuelle n'a pas été assez efficace pour assurer la sauvegarde des sites et monuments classés ou pour étendre leur classement.
- Limites du système de gestion, de conservation et de valorisation du patrimoine :
 - Bien que le patrimoine archéologique bénéficie d'une attention relativement plus importante, celle-ci reste insuffisante comparée au patrimoine historique, vernaculaire et celui des centres historiques urbains, qui ne sont pris en charge que dans un cadre régional limité.
 - Le partage des responsabilités et des tâches parmi les acteurs du patrimoine, de l'urbanisme, et du développement local n'est pas clairement déterminé. Nous notons le flou dans cette répartition entre l'INP et de l'AMVPPC, entre ces derniers et les acteurs de la ville et de l'aménagement du territoire (tel que associations de sauvegarde, autorités locales et représentants des habitants).

- L'absence d'une stratégie spécifique de gestion et d'aménagement pour les sites du patrimoine mixte (historiques et naturels).
- Peu de plans de gestion intégrée des sites ou des centres historiques urbains sont disponibles ou ont connu une mise en œuvre participative conséquente et réussie.
- Il n'y a pas d'autorité clairement responsable pour assurer la coordination de tous ces intervenants sur les sites ou dans les centres historiques urbains.
- Les listes, plans et descriptions des ensembles historiques indiquent un nombre très limité d'édifices classés.
- Les ressources disponibles aux fins de sauvegarde sont limitées. Par ailleurs, les modalités et les priorités de leur attribution ne suivent pas une logique de prérogative bien définie.
- La communication vers le public en termes de sensibilisation au patrimoine est restreinte.
- Des sites archéologiques de l'importance de ceux de Carthage ou de Dougga n'ont pas leur assiette foncière assainie.
- Souvent, les centres urbains et les sites font l'objet d'atteintes à leur intégrité et à leur authenticité.
- La pratique de la conservation préventive n'est pas généralisée.
- Les sites, surtout ceux isolés, subissent une dégradation incontrôlée.
- Les problèmes socio-économiques des habitants de quartiers des centres historiques urbains ainsi que les principaux obstacles qui mènent à leur dégradation et empêchent leur réhabilitation restent à résoudre.
- La décentralisation des activités de valorisation de patrimoine dans les régions de l'intérieur pour réduire la disparité régionale culturelle demeure une priorité.
- La formation aux métiers de la conservation est essentielle face au manque d'ouvriers spécialisés.
 - La nécessité de s'adresser aux problèmes des musées tunisiens qui souffrent de l'absence d'un cadre juridique adéquat; Baisse de la fréquentation ; Manque de stratégies de communication ; Mauvaise qualité de l'accueil ; Mauvaise qualité de la signalétique, la scénographie et l'interprétation ; Manque de publicité pour la visite des musées publiques ; Rareté des expositions temporaires ; Absence de rigueur scientifique et de contrôle des musées privées ; Basse valeur économique des musées; Difficulté d'assurer la sécurité et l'entretien des collections ; Manque de formation du personnel ; Faible coordination entre les gestionnaires des musées placés sous la tutelle du MC et ceux des musées privés.
- La nécessité de mettre en œuvre un programme général de sauvegarde du patrimoine immatériel.
- Le besoin de développer le Tourisme culturel considérant que les sites, monuments et sources d'attractions de ce genre de tourisme restent peu identifiés, promus ou mis en

valeur. Étant donné que le classement de nouveaux sites du Patrimoine Mondial devrait être activement considéré, il est vital de créer et de diffuser une nouvelle image de marque de la Tunisie à l'extérieur du pays

7.3 Objectifs

Le but du PP7 est d'offrir l'appui au MC pour accomplir son rôle au terme du décret no 2005-1707 du 6 juin 2005 «d'exécuter les choix nationaux dans les domaines de la sauvegarde du patrimoine et d'établir les plans et les programmes en vue de promouvoir ces domaines ».

Le PP7 entamera deux actions complémentaires : (i) Prescrire et entreprendre des actions de renforcement des capacités pour améliorer l'administration et la performance technique des institutions patrimoniales qui sont affiliées ou associées au MC et, (ii) parallèlement à cela, piloter les PP 1 à 6 et s'assurer que leurs résultats, outils et systèmes seront intégrés et utilisés dans le processus de perfectionnement continue de la performance de ces institutions.

Les formations et les actions de consolidation des capacités qui seront offertes par le PP7 se feront en complémentarité avec celles des PP 1 à 6 qui eux, s'adresseront aux compétences suivantes :

- le développement des inventaires opérationnels et des systèmes de classement.
- la protection juridique des sites et des monuments.
- le développement des systèmes de conservation et de valorisation.
- la décentralisation des activités culturelles et patrimoniales et le développement des centres locaux.
- l'exploitation durable et l'auto financement des actions de mise en valeur du patrimoine.
- l'association de la valorisation du patrimoine aux actions de développement durable intégré, notamment dans les domaines du tourisme culturel, l'écotourisme et la valorisation des espaces naturelles.

7.3.1 Objectif général

L'objectif général est de Consolider les capacités, améliorer et rendre efficaces les opérations des différents acteurs de la gestion du patrimoine, attaché au Ministère de la Culture en Tunisie.

7.3.2 Objectifs spécifiques

- Rendre plus efficace l'organisation et la performance des différentes directions, agences et départements du patrimoine du Ministère de la Culture.

- Améliorer les capacités techniques du personnel actuel et celui qui en cours d'embauche dans ces administrations.
- Établir des partenariats avec des institutions externes afin d'entreprendre des actions collectives et systématiques de gestion et de mise en valeur du patrimoine, liées au développement durable.
- Intégrer les résultats, modèles, manuels et modes de gestion produits dans le cadre des Projets Pilotes 1 à 6 dans les opérations courantes de ces administrations, notamment ceux de l'INP et l'APPMVPC.

7.4 Résultats attendus

Les résultats attendus se résument comme suit :

1. Une Unité de Gestion par Objectifs du Projet Pilote 7 « UGO-PAT» est créé, affiliant un personnel qualifié et assurant la tâche de préparer et mettre en œuvre le PCC PAT, ainsi que l'administration des Projets Pilotes.
2. Le document du PCC-PAT est préparé et approuvé en concertation avec les organismes ciblés (notamment l'INP et l'APPMVPC).
3. Le PCC-PAT est mis en œuvre en se basant sur l'organigramme et le cadre juridique de l'INP et l'APPMVPC et en assurant l'intégration des résultats et activités des Projets Pilotes 1 à 6 comme composantes du PCC-PAT.
4. Un Bureau d'Assistance à la Gestion Durable du Patrimoine (AGDP) est créé et fonctionnel. Son rôle est d'assurer la pérennité des résultats des Projets Pilotes, ainsi que le suivi et la consolidation continue des capacités de gestion du patrimoine de l'INP et l'APPMVPC.

7.5 Activités

Les activités se résument comme suit :

- Mobilisation, recrutement du personnel et préparation du lieu de travail
- Création de « UGO-PAT » opérant comme Centre d'Excellence performant
- Sélection et affiliation des partenaires institutionnels et des participants à la réorganisation et aux formations
- Diagnostic des organigrammes, rôles, tâches et opérations des instituts, des départements et des divisions ciblées. Établir les mesures d'amélioration en complémentarité avec ceux identifiés dans le Projets Pilotes 1 à 6.
- Préparation du document du PCC-PAT incluant :
 - Un Plan d'Action I pour le redressement juridique, administratif et des ressources humaines.

- Un Plan d'Action II pour le suivi monitoring et évaluation des Projets Pilotes.
- Un Plan d'Action III pour l'intégration des résultats des Projets Pilotes dans les opérations des acteurs ciblés et pour leur pérennité.
- Lancement et suivi de la mise en œuvre des plans du PCC-PAT.
- Intégration graduelle - aux opérations des organismes ciblés et en cours de la mise en œuvre du PCC - des résultats, outils, modèles et systèmes établis par les six Projets Pilotes et de leur UGO.
- Mise en place du Bureau d'Assistance à la Gestion Durable du Patrimoine (AGDP).
- Organisation, le long de l'exécution des actions ci-dessus, des formations conventionnelles et pratiques (*on-the-job training*), pour le personnel de l'UGO et ses collaborateurs.
- Déploiement des mesures administratives pour assurer le financement adéquat et continu de l'UGO-PAT, sa gestion compétente, l'usage d'outils performants et l'affiliation d'un personnel qualifié.

7.6 Hypothèses

Les facteurs et conditions, hors de la responsabilité de l'UGO-PAT, nécessaires pour atteindre les objectifs et obtenir les résultats attendus dans le temps escompté, et qui sont requises avant le commencement ou le long de l'exécution des activités se résument comme suit :

- Assurer une collaboration et des partenariats efficaces entre partenaires qui se traduisent prioritairement par :
 - Un accord et approbation des sept projets pilotes dans le cadre du programme de consolidation des capacités du Ministère de la Culture.
 - Un accord de création de l'UGO du Projet Pilote (UGO PAT).
 - Des accords de partenariat et de collaboration entre les départements du Ministère pour la réorganisation des institutions du patrimoine.
 - Accords sur les programmes de formation auxquels participeraient des stagiaires et le personnel de différents partenaires.
 - Approbation du Manuel de Suivi des Projets Pilotes.
 - Accord sur la création du BAT-AGDP.
 - Approbation par les différentes institutions du document et des applications du PCC – PAT et celles liées aux Projets Pilotes.

7.7 Partenaires et Bénéficiaires

Le tableau 2 ci-suit, présente les principaux acteurs qui contribueront à l'action du Projet Pilote, (dont la préparation et la mise en œuvre du PCC-PAT) et qui en

bénéficieront dans leurs propres actions. Le tableau indique leur rôle actuel, et celui de la mise en œuvre et la pérennité du Programme.

Tableau 2 : Principaux acteurs qui contribueraient à la mise en œuvre et qui bénéficieraient du PCC-PAT

Acteurs (Liste partielle)	Rôle actuel	Rôle dans la mise en œuvre et la pérennité du PP7
Unité de Gestion des Projets Pilotes et du Programme de Consolidation de Capacités de Gestion du Patrimoine par Objectifs (UGO-PAT)	Unité à constituer, rattachée au Ministre de la Culture et du Patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> • Administration et coordination des sept PP • Mise en œuvre du PCC-PAT • Intégration des systèmes développés par les PP comme composante principal de PCC-PAT
Unité de Gestion du PP1 à PP6 par Objectifs	Unité à constituer, rattachée à l'UGO-PP7	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des PP individuels • Préparation systématique des Plans des PP • Réintégration des l'UGO au sein de l'INP et l'AMVPPC
Institut National du Patrimoine - six unités <ol style="list-style-type: none"> 1. La Division de l'Inventaire Général et des Études 2. La Division du Développement Muséographique 3. Les Directions (Inspections) Régionales: l'Inspection Régionale du Patrimoine et ses circonscriptions territoriales 4. Le Centre des Sciences et Techniques du Patrimoine 5. Le Laboratoire National de la Conservation et la Restauration des Manuscrits 6. Le Centre National de la Calligraphie 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Préparer les inventaires 2. Garantir la gestion des musées 3. Garantir la gestion du patrimoine archéologique, historique et traditionnel 4. Organiser la formation des cadres, aux projets pilotes dans les domaines des sciences et des arts du patrimoine. 5. Garantir la conservation des manuscrits 6. Promouvoir la Calligraphie Arabe 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition, pour considération dans le PCC PAT des données sur les problèmes et besoins • Appui au montage et conduite des programmes de formation du Programme des Consolidations des Capacités PCC PAT • Intégration des résultats et outils de Projets Pilotes 1 à 6 comme composantes du PCC-PAT
Agence de Mise en Valeur du Patrimoine et de Promotion Culturelle (AMVPPC) <ul style="list-style-type: none"> - La Direction Générale Technique - Direction de la Promotion Culturelle et de l'Exploitation - Direction de la Production et l'Animation - Direction des Études et de la Programmation - Direction Administration et Finances 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des programmes de mise en valeur du patrimoine • Intervenir dans la promotion culturelle • Organiser les manifestations et activités culturelles dans l'enceinte des espaces relevant de sa tutelle • Contribuer au développement du tourisme culturel et investissements • Assurer son rôle dans la mise en œuvre du PP7 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration des composantes du PC PAT aux différentes actions des acteurs
Le Ministère de l'Équipement Le Ministère du développement régional et de la Planification	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à l'élaboration les schémas directeurs d'aménagement et gestion des espaces 	
Le Ministère de l'Agriculture, Le Ministère de l'Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Intervenir dans les aspects liés à la stratégie de conservation de la biodiversité et la gestion des parcs nationaux • Intervenir dans la stratégie, la promotion et le développement de l'écotourisme 	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration pour orienter la préparation et mise en œuvre du PCC PAT
Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE)	<ul style="list-style-type: none"> • Intervenir en milieu naturel • Décréter et suivre la préparation des Études d'Impacte des projets de développement sur l'environnement, notamment les projets de tourisme 	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination pour l'intégration des PP, et à différents niveaux, aux actions suivantes :
La Direction Générale des Forêts et des parcs nationaux	<ul style="list-style-type: none"> • Gérer à travers les parcs nationaux et les réserves existantes à la promotion de l'écotourisme dans ces espaces naturels 	<ul style="list-style-type: none"> - Les Projets liés à la mise en forme plus rationnelle du territoire - Les schémas directeurs nationaux et régionaux d'aménagement
Ministère du Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et mettre en œuvre la politique du gouvernement dans les domaines du tourisme 	<ul style="list-style-type: none"> - La stratégie, la promotion et le développement de l'écotourisme - La gestion et mise en valeur des parcs nationaux et des espaces naturels
Associations de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel	<ul style="list-style-type: none"> • Monter et conduire des actions pour la sauvegarde et la mise en valeur 	<ul style="list-style-type: none"> - Le développement du tourisme culturel et de l'écotourisme
Autorités locales et municipales	<ul style="list-style-type: none"> • Actions de développement local dans les périmètres ou à proximité des zones patrimoniales et naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à l'élaboration des PCC • Mise à disposition de l'information
Collaborateurs internationaux UNESCO, ICOMOS, WWF etc.	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration avec des partenaires tunisiens • Suivre l'état des sites du patrimoine l'application des conventions internationales 	
Missions archéologiques, centres de recherches académiques dans les domaines du patrimoine et de la valorisation des sites naturels	<ul style="list-style-type: none"> • Gérer les recherches, les fouilles et les études du patrimoine et des sites naturels • Proposer et entreprendre des projets de mise en valeur 	
<p>(1)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Système d'Information Intégré du Patrimoine Archéologique, Architectural et Urbain de Tunisie : «SI-ARC» (PP1) 2. Système d'Information Intégré du Patrimoine Culturel Immatériel de Tunisie : «SI-IMA» (PP2) 3. Système de Gestion des Sites Archéologiques de Tunisie : «GS-ARC» (PP3) 4. Système de Gestion des Sites du Patrimoine Architectural et Urbain de Tunisie : «GS-URB» (PP4) 5. Système de Gestion des Sites Naturels - Historiques de Tunisie : «GS-NH» (PP5) 6. Programme d'appui à la remise à niveau et la gestion durable des Musées : «PR-MUS» (PP6) 		

7.8 Cadre Logique de l'action

Tableau 3 : Cadre Logique du Projet Pilote 7 : Programme de Consolidation des Capacités de Gestion du Patrimoine PCC-PAT »			
Agences et départements du patrimoine du Ministère de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine			
Logique d'intervention	Indicateurs vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectifs généraux auxquels l'action va contribuer	Indicateurs-clefs liés à ces objectifs généraux	Sources d'information pour ces indicateurs	
Consolider les capacités, améliorer et rendre efficaces les opérations des différents acteurs de la gestion du patrimoine, attaché au Ministère de la Culture en Tunisie	<ul style="list-style-type: none"> - L'UGO-PAT est opérationnel et intégré au Ministère de la Culture - Le document du PCC-PAT est préparé et approuvé et ses actions sont appliquées 	<ul style="list-style-type: none"> - Document de création de l'UGO - Documents de PCC PAT - Rapports d'Applications du PCC PAT 	<ul style="list-style-type: none"> - Accord sur la création de l'UGO - Approbation du document PCC-PAT (Accords sur la réorganisation des institutions du patrimoine)
Objectifs spécifiques que l'action doit atteindre	Indicateurs prouvant que l'objectif est atteint	Sources d'information pour ces indicateurs	Facteurs et conditions, hors de la responsabilité, nécessaires pour atteindre les objectifs
Rendre plus efficace l'organisation et la performance des différentes directions, agences et des départements du patrimoine du Ministère	<ul style="list-style-type: none"> - Les recommandations du document PCC-PAT pour d'amélioration du système sont détaillées et appliquées 	<ul style="list-style-type: none"> - Document du PCC PAT - Rapports d'Applications du PCC PAT 	idem
Améliorer les capacités techniques du personnel ancien et celui qui en cours d'embauche dans ces administrations	<ul style="list-style-type: none"> - Les plans de formations du document PCC-PAT sont détaillés et les formations conduites 	<ul style="list-style-type: none"> - Document du PCC-PAT - Rapports d'Applications du PCC PAT 	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du document PCC-PAT - Accords sur les programmes de formation du PCC PAT
Établir des partenariats avec des institutions externes afin d'entreprendre des actions collectives et systématiques de gestion et de mise en valeur du patrimoine liées au développement durable	<ul style="list-style-type: none"> - Accords de partenariat approuvés et appliqués dans le cadre des PP 1 à 6 - Accords bilatéraux nationaux et internationaux approuvés et appliqués 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents des accords de chaque Projet Pilote - Documents des accords bilatéraux 	<ul style="list-style-type: none"> - Approbations des accords de partenariats
Intégrer les résultats, modèles, manuels et modes de gestion produits dans le cadre des Projets Pilotes 1 à 6 dans les opérations courantes de ces administrations, notamment ceux de l'INP et l'APPMVPC	<ul style="list-style-type: none"> - Le montage et la mise en œuvre des projets pilotes sont supervisés et évalués - La préparation, le contenu et les résultats des pilotes sont intégrés aux actions des 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de suivi et d'évaluation des Projets Pilotes - Rapports d'Applications du PCC PAT 	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du PCC - PAT - Un accord et approbation des six projets pilotes

	organismes du Ministère		
Les résultats attendus	Indicateurs qui permettent de mesurer la portée de l'action et d'en vérifier les résultats	Sources d'information pour ces indicateurs	Conditions externes nécessaires pour obtenir les résultats attendus dans le temps escompté
Une Unité de Gestion par Objectifs du Projet Pilote 7 « UGO-PAT » est créé, affiliant un personnel qualifié et assurant la tâche de préparer et mettre en œuvre le PCC PAT, ainsi que l'administration des Projets Pilotes	<ul style="list-style-type: none"> - L'UGO est créé et fonctionnel - Le système d'administration et de suivi des Projets Pilotes est établi 	<ul style="list-style-type: none"> - Document de création de l'UGO - Locaux équipés et installations informatiques prêtes 	<ul style="list-style-type: none"> - Accords sur la création de l'UGO - Accords sur la réorganisation des institutions du patrimoine - Approbation du Manuel de Suivi des Projets Pilotes
Le document du PCC-PAT est préparé et approuvé en concertation avec les organismes ciblés (notamment l'INP et l'APPMVPC).	<ul style="list-style-type: none"> - Le document du PCC-PAT est préparé et approuvé 	<ul style="list-style-type: none"> - Document du PCC-PAT - Manuel d'Administration et Suivi des Projets Pilotes 	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du document PCC-PAT - Approbation du Manuel de Suivi des Projets Pilotes
Le PCC-PAT est mis en œuvre en se basant sur l'organigramme et le cadre juridique de l'INP et l'APPMVPC et en assurant l'intégration des résultats et activités des Projets Pilotes 1 à 6 comme composantes du PCC-PAT	<ul style="list-style-type: none"> - Les actions du document PCC-PAT sont appliquées - Le cadre juridique est ajusté 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'Application du document du PCC-PAT - Manuel d'Administration et Suivi des Projets Pilotes - Rapports de suivi et d'évaluation des Projets Pilotes 	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation par les différentes institutions des applications du PCC – PAT - Approbation du Manuel de Suivi des Projets Pilotes
Un Bureau d'Assistance à la Gestion Durable du Patrimoine (AGDP) est créé et fonctionnel et dont le rôle est d'assurer la pérennité des résultats des Projets Pilotes, ainsi que le suivi et la consolidation continue des capacités de gestion du patrimoine de l'INP et l'APPMVPC.	<ul style="list-style-type: none"> - Le BAT AGDP est créé et les modalités de son fonctionnement sont établies - Les actions des BAT des Projets Pilotes sont suivies et évaluées - La préparation, le contenu et les résultats des Projets Pilotes sont intégrés aux actions des organismes du Ministère - Les actions du document PCC-PAT sont appliquées 	<ul style="list-style-type: none"> - Manuels de préparation et de mise en œuvre du BAT-AGDP - Rapport d'évaluation des BAT des Projets Pilotes - Rapports de suivi et d'évaluation des Projets Pilotes - Rapport d'Application du document PCC-PAT 	<ul style="list-style-type: none"> - Accord sur la création du BAT-AGDP - Approbation par les différentes institutions des applications du PCC – PAT et celles liées aux Projets Pilotes - Approbation des accords de partenariats

Activités-clés à mettre en œuvre afin de produire les résultats	Moyens requis pour mettre en œuvre ces activités	Sources d'information sur le déroulement de l'action	Pré-conditions requises avant le commencement des activités
Mobilisation, recrutement du personnel et préparation du lieu de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Expert et assistance technique niveau international - Expert national pour la réorganisation - Expert et assistance technique pour gestion des projets pilotes - Personnel national administratif qualifié - Personnel national technique qualifié - Matériel informatique - Locaux équipés - Fournitures - Assistance juridique au montage du projet - Création de comités de pilotage et de gestion - Manuels spécialisés - Publications - Cartes et plans - Programmes de formations - Véhicules 	- Rapport de lancement du PP7	<ul style="list-style-type: none"> - Accord sur la création de l'UGO - Accords sur la réorganisation des institutions du patrimoine - Approbation des accords de partenariats - Approbation des accords bilatéraux
Création de « UGO-PAT » opérant comme Centre d'Excellence performant		- Document de création de l'UGO	- Document de gestion de l'UGO
Diagnostic et mise en place des mesures d'amélioration en complémentarité avec ceux identifiés dans le Projets Pilotes 1 à 6		- Rapport de diagnostic préalable à la préparation du document du PCC PAT	
Sélection et affiliation des partenaires institutionnels et des participants à la réorganisation et aux formations		- Rapport de diagnostic préalable à la préparation du document du PCC PAT	
Préparation du document du PCC-PAT incluant les Plans d'Actions I, II et III		- Document du PCC PAT	
Lancement et suivi de la mise en œuvre des plans du PCC-PAT		- Rapports d'Application du document du PCC-PAT	
Intégration graduelle - aux opérations des organismes ciblés et en cours de la mise en œuvre du PCC - des résultats, outils, modèles et systèmes établis par les six Projets Pilotes et de leur UGO		- Manuel d'Administration et Suivi des Projets Pilotes	
		- Rapports de suivi et d'évaluation des Projets Pilotes	
Mise en place du Bureau d'Assistance à la Gestion Durable du Patrimoine (AGDP)		- Manuels de préparation et de mise en œuvre du BAT-AGDP	
	- Rapport d'évaluation des BAT des Projets Pilotes		
Préparation et conduite, le long de l'exécution des actions ci-dessus, les formations conventionnelles et pratiques (on-the-job), pour le personnel de l'UGO et ses collaborateurs	- Rapports d'Applications du document PCC PAT		
Déploiement des mesures administratives pour assurer le financement adéquat et continu de l'UGO-PAT, sa gestion compétente, l'usage d'outils performants et l'affiliation d'un personnel qualifié	- Manuels de préparation et de mise en œuvre du BAT-AGDP		

7.9 Plan d'Action

Activités	Année 1												Année 2		Année 3		
	Semestre 1						Semestre 2						S1	S2	S1	S2	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12					
Mobilisation, recrutement du personnel et préparation du lieu de travail																	
Création de « UGO-PAT » opérant comme Centre d'Excellence performant																	
Diagnostic et identification des mesures d'amélioration en complémentarité avec ceux identifiés dans le Projets Pilotes 1 à 6																	
Sélection et affiliation des partenaires institutionnels et des participants à la réorganisation et aux formations																	
Préparation du document du PCC-PAT incluant les Plans d'Actions I, II et III																	
Lancement et suivi de la mise en œuvre des plans du PCC-PAT																	
Intégration graduelle des résultats, outils, modèles et systèmes établis par les six Projets Pilotes et de leur UGO																	
Mise en place du Bureau d'Assistance à la Gestion Durable du Patrimoine (AGDP)																	
Préparation et conduite, le long de l'exécution des actions ci-dessus, les formations conventionnelles et pratiques (on-the-job), pour le personnel de l'UGO et ses collaborateurs																	
Déploiement des mesures administratives pour assurer le financement adéquat et continu de l'UGO-PAT, sa gestion compétente, l'usage d'outils performants et l'affiliation d'un personnel qualifié																	

7.10 Budget

PP 7 : Budget Indicatif de l'Action	Toutes les années				
	Dépenses	Unité	# unités	Coût unitaire (EUR)	Coûts (EUR)
1. Ressources humaines					
1.1 Salaires (montants bruts, personnel local)					
1.1.1 Technique	Par mois	40	1200	48 000	
1.1.2 Administratif/ personnel de soutien	Par mois	40	1000	40 000	
1.1.3 Per diem pour missions/voyages	Jour/mission	200	40	8 000	
<i>Sous-total 1.1</i>					96 000
1.2 Salaires (personnel expatrié/international)	Par mois	48	12500	600 000	
1.3 Per diem pour missions/voyages		48	4500	216 000	
<i>Sous total 1.2 - 1.3</i>					816 000
<i>Sous-total Ressources humaines</i>					912 000
2 Voyages					
2.1 Voyages internationaux	Provision	12	295	3 540	
2.2 Trajets locaux	Provision			7 000	
<i>Sous-total Voyages</i>					10 540
3 Équipement, matériel, fournitures et véhicules					
3.1 Équipement, matériel et fournitures	Provision			20 000	
3.2 Véhicules dont 4x4	Provision			20 000	
<i>Sous-total Matériel et fournitures 3</i>					40 000
4 Bureau local	Par mois	36	1200	43 200	

<i>Sous-total Bureau local</i>				43 200
5	Autres coûts, services			
5.1	Programmes de Formation	Provision		150 000
5.2	Études, recherche	Provision		10 000
5.3	Coûts d'audit	Provision		5 000
5.4	Coûts d'évaluation	Provision		10 000
5.5	Traduction, interprètes	Provision		10 000
5.6	Coûts des conférences/séminaires	Provision		10 000
5.7	Actions de visibilité	Provision		20 000
<i>Sous-total autres coûts, services</i>				215 000
6	Travaux de mise en œuvre			260 000
<i>Sous total travaux de mise en œuvre</i>				260 000
7	<i>Sous-total Coûts directs de l'Action (1-6)</i>			1 316 740
8	Provision pour imprévus (maximum 5 % de 7 sous-total des coûts directs éligibles de l'Action)			65 837
9	<i>Total Coûts directs éligibles de l'Action (6+7)</i>			1 382 577
10	Coûts administratifs (5 % de 8 - total des coûts directs éligibles de l'Action)			117 423
11	<i>Total des coûts (8+9)</i>			1 500 000

7.11 Organisation

Le Projet Pilote PCC-PAT (PP7) est au sommet du programme de sept projets pilotes intégrés, dont six visent des actions spécifiques, et celui-ci, le septième, leur gestion. Il inclut aussi la gestion d'un Programme de Consolidation des Capacités des acteurs du Ministère de la Culture (UGO-PAT), sous la supervision directe du Ministre et son adjoint au Patrimoine.

Chaque Projet Pilote sera géré par sa propre Unité de Gestion du Projet Pilote par Objectifs (UGO-PP).

Direction:

- L'UGO-PP7 sera dirigé par un Directeur National du Programme Intégré, détaché par le Ministre, qui travaillera en étroite collaboration avec un Chef d'Équipe international (Team Leader) qui assurera l'assistance technique au projet.

Le personnel affilié inclura :

Les experts:

- Experts internes détachés par le Ministère, dont un expert juridique,
- Experts techniques externes (nationaux et internationaux) affiliés pour des interventions spécifiques.

Le personnel administratif:

- Assistants internes : détachés par le Ministère, pour les tâches d'administration générale
- Administrateurs externes, affiliés pour assurer la comptabilité et l'assistance à la direction selon les normes internationales

Le personnel technique :

- Des jeunes spécialistes, à priori des formateurs, des experts en management et réorganisation institutionnelle spécialement embauchés par le Ministère. Ils formeront le corps de l'équipe technique du PP7.

La gestion du projet sera effectuée en fonction de la configuration suivante:

- Le Ministère de la Culture est le maître d'ouvrage et le bénéficiaire
- Un Comité de Supervision du Programme (Programme Supervisory Board), présidé par le Ministre, aura la responsabilité de guider le Programme et de valider les décisions du Comité de Pilotage du Programme. Il inclura comme membres Ministres des principaux partenaires nationaux.

Un Comité de Pilotage du programme (SC : Steering Committee), présidé par l'Adjoint au Patrimoine du Ministère. Ce comité aura la responsabilité de superviser et de valider

les résultats/livrables du PP7. Il inclura comme membres parmi les hauts fonctionnaires du Ministère, des directeurs des autres Projets Pilotes, ainsi que et des experts nationaux et internationaux, avec preuves de compétences dans le domaine d'expertise du projet pilote. Le SC reportera ses décisions au Comité de Supervision pour approbation.

8. Références internationales

1. Références internationales en matière d'inventaires du Patrimoine

EAIS : *Egyptian Antiquities Information System* :
<http://www.eais.org.eg/>

The Historical Sites of Egypt: Ash-Sharqiyyah Governorate :
<http://www.amazon.fr/The-Historical-Sites-Egypt-Ash-Sharqiyyah/dp/9773054810>

Hanoi 2010 : le projet de restauration des vieux quartiers de Hanoi – sites et inventaires :
http://www.hanoi2010.org/fr/pagesEditos.asp?id=B5AD4463&IDPAGE=35&sX_Menu_selectedID=B5AD4463

2. Références internationales en matière d'inventaires du Patrimoine Culturel Immatériel

Venezuela : [Venezuela - inventaires du PCI](#)

Bulgarie : [Bulgarie - inventaires du PCI](#)

Brésil : [Brésil - inventaires du PCI](#)

Éthiopie : [Éthiopie - enregistrement de traditions musicales et de danse](#)

Philippines : [Philippines - la documentation auprès de la communauté](#)

3. Références internationales en matière de gestion de sites archéologiques

Protection Juridique du patrimoine culturel immobilier : Orientations pour les pays francophones de l'Afrique Subsahariennes :
http://www.iccrom.org/pdf/ICCROM_ICCS09_ProtectionJuridique_fr.pdf

République Algérienne Démocratique Populaire – « LE SCHEMA DIRECTEUR DES ZONES ARCHEOLOGIQUES ET HISTORIQUES » :
<http://www.m-culture.gov.dz/mc2/pdf/Schema%20directeur%20des%20zones%20archeologiques%20et%20historiques.pdf>

Plans de gestion du patrimoine archéologique de la Cote-de-Beaupré :
http://www.culturecotedebeaupre.com/pdf/patrimoine_archo_ouest_plan_gestion.pdf

4. Références internationales en matière de gestion de sites urbains

Le plan d'aménagement de la Médina de Fès :

<http://www.usmba.ac.ma/2pc/ADERF.htm>

Le site de l'architecture et du patrimoine de la ville de Pau : <http://patrimoines-ville-pau.blogspot.com/p/linventaire-du-patrimoine.html>

Inventaires du Patrimoine et documents d'urbanisme du Grand Dijon :

<http://www.grand-dijon.fr/decouvrir/urbanisme-habitat/documents-d-urbanisme/inventaire-patrimoine-14126.jsp>

Dossier: nouvelles formes d'intervention dans la gestion du territoire patrimonial urbain en Amérique Latine : <http://www.cairn.info/revue-l-information-geographique-2006-2-page-6.htm>

Gestion Différencié : L'arbre urbain, un symbole vivant dans un milieu hostile : <http://www.gestiondifferentiee.be/fr/patrimoine-arbore/29/2>

5. Références internationales en matière de gestion de sites naturels-historiques

Ontario – Ministère des Affaires Municipales et du Logement – Aménagement du territoire – Le Plans de gestion archéologiques :

<http://www.mah.gov.on.ca/Page7374.aspx>

Gouvernement du Canada : Aménagement du territoire et projets d'aménagement :

http://www.mtc.gov.on.ca/fr/archaeology/archaeology_planning.shtml

6. Références internationales en matière de gestion de musées

Guide OMPI de gestion de la propriété intellectuelle à l'intention des musées : http://www.wipo.int/freepublications/fr/copyright/1001/wipo_pub_1001.pdf

Programmes et services offerts aux organismes patrimoniaux du Canada : <http://www.pch.gc.ca/pc-ch/org/sectr/cp-ch/p-h/publctn/psoopc-pshoc/index-fra.cfm>

ESPACE DALÍ GUIDE PEDAGOGIQUE :

www.daliparis.com/pdf/groupe/guide-pedagogique-espace-dali.pdf

Quelle Organisation de la documentation dans un musée au défi des nouvelles technologies :

http://memsic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/33/49/50/PDF/mem_00000626.pdf

Fiches sommaires des projets à réaliser

Titre	Projet Pilote 1: Système d'Information du Patrimoine Archéologique, Architectural et Urbain de Tunisie : SI-ARC
Régions/Sites	Sites antiques de Ouslatia, Sened, Makthar, Hidra et Kef et sites urbains et édifices des villes de Kef et Gafsa
Durée	36 mois
Budget	2,5 M. €
Objectif général	Améliorer le système de documentation et de classement du patrimoine archéologique, ainsi qu'architectural et urbain, et par conséquent améliorer la protection, gestion et mise en valeur de ce patrimoine.
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Développer un Système d'Information intégré des sites archéologiques, et du patrimoine architectural et urbain (SI-ARCH) de Tunisie - Accroître, d'une manière continue, les capacités institutionnelles et techniques des autorités tunisiennes afin qu'elles puissent: <ul style="list-style-type: none"> o Assurer la pérennité, le perfectionnement et l'expansion du Système d'Information o Partager, diffuser et utiliser les données du Système d'Information dans le classement, la délimitation et, notamment pour assurer une protection, gestion et mise en valeur efficaces et systématiques des sites archéologiques, et du patrimoine architectural et urbain
Partenaires opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de la Culture - Unité de Gestion du Programme par Objectifs - Institut National du Patrimoine (INP) <ul style="list-style-type: none"> Division de l'Inventaire Général et de la Recherche, en collaboration avec <ul style="list-style-type: none"> o les Directions Régionales du Patrimoine o les Conscriptions Territoriales - Agence de Mise en Valeur du Patrimoine (AMVPPC) - Partenaires associés dans la provision, diffusion et l'utilisation des données
Parties prenantes,	<p>Y compris mais non limité au(x): Ministère de l'Équipement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Agriculture - Ministère de l'Environnement - Ministère du Tourisme - Associations de mise en valeur du patrimoine et de sauvegarde des Médinas - Autorités locales
Résultats Principaux	<ul style="list-style-type: none"> - Un Système d'Information Intégré du patrimoine archéologique, architectural et urbain est développé, comprenant un SIG et sa base de données. - Une Unité de Gestion par Objectifs « UGO - SI-ARC » est créée affiliant un personnel qualifié <ul style="list-style-type: none"> o L'UGO SI-ARCH assure la gestion, le perfectionnement et l'accroissement du Système d'Information o L'UGO SI-ARCH accorde l'accès aux données du Système d'Information aux utilisateurs ciblés o L'UGO SI-ARCH établit les procédés nécessaires pour que le SI-ARCH soit utilisé dans la délimitation, protection, gestion et la mise en valeur des sites archéologiques, et du patrimoine architectural et urbain
Activités Principales	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation, recrutement du personnel, préparation du lieu de travail - Création de l'UGO SI-ARC - Diagnostics des inventaires existants, identifier et préciser les mesures d'amélioration techniques et structurelles - Mise en application des mesures d'amélioration techniques et structurelles - Préparation du Manuel d'Application du SI-ARC - Tester et perfectionner le SI-ARC et son Manuel sur six études de cas, de différents types et dans six zones d'interventions - Organisation du flux de travail interne pour systématiquement alimenter le SI-ARCH. - Développer le réseau et établir des partenariats externes pour fournir les données à inclure dans le SI-ARC - Établir les méthodes de diffusion des données du SI-ARCH afin de les utiliser dans les actions de protection, gestion et de mise en valeur liées à l'intégration du patrimoine dans le développement national, régional et local. - Préparer et offrir, le long de l'exécution des activités ci-dessus, des formations continues et ciblées (on-the-job) au personnel de L'UGO SI-ARC et de ses partenaires - Prendre les mesures administratives pour assurer le financement adéquat de l' SI-ARC, sa gestion dynamique et compétente, l'usage d'outils performants et modernes et l'affiliation d'un personnel qualifié

Titre	Projet Pilote 2: Système d'Information du Patrimoine Culturel Immatériel de Tunisie: SI-CULT
Région/Site	<i>Patrimoine immatériel de Sidi Bouzid suivi par Oueslatia, Kairouan, Gafsa, Kef et Makthar</i>
Durée	36 mois
Budget	1,5 M €
Objectif général	- Améliorer le système de documentation du patrimoine immatériel et culturel tunisien et par conséquent améliorer la sauvegarde, le renouveau et la mise en valeur de ce patrimoine.
Objectifs spécifiques	- Développer un Système d'Information intégré du patrimoine immatériel et culturel tunisien - Développer, d'une manière continue, les capacités institutionnelles et techniques des autorités tunisiennes afin de: <ul style="list-style-type: none"> o Assurer la pérennité, le perfectionner et élargir le Système d'Information o Partager, diffuser et utiliser le Système d'Information dans la documentation, la sauvegarde, le renouveau et mise en valeur du patrimoine immatériel et culturel tunisien
Partenaires opérationnels	- Institutions culturelles et archives nationales - Ministère de la Culture - Unité de Gestion du Programme par Objectifs - Institut National du Patrimoine (INP) Division de l'Inventaire Général et de la Recherche, en collaboration avec <ul style="list-style-type: none"> o les Directions Régionales du Patrimoine avec o les Conscriptions Territoriales o L'Agence de Mise en Valeur du Patrimoine (AMVPPC) Autorités et intervenants pour la fourniture et l'utilisation des données
Les parties prenantes	Y compris mais non limité aux: <ul style="list-style-type: none"> - Le Ministère de la Communication - Le Ministère de l'Education Nationale - Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique - Le Ministère du Tourisme - Les Autorités Locales - Les Associations à vocation culturelle
Résultats Principaux	- Un système d'Information Intégré tunisien du patrimoine immatériel et culturel est développé, y compris un SIG et sa base de données - Une Unité de Gestion par Objectifs (UGO) est établie, viable, affiliant un personnel qualifié et assurant la gestion, le perfectionnement et l'élargissement du Système d'Information en partenariat avec les parties prenantes - Les données du Système d'Information sont rendues accessibles aux utilisateurs concernés - Le Système d'Information est utilisé dans la documentation et l'inscription, le classement, la sauvegarde, le renouveau et la mise en valeur du patrimoine immatériel et culturel tunisien.
Activités Principales	- Mobilisation, recrutement du personnel, la préparation du lieu de travail - Création de « L'UGO de l'Inventaire du Patrimoine Immatériel Tunisien » - Diagnostics des inventaires existants et établir les mesures d'amélioration techniques et structurelles - La mise en application des mesures d'amélioration techniques et structurelles - Préparer le Manuel de mise en œuvre du Système d'Information - Tester et perfectionner le Système et le Manuel sur six études de cas de différents types et des six zones d'intervention. - Organisation du flux de travail et systématiquement alimenter le Système d'Information avec les données d'expressions immatérielles et culturelles - Développer le réseau et les partenariats officiels avec les parties prenantes en vue d'élargir le Système - Développer des mesures de diffusion des données afin de les utiliser dans la protection du patrimoine, sa gestion, sa valorisation et dans les actions connexes du développement national, régional et local. - Mener le long de l'exécution des actions ci-dessus, des formations conventionnelles et pratiques (on-the-job), pour le personnel de L'UGO et ses collaborateurs - Assurer la pérennité et le financement adéquat de L'UGO et de ses activités, sa gestion dynamique et compétente, l'usage d'outils modernes et l'affiliation d'un personnel qualifié

Titre	Projet Pilote 3: Système de Gestion des Sites Archéologiques de Tunisie (SGS-ARCHEO)
Région/Site	Sites archéologiques de Haidra et de Sened
durée	36 mois
Budget	2,5 M €
Objectif général	- Réformer et améliorer la protection, conservation et mise en valeur des sites archéologiques, en synergie avec leur environnement culturel, économique et humain et avec les plans de développement et les actions intégrés.
Objectifs spécifiques	- Mettre en place un système opérationnel de gestion des sites archéologiques (SGSA) pour le renforcement de la protection, la conservation et la mise valeur des sites archéologiques en Tunisie - Développer les capacités institutionnelles et techniques des autorités pour mettre en œuvre les SGSA et <ul style="list-style-type: none"> o Préparer des plans de gestion du site archéologiques (PGSA) de très grandes qualité, selon un ordre prioritaire et suivant un (des) manuel(s) exhaustif(s) et approuvé(s) et un modèle pilote. o Mettre en œuvre les PGSA en partenariat avec les parties prenantes. - Assurer que la préparation et la mise en œuvre des PGSA sont intégrés aux plans et actions de développement durable, notamment celles liées au tourisme culturel et développement communautaire
Partenaires opérationnels	- Ministère de la Culture -Unité de Gestion du Programme par objectifs - Institut National du Patrimoine (INP): Division de la Sauvegarde des Monuments et des Sites en collaboration avec <ul style="list-style-type: none"> o Les Directions Régionales du Patrimoine , Les Conscriptions Territoriales ,L'Agence de Mise en Valeur du Patrimoine (AMVPPC) - Les Institutions culturelles
Les parties prenantes	Y compris mais non limité aux: - Le Ministère de l'Equipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire - Le Ministère du Tourisme - Les Autorités Locales et Les Associations à vocation culturelle
Principaux résultats	- Un système intégré pour la gestion des sites archéologiques est développé incluant une composante de développement local. - Une Unité de Gestion par Objectifs (UGO) est établie, viable, affiliant un personnel qualifié et assurant la préparation et la participation à l'exécution des PGSA en partenariat avec les parties prenantes - Un Bureau d'Assistance Technique (BAT) aux intervenants et associations est créé et est fonctionnel au sein du de L'UGO. - Un Plan Pilote de gestion du site archéologique est préparé et fournit un modèle à reproduire - Des Manuels de préparation et de mise en œuvre des PGSA sont fournis. - La mise en œuvre du Plan Pilote est en cours d'exécution et en partie accompli.
Préparation des Plqans	- Mobilisation, recrutement du personnel, la préparation du lieu de travail - Création de « UGO du Gestion des Sites Archéologiques » - Sélection du site(s) de Projet(s) Pilote(s) - Sélectionner et affilier les partenaires institutionnels, les participants aux formations et les techniciens qui prendront part à la préparation des PGSA (s) - Préparer les modules de formation (s) et de formation pratique (on-the-job).. - Préparer le PGSA Modèle Pilote - Préparer le Manuel(s) de gestion du site, lié au Plan Pilote comme exemple. - Organisation des flux de travail pour préparer systématiquement / répliquer les PGSA. - Développer le réseau et les partenariats officiels avec les parties prenantes en vue de leur adhésion et l'approbation du PGSA. - Mener le long de l'exécution des actions ci-dessus, les formations conventionnelles et pratiques (on-the-job), pour le personnel de L'UGO et ses collaborateurs - Assurer la pérennité et le financement adéquat de L'UGO et de ses activités, sa gestion dynamique et compétente, l'usage d'outils modernes et l'affiliation d'un personnel qualifié - Mettre en place, dans le cadre de L'UGO , d'un Bureau d'Assistance Technique (BAT) aux autorités locales et associations pour aider à concevoir et mettre en œuvre d'actions de développement liées à la gestion durable et la mise en valeur des sites archéologiques

Titre	Projet Pilote 4: Système de Gestion des Sites du Patrimoine Architectural et Urbain de Tunisie (SGS-URB)
Région/Site	Médinas de Kef et/ou Gafsa
durée	36 mois
Budget	2,5 M €
Objectif général	- Assurer la protection, conservation et mise en valeur des sites historiques urbains, en synergie avec leur environnement culturel, économique et humain et avec les plans de développement et les actions intégrés.
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un système opérationnel de gestion des sites historiques urbains (SGSU) pour le renforcement de la protection, la conservation et la mise valeur des ses sites en Tunisie - Développer les capacités institutionnelles et techniques des autorités pour mettre en œuvre les SGSU et <ul style="list-style-type: none"> o Préparer des plans de gestion du site historiques urbains (PGSU) de très grandes qualité, selon un ordre prioritaire et suivant un (des) manuel(s) exhaustif(s) et approuvé(s) et un modèle pilote. o Mettre en œuvre les PGSU en partenariat avec les parties prenantes. - Assurer que la préparation et la mise en œuvre des PGSUs est intégrée aux plans et actions de développement durable, notamment celles liées au tourisme culturel et développement communautaire
Partenaires opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de la Culture -Unité de Gestion du Programme par objectifs - Institut National du Patrimoine (INP): Division de la Sauvegarde des Monuments et des Sites en collaboration avec <ul style="list-style-type: none"> o Les Directions Régionales du Patrimoine , Les Municipalités , Les Conscriptions Territoriales et L'Agence de Mise en Valeur du Patrimoine (AMVPPC) - Les Institutions culturelles
Les parties prenantes	Y compris mais non limité aux: <ul style="list-style-type: none"> - Le Ministère du Tourisme - Les Autorités Urbaines - Les Associations à vacation culturelle
Principaux résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Un système intégré pour la gestion des sites historiques urbains est développé incluant une composante de développement local. - Une Unité de Gestion par Objectifs (UGO) est établie, viable, affiliant un personnel qualifié et assurant la préparation et la participation à l'exécution des PGSUs en partenariat avec les parties prenantes - Un Bureau d'Assistance Technique (BAT) aux intervenants et associations est créé et est fonctionnel au sein de L'UGO - Un Plan Pilote de gestion des sites historiques urbains est préparé et fournit un modèle à reproduire - Des Manuels de préparation et de mise en œuvre des PGSUs sont fournis. - La mise en œuvre du Plan Pilote est en cours d'exécution et en partie accompli.
Principales activités	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation, recrutement du personnel, la préparation du lieu de travail - Création d'une Unité de Gestion par Objectifs (UGO) pour la Gestion des Sites Historiques Urbains - Sélection du site(s) de Projet(s) Pilote(s) - Sélectionner et affilier les partenaires institutionnels, les participants aux formations et les techniciens qui prendront part à la préparation des PGSU (s) - Préparer les modules de formation (s) et de formation pratique (on-the-job). - Préparer le PGSU Modèle Pilote - Préparer le Manuel(s) de gestion du site, lié au Plan Pilote comme exemple. - Organisation des flux de travail pour préparer systématiquement / répliquer les PGSUs. - Développer le réseau et les partenariats officiels avec les parties prenantes en vue de leur adhésion et l'approbation du PGSUs. - Mener le long de l'exécution des actions ci-dessus, les formations conventionnelles et pratiques (on-the-job), pour le personnel de L'UGO et ses collaborateurs - Assurer la pérennité et le financement adéquat de L'UGO et de ses activités, sa gestion dynamique et compétente, l'usage d'outils modernes et l'affiliation d'un personnel qualifié - Mettre en place, dans le cadre de L'UGO, d'un Bureau d'Assistance Technique (BAT) aux autorités locales et associations pour aider à concevoir et mettre en œuvre d'actions de développement liées à la gestion durable et la mise en valeur des sites archéologiques

Titre	Projet Pilote 5: Système de Gestion des Sites naturels-historiques de Tunisie : SGS-NH
Région/Site	Site naturel-historique de Ouslatia
durée	36 mois
Budget	2.5 M €
Objectif général	Assurer la protection, conservation et mise en valeur des sites naturel-historiques, en synergie avec leur environnement culturel, économique et humain et avec les plans de développement et les actions intégrés
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un système opérationnel de gestion des sites naturels-historiques (SGSNH) pour le renforcement de la protection, la conservation et la mise valeur des ses sites en Tunisie - Développer les capacités institutionnelles et techniques des autorités pour mettre en œuvre les SGSNH et <ul style="list-style-type: none"> o Préparer des plans de gestion du site culturels-historiques (PGSNH) de très grandes qualité, selon un ordre prioritaire et suivant un (des) manuel(s) exhaustif(s) et approuvé(s) et un modèle pilote. o Mettre en œuvre les PGSC-H en partenariat avec les parties prenantes. - Assurer que la préparation et la mise en œuvre des PGS-NHs sont intégrées aux plans et actions de développement durable, de gestion de l'environnement et des zones protégées, au tourisme culturel.
Partenaires opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de la Culture- Unité de Gestion du Programme par objectifs - Le Ministère de l'Agriculture, - Ministère de l'Environnement - Le Ministère de l'Équipement - Le Ministère du Tourisme
Les parties prenantes	Y compris mais non limité aux: <ul style="list-style-type: none"> - Municipalités et aux autorités locales - Associations à vocation culturelle
Principaux résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Un système intégré pour la gestion des sites naturels-historiques est développé incluant une composante de développement local. - Un Unité de Gestion par Objectifs (UGO) est établie, viable, affiliant un personnel qualifié et assurant la préparation et la participation à l'exécution des PGSNHs en partenariat avec les parties prenantes - Un Bureau d'Assistance Technique (BAT) aux intervenants et associations est créé et est fonctionnel au sein de L'UGO - Un Plan Pilote de gestion de site naturel-historique est préparé et fournit un modèle à reproduire - Des Manuels de préparation et de mise en œuvre des PGSNHs sont fournis. - La mise en œuvre du Plan Pilote est en cours d'exécution et en partie accompli.
Principales activités	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation, recrutement du personnel, la préparation du lieu de travail - Création d'une «Unité de Gestion par Objectifs du Gestion des Sites Naturels-Historiques» - Sélection du site(s) de Projet(s) Pilote(s) - Sélectionner et affilier les partenaires institutionnels, les participants aux formations et les techniciens qui prendront part à la préparation des PGS-NH (s) - Préparer les modules de formation (s) et de formation pratique (on-the-job).. - Préparer le PGS-NH Modèle Pilote - Préparer le Manuel(s) de gestion du site, lié au Plan Pilote comme exemple. - Organisation des flux de travail pour préparer systématiquement / répliquer les PGS-NHs. - Développer le réseau et les partenariats officiels avec les parties prenantes en vue de leur adhésion et l'approbation du PGSNHs. - Mener le long de l'exécution des actions ci-dessus, les formations conventionnelles et pratiques (on-the-job), pour le personnel de L'UGO et ses collaborateurs - Assurer la pérennité et le financement adéquat de L'UGO et de ses activités, sa gestion dynamique et compétente, l'usage d'outils modernes et l'affiliation d'un personnel qualifié - Mettre en place, dans le cadre de L'UGO, d'un Bureau d'Assistance Technique (BAT) aux autorités locales et associations pour aider à concevoir et mettre en œuvre d'actions de développement liées à la gestion durable et la mise en valeur des sites naturels-historiques

Titre	Projet Pilote 6: Programme de Renouveau et Valorisation des Musées: PRV-MUS
Région/Site	
durée	36 mois
Budget	2,5 M. €
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> - La Mise en valeur des musées régionaux en Tunisie <ul style="list-style-type: none"> o Amélioration de la qualité et la scénographie des collections, la rentabilité, et le rôle communautaire et pédagogique des musées régionaux
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un Programme de Mise en Valeur des Musées (PMVM) dans les zones ciblées, incluant <ul style="list-style-type: none"> o Un Plan Technique d'Amélioration de chaque musée (PTAM). o Des actions de développement des capacités et de formation des opérateurs et personnel des musées - Déclencher la mise en œuvre du PMVM et <ul style="list-style-type: none"> o Préparer trois PTAM pilotes de trois musées selon un ordre prioritaire et suivant un (des) manuel(s) exhaustif(s) et en intégrant des formations pratiques (on-the-job) - Assurer que la préparation et la mise en œuvre du PMVM et des PTM sont liées aux actions de développement durable, communautaire, pédagogique et de valorisation du patrimoine, de la culture et du tourisme culturels et
Partenaires opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de la Culture - Unité de Gestion du Programme par objectifs - Institut National du Patrimoine (INP): Division du Développement Muséologique - Opérateurs de musées
Les parties prenantes	<p>Including but not limited to :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Ministère du Tourisme - Le Ministère de l'Education - Les Municipalités et les Autorités Locales - Les Associations à vocation culturelle
Principaux résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Un PMVM dans les zones ciblées est développé incluant trois PTAM pilotes et composante développement local - Une Unité de Gestion par Objectifs (UGO) est établie, viable, affiliant un personnel qualifié et assurant la préparation et la participation à mise en œuvre du PMVM (et ses PTAM pilotes) en partenariat avec les parties prenantes - Un Bureau d'Assistance Technique (BAT) aux intervenants et associations est créé et est fonctionnel au sein de L'UGO - Le document de PMVM incluant trois PTAM pilotes sont préparés et fournissent des modèles à reproduire - Des Manuels de préparation et de mise en œuvre des PMVM (et des PTAM) sont fournis. - La mise en œuvre PMVM (et des PTAM) sont en cours d'exécution et en partie accomplis.
Principales activités	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation, recrutement du personnel, la préparation du lieu de travail - Création du «Unité de Gestion par Objectifs pour la mise en valeur des musées » - Sélection de trois musées de PTAMs pilotes - Sélectionner et affilier les partenaires institutionnels, les participants aux formations et les techniciens qui prendront part à la préparation du PMVM et des PTAM pilotes - Préparer le PMVM - Préparer les programmes de formation et de formation pratique (on-the-job). - Préparer les plans des PTAM pilotes - Préparer le(s) Manuel(s) de valorisation des musées, lié au PMVM et aux PTAM pilotes comme exemples. - Organisation des flux de travail pour préparer systématiquement / répliquer les PTAMs - Mener le long de l'exécution des actions ci-dessus, les formations conventionnelles et pratiques (on-the-job), pour le personnel des musées - Assurer la pérennité et le financement adéquat de L'UGO et de ses activités, sa gestion dynamique et compétente, l'usage d'outils modernes et l'affiliation d'un personnel qualifié - Mettre en place, dans le cadre de L'UGO , d'un Bureau d'Assistance Technique (BAT) aux acteurs des musées et des associations pour aider à concevoir et mettre en œuvre d'actions liées la à leur mise en valeur en synergie avec le PMVM et des PTAM(s).

Titre	Projet Pilote 7: Programme de Consolidation des Capacités de Gestion du Patrimoine PCC-PAT
Région/Site	
durée	36 mois
Budget	2 M €
Objectif général	- Consolider les capacités, améliorer l'efficacité et l'efficience et rendre systématique les opérations des instituts, départements et divisions qui sont responsables des multiples aspects de la gestion du patrimoine.
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Restructurer, redéfinir, amender et améliorer les rôles, tâches et activités des instituts, départements et divisions du patrimoine par le biais - Préparer et mettre en œuvre un Programme Consolidation des Capacités (PCC) - Intégrant les actions et résultats des six Projets Pilotes et celles des Unités de Gestion par Objectifs (UGOs) - Assurer la gestion, suivi, la mise en œuvre et la pérennité des six projets pilotes comme actions intégrées - Créer une Unité de Gestion par Objectifs (UGO)
Partenaires opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de la Culture - Partenaires et associés aux six projets pilotes
Les parties prenantes	- Différents acteurs nationaux, régionaux et locaux ayant un rôle lié à la mise en valeur du patrimoine comme facteur de développement durable
Principaux résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Une UGO est établie, viable, affiliant un personnel qualifié et assurant la préparation et la participation à l'exécution du PRCC en partenariat avec les parties prenantes - Un PCC est développé en intégrant les outils, modèles et systèmes établis par le biais des six Projets Pilotes et des UGOs - Des Manuels de mise en œuvre des PRCC sont fournis. - La mise en œuvre du PRCC est en cours d'exécution selon un plan établi.
Principales activités	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation, recrutement du personnel, la préparation du lieu de travail - Création du «Unité de Gestion du Programme par Objectifs» - Diagnostics des organigrammes, rôles, tâches et opérations des instituts, départements et divisions existants et établir les mesures d'amélioration organisationnelles, techniques et structurelles. - Préparer le document du PCC, incluant le(s) Manuel(s) d'application des recommandations du PCC et les modules de formation ciblés et de formation pratique (on-the-job). - Développer le réseau et les partenariats officiels avec les parties prenantes en vue de leur adhésion et l'approbation du PCC - Organisation des flux de travail ; lancement et progression de la mise en œuvre du PCC. - Organisation des flux de travail et gestion ; lancement, suivi et mise en œuvre des Projets Pilotes en cours - Intégration graduelle en cours de la mise en œuvre du PCC, des résultats, outils, modèles et systèmes établis par le biais des six Projets Pilotes et de leur UGOs - Mener le long de l'exécution des actions ci-dessus, les formations conventionnelles et pratiques (on-the-job), pour le personnel de l'UGO et ses collaborateurs - Assurer la pérennité et le financement adéquat du de l'UGPO, sa gestion dynamique et compétente, l'usage d'outils modernes et l'affiliation d'un personnel qualifié